

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2016-2017

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Saint Aunès, le 7 Juillet 2017

Thomas HAMELLE
Directeur Général



ORCHESTRA-PREMAMAN

Société anonyme au capital de 22.245.732 €

Siège social : 200 avenue des Tamaris, Zac Saint Antoine, 34130 Saint-Aunès.

398 471 565 R.C.S. MONTPELLIER

ORCHESTRA-PREMAMAN

Société anonyme au capital de 22.245.732 Euros
Siège social : Saint-Aunès (34130) 200, avenue des Tamaris
RCS Montpellier B 398.471.565.



**RAPPORT DE GESTION
ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET PRESENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 24 AOUT 2017**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 28 février 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les convocations à la présente assemblée ont été régulièrement effectuées.

Ces documents ont été transmis au comité d'entreprise (article L 2323-8 du Code du travail).

Les comptes de l'exercice clos le 28 février 2017 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

La préparation des états financiers consolidés selon le référentiel IFRS nécessite de la part de la Direction l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges figurant dans les états financiers consolidés ainsi que sur les informations figurant en notes annexes aux états financiers consolidés.

Ces estimations et hypothèses sont déterminées sur la base de la continuité de l'exploitation en fonction des informations disponibles à la date de leur établissement, de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles s'inscrivent dans le contexte de crise économique et financière actuelle dont l'ampleur et la durée ne peuvent être anticipées avec précision.

Les estimations et hypothèses retenues servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.



L'ACTIVITÉ DU GROUPE CONSOLIDÉ ET DE LA SOCIÉTÉ ORCHESTRA PREMAMAN PENDANT L'EXERCICE ECOULÉ

I. ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE ET DE SES FILIALES : ELEMENTS SIGNIFICATIFS RESSORTANT DES COMPTES – COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité intègre les sociétés suivantes (article 233-13 du code de commerce) :

ORCHESTRA PREMAMAN SA	ORCHESTRA MAROC SARL
ORCHESTRA PRENDAS INFANTILES SL	ORC DISTRIBUTION MAROC SARL
ORCHESTRA BELGIUM BVBA	JRMT BVBA
ORCHESTRA SWITZERLAND SA	BABY 2000 BVBA
VETEMENTS ORCHESTRA CANADA INC	BABY 2000 ANTWERPEN BVBA
CLUB AT COST LTD	ORCHESTRA PARTICIPATION
KAZIBAO LTD	ETABLISSEMENTS FERNAND DEVRESSE
ORCHESTRA HELLAS SA	ORCHESTRUN SAS
ORCHESTRA TURKEY COCUK GIYIM LIMITED SIRKETI	ORCSAVANNA SAS
ORCHESTRA PREMAMAN BELGIUM SA	ZANAKA SPRL
ORCHESTRA PREMAMAN LUXEMBOURG SA	ORCHESTRA PREMAMAN DEUTSCHLAND
ORCHESTRA ASIA LTD	ORCHESTRA PREMAMAN VOSTOK
SHANGHAI WORLD FASHION HONG KONG	ORLOG
SHANGHAI WORLD FASHION SHANGHAI	ASIA RETAIL DISPLAY COMPANY
ORCHESTRA BUYING AND RETAIL INDIA PRIVATE LIMITED	ORCHESTRA MADAGASCAR
ORCHESTRA CHINA LIMITED (HONG-KONG)	ORCHERO Ltd
ORCHESTRA SHANGHAI COMMERCIAL AND TRADING CO LTD	SARAVELAKI Ltd
PREMAMAN MAURITIUS	BABYCARE
ORCHESTRA ITALIA	ORCHESTRA USA
ORCHESTRA CYPRUS LTD	SANDS WEAR

OMD SAS	JADOR SAS	SO KIDS UNITED	CLEQUEN SAS
SOGUITEX SAS	ORCH'AMILLY SAS	SOKIDS SAS	MATHEOR SAS
LANMOR SAS	LES DOUDOUS SAS	SO KIDS MERIGNAC	ORCHCHASSE EURL
JUPITER SAS	ELB SAS	2HBAK SAS	ORCHCRECHE EURL
SATURNE SAS	LE TREFLE SAS	THEO ET CHLOE SAS	ORCHCHALON EURL
ECLIP'S SAS	TRIBORC	ORC SUPER STAR SAS	ORCH L'ETRAT



NEPTUNE SAS	MTK SAS	MAGORIAN SAS	ORCH ROMANS
VENUS	JMT SAS	DUGAUKIDS SAS	ORCH SALAISE
L.A.M. SAS	JMSPDM SAS	NADCO SAS	CARBONE SAS
SOSSO et CYRINE SAS	JMA SAS	STILPASS	REV ONE SAS
BABYDREAM	PUERIS SAS	LES PITCHOUNS	LA BOUTIQUE D'OPHELIE
LES PETITS LOUPS SAS	ORCAHORS	YSBV	CGBB KIDS
BROTEX SAS	ORCAUBIN	ORC SAINT-JEAN	B5A
LOUVROR	CRISLOR	LA MAGASIN D'OPHELIE	ORC RELILA
ORCLOM	BERSO	SDO	ORCAJACCIO

A) ACTIVITE ET RESULTATS CONSOLIDES AU COURS DE L'EXERCICE

Les comptes au 29 février 2016 ont fait l'objet de quatre corrections d'erreurs. La première est relative au calcul des résultats par action. La deuxième est liée au traitement comptable d'une opération complexe réalisée le 29 février 2016 et concernant la valorisation d'actifs financiers disponibles à la vente acquis entre septembre et décembre 2015, et la reconnaissance de produits dérivés entre actionnaires. La troisième est relative au traitement comptable des dividendes intra-groupe versés par la filiale Fimitobel. La quatrième concerne le traitement comptable de la cession des titres de la société Karina International.

Ces corrections sont documentées dans le paragraphe 2.1 Correction d'erreurs sur l'exercice clos le 29 février 2016 de la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Sauf indication contraire, la notion d'exercice précédent dans tous les commentaires du présent rapport correspond aux comptes au 29 février 2016 ainsi retraités et corrigés.

Activité du Groupe

Détails du chiffres d'affaires (en Millions d'€)	Exercice 2015/2016	Exercice 2016/2017	Variation
Succursales	290,7	321,7	10,7%
Commissions-affiliations	245,0	254,5	3,9%
Internet	16,8	18,6	10,7%
Négoce & Divers	7,0	13,5	91,3%
Chiffre d'affaires consolidé	559,6	608,3	8,7%
dont France	361,3	380,9	5,4%
dont Belux	70,0	79,5	13,6%
dont International (hors Belux)	128,3	148,0	15,3%
<i>Activités non poursuivies*</i>	12,2	3,9	

Le montant du chiffre d'affaires consolidé définitif de l'exercice 2016/2017 ci-dessus diffère du chiffre d'affaires consolidé provisoire communiqué le 13 avril 2017 (609,4 millions d'euros).



Au cours de l'exercice 2016/2017, qui couvre la période allant du 1^{er} mars 2016 au 28 février 2017, le Groupe Orchestra-Prémaman a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 608,3 M€, en progression de + 8,7% par rapport à la même période de l'exercice précédent, compte-tenu :

- de l'augmentation du nombre de m² sous enseigne Orchestra exploités en succursales et en commission-affiliations (293 000 m² au 28 février 2017 contre 260 000 m² au 29 février 2016).
- de la forte progression de l'activité Puériculture : + 50,0% sur l'exercice 2016/2017 ; le chiffre d'affaires de l'activité Puériculture s'élève à 109,7 M€ et représente désormais 18,0% de l'activité globale (contre 13,1% en 2015/2016).

L'activité des succursales progresse de 10,9%, alors que l'activité des commission-affiliations, impactée par des transferts d'activité en Négoce, ne progresse que de 3,9%. Ces deux canaux de distribution principaux représentent 94,7% du chiffre d'affaires consolidé de la période.

L'activité web est en forte croissance sur l'exercice avec une progression du chiffre d'affaires de + 10,7%.

La forte progression du chiffre d'affaires Négoce et Divers résulte du développement de contrats à l'international, et du transfert des magasins de l'île Maurice et des Emirats Arabes Unis anciennement affiliés vers ce réseau.

L'activité enregistre une croissance de 5,4% en France (où le groupe a réalisé 62,6% de son chiffre d'affaires de la période), avec la poursuite d'une prise de part de marché sur la Puériculture, avec une progression de 49,5 %.

A l'international, le Groupe a réalisé une progression de 15,3%. Au BeLux, la croissance s'établit à 13,6% compte-tenu d'un réseau totalement restructuré et rénové. Cette dynamique est également observée en Grèce, devenu le 3^{ème} marché du Groupe après une progression de chiffre d'affaires de 12,8%. Suite au rachat du réseau Autour de Bébé, la Suisse a connu une progression de près de 80%.

Au 28 février 2017, le Groupe compte près de 1,8 million de porteurs de cartes Club, en hausse de 6,7% par rapport au 29 février 2016. Le Groupe continue de réaliser près de 90% de son chiffre d'affaires auprès des clients membres du Club.

Parc de magasins

Parc de magasins En nombre et milliers de m ²	29/02/2016		28/02/2017		Variation	
	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface
Succursales	290	162	310	188	20	26
Commissions-affiliations	256	98	255	105	-1	7
Total	546	260	565	293	19	33
Textiles	455	150	443	149	-12	-1
Mixtes et mégastores	91	110	122	144	31	34
Total	546	260	565	293	19	33
dont France	294	156	305	178	11	22
dont Belux	61	52	63	54	2	2
dont International (hors Belux)	191	52	197	61	6	9
<i>Activités non poursuivies</i>	<i>10</i>	<i>n/a</i>	<i>6</i>	<i>n/a</i>	<i>-4</i>	<i>n/a</i>

Le parc de magasins Grand Format (magasins « mixtes et mégastores » de plus de 800 m²) et regroupant sous un même toit le vêtement pour enfants, la maternité et la puériculture, ouverts dans les zones péri-urbaines périphériques a réalisé un chiffre d'affaires de 239,7 M€, en progression de 33,9% par rapport à l'exercice précédent.

Le parc de magasins Textile (300 à 500 m²), a réalisé un chiffre d'affaires de 334,5 M€ (y inclus l'activité web), soit une baisse de 5,3%, illustrant la transformation de notre parc vers les grands formats.

Au total sur l'exercice 2016/2017, le parc de magasins (en succursales et commission-affiliations) a progressé de 19 unités et d'environ 33.000 m². Les magasins Grand format (mixtes et mégastores) représentent désormais 49,0% de la surface commerciale du parc et un total de 122 magasins.



Résultats du groupe consolidé

La marge brute représente 49,9% du chiffre d'affaires consolidé contre 52,7% l'exercice précédent, sous l'effet de :

- l'évolution du mix produits (montée en puissance de la puériculture, moins margée que le textile)
- un retard dans la réalisation des gains de marge sur l'activité de centrale d'achats Puériculture
- un effet de change eurodollar négatif sur les prix d'achats des produits textiles non répercuté sur les prix de vente dans un contexte de forte intensité concurrentielle.

L'excédent brut d'exploitation courant s'élève à 37,4 M€ et supporte des frais d'exploitation, en progression sensible sous l'effet de l'accroissement du parc (+12,7% en m² supplémentaires).

Le poste « Dotations nettes » passe de 31,9 M€ l'exercice précédent à 48,4 M€, sous l'effet :

- d'amortissements en hausse de 10,8% sur l'exercice (35,7 M€ contre 32,2 M€) du fait des investissements importants récents,
- de provisions à hauteur d'un montant de 12,8 M€, constituées notamment pour faire face au plan de restructuration du siège Prémaman en Belgique, aux décisions de fermeture de magasins et de réorganisation en Arabie Saoudite (stocks), à des litiges fournisseurs et à des dépréciations de créances affiliés et partenaires.

Le résultat opérationnel courant s'établit à - 11,0 M€ en 2016/2017, contre + 18,8 M€ l'exercice précédent.

Le poste « Autres produits et charges opérationnels » enregistre des charges non récurrentes pour un montant total de 10,9 M€, concernant principalement les coûts de transaction Destination Maternity (3,5 M€), les coûts de réorganisation de l'activité Puériculture (2,4 M€), les coûts de migration des magasins Textile vers les grands formats (2,1 M€).

Au 29 février 2016, ce poste avait enregistré un produit de 11,3 M€ (incluant notamment des plus-values sur cessions d'actifs pour un montant net de 15,9 M€).

Compte tenu des provisions importantes, et des charges non récurrentes ci-dessus, le résultat opérationnel affiche une perte de 21,9 M€.

Le résultat financier affiche une charge nette de 14,2 M€ (contre 3,2 M€ l'exercice précédent) ; il enregistre :

- une augmentation du coût de l'endettement financier qui passe de 6,9 M€ à 7,3 M€,
- des charges ne se traduisant pas par un flux de trésorerie sur l'exercice à hauteur de 7,5 M€ (évolution défavorable de la juste valeur des dérivés et des instruments de couverture).

Le résultat net des activités non poursuivies est une perte de 3,6 M€ (contre une perte de 5,6 M€ l'année dernière). Il correspond pour l'essentiel à l'impact du plan de fermeture des magasins en Belgique et en Chine.

Le résultat net consolidé part du Groupe affiche une perte de 33,6 M€ pour l'exercice 2016-2017 (contre un bénéfice de 17,7 M€ l'exercice précédent).

Eléments bilantiels

La croissance du Groupe a été particulièrement dynamique sur l'exercice 2016/2017 avec la création nette d'environ 33.000 m² de surfaces de ventes additionnelles en France et à l'Étranger.

Les investissements décaissés sur l'exercice s'élèvent à 42,7 M€. Ils se répartissent de la manière suivante :

- 17,8 M€ au titre des immobilisations incorporelles (dont frais de développement 8,4 M€, droits au bail et fonds de commerce 0,9 M€, licences et logiciels 3,6 M€, et projets informatiques structurants en cours 3,7 M€)
- 21,4 M€ au titre des immobilisations corporelles (principalement nouveaux magasins et rénovations)
- 2,3 M€ au titre de l'acquisition de la société Autour de Bébé Suisse, renommée Babycare
- 1,2 M€ au titre des immobilisations financières dont l'essentiel sont des dépôts de garantie.



circulation juste avant la réalisation de l'Opération (autre que les actions directement détenues par la Société, US OP Corporation ou Destination Maternity, et dans chacun des cas, non détenues pour le compte de tierces parties) sera convertie en un droit de recevoir 0,515 ADS de la Société. Chacun de ces ADS représentera une action de la Société et sera matérialisé par un *American Depositary Receipt*. Ces ADS feront l'objet d'une demande d'admission sur le NASDAQ.

Sur une base pro forma, suite à l'Opération, les actionnaires de Destination Maternity détiendront environ 28% du capital de l'Entité Combinée, et les actionnaires de la Société détiendront le solde, soit environ 72%.

Pour plus d'information, le *Merger Agreement* est disponible sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : www.orchestra-kazibao.com.

2/ Informations sur Destination Maternity Corporation

Destination Maternity est une société de droit de l'Etat du Delaware aux Etats-Unis et le plus important concepteur et détaillant de vêtements de maternité au monde. Au 28 janvier 2017, Destination Maternity exploitait 1 220 points de vente aux États-Unis, au Canada et à Porto Rico, y compris 515 magasins, principalement sous les noms de Motherhood Maternity®, A Pea in the Pod® et Destination Maternity®, ainsi que 705 emplacements loués dans des grands magasins.

Le siège social de Destination Maternity Corporation est situé au 232, Strawbridge Drive Moorestown, New Jersey 08057, Etats-Unis d'Amérique. Ses actions sont admises à la négociation sur le NASDAQ.

Les informations détaillées sur Destination Maternity et ses filiales figurent dans les documents mis en ligne sur le site internet de Destination Maternity.

3/ Gouvernance de la Société à la suite de l'Opération

Le 19 décembre 2016, la Société, Destination Maternity et Yeled Invest ont également conclu un accord sur la gouvernance de la Société à l'issue de l'Opération dont un exemplaire complet est disponible sur le site internet de la Société (www.orchestra-kazibao.com).

En vertu de cet accord, jusqu'au troisième anniversaire de l'Opération, le conseil d'administration de la Société sera composé de 11 membres, élus annuellement, dont au moins cinq seront des administrateurs indépendants tels que défini par les règles du NASDAQ et du Code AFEP-MEDEF. Pour une période de deux ans à partir de la date de réalisation de l'Opération, trois des cinq administrateurs indépendants de la Société (les « **Administrateurs de Destination Maternity** ») seront désignés par le conseil d'administration de Destination Maternity. Outre les administrateurs indépendants, un administrateur sera un employé de la Société tel que requis par la réglementation applicable en France. Toute vacance à un poste d'administrateur précédemment pourvu par un Administrateur de Destination Maternity avant le deuxième anniversaire de l'Opération sera pourvue par les Administrateurs de Destination Maternity. Les vacances d'autres mandats d'administrateur, le cas échéant, au cours de cette période seront pourvues par une majorité d'administrateurs autres que les Administrateurs de Destination Maternity.

Yeled Invest s'est engagé à voter en faveur de la nomination des administrateurs désignés en application de l'accord de gouvernance.

Par ailleurs, à compter de la date de réalisation et jusqu'au troisième anniversaire de cette date, la Société créera et maintiendra un comité d'audit, un comité de rémunération et un comité des nominations, étant précisé que chacun de ces comités sera composé de trois administrateurs indépendants (sauf pour le comité d'audit, qui comprendra initialement quatre membres, dont M. Pierre Mestre, pour la première année suivant l'Opération). Au moins un administrateur de Destination Maternity siègera à chacun des comités jusqu'au deuxième anniversaire de l'Opération.



4/ Conditions – Résiliation du *Merger Agreement*

La réalisation de l'Opération est soumise aux conditions suspensives prévues dans le *Merger Agreement* parmi lesquelles figurent notamment :

- le *Merger Agreement* est adopté par les actionnaires de Destination Maternity ;
- les opérations visées par le *Merger Agreement* sont approuvées par les actionnaires d'Orchestra-Prémaman ;
- le délai d'attente en vertu du Hart – Scott – Rodino Antitrust Improvements Act (la « **Loi HSR** ») a expiré ou il y a été mis fin.

A la date du présent Rapport Financier Annuel, la valeur de l'Opération, telle que calculée conformément à la Loi HSR et sur la base de la parité d'échange et le cours de bourse des actions de Destination Maternity et d'Orchestra-Prémaman, n'excède pas les seuils prévus par la Loi HSR. Par conséquent, aucun dépôt en vertu de la Loi HSR n'a été fait. En outre, les parties n'ont connaissance d'aucun autre dépôt devant être réalisé en application du droit de la concurrence et, par conséquent, aucun autre dépôt de ce type n'a été fait ;

- le *Registration Statement on Form F-4* et le *Form F-6* sont effectifs et la Securities and Exchange Commission (la « **SEC** ») n'a émis aucun ordre d'arrêt suspendant l'effet du *Registration Statement on Form F-4* ou le *Form F-6* et aucune procédure à cette fin n'a été initiée par la SEC, à moins qu'elle ait été ultérieurement retirée ;
- le prospectus lié à l'émission des actions de la Société destinées à être converties en ADS a reçu le visa de l'AMF ;
- les actions de la Société sous-jacentes aux ADS de la Société, sont admises aux négociations sur Euronext Paris ;
- les ADS de la Société émis en faveur des actionnaires de Destination Maternity aux termes du *Merger Agreement* sont admis aux négociations sur le NASDAQ, sous réserve de l'avis officiel d'émission ; et
- l'absence de tout changement, effet, événement, circonstance ou développement depuis le 19 décembre 2016 qui a eu ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient, individuellement ou ensemble, un effet défavorable significatif sur Destination Maternity ou la Société, selon le cas.

La Société et/ou Destination Maternity, selon le cas, peuvent résilier le *Merger Agreement* dans diverses circonstances, notamment (i) à défaut d'obtenir l'approbation requise de leurs actionnaires respectifs, (ii) en l'absence d'obtention de certaines autorisations gouvernementales, (iii) en cas d'incapacité d'achever l'Opération avant le 31 décembre 2017 (ce délai pouvant faire l'objet d'une prolongation par accord mutuel des parties), (iv) en cas de modification par le conseil d'administration de Destination Maternity de sa recommandation et (v) dans certaines circonstances la violation par l'autre partie de certaines de ses déclarations et garanties ou l'échec de l'autre partie à se conformer à ses obligations au titre du *Merger Agreement*.

Dans certaines circonstances spécifiques qui seront détaillées dans le prospectus qui sera établi dans le cadre de l'émission des actions de la Société nécessaire à la réalisation de l'Opération, la résiliation du *Merger Agreement* pourrait donner lieu au paiement par Destination Maternity ou la Société d'une indemnité de résiliation d'un montant de 5 millions de dollars américains. En ce qui concerne l'indemnité qui pourrait être payée par la Société, elle pourrait s'appliquer notamment (i) en l'absence d'approbation par ses actionnaires des opérations prévues dans le *Merger Agreement* et (ii) la violation par la Société des obligations prévues dans le *Merger Agreement*.



5/ Etat d'avancement de l'Opération

A la date du présent rapport financier annuel, le travail se poursuit sur la préparation du *Registration Statement on Form F-4* qui doit être déposé auprès de la SEC ainsi que sur le dépôt coordonné auprès de l'AMF du prospectus en lien avec l'Opération. Les deux sociétés continuent à travailler sur le processus réglementaire, ainsi que sur les plans d'intégration.

Les deux sociétés restent confiantes quant à la réalisation de l'Opération qui devrait intervenir avant la fin du troisième trimestre de l'exercice social 2017 de Destination Maternity.

Les droits et obligations des parties dans le cadre de l'Opération sont régis par les stipulations du *Merger Agreement* et de l'accord de gouvernance et non par le présent résumé ou toute autre information contenue aux présentes. Les actionnaires de la Société sont invités à lire ces documents attentivement et dans leur intégralité.

B) **FACTEURS DE RISQUE**

➤ **Risque de crédit**

Le réseau de distribution du Groupe est réparti en 310 points de vente succursales et 330 points de vente répartis entre 255 affiliés, 31 franchisés et 44 multimarques.

Pour l'activité succursales, les clients du Groupe Orchestra sont les clients finaux (consommateurs). Aussi la concentration du risque crédit est-elle très faible.

Pour l'activité affiliés, franchisés et multimarques, les clients du groupe Orchestra sont les franchisés, multimarques et affiliés eux-mêmes.

Le risque d'impayés est couvert pour les principaux franchisés à l'international par des polices d'assurance spécifiques. En complément de ces couvertures, des garanties bancaires et autres garanties personnelles sont exigées.

Le chiffre d'affaires TTC généré par les 10 plus importants points de ventes affiliés s'élève à 35,4 millions d'euros au 28 février 2017, soit moins de 6% du chiffre d'affaires global.

➤ **Risques liés aux fournisseurs et aux fabricants**

Le Groupe dépend principalement de tiers pour la confection des produits qu'il commercialise.

Les produits sous marques propres du Groupe (100% du textile et 30% de la puériculture) sont généralement fabriqués sur commande et l'identité et le nombre des fournisseurs peut évoluer en fonction des besoins du Groupe.

S'agissant des fournisseurs, le Groupe s'adresse à près de 93 fournisseurs/agents pour le textile auprès de 480 fabricants à travers le monde. A noter que ce grand nombre de fournisseurs diminue la dépendance du Groupe à l'égard de ces derniers. Ainsi, le montant des achats effectués auprès des dix premiers fabricants du Groupe représentait environ 28% du total des achats effectués au titre des collections 2016.

La répartition à travers l'Asie, l'Europe, l'Afrique permet également de repositionner ces sources d'approvisionnement si nécessaire et de ne pas être dépendant.

Par ailleurs, le Groupe veille à ce que ses fournisseurs et fabricants respectent le droit du travail, les lois sur la protection sociale applicables, ainsi que les normes sociales et environnementales acceptables. A titre d'illustration, le Groupe Orchestra-Prémaman est membre de la BSCI (Business Social Compliance Initiative) depuis décembre 2013. La BSCI est une organisation non-gouvernementale rattachée à l'association du commerce européen et international (FTA) visant à améliorer les conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement de la distribution. Il s'agit d'une initiative sectorielle qui requiert des adhérents qu'ils diligentent des audits permettant de contrôler les conditions de travail sur les sites de production des fournisseurs. Ces audits sont réalisés par des cabinets extérieurs indépendants accrédités SAAS (Social Accountability Accreditation Services). Ces audits couvrent les thématiques suivantes : relations avec les sous-traitants, heures supplémentaires, salaire minimum, protection sociale, travail des enfants, respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, discrimination, harcèlement et abus, santé et sécurité et garantie du respect des droits de l'Homme.

Cependant, le Groupe ne peut totalement garantir que ses fournisseurs ou fabricants respectent le droit du travail local, les normes environnementales et éthiques dans le cadre de leurs activités. S'il venait à apparaître que les fournisseurs et fabricants du groupe n'ont pas respecté le droit du travail local ou les normes environnementales



ou éthiques, la réputation des marques du Groupe pourrait être mise en cause. A ce jour, le Groupe n'a jamais eu connaissance de tels manquements et la réputation du Groupe n'en a par conséquent pas été altérée. Toutefois et malgré la vigilance du Groupe, la survenance de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives du Groupe et sur sa réputation.

➤ **Risque de change**

La Société paie principalement ses achats textiles en dollars et RMB et principalement ses achats puériculture en euros et vend sa production dans une quarantaine de pays principalement en euros. Elle se trouve donc exposée de façon significative au risque de change pour son activité textile.

Pour cette activité textile, « un cours budget » (c'est-à-dire une fixation de la parité euro/devise d'achat) est fixé par saison avant la campagne d'achats afin de préserver la marge de la Société. Des couvertures sont ensuite mises en place sur la totalité de l'exposition, principalement sous forme de contrats de change à terme classiques, qui prévoient un achat de la devise à un cours convenu pour un montant donné et une échéance donnée.

Les instruments de couvertures sont affectés exclusivement aux dettes et créances comptabilisées et aux opérations d'achat textile portant sur les 3 saisons futures dont la réalisation est jugée hautement probable.

Le montant des couvertures en cours au 28 février 2017 est de 214 millions USD pour un engagement maximum de 309 millions USD pour la partie USD, dont la valeur de marché au 28 février 2017 est de +1.3 M€. Le montant des couvertures en cours au 28 février 2017 est de 176 millions CNH (RMB) pour un engagement maximum de 228 millions CNH (RMB) pour la partie CNH (RMB), dont la valeur de marché au 28 février 2017 est de +0.3 M€. Ces contrats ont des échéances allant du 07 avril 2017 au 24 octobre 2018.

La gestion du risque de change est assurée par le Directeur Général Délégué Finance de la Société, directement rattaché au Directeur Général, et se traduit dans un reporting régulier des opérations de change en portefeuille.

➤ **Risques liés aux activités internationales du Groupe**

Le Groupe a mis en place une stratégie de développement à l'international. Alors que la France est son marché le plus important avec 63% de ses ventes et que son siège social y est implanté, le Groupe s'est développé notamment en Belgique, en Espagne, en Grèce, en Suisse et au Maroc (y compris dans les pays dans lesquels il est présent par partenariats). Le périmètre international des activités du Groupe, qui tend à s'étendre en cohérence avec la stratégie, est un élément de complexité au regard de l'activité, qui conduit le Groupe à :

- devoir s'adapter au marché local, notamment aux goûts des consommateurs, comportements d'achat et autres facteurs culturels pouvant avoir une incidence sur les ventes ;
- faire face à des concurrents ayant potentiellement une meilleure connaissance du marché local ;
- se conformer au cadre législatif et réglementaire local ainsi qu'à ses évolutions ;
- piloter les risques géopolitiques ;
- se couvrir contre les fluctuations des devises pour les activités du Groupe en dehors de la zone euro.

La survenance ou les difficultés à appréhender un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un impact négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

➤ **Risques liés aux taux d'intérêt**

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux d'intérêt sur environ un tiers de ses passifs financiers (principalement crédit syndiqué) dont les taux d'intérêt sont indexés sur l'EURIBOR ou l'EONIA augmenté d'une marge. L'EURIBOR ou l'EONIA pourraient augmenter à l'avenir, entraînant une charge d'intérêts supplémentaire pour le Groupe, réduisant les flux de trésorerie disponibles pour les investissements et limitant sa capacité à honorer le service de ses dettes.

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt aurait un impact de 448 milliers d'euros sur les frais financiers (calcul réalisé sur l'endettement bancaire net consolidé au 28 février 2017).

La gestion du risque de taux est assurée par le Directeur Général Délégué Finances, directement rattaché au Directeur Général.



Sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers En milliers d'euros	28/02/2017			
	Impact en résultat avant impôts		Impact en capitaux propres avant impôts	
	Théorique	Réel (*)	Théorique	Réel (*)
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêts	-669	-448	0	0
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêts	669	0	0	0

(*) Compte tenu de taux d'intérêts réels négatifs au 28/02/2017 d'une part, et de la fixation de taux "plancher" à 0 dans les contrats concernés d'autre part.
Calcul effectué sur la base d'un taux EURIBOR 3 mois = -0,33% au 28 février 2017

➤ **Risque de liquidité et de trésorerie**

Le risque de liquidité est lié à la capacité du Groupe à honorer et à respecter ses engagements liés à ses passifs financiers. Le Groupe supporte actuellement un endettement significatif.

La capacité du Groupe à honorer ses obligations, à payer les intérêts au titre de ses emprunts ou encore à refinancer ou rembourser ses emprunts selon les modalités qui y sont prévues, dépendra de ses performances opérationnelles futures et pourra être affectée par de nombreux facteurs, dont certains sont indépendants du Groupe (conjoncture économique, conditions du marché de la dette, évolutions réglementaires, etc.).

En cas d'insuffisance de liquidités afin d'assurer le service de sa dette, le Groupe pourrait être contraint de réduire ou de différer des acquisitions ou des investissements, de céder des actifs, de refinancer son endettement ou de rechercher des financements complémentaires, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement ou ses perspectives. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de refinancer son endettement ou d'obtenir des financements complémentaires à des conditions satisfaisantes.

Par ailleurs, dans le cadre des contrats Crédit syndiqué et obligataires, le Groupe s'est engagé à respecter les ratios financiers suivants (« *covenants* ») à chacune des dates de clôture (28 Février) :

(a) ratio d'endettement financier = Endettement Net Consolidé (*correspondant à la notion de dette financière nette retraitée utilisée par le Groupe*) divisé par l'EBITDA (*correspondant à la notion d'EBE courant, telle qu'utilisée par le Groupe*) strictement inférieur à 3,00

(b) ratio de couverture des frais financiers = EBITDA (*correspondant à la notion d'EBE courant, telle qu'utilisée par le Groupe*) divisé par le montant des Charges Financières Consolidées strictement (*correspondant à la ligne Coût financier net du compte de résultat*) supérieur à 5,00

(c) ratio de gearing = Endettement Net Consolidé Consolidé (*correspondant à la notion de dette financière nette retraitée utilisée par le Groupe*) divisé par le montant des Fonds Propres Consolidés strictement inférieur à 1,25.

Par le passé, le Groupe a toujours respecté les *covenants*.

Pour l'exercice clos le 28 Février 2017, le Groupe respecte également ces *covenants*.

Par ailleurs, les contrats prévoient des clauses spécifiques limitant la capacité du groupe à réaliser certaines opérations.

Ces restrictions pourraient affecter la capacité du Groupe à exercer ses activités, et limiter sa capacité à réagir en fonction des conditions du marché ou encore à saisir des opportunités commerciales qui se présenteraient. À titre d'exemple, ces restrictions pourraient affecter la capacité du Groupe à financer les investissements de ses activités, procéder à des acquisitions stratégiques, des investissements ou des alliances, restructurer son organisation ou financer ses besoins en capitaux. De plus, la capacité du Groupe à respecter ces clauses restrictives pourrait être affectée par des événements indépendants de sa volonté, tels que les conditions économiques, financières et industrielles. Un manquement de la part du Groupe à ses engagements ou ces restrictions, pourrait entraîner un défaut aux termes des conventions susvisées.

En cas de défaut auquel il ne serait pas remédié ou renoncé, les créanciers concernés pourraient mettre fin à leur engagement et/ou exiger que tous les montants en cours deviennent immédiatement exigibles. Ce type d'événements pourrait avoir un effet défavorable pour le Groupe, jusqu'à entraîner la faillite ou la liquidation du Groupe.



➤ **Risques liés à l'environnement concurrentiel**

Le Groupe opère sur le marché du prêt-à-porter pour enfants et de la puériculture, qui est un marché sans barrières à l'entrée et sur lequel la concurrence est forte et exerce une pression sur sa part de marché et ses prix de vente. Le Groupe est en concurrence avec les autres groupes de prêt-à-porter enfants et/ou puériculture traditionnels, internationaux et locaux et les détaillants en ligne.

Pour maintenir le volume de ses ventes et conserver ses marges, le Groupe s'appuie sur les atouts qui ont contribué à son succès : le concept Orchestra, qui combine qualité, style et prix compétitifs, l'intégration de toute la « supply chain », notamment de la création et de la logistique, la diversité de ses canaux de distribution, l'internationalisation croissante de son activité et le Club Orchestra qui offre jusqu'à 50% de remise toute l'année aux adhérents.

Pour autant, le Groupe ne peut garantir que la pression concurrentielle forte ne puisse avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives de croissance et de rentabilité.

➤ **Risques liés aux procédures et contentieux**

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, administratives, pénales ou arbitrales notamment en matière de responsabilité civile, de concurrence, de propriété intellectuelle, fiscale ou industrielle, environnementale et de discrimination.

Dans le cadre de certaines de ces procédures, des réclamations pécuniaires d'un montant important pourraient être faites à l'encontre d'une ou de plusieurs sociétés du Groupe. Les provisions éventuelles correspondantes (se référer à la note 7 des comptes consolidés), que le Groupe serait amené à enregistrer dans ses comptes, pourraient se révéler insuffisantes.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, en dehors des points cités dans la note 6 des comptes consolidés, d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière, ou la rentabilité du Groupe.

➤ **Risques liés à la fusion de la Société avec Destination Maternity**

L'Opération décrite au paragraphe IA du présent rapport de gestion et dont la réalisation est prévue au cours du troisième trimestre de l'exercice 2017/2018, soumet la Société à des risques supplémentaires qui, s'ils venaient à se concrétiser, pourraient significativement affecter les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société.

Les principaux risques identifiés par la Société à la date du présent rapport financier annuel sont les suivants :

Au jour du présent document, rien ne permet d'avoir l'assurance que l'Opération sera réalisée. La non-réalisation de l'Opération pourrait affecter le cours de bourse de l'action, les activités, la situation financière, le résultat d'exploitation ou les perspectives de la Société ou de Destination Maternity.

La réalisation de l'Opération est conditionnée à la réalisation ou renonciation de certaines conditions. La réalisation de chacune de ces conditions ne peut être garantie. Par ailleurs, dans certaines circonstances, chaque partie peut être fondée à résilier le *Merger Agreement*. Si les conditions ne sont pas réalisées dans les délais prévus et en l'absence de renonciation par la partie au bénéfice de laquelle elles sont stipulées et que l'Opération est retardée, la Société et Destination Maternity pourraient perdre tout ou partie des bénéfices prévus ou espérés de l'Opération, ce qui pourrait entraîner une baisse du cours des actions et des ADS de la Société et/ou du cours des actions de Destination Maternity et/ou porter préjudice à leurs activités respectives.

Si l'Opération ne se réalise pas pour quelque motif que ce soit, y compris en raison du refus des actionnaires de Destination Maternity d'approuver le *Merger Agreement*, les activités en cours de la Société et de Destination Maternity pourraient en être affectées de manière défavorable et la Société et Destination Maternity pourraient être sujettes à un certain nombre de risques, en ce compris les suivants :

- Destination Maternity pourrait être tenue, dans certains circonstances, de payer à la Société des indemnités de



- résiliation d'un montant de 5 millions de dollars américains ou de rembourser à la Société certaines dépenses ;
- la Société pourrait être tenue, dans certaines circonstances, de payer à Destination Maternity une indemnité de résiliation de 5 millions de dollars américains ;
 - la Société et Destination Maternity sont soumises à certaines restrictions sur la conduite de leurs activités respectives préalablement à la réalisation de l'Opération, ce qui pourrait affecter de manière défavorable leurs capacités à mettre en œuvre leurs stratégies commerciales respectives ;
 - la Société et Destination Maternity ont engagé, et continueront à engager, des dépenses et des frais significatifs en lien avec l'Opération envisagée ;
 - la Société et Destination Maternity pourraient faire l'objet de réactions négatives de la part des marchés financiers pour d'autres raisons que l'absence de réalisation de l'Opération, ce qui pourrait avoir des effets défavorables sur le cours de bourse de leurs actions ;
 - la Société et Destination Maternity pourraient être la cible de réactions négatives de la part de consommateurs, clients, partenaires commerciaux, prêteurs et employés en cas d'annulation de l'Opération ;
 - Le cours de bourse des actions de la Société et des actions de Destination Maternity pourrait baisser si les cours actuels intègrent l'hypothèse d'une réalisation de l'Opération ;
 - Les questions relatives à l'Opération (y compris l'intégration) nécessiteront de la direction de la Société qu'elle y consacre des moyens et le temps nécessaires, moyens et temps que ces derniers auraient autrement pu consacrer à leurs activités courantes, ce qui aurait profité à la Société agissant indépendamment ;
 - la Société pourrait ne pas être en mesure de poursuivre leurs activités respectives sans l'apport de capitaux conséquents, qui pourraient ne pas être mis à leur disposition à des conditions avantageuses, voire leur être refusé ; et
 - la Société pourrait ne pas réaliser les avantages prévus pour découler de la réalisation de l'Opération.

Par ailleurs, la Société pourrait être partie à un litige en lien avec à la non-réalisation de l'Opération ou en lien avec toute procédure d'exécution engagée contre la Société aux fins d'obtenir l'exécution de ses obligations au titre du *Merger Agreement*. Si l'Opération ne se réalise pas, ces risques pourraient se concrétiser et être préjudiciables aux activités de la Société, ainsi que sa situation financière, son résultat d'exploitation, ses perspectives, ses bénéfices et le cours de bourse de ses actions.

L'Opération pourra être réalisée même si la Société ou Destination Maternity a subi un effet défavorable significatif.

De manière générale, dans le cadre du *Merger Agreement*, chaque partie peut refuser de réaliser l'Opération dans l'hypothèse ou surviendrait d'un changement défavorable significatif qui affecterait l'autre partie entre le 19 décembre 2016 et la réalisation de l'Opération. Toutefois, certains changements, événements, circonstances ou évolutions défavorables n'empêcheront pas la réalisation de l'Opération, même si ces éléments devaient se traduire par un effet défavorable significatif pour la Société ou Destination Maternity.

Si de tels changements défavorables se produisent et que l'Opération se réalise, le cours de bourse de l'action de l'Entité Combinée pourrait en être affecté.



La Société et Destination Maternity s'attendent à supporter des coûts non récurrents significatifs liés à l'Opération. Ces coûts pourraient affecter les résultats d'exploitation de l'Entité Combinée pour la période concernée à la suite à la réalisation de l'Opération.

La Société et Destination Maternity anticipent des charges non récurrentes d'un montant d'environ 7,4 millions d'euros et de 9,1 millions de dollars américains, respectivement, liés aux coûts associés à l'Opération. Les parties ne seront pas en mesure de quantifier le montant exact de ces charges ni la période au cours de laquelle celles-ci seront engagées tant que l'Opération ne sera pas réalisée. Les facteurs ayant une incidence sur les coûts associés à l'Opération incluent le calendrier de réalisation de l'Opération et les ressources requises pour l'intégration de Destination Maternity et de la Société. Le montant et le calendrier de ce poste de dépense pourraient affecter de manière défavorable le résultat des opérations d'une période à l'autre de l'Entité Combinée, ce qui pourrait se traduire par une diminution du cours de bourse des actions et des ADS de la Société.

La Société pourrait ne pas matérialiser tout ou partie des bénéfices attendus de l'Opération, ce qui pourrait affecter de manière défavorable la valeur des actions et des ADS de la Société.

Le succès de l'Opération dépendra, en partie, de la capacité de la Société à matérialiser les bénéfices et les économies attendus du rapprochement avec Destination Maternity. Cependant, pour concrétiser ces bénéfices et ces économies attendus, les activités de la Société et de Destination Maternity doivent être regroupées avec succès et les opérations respectives des deux entreprises, de même que leurs technologies et leur personnel doivent être intégrés à l'issue de la réalisation de l'Opération. Si la Société n'est pas en mesure de mener ces opérations à terme selon le calendrier prévu, voire de ne pas les mener à leur terme du tout, les avantages et économies attendus de l'Opération pourraient ne pas se concrétiser en tout ou partie, ou il pourrait falloir davantage de temps que prévu pour qu'ils se matérialisent et la valeur de chaque action de la Société et, par conséquent, celle de ses ADS, pourraient en être défavorablement affectée. En outre, l'intégration d'entreprises est en général un processus long, complexe et coûteux qui, en l'absence d'une organisation adéquate et d'une mise en œuvre efficace et en temps utile, pourrait perturber de manière importante l'activité de la Société après la date de réalisation.

Destination Maternity fonctionne et, jusqu'à la date de réalisation, continuera de fonctionner en toute indépendance par rapport à la Société. Il est possible que le processus d'intégration se traduise par la perte de collaborateurs clés et d'autres membres de la direction, par la perturbation de l'activité de Destination Maternity ou encore qu'elle affecte défavorablement la capacité de Destination Maternity à conserver ses activités opérationnelles ou autrement à concrétiser les avantages attendus de l'Opération.

Par ailleurs, l'intégration effective pourrait entraîner des frais supplémentaires et imprévus et les avantages attendus de l'intégration pourraient ne pas se matérialiser. Les synergies attendues, à supposer qu'elles se réalisent, pourraient être inférieures aux prévisions et prendre plus de temps que prévu pour se matérialiser, ce qui pourrait avoir un effet préjudiciable sur l'activité et le résultat d'exploitation de l'Entité Combinée, ce qui pourrait porter atteinte à la valeur de chaque action de la Société et, par conséquent, à celle de ses ADS après la réalisation de l'Opération.



Les actionnaires de Destination Maternity pourraient décider de céder leurs actions de Destination Maternity ou leurs ADS de la Société reçus dans le cadre de l'Opération, ce qui pourrait entraîner une baisse des cours de bourse respectifs des deux sociétés.

Certains détenteurs d'actions de Destination Maternity pourraient se montrer peu disposés à détenir des titres d'une société constituée en dehors des États-Unis et dont le lieu principal de cotation se situe en dehors de ce pays. Cela pourrait entraîner des cessions d'actions de Destination Maternity avant la réalisation de l'Opération ou la cession d'ADS de la Société reçues dans le cadre de l'Opération. De surcroît, le cours de bourse des actions de Destination Maternity et des actions de la Société pourrait être défavorablement affecté par des opérations d'arbitrage intervenant préalablement à la réalisation de l'Opération. Ces cessions, ou la perspective de telles cessions, pourraient impacter défavorablement le cours de bourse des actions de Destination Maternity et des actions de la Société et la possibilité de les céder sur le marché, avant la réalisation de l'Opération, de même que les actions ou les ADS de la Société après la réalisation de l'Opération.

La Société et Destination Maternity pourraient faire l'objet d'actions de groupe ou d'autres actions initiées par leurs actionnaires qui pourraient entraîner des dépenses significatives et retarder ou empêcher la réalisation de l'Opération

Des actions de groupe et d'autres actions par des actionnaires sont fréquemment engagées contre des sociétés qui ont conclu des traités de fusion. Même si ces actions ne sont pas fondées, la défense contre ces actions entraîne des dépenses significatives et occupe le temps et les ressources du management. De plus, si un demandeur réussit à obtenir une injonction qui empêche la réalisation de l'Opération, cette injonction pourrait retarder ou empêcher la réalisation de l'Opération. Le 15 février 2017, le conseil d'administration de Destination Maternity a reçu une lettre adressée par un actionnaire de Destination Maternity alléguant d'irrégularités commises par les dirigeants et les mandataires sociaux de Destination Maternity, relatives à l'administration des affaires de Destination Maternity et des actions prises dans le cadre de la négociation et de l'approbation du *Merger Agreement* et sollicitant une enquête du conseil d'administration au sujet desdites irrégularités. Le conseil d'administration de Destination Maternity a constitué un comité en charge d'analyser les sujets soulevés, avec le support d'un conseil extérieur. L'analyse est en cours.

Des tierces parties pourraient résilier ou modifier les contrats conclus avec Destination Maternity.

Destination Maternity a conclu des contrats avec des bailleurs qui pourraient contenir de clauses de « Changement de contrôle » ou autres clauses similaires permettant au cocontractant de résilier ou modifier les conditions de leur contrat compte tenu de la réalisation des opérations envisagées par le *Merger Agreement*. La Société et Destination Maternity chercheront à obtenir l'accord de ces autres parties concernant l'Opération, mais si l'accord de ces tiers ne peut être obtenu ou s'il est obtenu à des conditions défavorables, l'Entité Combinée pourrait subir une perte de son chiffre d'affaires futur ou pourrait devoir supporter des dépenses supplémentaires pour louer des installations et/ou obtenir des produits indispensables à l'activité de l'Entité Combinée.

Il est précisé que sur les 1 229 baux liés à des magasins conclus par Destination Maternity en vigueur au 1^{er} octobre 2016, Destination Maternity a vérifié les clauses de changement de contrôle des 259 baux expirant après le 1^{er} juin 2018 et qui correspondent à des magasins générant un EBITDA positif pour Destination Maternity. Sur ces 259 baux, 36 nécessitent l'obtention de l'approbation du propriétaire en cas de changement de contrôle de Destination Maternity. A ce jour, Destination Maternity n'a pas engagé de discussion avec les propriétaires concernés pour obtenir leur accord. En ce qui concerne le bail de son siège social, Destination Maternity est en



train de finaliser un avenant qui devrait être conclu dans le mois qui vient afin de matérialiser l'accord du propriétaire à l'Opération.

Tant que l'Opération sera en cours, Destination Maternity restera soumise à des incertitudes sur le plan commercial et à des restrictions contractuelles.

L'incertitude liée à l'effet de l'Opération sur les salariés, les fournisseurs, les clients et d'autres tiers peut avoir un effet défavorable sur Destination Maternity. Ces incertitudes peuvent diminuer la capacité de Destination Maternity à attirer, retenir et motiver des employés clé jusqu'à ce que l'Opération soit réalisée. Pendant la période qui suivra cette réalisation, ces incertitudes peuvent conduire la clientèle, les fournisseurs et autres tiers traitant avec Destination Maternity, à faire évoluer les relations d'affaires existantes avec Destination Maternity. Le maintien des effectifs et le recrutement de Destination Maternity pourraient s'avérer particulièrement difficiles avant la date de réalisation. Les salariés actuels et potentiels peuvent en effet avoir des doutes sur leurs futurs rôles au sein de l'Entité Combinée.

La poursuite de l'Opération et la préparation du processus d'intégration peut peser lourdement sur la direction et les ressources internes de Destination Maternity. Tout détournement significatif de l'attention de la direction des activités actuelles et toutes les difficultés rencontrées dans le cadre de l'Opération et le processus d'intégration, pourraient affecter les résultats financiers de Destination Maternity et, à la suite de l'Opération, de l'Entité Combinée. De plus, le *Merger Agreement* a imposé à Destination Maternity d'exercer normalement ses activités conformément à la pratique antérieure. Il empêche Destination Maternity de prendre certaines mesures avant la date de réalisation ou la résiliation du *Merger Agreement*. Ces restrictions pourraient empêcher Destination Maternity de poursuivre des opportunités d'affaires intéressantes qui peuvent apparaître avant la réalisation de l'Opération.

Les valeurs de marché des actions ou des ADS de la Société après l'Opération pourraient être modifiées par des facteurs distincts de ceux qui affectent actuellement les actions de la Société ou de Destination Maternity.

Après la réalisation de l'Opération, les détenteurs d'actions de Destination Maternity deviendront des détenteurs d'ADS de la Société. Les activités de la Société et de Destination Maternity sont sensiblement différentes. Le résultat d'exploitation de l'Entité Combinée et du cours de bourse des actions et des ADS de la Société suite à l'Opération peuvent donc être affectés par des facteurs différents de ceux qui affectent actuellement le résultat d'exploitation de la Société et de Destination Maternity.

La Société et Destination Maternity pourraient connaître des difficultés liées à la mise en œuvre de l'intégration de leurs activités respectives.

Actuellement, chaque société exerce en tant que société cotée indépendante. La concrétisation des avantages prévus dans le cadre de l'Opération dépendra en grande partie de la capacité de ces deux sociétés à intégrer leurs activités d'une manière efficiente et efficace. Du fait des restrictions juridiques, la Société et Destination Maternity n'ont pu effectuer qu'une préparation limitée de l'intégration des deux sociétés suite à l'Opération. Elles n'ont pas encore pu déterminer la nature exacte de la manière dont les activités et les opérations des deux sociétés seront combinées après l'Opération. L'intégration effective pourrait entraîner des frais supplémentaires et imprévus et les avantages attendus du plan d'intégration peuvent ne pas se concrétiser. Les sociétés peuvent ne pas être en mesure de mener à bien le processus d'intégration de façon paisible, avec succès ou en temps utile. L'intégration peut s'avérer plus difficile compte tenu de la nécessité de coordonner des organisations, des systèmes de contrôle



et des installations qui sont géographiquement séparés, et prendre en compte les potentielles différences en termes d'expériences commerciales, de culture d'entreprise et de gestion. Les sociétés exploitent de nombreux systèmes et contrôles, notamment la gestion, les achats, la comptabilité et les finances, les ventes, la facturation, les avantages sociaux des salariés, les salaires et la conformité réglementaire. L'intégration des activités à la suite de l'Opération exigera une implication importante et des ressources externes importants, ce qui peut détourner l'attention de la direction des activités quotidiennes de l'Entité Combinée et être coûteux. L'incertitude des employés et un manque de rigueur pendant le processus d'intégration pourraient aussi perturber les activités de l'Entité Combinée. Toute incapacité de la direction à intégrer avec succès et en temps voulu les activités des deux sociétés pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités et le résultat d'exploitation de l'Entité Combinée.

L'Opération pourrait ne pas être rentable et peut provoquer une dilution du résultat par action de l'Entité Combinée. Cela peut nuire à la valeur des actions et des ADS de la Société après l'Opération.

Bien que la Société considère que l'Opération peut être générative de la croissance, il ne saurait y avoir d'assurance en ce qui concerne le délai et l'importance de cet impact. L'Entité Combinée pourrait être confrontée à des coûts supplémentaires liés à la transaction et à l'intégration ou d'autres facteurs tels que la non-concrétisation de tous les avantages prévus dans l'Opération ou une baisse de son activité. Tous ces facteurs pourraient provoquer une dilution du résultat par action de l'Entité Combinée ou diminuer la rentabilité attendue de l'Opération et provoquer une diminution du prix des ADS et des actions de la Société après l'Opération.

L'Entité Combinée supportera des coûts importants liés à l'Opération et à l'intégration prévus dans le cadre de l'Opération.

La Société et Destination Maternity anticipent des coûts non récurrents associés à la combinaison des opérations des deux sociétés, incluant des frais et paiements potentiels à faire à certains de leurs employés conformément à des obligations contractuelles liées à un « changement de contrôle ». La Société s'attend à ce que le montant de ces coûts soit déterminé à compter de la date de réalisation de l'Opération et puisse avoir un impact significatif sur la situation financière et le résultat d'exploitation de l'Entité Combinée. La large majorité des dépenses non récurrentes résultant de l'Opération sera composée des coûts de transaction liés à l'Opération, des coûts afférents à la consolidation des infrastructures et des systèmes ainsi que des coûts liés aux salariés. La Société et Destination Maternity s'exposeront également à des honoraires et des frais liés à l'élaboration de plans d'intégration et à leur mise en œuvre. Des coûts supplémentaires non prévus pourraient apparaître lors de l'intégration des activités des deux sociétés. La suppression des coûts redondants, ainsi que la réalisation d'autres économies liées à l'intégration des activités, pourraient ne pas compenser les coûts de transaction et d'autres coûts à court terme liés à l'intégration.

Il est possible que chacune des parties ne soit pas au courant de certaines dettes qui n'auraient pas été révélées par l'autre.

Les investigations de la Société et la conduite des due diligence de Destination Maternity peuvent ne pas avoir permis d'identifier des dettes non révélées de Destination Maternity. Si Destination Maternity a des dettes non révélées, la Société en qualité de société mère pourrait être responsable de ces dettes non révélées.



Les écarts d'acquisition ou autres immobilisations incorporelles de l'Entité Combinée pourraient se déprécier. Cela pourrait provoquer des charges hors trésorerie importantes dans son résultat d'exploitation.

L'Entité Combinée recevra un montant significatif d'écart d'acquisition et d'autres immobilisations incorporelles provenant de l'Opération. Au moins annuellement, ou chaque fois que des événements ou des évolutions de circonstances font apparaître une réduction potentielle de la valeur comptable telle que définie par les normes IFRS, l'Entité Combinée évaluera cet écart d'acquisition pour dépréciation sur la base de la juste valeur de chaque unité d'exploitation. La juste valeur estimée pourrait changer si des évolutions survenaient dans la structure du capital, le coût de la dette, les taux d'intérêt, les niveaux de dépenses d'investissement, les flux de trésorerie liés à l'exploitation ou la capitalisation boursière de l'Entité Combinée. Les dépréciations d'écart d'acquisition ou d'autres actifs incorporels pourraient nécessiter l'enregistrement de dépenses hors trésorerie sur le résultat d'exploitation de l'Entité Combinée.

Bien que les obligations de reporting de la Société en qualité de foreign private issuer soient limitées par rapport à celles d'une entreprise publique constituée aux Etats-Unis, les coûts encourus pour se conformer auxdites obligations et le temps que la direction devra y consacrer seront significatifs.

La Société n'est actuellement pas soumise aux règles de la SEC. Cependant, suite à la réalisation de l'Opération, la Société sera un *foreign private issuer* au sens de la réglementation de la SEC et sera soumise à certaines exigences de reporting de la SEC. La Société s'attend à devoir supporter des frais juridiques, comptables et autres significatifs, y compris des coûts associés aux exigences de reporting de la SEC en vertu de l'Exchange Act et à l'obligation de se conformer aux exigences de la Section 404 de la Loi Sarbanes-Oxley de 2002, le cas échéant. La Société devra se conformer aux règles, règlements et prescriptions adoptés par la SEC ainsi qu'aux règles du NASDAQ. Bien qu'elle ne puisse pas précisément connaître le montant final, la Société estime que ces charges courantes pourraient être supérieures à environ 200 000 dollars américains par an, avec notamment, des frais juridiques et comptables en augmentation.

De même, En outre, la plupart, voire l'ensemble des administrateurs actuels de la Société n'ont pas d'expérience dans la gestion des sociétés cotées américaines. Les administrateurs actuels et les autres membres du personnel de la Société qui n'ont pas d'expérience dans la gestion des sociétés cotées américaines devront également consacrer un temps important et des ressources financières significatives pour se conformer à ces règles, règlements et obligations. Cela risque aussi de détourner l'attention de la direction de la mise en œuvre de sa stratégie commerciale.

En outre, si la Société perd son statut de *foreign private issuer* à une date ultérieure, elle ne bénéficiera plus des règles qui y sont liées et sera, entre autres, tenue de déposer des rapports périodiques et des états financiers comme si elle était une société constituée aux États-Unis. Les coûts encourus pour répondre à ces conditions réglementaires supplémentaires pourraient être significatifs.

La direction générale pourrait devoir engager des dépenses importantes et consacrer un temps significatif pour adapter les règles de contrôle interne de la Société aux dispositions de la Section 404 du Sarbanes Oxley Act de 2002.

La section 404 de la Loi Sarbanes Oxley de 2002 et les règles et les règlements de la SEC adoptés sur la base de cette loi requièrent que les dirigeants sociaux et financiers de la Société évaluent l'efficacité de son contrôle interne relatif à l'information financière annuellement. S'il apparaît que le contrôle interne de la Société lié à l'information financière est défaillant, l'Entité Combinée pourrait être tenue, pour remédier à ces insuffisances, d'allouer des



ressources notamment financières importantes qui pourraient autrement être consacrées à ses activités commerciales.

C) ACTIVITE DES FILIALES

1. Prises de participation et de contrôle

Au cours de l'exercice, les prises de participation et de contrôle ont été les suivantes :

- ORCHESTRA SWITZERLAND, détenue à 100 % par ORCHESTRA-PREMAMAN, a acquis le 10 mars 2016 la société AUTOUR DE BEBE SUISSE, réseau de six magasins de puériculture Grand Format, exploités en succursales et localisés en Suisse Francophone. AUTOUR DE BEBE SUISSE, renommée BABYCARE en octobre 2016.
- ORCHESTRA-PREMAMAN USA Inc. a été créée sur l'exercice, détenue à 95%.
- US OP CORPORATION a été créée sur l'exercice, détenue à 100%.
- ASIA RETAIL DISPLAY : filiale désormais détenue à 100 % suite au rachat des parts minoritaires en juin 2016. Elle était détenue à hauteur de 50 % au 29 février 2016.
- Les sociétés Orchestrin et Orsavana sont désormais des filiales détenues à 100 % suite au rachat des parts minoritaires en novembre 2016. La cession de 60% des titres de ces deux entités est prévue sur le prochain exercice.
- Le taux de participation de la société CLUB at COST, détenue à 100% par OCHESTRA-PREMAMAN, passe de 50% à 40% dans la société ORCHESTRA PREMAMAN Mauritius.
- ORCHESTRA Asia a possède 100% des sociétés ORCHESTRA VENTURE HK COMPANY et BUSINESS LINK GROUP LTD
- SANDSWEAR : prise de participation de 49,5% par l'entité ORCHESTRA Asia, elle-même détenue à 100% par ORCHESTRA-PREMAMAN.
- ORCHESTRA MAROC SARL : le taux de participation passe de 100% à 51% sur l'exercice.
- La société ORCHESTRA PARTICIPATION détenue à 100% par ORCHESTRA-PREMAMAN a pris les participations directes suivantes au cours de l'exercice :
 - SO KIDS UNITED, ORCAHORS, YSBV, CGBB KIDS, ORCAUBIN, ORC SAINT-JEAN, B5A, LOUVROR, LE MAGASIN D'OPHELIE, ORC RELILA, ORCHESTRAAJACCIO, ORCLOM, BERSO, SDPO : à hauteur de 40% ;
 - CRISLOR : à hauteur de 33% ;
 - SOSSO & CYRINE : rachat de la totalité des intérêts minoritaires ;

La société ORCHESTRA PARTICIPATION détient les participations indirectes suivantes au 28/02/2017 :

- Société SO KIDS MERIGNAC, détenue à 100% par SO KIDS UNITED ;



- Sociétés ORCH ROMANS et ORCH SALAISE, détenue à 100% par MATHEOR, elle-même détenue par ORCHESTRA PARTICIPATION à 40% ;
- Société VENUS détenue de façon indirecte via JUPITER SAS, à hauteur de 20,17 %.

2. Résultats des filiales

Activité de la filiale espagnole

Le parc magasins Espagne est resté relativement stable et s'établit à 61 points de vente contre 65 points de vente l'année dernière, dont 41 en succursales.

Le chiffre d'affaires de la filiale sur la période est de 25 213 milliers d'euros, en baisse de 6% par rapport à l'exercice précédent, impacté par la crise économique qui sévit toujours en Espagne et la fermeture de 4 points de vente. Le résultat net social est une perte de 2 092 milliers d'euros contre une perte de 1 088 milliers d'euros l'année précédente.

Activité des filiales suisses

Le réseau compte 19 points de vente au 28/02/2017 suite à l'intégration de la filiale Babycare (anciennement Autour de Bébé Suisse). Orchestra Switzerland occupe toujours une place de leader sur le marché suisse qui s'est renforcée sur l'exercice avec l'ouverture de son 1er mégastore à Conthey en mars 2016.

Le chiffre d'affaires des filiales sur la période est 29 829 milliers d'euros soit respectivement 18 932 millier d'euros et 10 897 milliers d'euros pour Orchestra Switzerland et Babycare. La progression d'Orchestra Switzerland est de 17% par rapport à l'année précédente. Cette progression continue témoigne de la force du réseau suisse. Le résultat net est un profit de 49 milliers d'euros (1 082 milliers d'euros à la fin de l'exercice précédent pour Orchestra Switzerland). Le profit net de Babycare s'établit également à 49 milliers d'euros. Il convient de noter que sur l'exercice le magasin d'Etoy détenu par Babycare a été cédé à Orchestra Switzerland (septembre 2016). L'ensemble du réseau Babycare est en cours de cession vers Orchestra Switzerland afin de n'avoir qu'un seul et unique réseau.

Activité des filiales BeLux

Le chiffre d'affaires de la filiale Orchestra Belgium sur la période est de 4 567 milliers d'euros contre 5 362 milliers d'euros l'année précédente. Le résultat net est un profit de 264 milliers d'euros (contre une perte de 283 milliers d'euros à la fin de l'exercice précédent) compte tenu de la stabilisation du réseau suite à la réorganisation de l'année dernière.

Le chiffre d'affaires de la filiale Zanaka s'établit à 1 098 milliers d'euros (1 054 milliers d'euros l'année dernière) pour une perte nette de 20 milliers d'euros (32 milliers d'euros de perte au 29 février 2016).

JRMT (détenue à 100% par Orchestra Belgium), ancienne holding du groupe Baby 2000, enregistre sur cet exercice une perte de 62 milliers d'euros contre 79 milliers d'euros l'année dernière. La société JRMT n'a quasiment plus d'activité et devrait être prochainement liquidée.

Le chiffre d'affaires de la filiale Orchestra-Prémaman Belgium est de 114 774 milliers d'euros sur la période contre 101 149 milliers d'euros l'année précédente, en progression de 13%. Cette augmentation confirme la montée en puissance de l'activité puériculture au sein du Groupe, déjà constatée l'année dernière avec une progression de +22% de chiffre d'affaires. Elle résulte également de la stabilité du réseau depuis sa réorganisation opérée suite au rachat de l'enseigne Home Market en mai 2014. Le parc de magasins est désormais stabilisé ainsi que l'organisation qui a été modifiée au cours de l'exercice.

Après prise en compte des frais exceptionnels liés à cette restructuration et réorganisation et un abandon de créances commerciales avec clause de retour à meilleur fortune consenti à la filiale pour un montant de 24 millions



d'euros, la société enregistre un profit de 1 058 milliers d'euros (contre une perte de 19 528 milliers d'euros au 29/02/16).

Le chiffre d'affaires d'Orchestra-Prémaman Luxembourg, détenue à 100% par Orchestra-Prémaman Belgium, est de 6 429 milliers d'euros contre 3 875 milliers d'euros l'année précédente. Le résultat net est un bénéfice de 289 milliers d'euros (profit de 149 milliers d'euros au 29/02/2016). Cette variation est portée par l'ouverture d'un nouveau magasin à Pommerloch de 520 m² ainsi que par l'exploitation sur une année entière du mégastore de Foetz proposant une surface de vente de 1 110m² (ouverture courant second semestre 2015).

Les sociétés Baby2000 Antwerpen et Baby 2000, qui ont cédé leurs universalités en date du 1^{er} mars 2014 à Orchestra-Prémaman Belgium n'ont plus d'activité et seront liquidées prochainement. La société Babyland a été liquidée le 30 août 2016.

Après des opérations immobilières et sur titres réalisées l'année dernière Ets F. Devresse (ex Home Market) qui n'a plus d'activité commerciale et poursuit la cession de son parc immobilier avec la signature d'un compromis de vente sous conditions suspensives de son siège historique, le château d'Ollignies. Un acompte de 2 millions d'euros a été encaissé à titre de garantie en toute fin d'exercice.

Activité de la filiale grecque

La filiale grecque Orchestra Hellas compte désormais 70 magasins, dont 24 exploités en succursales contre 22 l'année dernière et 46 exploités en contrat commission-affiliation. Cet accroissement de points d'activité permet à la filiale de réaliser un chiffre d'affaires de 42 299 milliers d'euros sur la période, soit une progression de 13% et dégager une perte de 363 milliers d'euros contre un profit de 340 milliers d'euros l'année dernière.

Activité de la filiale chypriote

Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale est de 5 717 milliers d'euros (5 581 milliers d'euros au cours de l'exercice dernier) et le résultat net est un profit de 275 milliers d'euros (215 milliers d'euros au 29/02/2016).

Activité de la filiale turque

Le chiffre d'affaires réalisé par les 2 succursales de la filiale est de 612 milliers d'euros soit -12% par rapport à l'année dernière. Le résultat net social est une perte de 522 milliers d'euros contre une perte de 110 milliers d'euros l'année dernière.

Activité de la filiale canadienne

La filiale canadienne Vêtements Orchestra Canada Inc. distribue les produits Orchestra sur le territoire nord-américain au travers d'un magasin exploité à Montréal.

Le chiffre d'affaires social réalisé par la filiale est de 956 milliers d'euros, stable par rapport à l'année dernière (1 027 milliers d'euros). Le résultat net est profit de 11 milliers d'euros contre une perte de 104 milliers d'euros au 29/02/2016.

Activité des filiales marocaines

Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale Orchestra Maroc est de 13 399 milliers d'euros (13 120 milliers d'euros sur l'exercice précédent) et le résultat net social est une perte de 571 milliers d'euros (perte de 129 milliers d'euros au 29/02/2016). La filiale s'approvisionne auprès d'Orchestra-Prémaman SA (textile) et Orchestra-Prémaman Belgium SA (puériculture) et vend ses produits à la filiale Orc Distribution Maroc qui les commercialise dans ses 10 magasins exploités en contrat commission-affiliation. Un mégastore d'environ 3 000m² à Tanger est exploité en



direct par Orchestra Maroc à compter de mars 2017. Le pourcentage de détention de la filiale est passé à 51% en cours d'exercice.

Le chiffre d'affaires d'Orc. Distribution Maroc correspond aux commissions qui lui sont versées par Orchestra Maroc. Il s'élève à 4 372 milliers d'euros, stable par rapport à l'exercice précédent. La filiale dégage un bénéfice net de 340 milliers d'euros (532 milliers d'euros au 29/02/2016).

Activité de la filiale italienne

La filiale italienne existante a été réactivée en 2014 afin d'accueillir une activité de vente en « corner » de produits Orchestra dans 4 magasins.

Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale est de 1 906 milliers d'euros contre 1 982 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat net social est une perte de 46 milliers (127 milliers d'euros au 29/02/2016).

Activité de Orchestra Participation

La filiale Orchestra Participation enregistre à son actif l'ensemble des participations françaises détenues en partenariat avec nos commissionnaires affiliés.

Elle n'enregistre donc pas de chiffre d'affaires mais des produits financiers et des dividendes. Son résultat s'élève à -53 milliers d'euros au 28/02/2017 (162 milliers d'euros au 29/02/2016).

Activité des filiales réunionnaises

Orchest'run, filiale située sur l'île de la Réunion, enregistre pour sa quatrième année d'activité un chiffre d'affaires de 2 643 milliers d'euros (2 683 milliers d'euros l'année dernière) et confirme ainsi sa position insulaire. Elle dégage un bénéfice net de 204 milliers d'euros (196 milliers d'euros à la fin de l'exercice précédent). Le pourcentage de détention de la filiale est passé de 50% à 100% durant l'exercice.

La SAS Orcsavanna exploite le magasin de Saint Paul, qui a ouvert ses portes le 10 juillet 2014. Le chiffre d'affaires réalisé au titre de ce troisième exercice s'élève à 2 574 milliers d'euros contre 2 579 milliers d'euros l'année dernière. Cette filiale, dégage un bénéfice net de 160 milliers d'euros (180 milliers d'euros au 29/02/2016). Au même titre que sa sœur réunionnaise, le pourcentage de détention d'Orcsavanna est passé de 50% à 100% au cours de la période. 60% des parts ont été revendus en mars 2017 à un nouveau partenaire.

Activité de la filiale de Hong Kong

L'activité de bureau d'achat continue à se partager entre la zone de Shanghai (exploitée par notre joint venture SWF qui dégage un résultat positif de 1 313 milliers d'euros et le bureau de Hong Kong (Orchestra Asia) en fonction de l'optimisation du sourcing. Le chiffre d'affaires de la filiale est de 18 305 milliers d'euros, pour un bénéfice de 10 586 milliers d'euros

Orchestra Asia détient 100% des parts de la société chinoise Orchestra China Hong Kong, qui réalise un chiffre d'affaires de 1 881 milliers d'euros et enregistre un profit net de 95 milliers d'euros.

La filiale indienne Orchestra Buying and Retail India Private Ltd, détenue à 97% par Orchestra Asia, réalise un chiffre d'affaires de 1 706 milliers d'euros pour un résultat bénéficiaire de 128 milliers d'euros.

Elle détient aussi indirectement 100% des parts de la société chinoise Orchestra China Shanghai commercial and trading co ltd qui réalise un chiffre d'affaires de 2 848 milliers d'euros (3 054 milliers d'euros sur l'exercice dernier) et dégage une perte de 1 582 milliers d'euros (perte de 519 milliers d'euros au 29/02/2016). En juin 2016, le magasin de Huaihai a été fermé.



Elle détient depuis cet exercice 100% des parts de la société chinoise Asia Retail Display Ltd (50% précédemment). Cette société réalise un chiffre d'affaire de 3 407 milliers d'euros contre 7 790 milliers d'euros l'année dernière avec un résultat déficitaire de 260 milliers d'euros pour un résultat bénéficiaire de 2 631 milliers d'euros au 29/02/2016.

Activité des filiales mauriciennes

Le chiffre d'affaires de Kazibao Ltd est de 1 446 milliers d'euros (1 164 milliers d'euros l'année dernière) et le résultat au 28/02/2017 est un profit de 681 milliers d'euros pour un profit de 422 milliers d'euros au 29/02/2016.

Le chiffre d'affaires de Club At Cost est de 260 milliers d'euros (456 milliers d'euros sur l'exercice dernier) et le résultat est un profit de 3 milliers d'euros (contre une perte de 25 milliers d'euros au 29/02/2016).

Prémaman Mauritius qui exploite un deuxième magasin sur l'île depuis novembre 2016 voit son pourcentage de détention passé de 50% à 40% suite à l'arrivée d'un nouveau partenaire. La filiale réalise sur la période un profit de 353 milliers d'euros contre 168 milliers d'euros au 29/02/2016.

Activité de la filiale allemande

Orchestra Premaman Deutschland réalise un chiffre d'affaires de 3 718 milliers d'euros contre 2 486 milliers d'euros au 29/02/2016 et enregistre une perte de 351 milliers d'euros. Aujourd'hui la filiale exploite 8 magasins dont 4 en succursale

Activité de la filiale malgache

Ce bureau d'achat Orchestra Madagascar consolidé pour la seconde fois cette année a réalisé un chiffre d'affaire de 706 milliers d'euros contre 197 milliers d'euros l'année dernière. Son résultat bénéficiaire passe de 117 milliers d'euros au 29/02/2016 à 426 milliers d'euros lors de cet exercice.

Activité de la filiale russe

L'implantation d'Orchestra sur le territoire russe avec 3 magasins s'est faite au cours de l'exercice précédent. Pour ce premier exercice d'une année complète, la filiale Orchestra Premaman Vostok réalise un chiffre d'affaires de 1 678 milliers d'euros et dégage une perte nette de 454 milliers d'euros. L'exploitation des magasins est exclusivement en succursale.

Activité de la filiale USA

Sur le second semestre, Orchestra a lancé une filiale américaine qu'elle détient à 95%. Le site internet marchand a été lancé en avril 2017. Le premier magasin, situé à Philadelphie, a été ouvert en mai 2017. Au titre de l'exercice et compte tenu des opérations de développement du site et du magasin, la filiale réalise une perte de 659 milliers d'euros.

Activité de la filiale Sosso et Cyrine (France)

Au cours de l'exercice, cette filiale qui exploite un magasin a été intégrée à 100% dans le périmètre d'Orchestra-Prémaman contre 24.9% l'année dernière.

Sur cet exercice, le chiffre d'affaires s'établit à 780 milliers d'euros pour une perte de 8 milliers d'euros.



3. Actions propres

Au 28 février 2017, la société détient 72.594 de ses propres actions (0,39% du capital), dont 16.165 dans le cadre du programme de rachat et 56.429 dans le cadre du contrat de liquidité, regroupées pour une valeur d'acquisition de 706 milliers d'euros. Le cours moyen d'acquisition s'établit à 9,73 euros.

Toutes ces actions sont éliminées de l'actif et des capitaux propres consolidés au 28 février 2017. Le cours de clôture s'établit à 11,35 euros au 28 février 2017.

D) FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Opérations sur le capital social

- **Emission d'actions nouvelles**

- En septembre et octobre 2016, Orchestra-Prémaman a procédé à une augmentation de capital dans le cadre d'une offre publique à prix fixe et d'un placement global impliquant principalement des investisseurs institutionnels français ou étrangers.

Le succès de cette opération et la mise en œuvre d'une clause d'extension et d'une option de sur-allocation a permis à la société de lever 39,6 M€ via l'émission de 2 535 145 actions nouvelles au prix de 15,65 € par action.

- Par ailleurs, en même temps que cette émission d'actions nouvelles, Yeled Invest (actionnaire principal de d'Orchestra-Prémaman) vendu 1 885 782 actions au prix identique de 15,65 € par action, pour un montant total d'environ 29,5 M€.
- Enfin, le 9 novembre 2016, Orchestra-Prémaman a cédé 1 169 345 actions auto-détenues au prix de 15,52 € par action également, pour un montant total d'environ 18,2 M€.

Suite à la réalisation de ces opérations, le capital de la société Orchestra-Prémaman s'élève à 22 245 732€ divisé en 18 538 110 actions d'une valeur nominale de 1,20 €.

En renforçant ses fonds propres, ces opérations ont permis à la société de renforcer sa structure financière et d'améliorer sa flexibilité financière. Ces opérations ont donné lieu à une augmentation significative de la part de capital flottant de la société, qui est passée de 1,84 % à près de 32 %, Yeled Invest conservant le contrôle avec 68 % du capital.

- Le 16 février 2017, l'actionnaire majoritaire de Orchestra-Prémaman, Yeled Invest, a annoncé la signature d'un accord concernant l'émission par Yeled Invest d'obligations remboursables en actions existantes d'Orchestra-Prémaman pour un montant total brut de 30 M€ avec CM-CIC Investissements SCR. Ces obligations seront émises par Yeled Invest et seront remboursables en actions existantes de la société Orchestra-Prémaman appartenant d'ores et déjà à Yeled Invest. La durée de l'emprunt obligataire convertible sera de cinq ans. Toutefois, les porteurs des obligations seront en mesure de demander le remboursement anticipé des obligations convertibles en actions lors du deuxième anniversaire à compter de la date d'émission. L'objectif de cet emprunt obligataire est de refinancer les échéances de la dette financière de Yeled Invest.



Expansion internationale :

Le Groupe a réalisé le 10 mars 2016, avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2016, l'acquisition de la société AUTOUR DE BEBE SUISSE, réseau de 6 magasins de puériculture Grand Format, exploités en succursales et localisés en Suisse Francophone. Le chiffre d'affaires de ces magasins s'est établi à environ 12 M€ en 2015.

Orchestra-Prémaman a signé un accord de partenariat international avec le groupe CFAO : accord concernant l'approvisionnement de marchandises et accord de franchise visant à développer un réseau de magasins dans les sept pays d'Afrique suivants : Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Nigéria, République démocratique du Congo et Ghana.

Le groupe Orchestra-Prémaman a signé un accord de partenariat international avec Cevital, le plus important groupe privé d'Algérie et leader de la distribution alimentaire du pays : une franchise et un approvisionnement de marchandises visant à développer une chaîne de magasins de tailles variées dans toute l'Algérie.

Regroupement d'entreprises : Destination Maternity

Afin de se consacrer pleinement à la mise en œuvre des axes de travail opérationnels et stratégiques qu'elle s'est fixée, et de ne pas obérer ses capacités financières pour faire face à son exploitation et à sa croissance, la société Orchestra-Prémaman a cédé à la société Yeled Invest, le 2 mai 2016, la quasi-totalité des titres qu'elle détenait au sein de la société Destination Maternity Corporation pour un prix de 16,4 M€, correspondant au coût d'acquisition de ces titres augmenté du remboursement intégral de tous les frais engagés par la société pour acquérir ces titres et engager les discussions avec le Board de la société Destination Maternity Corporation. Par ailleurs, la Société dispose de la possibilité de racheter les actions ainsi cédées pendant une période de 24 mois à compter du 2 mai 2016 pour un prix d'achat correspondant au prix d'acquisition payé par Yeled Invest.

Le 19 décembre 2016, Destination Maternity (société cotée américaine) et Orchestra-Prémaman S.A. ont annoncé la conclusion d'un accord définitif concernant une opération de fusion par échange d'actions, créant ainsi un leader mondial dans les secteurs des vêtements de maternité, des vêtements d'enfants et de la puériculture.

Aux termes de l'accord, les actionnaires de Destination Maternity recevront 0.5150 action ordinaire Orchestra-Prémaman S.A., sous la forme d'American Depositary Shares (« ADS »), pour chaque action ordinaire de Destination Maternity qu'ils possèdent. Le prix de l'offre implicite de 7,05 \$ par action est issu du prix de clôture de l'action d'Orchestra et du taux de change EUR/USD au 19 décembre 2016.

Sur une base pro forma, à l'issue de l'opération, les actionnaires de Destination Maternity détiendront environ 28 % du Groupe fusionné et les actionnaires d'Orchestra en détiendront environ 72 %. Cette opération est soumise aux conditions suspensives habituelles, y compris la réception de l'approbation requise des actionnaires de Destination Maternity et d'Orchestra. Les parties s'attendent à ce que l'opération se réalise au troisième trimestre de 2017.

Réorganisation en Belgique

Lors du Conseil d'entreprise extraordinaire du vendredi 25 mars 2016, la direction de la filiale Orchestra-Prémaman Belgium a informé les membres du Conseil de plusieurs décisions structurantes concernant l'activité puériculture et le siège social belge, prises par le conseil d'administration du 22 mars 2016.

Afin d'accompagner le développement international du Groupe et assurer une croissance pérenne notamment au travers de l'ouverture de magasins mixtes et mégastores, il a été décidé de modifier courant 2016 l'organisation comme suit :

- repositionner la totalité de l'activité logistique à Arras sur un site répondant aux nouvelles exigences en termes de capacité de traitement,
- déplacer la centrale d'achat et de référencement à Paris ainsi que les activités de gestion des flux et merchandising afin de mieux gérer notre marché principal français,
- conserver une structure restreinte et autonome d'achats dédiée au marché local belge,
- rationaliser notre back office en rassemblant à Saint-Aunès les fonctions comptables.



Transactions avec la SCI Arras

Au cours de l'exercice clos le 28 février 2017, et dans le cadre du développement de ses activités logistiques pour partie dans le nord de la France, Orchestra-Prémaman s'est rapprochée de la SCI Arras (filiale à 67% de HM Belgium Sprl, contrôlée par la famille Mestre, et à 33 % de Gofatra Bvba, contrôlée par la famille Gotlib) compte tenu de son intérêt quant à la signature d'un second bail commercial relatif aux 74 375 m2 de locaux à usage d'entrepôt et de bureaux qui seront construits à terme sur le terrain, mais aussi pour accompagner la SCI Arras aux fins de structurer cette opération, et faire en sorte que le dossier puisse être présenté à des investisseurs dans le cadre d'une éventuelle cession.

Les prestations fournies par Orchestra-Prémaman ayant engendré des charges opérationnelles courantes sur la période, la Société a facturé à la SCI Arras la somme de 3 M€ HT, enregistrée en Autres charges et produits d'exploitation sur l'exercice.

Par ailleurs, en contrepartie de son engagement de prise à bail de l'extension et du bâtiment existant pour une durée ferme de 10 ans à compter de la réception de la nouvelle construction, la SCI Arras a accordé à Orchestra-Prémaman une économie de loyers futurs qui a été payée d'avance par la SCI Arras, pour montant de 17 M€ HT. Ce montant a donc été comptabilisé par Orchestra-Prémaman comme un produit perçu d'avance (en dette d'exploitation, part non courante) à étaler sur la durée du bail, qui débutera à réception des constructions, prévue au plus tard en mai 2019. L'enregistrement de ce produit perçu d'avance est sans effet sur le compte de résultat de la période

Les deux parties se sont entendues pour une facturation immédiate de l'ensemble de ces rémunérations (refacturation de coûts et économie de loyers futurs payée d'avance). La somme de 24 M€ (TTC) a été versée à la date du 27 février 2017, par imputation sur le compte-courant créditeur de Yeled Invest chez Orchestra-Prémaman, dans le cadre d'un contrat de cession de créance commerciale conclu le 27 février 2017 entre Orchestra-Prémaman, la SCI Arras et Yeled Invest.

II. ACTIVITE ET RESULTATS PROPRES DE LA SOCIETE ORCHESTRA PREMAMAN, SOCIETE MERE : ELEMENTS SIGNIFICATIFS RESSORTANT DES COMPTES – COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE

A) ACTIVITE D'ORCHESTRA PREMAMAN

La Société a poursuivi son développement en France métropolitaine en ouvrant 24 points de vente pour l'essentiel en périphérie. A fin février 2017, le nombre de points de vente en France est de 306 (164 succursales, 142 commissionnaires-affiliés).

L'activité de l'exercice a dégagé un chiffre d'affaires « fiscal » de 520,5 millions d'euros. Elle se décompose pour l'essentiel (hors ventes aux filiales) de la manière suivante :

- Le chiffre d'affaires « succursales » s'établit à 182,7 millions d'euros au 28/02/2017, en progression de 2 %. Cet exercice a enregistré l'ouverture de 13 nouvelles succursales et la reprise en succursales de 3 magasins commission-affiliation. Il a été procédé à la fermeture de 6 magasins succursales.

- Le chiffre d'affaires du réseau « commission-affiliation » est de 187,4 millions d'euros au 28/02/2017, en hausse de 6,26 %. Cet exercice a vu l'ouverture de 11 nouveaux magasins, la cession en commission-affiliation de 1 magasin succursale, et la fermeture de 10 magasins.

- Le chiffre d'affaires « négoce & divers » (magasins multimarques et franchisés) est de 132,3 millions d'euros au 28/02/2017, en augmentation de 14,53 %.



- Le chiffre d'affaires « web » est de 18 millions d'euros au 28/02/2017 ce qui représente un accroissement de 7,09 % par rapport à l'exercice précédent.

La Société a dégagé un résultat d'exploitation négatif de 7 818 milliers d'euros.

Elle a bénéficié au titre de l'exercice d'un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi d'un montant de 1 732 K€. Le crédit d'impôt relatif à l'année civile 2016 reste en créance reportable d'IS, et sera demandé en remboursement à l'issue du délai d'expiration de 3 ans s'il n'a pu être imputé sur les prochains bénéfices fiscaux. Il contribuera alors au financement des investissements, du recrutement et de la formation, dans le cadre de la stratégie de développement de la Société en France.

Il en est de même, pour le crédit d'impôt relatif à l'année civile 2015 (1 564 milliers d'euros).

La Société enregistre une perte nette de 37 405 milliers d'euros au 28/02/17.

L'endettement bancaire net de la trésorerie s'établit au 28/02/2017 à 91,4 millions d'euros (y compris 100 millions d'emprunt obligataire) contre 157,8 millions d'euros au 29/02/2016, en diminution de 66.3 millions d'euros sur l'exercice.

B) INFORMATION RELATIVE A LA LOI DE MODERNISATION DE L'ECONOMIE CONCERNANT LES DELAIS DE PAIEMENTS FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du code de commerce introduites par la loi n°2008-776 du 4 août 2008, une information sur les délais de paiement des fournisseurs de la société figure ci-dessous, sous la forme d'un tableau décomposant à la clôture de l'exercice écoulé le solde des dettes de la société par dates d'échéance.

Concernant l'exercice clos au 28 février 2017, nous vous précisons qu'il subsiste des dettes à échéances plus longues que celles prévues par la loi. Le tableau présenté inclut en effet d'une part les factures de certains de nos fournisseurs bénéficiant des accords dérogatoires expressément prévus par la loi, d'autre part les factures de nos fournisseurs étrangers et enfin les factures objets de litiges. Nous vous précisons que les délais de paiement peuvent varier notamment du fait de nos partenaires et fournisseurs intra-groupe, d'accords exceptionnels d'allongement des délais de paiement de certains de nos fournisseurs ou encore du fait de factures contestées.

Décomposition du solde des dettes fournisseurs par échéance (LME) au 28/02/2017 :

	Echues	Non échues	Total
0 à 30 jours	28 510 950	23 935 411	52 446 362
31 à 60 jours	9 457 460	35 006 725	44 464 185
> 60 jours	46 543 441	28 795 888	75 339 329
Total des dettes fournisseurs	84 511 851	87 738 024	172 249 875
Charges à payer et factures non parvenues		30 724 876	30 724 876
Total des dettes fournisseurs et rattachées	84 511 851	118 462 901	202 974 751



Au titre de l'exercice	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2013/2014	8.001.482,50 € * soit 2,50 € par action	-	-
2014/2015	8.811.754,35 € * soit 2,75 € par action	-	469.965,36 € * soit 0,15 € par action
2015/2016	Néant	-	-

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau

II. DEPENSES SOMPTUAIRES ET FRAIS GÉNÉRAUX VISES À L'ARTICLE 223 DU CGI

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et quinquies du code général des impôts, nous portons à votre connaissance le montant global des charges non déductibles pour l'établissement de l'impôt, soit 211.947 €.

Elles concernent les amortissements et loyers excédentaires, et la taxe sur les voitures particulières des sociétés, pour respectivement 80.197 €, 32.245 € et 99.505 €.

III. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R225-102 du Code de commerce, nous vous présentons le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Date d'arrêté	28/02/2013	28/02/2014	28/02/2015	29/02/2016	28/02/2017
Durée de l'exercice	12mois	12mois	12mois	12mois	12mois
Forme juridique de la société	SA	SA	SA	SA	SA
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	23 460	19 203	19 203	19 203	22 245
Nombre d'actions émises	3 910 019	3 200 593	3 200 593	3 200 593	18 538 110
Valeur nominale d'action	6.0	6.0	6.0	6.0	1.20
Résultat global des opérations effectuées (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	316 035	383 244	444 947	487 928	520 538
Résultat avant impôt, participation, amortissements et provisions	27 070	31 842	33 184	12 369	8 803
Impôt sur les bénéfices	(2 135)	(5 413)	(4 622)	1 297	825
Participation des salariés		(1 104)	(714)	0	0
Résultat après impôt, participation, amortissements et provisions	(309)	8 510	8 616	(10 861)	(37 405)
Montant des bénéfices distribués	1 235	5 439	8 001	8 811	0



Résultat des opérations réduit à une seule action	(en euros)				
Résultat après impôt et participation mais avant amortissements et provisions	6.38	7.91	8.70	3.86	0,43
Résultat après impôt, participation, amortissements et provisions	(0.0)	2.7	2.7	(3.39)	(2.02)
Dividende versé à chaque action	0.3	1.7	2.5	2.75	0

Personnel					
Nombre de salariés (effectifs fin période)	1 221	1 279	1 442	1 499	1 688
Masse salariale (milliers d'euros)	22 139	26 073	30 822	31 458	35 546

LE CAPITAL DE LA SOCIETE

I. IDENTITE DES DETENTEURS DE DROITS DE VOTE

Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit code, nous vous précisons que les principaux actionnaires de Orchestra-Prémaman, au 28 février 2017, étaient à notre connaissance les suivants :

Catégorie d'actionnaires	Nombre actions détenues	% du capital détenu	% droits de votes bruts *	% droits de votes nets
YELED INVEST	12.605.598	68,00	78,80	79,00
Autres actionnaires	5.859.918	31,61	20,94	21,00
Autodétention	72.594	0,39	0,26	
TOTAL	18.538.110	100,00	100,00	100,00

*calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote

En dehors de la société YELED INVEST, le seul actionnaire qui possède, seul ou de concert, directement ou indirectement, à la connaissance de la société, plus de 2,5% du capital, et ayant déclaré un franchissement de seuil est :

la société Alchamey Holdings Ltd, qui détient à la date du 31 Mai 2017, 1.655.000 actions (soit 8,93% du capital et 5,87% des droits de vote).



Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en période d'offre publique sont les suivants :

- a) La structure du capital de la Société ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la Société sont précisées ci-dessus,
- b) Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote ou au transfert d'actions hormis la privation de droits de vote, pouvant être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5% au moins du capital ou des droits de vote en l'absence de déclaration d'un franchissement de seuil statutaire, pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.
- c) Il n'existe pas, à notre connaissance, de pacte ou autre engagement signé entre actionnaires.
- d) En application de la loi Florange du 29/03/2014, les actions détenues au nominatif depuis plus de 2 ans bénéficient d'un droit de vote double ; la détention des actions et droits de vote est la suivante au 31 mai 2017 :

Catégorie d'actionnaires	Nombre actions détenues	% du capital détenu	% droits de votes bruts *	% droits de votes nets
YELED INVEST	12.605.598	68,00	78,83	79,06
Autres actionnaires	5.850.586	31,56	20,88	20,94
Autodétention	81.926	0,44	0,29	
TOTAL	18.538.110	100,00	100,00	100,00

*calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote

- e) Il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- f) Les règles de nominations et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 14 des statuts.
- g) En matière de pouvoir du conseil d'administration, les délégations et autorisations en cours relatives aux augmentations de capital et au programme de rachat d'actions sont décrites au paragraphe VIII du chapitre « capital de la société » du présent rapport.
- h) La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- i) Les seuls accords conclus par la société qui seraient modifiés ou prendraient fin en cas de changement de contrôle de la société sont le contrat de crédit multidevises à terme et renouvelable conclu le 6 mai 2013, l'emprunt obligataire contracté en novembre 2014, et l'emprunt obligataire Euro-PP souscrit en Juillet et Octobre 2015.
- j) Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions des membres du conseil d'administration.

II. TITRES AUTO DETENUS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous signalons que votre société détient, au 28 février 2017, 72.594 actions (0,39% du capital), dont 16.165 dans le cadre du programme de rachat et 56.429 dans le cadre du contrat de liquidité

Le tableau figurant au paragraphe III reprend les achats et les ventes réalisées au cours de l'exercice.



III. OPERATIONS REALISEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Marché de l'action

Au cours de l'exercice 2016/2017, les données relatives au marché de l'action Orchestra – Prémaman sont les suivantes :

Cours Extrêmes	
+ haut	17,80 €
+ bas	7,93 €

L'Assemblée Générale du 29 juillet 2016 dans sa 11^{ème} résolution « Programme de rachats d'actions » a autorisé notre société à opérer sur ses propres actions en vue, entre autres, de la régularisation du marché. Au cours de l'exercice 2016/2017, les transactions effectuées pour l'animation du cours ont été les suivantes :

Actions détenues par la société au 1^{er} mars 2016	4.635
Mouvements du 1^{er} mars 2016 au 3 août 2016 *	
Nombre d'actions achetées	2.329
Nombre d'actions vendues	6.964
Cours moyen des achats	90,86 €
Cours moyen des ventes	85,22 €
Mouvements du 4 août 2016 au 28 février 2017	
Nombre d'actions achetées	95.714
Nombre d'actions vendues	39.285
Cours moyen des achats	14,00 €
Cours moyen des ventes	12,26 €
Actions détenues par la société au 28 février 2017	56.429

* Date de division du nominal par 5

Le conseil d'administration du 9 Novembre 2016 a décidé de céder 1.169.345 actions auto-détenues sur le total de 1.185.510 actions destinées à être remises ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

La cession de ces 1.169.345 actions au prix de 15,65 euros par action, soit un prix total de 18.300.249,25 euros, a permis au groupe de renforcer ses fonds propres et d'augmenter la part du flottant dans le capital de la Société, renforçant ainsi la liquidité et l'attractivité du titre.

Le solde de titres en portefeuille dans le cadre du programme de rachat, suite à cette opération, s'élève donc à 16.165.

IV. PROGRAMMES D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D'ACTIONS

L'Assemblée Générale du 29 juillet 2016, dans sa 21^{ème} résolution, a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration permettant à ce dernier d'attribuer à ses dirigeants sociaux et à certains de ses salariés des options de souscription et/ou d'achat d'actions. Au cours de l'exercice clos le 28/02/2017, aucune option de souscription d'actions ni d'achat n'a été accordée.



V. PROGRAMMES D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Le Conseil d'administration du 31 Août 2016, en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 29 juillet 2016, a décidé l'attribution d'un nombre total de 52.706 actions gratuites à des bénéficiaires désignés, sous les principales conditions suivantes :

a) durée d'acquisition de 1 an et durée de conservation d'un an après l'attribution définitive

b) seuils de déclenchement et conditions de performance :

L'attribution définitive des actions suppose la réalisation de tous les seuils de déclenchement ; aucune action ne sera attribuée si l'un des quatre critères cumulatifs suivants (seuils de déclenchement) n'est pas respecté :

- EBE supérieur ou égal à 5% du chiffre d'affaires ;
- Leverage inférieur ou égal à 3,5 ;
- Absence de perte nette ;
- Possibilité de distribuer des dividendes par l'AGO annuelle, au regard :
 - des dispositions contractuelles afférentes au financement de l'entreprise (contrats de prêt, emprunts obligataires)
 - de la trésorerie disponible de la Société.

Si l'ensemble des seuils de déclenchement est atteint, le nombre d'actions sera déterminé en fonction du niveau de réalisation des conditions de performance, relatives au ratio d'Excédent brut d'Exploitation sur Chiffre d'Affaires d'une part et au ratio de Dette Financière nette sur Excédent Brut d'Exploitation d'autre part.

Les seuils de déclenchement n'étant pas atteints en totalité au 28 Février 2017, aucune action gratuite ne sera attribuée au titre de ce programme.

VI. DELEGATIONS FINANCIERES SOUMISES A LA PROCHAINE ASSEMBLEE (L. 225-129)

VI.1 - Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes :

- 1) Donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- 2) Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,
- 3) Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

VI.2 - Délégation à conférer au conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-91 du Code de commerce :

- 1) Délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission de bons de souscription



d'actions (BSA), bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ci-après définie.

- 2) Fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
- 3) Décide que le montant nominal global des actions auxquels les bons émis en vertu de la présente délégation sont susceptibles de donner droit ne pourra être supérieur à 6.000.000 euros. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de BSA, BSAANE et/ou BSAAR. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.
- 4) Décide que le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneront droit les bons sera au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action ORCHESTRA PREMAMAN aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons, déduction faite de l'éventuel prix d'émission du bon.
- 5) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSA, BSAANE, BSAAR à émettre, au profit de la catégorie de personnes suivante : les membres du comité de direction de la Société, incluant les dirigeants (à l'exclusion du Président du Conseil d'administration).
- 6) Constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société susceptibles d'être émises sur exercice des bons au profit des titulaires de BSA, BSAANE et/ou BSAAR.
- 7) Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de BSA, BSAANE et/ou BSAAR, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
 - répartir librement, au sein de la catégorie de personnes ci-dessus définie, tout ou partie des BSA, BSAANE et/ou BSAAR non souscrits.
- 8) Décide que le Conseil d'administration aura tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de BSA, BSAANE et/ou BSAAR et notamment :
 - fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, la nature et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnera droit chaque bon, le prix d'émission des bons et le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneront droit les bons dans les conditions prévues ci-dessus, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission ;
 - établir un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération ;
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution ;
 - constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR et procéder à la modification corrélative des statuts ;
 - à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
 - déléguer lui-même au Directeur général les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'Administration peut préalablement fixer;



VII. AUTORISATION D'UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PAR LA SOCIETE **(L. 225-209)**

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 29 juillet 2016 dans sa onzième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ORCHESTRA PREMAMAN par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 30 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est fixé à 55.614.330 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.



VIII. LISTE DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE

Par ailleurs, nous vous rappelons que les délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital en cours de validité sont les suivantes :

Nature délégation / autorisation:	Date de l'AG	Date expiration	Montant autorisé	Utilisation(s) au cours des exercices précédents	Utilisation(s) au cours de l'exercice 2016/2017	Montant résiduel au 28.02.2017
Délégation: en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfice et/ou primes	29.07.2016 (13 ^{ème} résolution)	28.09.2018	20.000.000 € (montant nominal)	Néant	Néant	20.000.000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	29.07.2016 (14 ^{ème} résolution)	28.09.2018	20.000.000 € (montant nominal actions) 100.000.000 € (titres de créance)	Néant	Néant	20.000.000 € (montant nominal actions) 100.000.000 € (titres de créance)
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public	29.07.2016 (15 ^{ème} résolution)	28.09.2018	20.000.000 €* (actions) 100.000.000 €** (titres de créance)	Néant	3.042.174 €***	16.957.826 € (actions) 100.000.000 € (titres de créance)
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé	29.07.2016 (16 ^{ème} résolution)	28.09.2018	20.000.000 €* /20% du capital social par an (actions) 100.000.000 €** (titres de créances)	Néant	Néant	16.957.826 € (actions) 100.000.000 € (titres de créances)
Autorisation, en cas d'augmentation du capital avec suppression du DPS, de déroger aux conditions de fixation du prix d'émission des titres	29.07.2016 (17 ^{ème} résolution)	28.09.2018	10% du capital social par an	Néant	Oui***	10% du capital social par an
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires (émissions avec maintien ou suppression du DPS par offre au public ou placement privé)	29.07.2016 (18 ^{ème} résolution)	28.09.2018	-	Néant	Oui***	-
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE (réservé aux salariés)	29.07.2016 (20 ^{ème} résolution)	28.09.2018	2,5% du capital social	Néant	Néant	2,5% du capital social
Délégations en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	29.07.2016 (19 ^{ème} résolution)	28.09.2018	10% du capital social	Néant	Néant	10% du capital social
Autorisation à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L225-209 du Code de Commerce	29.07.2016 (11 ^{ème} résolution)	28.01.2018	10% du capital social 40€ maximum par action 64.012 M€ maximum	/	Solde net de 51.221 actions achetées (contrat liquidité)	10% du capital
Autorisation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (article L225-209 Code de Commerce)	29.07.2016 (12 ^{ème} résolution)	28.07.2018	10% du capital social	Néant	Néant	10% du capital social
Autorisation d'émettre des options de souscription et/ou d'achats d'actions	29.07.2016 (21 ^{ème} résolution)	28.09.2019	10% du capital social	Néant	Néant	10% du capital social
Autorisation en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du DPS au profit d'une catégorie de personnes	29.07.2016 (23 ^{ème} résolution)	29.01.2018	6.000.000€ (montant nominal actions)	Néant	Néant	6.000.000€
Autorisation en vue d'attribuer gratuitement des actions	29.07.2016 (22 ^{ème} résolution)	28.09.2019	10% du capital social	Néant	52.706 actions attribuées sous conditions de performance	10% du capital social

* Plafond commun ** Plafond commun ***Augmentation de capital du 21/10/2016

LES SALARIES

I. LA QUOTITE DE CAPITAL DETENU A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (ART. L. 225-102)

A la clôture de l'exercice, la participation des salariés telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de commerce représentait 0% du capital social de la société.

Nous vous indiquons qu'au 28 février 2017 la proportion du capital détenue par le personnel de la société est non significative.



MANDATAIRES SOCIAUX

I. LA POLITIQUE EN MATIERE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Ces informations ont été données par le président du conseil d'administration dans son rapport relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et aux procédures de contrôle interne mises en place par la société et ce conformément aux dispositions de l'article L225-37 du Code de commerce.

II. MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

A la date du 1^{er} mars 2017 :

Monsieur Pierre MESTRE est Président.

Madame Chantal MESTRE est Vice-Présidente.

Monsieur Thomas HAMELLE est Directeur Général, et a sous sa responsabilité l'ensemble des Directeurs Généraux Délégués, à savoir :

- Stéphane MANGIN, Directeur Général Délégué Puériculture,
- Jacques BLANCHET, Directeur Général Délégué Finance,
- Franck ROUQUET, Directeur Général Délégué Commerce.

Le Conseil d'Administration du 29 Juin 2017 : a décidé de mettre fin aux mandats de Directeurs Généraux Délégués de MM. Stéphane MANGIN et Jacques BLANCHET, avec effet immédiat.

Il a été décidé de nommer M. Stefan JANISZEWSKI en tant que Directeur Général Délégué Finance.

III. MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Composition du Conseil d'administration au 28 février 2017 :

- M. Pierre MESTRE, Président,
- Mme Chantal MESTRE, Vice-Présidente,
- M. Marcel GOTLIB,
- M. Charles GOTLIB,

M. Jean-Claude Yana a été nommé censeur par l'assemblée générale du 29 juillet 2016.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 24 Août 2017 :

- de ratifier la nomination provisoire d'un censeur (sixième résolution) : CM-CIC Investissement SCR, (nommé à titre provisoire en qualité de censeur par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 4 mai 2017) conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- de nommer un 3^{ème} censeur (septième résolution), sous la condition suspensive de l'approbation de la dix-septième résolution (modification statutaire afin de modifier le nombre maximum de censeurs au sein du Conseil d'Administration) : Monsieur Fahad Almedihesh, conformément à l'article 19 des statuts, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.



Liste des mandats :

Mandataire social	Société	Mandat
Marcel GOTLIB	SWF	Gérant
Marcel GOTLIB	GESTICO	Dirigeant jusqu'au 15/12/16 (liquidation)
Marcel GOTLIB	ORCHESTRA-PREMAMAN	Administrateur
Marcel GOTLIB	GOFINCO	Administrateur (jusqu'au 1/12/16 (liquidation))
Marcel GOTLIB	VEGOTEX FRANCE SAS	Président
Pierre MESTRE	FINANCIERE MESTRE China	Administrateur
Pierre MESTRE	ORCHESTRA Asia Ltd	Administrateur
Pierre MESTRE	FINANCIERE MESTRE Hong Kong	Administrateur
Pierre MESTRE	FINANCIERE MESTRE Belgium SPRL	Gérant
Pierre MESTRE	FMBG SPRL	Gérant
Pierre MESTRE	HM Belgium SPRL	Gérant
Pierre MESTRE	Baby 2000	Co-gérant
Pierre MESTRE	Baby 2000 Antwerpen	Co-gérant
Pierre MESTRE	JRMT	Co-gérant
Pierre MESTRE	ORCHESTRA-PREMAMAN	Administrateur. Président
Pierre MESTRE	OPI	Gérant
Pierre MESTRE	VETEMENTS ORCHESTRA Canada INC.	Président
Pierre MESTRE	SARL DICO POCKET	Gérant
Pierre MESTRE	SAS VERCHANT	Président
Pierre MESTRE	ORCHESTRA BELGIUM	Gérant
Pierre MESTRE	KAZIBAO Ltd	Directeur
Pierre MESTRE	CLUB AT COST Ltd	Directeur
Pierre MESTRE	SCEA Domaine de Verchant	Gérant
Pierre MESTRE	SAS FINANCIERE MESTRE	Président
Pierre MESTRE	ORCHESTRA-PREMAMAN Belgium	Administrateur délégué jusqu'au 1/06/16 (démission)
Pierre MESTRE	ORCHESTRA HELLAS	Directeur
Pierre MESTRE	ORCHESTRA TURQUEY	Directeur
Pierre MESTRE	ORCHESTRA CYPRUS	Directeur
Pierre MESTRE	ORCHESTRA INDIA	Directeur
Pierre MESTRE	ORCHESTRA CHINA	Directeur
Pierre MESTRE	BABYLAND	Administrateur jusqu'au 30/08/16, date de liquidation
Pierre MESTRE	ORCHESTRA-PREMAMAN Luxembourg	Administrateur
Pierre MESTRE	ETABLISSEMENTS FERNAND DEVRESSE	Administrateur délégué
Pierre MESTRE	ORCHESTRA PREMAMAN USA Inc	Administrateur
Pierre MESTRE	ORCHESTRA ITALIA SRL	Administrateur



Pierre MESTRE	PREMAMAN MAURITIUS LTD	Directeur
Pierre MESTRE	OP US CORPORATION	Président depuis le 16/12/16 (création)
Chantal MESTRE	ORCHESTRA-PREMAMAN	Administrateur. Vice-Présidente
Chantal MESTRE	HM Belgium SPRL	Gérante
Chantal MESTRE	ETABLISSEMENTS FERNAND DEVRESSE	Administrateur
Chantal MESTRE	FINANCIERE MESTRE Belgium SPRL	Gérante
Chantal MESTRE	FINANCIERE MESTRE CHINA	Administrateur
Chantal MESTRE	FINANCIERE MESTRE HONG KONG	Administrateur
Charles GOTLIB	ORCHESTRA-PREMAMAN	Administrateur
Charles GOTLIB	GOFATRA BVBA	Gérant
Charles GOTLIB	GOFATRA INTERNATIONAL NV	Administrateur
Charles GOTLIB	NATRIMO NV	Administrateur
Charles GOTLIB	32 INVEST NV	Administrateur
Charles GOTLIB	VEGOTEX INTERNATIONAL	Administrateur
Charles GOTLIB	GOSOLEIL BVBA	Gérant jusqu'au 19/06/17 (liquidation)
Agathe BOIDIN	ORCHESTRA-PREMAMAN	Administrateur du 18/02/16 au 29/07/16. Vice-Présidente du 1/03/16 au 29/07/16
Agathe BOIDIN	ORCHESTRA-PREMAMAN Belgium	Administrateur
Agathe BOIDIN	SAS FINANCIERE MESTRE	Directrice Générale
Agathe BOIDIN	SCI COSNE SUR LOIRE	Gérante
Agathe BOIDIN	SCI VERCHANT	Gérante
Agathe BOIDIN	SCI ALENCON	Gérante
Agathe BOIDIN	SCI SARNELLY	Gérante
Agathe BOIDIN	SCI EPINAL	Gérante
Agathe BOIDIN	SCI MONDEVILLE	Gérante
Agathe BOIDIN	SAS BOILOV	Présidente jusqu'au 31/08/16 (dissolution)
Agathe BOIDIN	SCI LE2P	Gérante
Agathe BOIDIN	SCI ST MAUR	Gérante
Agathe BOIDIN	ORCHESTRA HELLAS	Directrice
Agathe BOIDIN	ORCHESTRA TURQUIE	Directrice
Agathe BOIDIN	ORCHESTRA CYPRUS	Directrice
Agathe BOIDIN	ORCHESTRA MAROC	Gérante, puis co-Gérante à compter du 11/05/16 jusqu'au 29/05/17 (démission)
Agathe BOIDIN	ORC DISTRIBUTION MAROC	Gérante
Agathe BOIDIN	BABYLAND	Administrateur délégué, jusqu'au 30/08/16, date de liquidation
Agathe BOIDIN	ORCHESTRA-PREMAMAN Luxembourg	Administrateur
Agathe BOIDIN	Baby 2000	Co-gérant
Agathe BOIDIN	Baby 2000 Antwerpen	Co-gérant
Agathe BOIDIN	JRMT	Co-gérant
Agathe BOIDIN	ETABLISSEMENTS FERNAND DEVRESSE	Administrateur



Agathe BOIDIN	SAS BOGO	Présidente
Agathe BOIDIN	ORCHESTRA-PREMAMAN Deutschland GmbH	Gérante jusqu'au 29/11/16 (démission)
Agathe BOIDIN	ORCHESTRA SWITZERLAND	Présidente
Agathe BOIDIN	ORCHESTRA PARTICIPATION	Présidente jusqu'au 15/05/16 (démission)
Agathe BOIDIN	ORCHESTRA PREMAMAN USA Inc	Présidente
Agathe BOIDIN	BABYCARE	Administrateur. Présidente
Jacques BLANCHET	ORCHESTRA-PREMAMAN	Directeur Général Délégué Finances jusqu'au 29/06/17
Jacques BLANCHET	ORCHESTRA-PREMAMAN LUXEMBOURG	Administrateur
Jacques BLANCHET	ORCHESTRA PREMAMAN USA Inc	Administrateur
Jacques BLANCHET	ORCHESTRA-PREMAMAN BELGIUM	Administrateur délégué à compter du 1/06/16
Jacques BLANCHET	ORCHESTRA PARTICIPATION	Président à compter du 15/05/16
Jacques BLANCHET	ORCHESTRUN	Président à compter du 03/08/16
Jacques BLANCHET	ORCSAVANNA	Président à compter du 04/08/16 jusqu'au 8/03/17, date de cession
Jacques BLANCHET	ORCHESTRA HELLAS	Administrateur
Jacques BLANCHET	BWO	Président à compter du 31/05/16 jusqu'à radiation du 10/05/17 par suite de transmission universelle de patrimoine
Jacques BLANCHET	SOSSO ET CYRINE	Président à compter du 30/11/16
Jacques BLANCHET	LES JOLIS COEURS	Président à compter du 30/11/16 jusqu'à radiation du 25/04/17 par suite de transmission universelle de patrimoine
Jacques BLANCHET	CLEM	Président à compter du 1/12/16 jusqu'à radiation du 27/04/17 par suite de transmission universelle de patrimoine
Stéphane MANGIN	ORCHESTRA-PREMAMAN	Directeur Général Délégué Puériculture jusqu'au 29/06/17
Stéphane MANGIN	ETABLISSEMENTS FERNAND DEVRESSE	Administrateur
Franck ROUQUET	ORCHESTRA-PREMAMAN	Directeur Général Délégué Commerce
Franck ROUQUET	ORCHESTRA PREMAMAN Deutschland GmbH	Gérant à compter du 29/11/16
Philippe THIRACHE	ORCHESTRA-PREMAMAN	Directeur Général du 18/02/16 au 09/11/16
Thomas HAMELLE	ORCHESTRA-PREMAMAN	Directeur Général à compter du 30/11/16
Jean-Claude YANA	ORCHESTRA Canada Inc	Vice-président
Jean-Claude YANA	ORCHESTRA-PREMAMAN	Censeur à compter du 29/07/16



IV. REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération brute totale en euros versée par le Groupe au cours de l'exercice 2016/2017 pour chaque mandataire social s'est élevée à :

(en €)	Rémunération au titre d'un contrat de travail		Rémunération au titre d'un mandat social	Avantage en nature	Jetons de présence	Autres	TOTAL 2016/2017
	Fixe	Variable					
Chantal Mestre					4 714		4 714
Pierre Mestre			8 333		6 000		14 333
Marcel Gotlib					6 000		6 000
Charles Gotlib					5 357		5 357
Philippe Thirache	211 500	30 000		11 204		282 000	534 704
Thomas Hamelle	82 500	10 313		913			93 725
Agathe Boidin	123 331	80 612		3 270	2 244		209 458
Jacques Blanchet	236 899	36 671	12 360	4 835			290 765
Stéphane Mangin	169 585	22 938	0	2 983	0		195 506
Franck Rouquet	270 000	17 925	14 000	4 581			306 506
Jean-Claude Yana	14 583						14 583
Financière Mestre Hong Kong (1)						256 088	256 088
Financière Mestre Belgium (1)							0
Financière Mestre China (1)						295 740	295 740
TOTAL	1 108 399	198 458	34 693	27 786	24 315	833 827	2 227 479

(1) Conventions de conseil et management avec FIME Hong Kong, FIME China et FIME Belgium (cette dernière ayant pris fin au 29 février 2016), telles que décrites au chapitre "conventions réglementées".

L'information présentée correspond aux rémunérations versées au cours de l'exercice (au titre de l'exercice clos le 28 février 2017 et au titre du solde et de la régularisation de l'exercice précédent) et ne tient pas compte des régularisations à venir (avoirs à recevoir pour 1 603 K€).

Il s'agit exclusivement d'avantages à court terme.

Le 9 novembre 2016, le conseil d'administration de la Société a décidé de mettre fin au mandat de Directeur Général de M. Philippe Thirache, avec effet immédiat. Une indemnité de 282 000 euros, validée par le conseil d'administration du 15 novembre 2016, lui a été versée.

Le conseil d'administration a nommé, le 30 novembre 2016, M. Thomas Hamelle en tant que Directeur Général, lequel a pris ses fonctions le 5 décembre 2016. Dans le cas où Orchestra-Prémaman mettrait fin au mandat de Directeur général de M. Hamelle (sauf en cas de faute grave intentionnelle), Orchestra-Prémaman devrait lui verser une indemnité d'un montant de 150 000 euros, en plus de l'intégralité de son salaire pour le mois au cours duquel se produirait la résiliation.

Les avantages en nature sont composés de voitures de fonction et, pour le Directeur Général, d'une assurance GSC.

Stéphane Mangin bénéficie en sus d'une prise en charge des frais de scolarisation de ses enfants, d'une couverture supplémentaire santé et d'une couverture complémentaire prévoyance.

Le contrat de travail de Jacques BLANCHET prévoit, en cas de licenciement dans les 5 premières années suivant l'embauche, le versement d'une indemnité équivalente à 3 mois de salaire (calculée comme l'indemnité légale ou conventionnelle) en sus de l'indemnité légale ou conventionnelle de licenciement, soit un montant estimé à 69 457 € à la clôture du 28 février 2017.



Les directeur général et directeurs généraux délégués bénéficient également du plan d'actions gratuites mis en place en milieu d'année 2016 au profit de certains salariés et dirigeants de la Société.

V. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ETABLI EN APPLICATION DES ARTICLES L. 225-37-2 ET R 225-56-1 DU CODE DE COMMERCE

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil d'administration, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués (huitième à dixième résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire)

Dans le cadre de la détermination de la rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux, le conseil d'administration a pris en compte les principes suivants :

A/ Président du Conseil d'administration :

Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil d'administration, fixés par le Conseil :

- Rémunération fixe

Le Président bénéficie d'une rémunération fixe au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'administration.

- Rémunérations exceptionnelles

Le Conseil d'administration peut décider d'octroyer une rémunération exceptionnelle au Président du Conseil d'administration au regard de circonstances très particulières. Le versement de ce type de rémunération doit pouvoir être justifié par un événement tel que, par exemple, la réalisation d'une opération majeure pour la société.

- Jetons de présence

Le Président du conseil perçoit au titre de ses fonctions d'administrateur des jetons de présence.

B/ Directeur Général :

1/ Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général, fixés par le Conseil :

- Rémunération fixe

Le Directeur Général bénéficie d'une rémunération fixe au titre de ses fonctions de dirigeant mandataire social, étant précisé qu'il est prévu une augmentation progressive de cette rémunération sur les exercices 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020.

Cette rémunération est payable est douze mensualités à chaque fin de mois.

- Rémunération variable annuelle

Le Directeur Général bénéficie également d'une rémunération variable au titre de ses fonctions de dirigeant mandataire social.

La rémunération variable annuelle étant plafonnée à un maximum de 25 % de la rémunération fixe annuelle, elle augmentera donc également progressivement sur les exercices 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020 dans les mêmes proportions que la rémunération fixe.

Les critères de détermination de la rémunération variable annuelle sont définis par le Conseil d'Administration, chaque année, et portent principalement sur le niveau d'Excédent Brut d'Exploitation, le respect des covenants financiers, ainsi que sur des objectifs qualitatifs et personnels.

- Attribution gratuite d'actions

Le Directeur Général devrait bénéficier annuellement de l'attribution gratuite d'actions de la Société correspondant à une valeur globale annuelle augmentant progressivement au cours des exercices 2017/2018, 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021.



Indemnité de prise de fonction : Pour permettre le recrutement d'un dirigeant mandataire social, le conseil d'administration pourrait consentir une indemnité de prise de fonction.

Le montant de cette indemnité ne pourrait excéder celui des rémunérations et avantages auxquels l'intéressé renonce du fait de l'acceptation de son mandat.

C / Directeurs Généraux Délégués

1/ Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux Directeurs Généraux Délégués, fixés par le Conseil :

- Rémunération fixe

Les Directeurs Généraux Délégués peuvent percevoir une rémunération fixe au titre de leur mandat social.

- Attribution gratuite d'actions

Les Directeurs généraux délégués peuvent se voir attribuer gratuitement des actions de la société.

- Rémunérations exceptionnelles

Le Conseil d'administration peut décider d'octroyer une rémunération exceptionnelle aux Directeurs Généraux Délégués au regard de circonstances très particulières. Le versement de ce type de rémunération doit pouvoir être justifié par un événement tel que, par exemple, la réalisation d'une opération majeure pour la société.

Le versement des éléments de rémunération variable et, le cas échéant, exceptionnelle attribués au titre du mandat pour l'exercice 2017/2018 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération des Directeurs Généraux Délégués versés ou attribués au titre dudit exercice. Il est précisé que les éléments mentionnés au 2/ ci-après ne sont pas visés.

2/ Eléments de rémunération et avantages de toutes natures dus ou susceptibles d'être dus au titre de conventions conclues en raison de son mandat avec la société une filiale, une société contrôlante ou une société placée sous le même contrôle (au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce)

- Contrat de travail

Les Directeurs Généraux Délégués sont liés à la société par un contrat de travail au titre duquel ils perçoivent une rémunération fixe ainsi qu'une rémunération variable et bénéficient notamment de la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L.225-42 du Code de commerce qui n'ont pas pu être autorisées préalablement par votre conseil d'administration, l'ensemble des administrateurs étant des parties intéressées aux dites conventions.

- Accord de gouvernance entre la Société, Destination Maternity et Yeled Invest signé le 19 décembre 2016 (conseil d'administration du 19 décembre 2016)
- Conventions conclues avec la SCI ARRAS
La SCI ARRAS, (filiale à 67% de HM Belgium Sprl, contrôlée par la famille Mestre, et à 33% de Gofatra Bvba, contrôlée par la famille Gotlib) a conclu le 3 Septembre 2015 avec la société ORCHESTRA - PREMAMAN un bail portant sur un local à usage d'activités logistiques d'une surface hors d'œuvre nette de 50.245 m², situé sur un terrain d'une surface d'environ 24ha 75a 24 dans la Zone ACTIPARC d'ARRAS à SAINT-LAURENT-BLANGY (62), d'une durée de 10 ans, entré en vigueur à la livraison des installations le 27 Juillet 2016.



Au cours de l'exercice, la société ORCHESTRA-PREMAMAN s'est rapprochée de la SCI ARRAS compte tenu de son intérêt quant à la signature d'un second bail commercial relatif aux 74.375 m² de locaux à usage d'entrepôt et de bureaux qui seront construits à terme sur le terrain, mais aussi pour accompagner la SCI ARRAS aux fins de structurer cette opération, et faire en sorte que le dossier puisse être présenté à des investisseurs dans le cadre d'une éventuelle cession.

En contrepartie des prestations fournies ayant engendré des charges opérationnelles courantes sur la période (élaboration du montage général du dossier, prospection immobilière, assistance administrative, recherche et montage des financements, recherche de subventions, gestion de trésorerie, assistance technique, conseils juridiques et fiscaux, étude de travaux, conduite de travaux, négociation, analyse des offres, data room technique, ...), la société ORCHESTRA-PREMAMAN a facturé à la SCI ARRAS une rémunération d'un montant de 3.000.000 € HT.

Par ailleurs, ORCHESTRA-PREMAMAN s'est engagée à ratifier un contrat de bail commercial d'une durée ferme et définitive de 10 années, dès réception des constructions dans la période considérée, pour 74.375 m² de locaux réalisés, de part et d'autre du bâtiment existant, par l'édification de nouvelles cellules à usage principal d'entrepôt pour une surface totale d'environ 74.375 m², moyennant un loyer annuel de 42 euros hors taxes et hors charges par m².

ORCHESTRA-PREMAMAN s'est également engagée irrévocablement vis-à-vis de la SCI ARRAS à procéder à l'adaptation du contrat de bail commercial établi pour les locaux initiaux, ratifié le 3 septembre 2015, qui a pris effet au 27 juillet 2016, par avenant, afin d'ajuster la durée celle du bail conclu pour l'extension de 74 375 m², pour que le terme calendaire des deux baux soit fixé à la même date.

En contrepartie de son engagement d'importance, nécessaire et indispensable, à la SCI ARRAS pour lui permettre de réaliser l'opération immobilière envisagée, la SCI ARRAS a accordé à la société ORCHESTRA-PREMAMAN une économie de loyers futurs qui a été payée d'avance par la SCI ARRAS, pour un montant de 17 M€ HT, sur l'ensemble immobilier loué à Arras, à compter de la livraison des constructions susmentionnées pour une surface exploitable de 74 375 m², prévue à ce stade de la construction en mai 2019.

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par votre conseil d'administration.

Nous vous informons des conventions nouvelles donnant lieu à application de l'article L.225-38 du Code du commerce, sur l'exercice 2016/2017 :

- Abandon de créances commerciales de 24 000 000€ au profit de Orchestra-Prémaman Belgium avec retour à meilleure fortune autorisé par le conseil du 28 février 2017.

- Indemnités du Directeur Général en cas de cessation des fonctions
Le conseil d'administration, dans sa séance du 30 novembre 2016, a autorisé l'octroi d'une indemnité à Thomas Hamelle, Directeur Général, en cas de cessation par révocation de ses fonctions, hors cas de faute lourde impliquant une intention de nuire à la Société.

Ladite indemnité serait égale :

- à la somme de 165 000 € correspondant à 6 mensualités de rémunérations fixes dans l'hypothèse où ladite révocation prendrait effet pendant la période courant entre ce jour et la date à laquelle Monsieur Thomas HAMELLE obtiendra sa prise en charge par le régime de la « Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprise » (GSC),
- à la somme de 150 000 € dans l'hypothèse où ladite révocation prendrait effet après la date à laquelle Monsieur Thomas HAMELLE obtiendra sa prise en charge par le régime de la « Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprise » (GSC),
- étant précisé que la rémunération mensuelle, du mois au cours duquel la cessation des fonctions prendrait effet, serait versée en intégralité ;

Le versement de cette indemnité serait conditionné à l'atteinte d'au moins 2 des 3 critères suivants (mesurés sur 2 semestres glissants) à la date de prise d'effet de la cessation des fonctions :

- Un chiffre d'affaires consolidé supérieur à 600 Millions d'€uros,
- Un EBE courant supérieur à 5% du chiffre d'affaires consolidé,
- Un ratio de levier (Dette Financière Nette / EBE Courant) inférieur à 3,5 ;

Cette indemnité serait versée immédiatement à la date de prise d'effet de la cessation des fonctions, sous réserve de la constatation par le Conseil de la réalisation des conditions susvisées.



Nous vous rappelons par ailleurs la convention autorisée par le conseil d'administration au cours de l'exercice 2016/17 et qui a déjà été approuvée par l'assemblée générale le 29 juillet 2016:

- Indemnités du Directeur Général en cas de cessation des fonctions
Le conseil d'administration, dans sa séance du 12 mai 2016, a autorisé l'octroi d'une indemnité à Philippe Thirache, Directeur Général, en cas de cessation de ses fonctions, hors cas de faute lourde impliquant une intention de nuire à la Société.
Suite à la décision lors du conseil d'administration du 9 novembre 2016 de révoquer Monsieur Philippe Thirache de ses fonctions, le conseil d'administration du 15 novembre 2016 a constaté la réalisation des conditions suspensives et a validé une indemnité de 282 000€, outre la rémunération de l'intégralité du mois de novembre (30 000 €).

Nous vous rappelons par ailleurs les conventions conclues antérieurement dont l'exécution s'est poursuivie au cours l'exercice 2016/2017 :

- Bail de l'entrepôt d'Arras auprès de la SCI Arras, autorisée par le conseil du 26 août 2015. Le bail a été signé le 3 septembre 2015, pour une durée de 10 ans à compter de la réception de l'immeuble. La charge comptabilisée au cours de l'exercice s'est élevée à 1 352 380 € au titre des loyers, et à 51 843 € au titre de la taxe foncière.
- Convention de conseil et management avec la société Financière Mestre Hong Kong.
La charge comptabilisée au cours de l'exercice dans les comptes de la Société au titre de l'exercice s'est élevée à 120 402 € (après prise en compte d'un avoir à recevoir de 360 738€).
- Cession de 1 922 820 titres DESTINATION MATERNITY CORPORATION à YELED INVEST, autorisée par le conseil du 29 février 2016.
La cession est intervenue le 2 mai 2016, pour un prix fixé au montant total d'acquisition de ces titres dans les comptes d'ORCHESTRA-PREMAMAN soit 15 816 500 euros, augmenté du remboursement des frais engagés par la Société pour acquérir ces titres et engager les discussions avec le Board de DESTINATION MATERNITY CORPORATION soit 615 896 euros.
Un versement provisionnel de 16 200 000€ était intervenu à titre de dépôt de garantie le 29 février 2016 par compensation avec le compte-courant détenu par YELED INVEST au sein de la Société.
Par ailleurs, la Société dispose de la possibilité de racheter les actions ainsi cédées pendant une période de 24 mois à compter du 2 mai 2016 pour un prix d'achat correspondant au prix d'acquisition payé par Yeled Invest.
- Contrat d'approvisionnement signé avec la société VEGOTEX représentée par Monsieur Marcel Gotlib. La charge comptabilisée sur l'exercice s'est élevée à 35 249 279€ (24 716 383€ sur N-1).
- Mise en place, en guise de dépôt de garantie, d'une « lettre de confort » d'Orchestra au profit du bailleur du magasin de Zaragoza exploité par OPI, filiale espagnole. Cette opération a été autorisée par le Conseil du 25 janvier 2012 (pas d'exécution de la lettre de confort au cours de l'exercice : pas de charge ou produit constaté sur l'exercice).
- Crédit revolving accordé par YELED INVEST SA autorisé par les conseils des 26 juin 2014 et 12 décembre 2014. Ce compte courant s'établit à 6 000 000 € au 28 février 2017, auxquels s'ajoutent 56546 € d'intérêts courus. La charge financière comptabilisée au cours de l'exercice s'est élevée à 96 010 €.
- Abandon de créance de 141.000 € consenti le 30 octobre 2009 au profit de la filiale canadienne Orchestra Canada Inc., assortie d'une clause de retour à meilleure fortune (pas de charge ou produit sur l'exercice).



- Abandon de créance de 876.000 € consenti le 30 octobre 2009 au profit de la société OPI, assortie d'une clause de retour à meilleure fortune (pas de charge ou produit sur l'exercice).
- Abandon de créances commerciales de 6 838 328€ au profit de OPI avec retour à meilleure fortune autorisé par le conseil du 25 février 2015 (pas de charge ou produit sur l'exercice).
- Abandon de créances commerciales de 18 276 992€ au profit de Orchestra-Prémaman Belgium avec retour à meilleure fortune autorisé par le conseil du 25 février 2015 (pas de charge ou produit sur l'exercice).

Nous vous demandons, conformément à l'article L.225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 du même code, poursuivies et le cas échéant conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration.

Vos Commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

RESPONSABILITE SOCIALE, SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE

Rapport en annexe.

MODIFICATION DES STATUTS

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de :

- procéder à une modification statutaire afin de prévoir les modalités de désignation de l'administrateur représentant les salariés au sein d'un groupe employant plus de 1000 salariés en France, (article 11 II de la loi n° 2015-994 du 17 août 2015)
- mettre en harmonie les statuts avec :
 - 1) les dispositions de l'article L. 225-36 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016, qui confère la possibilité au Conseil d'administration de décider le transfert du siège social sur tout le territoire français, sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine Assemblée
 - 2) les dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016, qui a supprimé l'obligation de nommer un commissaire aux comptes suppléant lorsque le titulaire n'est pas une personne physique ou une société unipersonnelle.
- augmenter le nombre maximum de censeurs que l'Assemblée Générale ordinaire peut nommer au sein du Conseil d'administration, en le portant de deux à trois, et de modifier en conséquence l'alinéa 1 de l'article 19 des statuts.



Orchestra - Prémaman

Exercice clos le 28 février 2017

**Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales,
environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport
de gestion**

ERNST & YOUNG et Associés



Orchestra-Prémaman

Exercice clos le 28 février 2017

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC¹ sous le numéro 3-1050, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 28 février 2017, présentées dans le rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure dans la note méthodologique en partie 5 du chapitre « Responsabilité sociale, sociétale et environnementale » dans le rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

¹ Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre janvier et juin 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ six semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée en partie 5 du chapitre « Responsabilité sociale, sociétale et environnementale » dans le rapport de gestion, notamment :

- concernant les informations sociales : à l'exception des indicateurs relatifs aux effectifs, aux embauches, aux départs, aux rémunérations et au nombre total d'heures de formation et aux accidents, les données sociales sont limitées à un périmètre du Groupe représentant de 83 % à 94 % des effectifs totaux selon les indicateurs ;
- concernant les informations environnementales : le périmètre est limité à la France, à la Belgique et à la Grèce représentant 77 % des effectifs du Groupe pour le présent exercice.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

² ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions RH, Finances, Achats, Industrielle, Communication, Sécurité, Logistique et du service de gestion des frais généraux en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

³ Informations sociales :

- *Indicateurs (informations quantitatives)* : effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique, embauches et licenciements, l'absentéisme, les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles, le nombre total d'heures de formation.
- *Informations qualitatives* : les relations sociales (l'organisation du dialogue social, le bilan des accords collectifs), les conditions de santé-sécurité au travail, les politiques mises en œuvre en matière de formation, la diversité et l'égalité des chances et de traitement (les mesures prises en matière d'égalité homme-femme, l'emploi et l'insertion des personnes handicapées, la lutte contre les discriminations).

Informations environnementales et sociétales :

- *Indicateurs (informations quantitatives)* : les consommations d'énergie et d'eau, les rejets de gaz à effet de serre.
- *Informations qualitatives* : la politique générale en matière environnementale, l'économie circulaire (les mesures de prévention, de recyclage, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets, la consommation d'énergie) ; l'impact territorial, économique et social (emploi, développement régional, impact sur les populations riveraines ou locales), les relations avec les parties prenantes (les actions de partenariat ou de mécénat), l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans la politique d'achat et dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants des enjeux sociaux et environnementaux, la loyauté des pratiques (les actions engagées pour prévenir la corruption, les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs).

- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 79 % des effectifs et la totalité des informations quantitatives environnementales publiées pour cet exercice, considérées comme grandeurs caractéristiques des volets sociaux et environnementaux.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'élément suivant :

- La connaissance du Référentiel et la maîtrise des procédures de consolidation des données sociales et environnementales varie selon les contributeurs et les responsables du reporting. Cela induit un risque sur la fiabilité des données remontées.

Paris-La Défense, le 7 juillet 2017

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés



Christophe Schmeitzky
Associé développement durable

Bruno Perrin
Associé

⁴ Informations environnementales et sociales : Orchestra France, Orchestra Belgium BVBA et OP Belgium (Belgique) et OP Hellas (Grèce).

Informations sociales : OP India (Inde) (audit par téléphone).

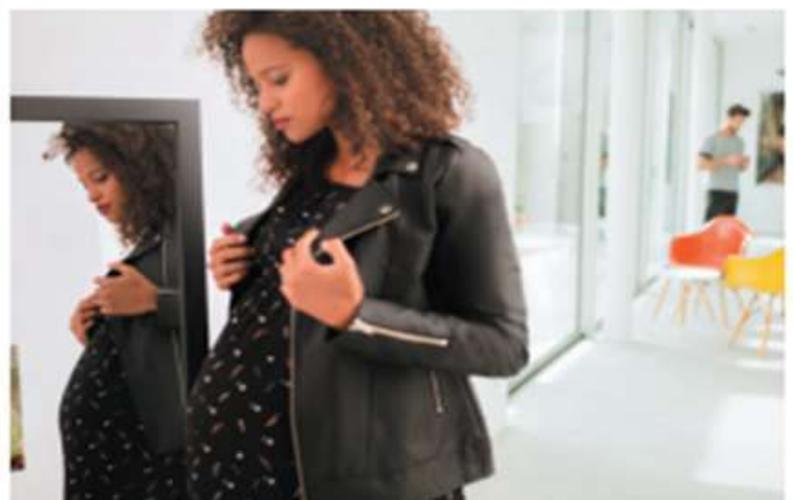
ORCHESTRA®

Leader en mode enfant, maternité et puériculture



**Responsabilité Sociale,
Environnementale et Sociétale**

Exercice 2016-17



Sommaire

1.1 Informations sociales

- 1.2 Evolution des effectifs
- 1.3 Mouvement du personnel
- 1.4 Rémunérations
- 1.5 Epargne salariale
- 1.6 Prévoyance et protection sociale
- 1.7 Organisation du temps de travail
- 1.8 Formation : Orchestra, une entreprise apprenante
- 1.9 Développer les parcours de carrière et identifier les talents
- 1.10 Dialogue social avec les partenaires sociaux
- 1.11 Santé et Sécurité
- 1.12 Egalité de traitement & promotion de la diversité

2.1 Informations sociétales

- 2.2 Le dialogue avec les parties prenantes
- 2.3 Relations avec les sous-traitants et les fournisseurs
- 2.4 Loyauté des pratiques
- 2.5 Consommateurs : santé et sécurité
- 2.6 Les actions de partenariat et de mécénat

3.1 Informations environnementales

- 3.2 Utilisation durable des ressources
- 3.3 Recyclage et élimination des déchets
- 3.4 Changement climatique

4.1 Indicateurs pilotage R.S.E

5.1 Note méthodologique sur le reporting

- 5.2 Protocole de reporting
- 5.3 Périmètre de consolidation
- 5.4 Définition des indicateurs retenus
- 5.5 Pertinence d'exclusion

6.1 Rapport de l'organisme tiers indépendant



1.1 Informations sociales

1.2 Evolution des effectifs

Pour l'exercice clos le 28 février 2017, le Groupe Orchestra-Prémaman atteint 3 057 salariés (hors stagiaires et intérimaires).

Au cours de l'exercice 2016-17, le groupe a enregistré une nouvelle augmentation globale de ses effectifs de +8% traduisant le développement au groupe au travers d'ouverture de nouveaux magasins (notamment le déploiement de notre concept de Mégastore) en France et à l'étranger.

La part des salariés évoluant hors France représente à la clôture de l'exercice 44.6% de l'effectif global.

Répartition Homme & Femme

La répartition entre les hommes et les femmes reste stable avec un fort taux de salariés de sexe féminin (80%) ce qui reste conforme au secteur du commerce de détail et notamment dans le domaine du prêt à porter pour enfants et produits de puériculture.

Par métier, les salariés de sexe masculin sont plutôt majoritairement représentés dans les métiers de la logistique et sur certaines fonctions supports.

Les salariées de sexe féminin sont quant à elles présentes essentiellement en magasin et sur les fonctions supports.

Répartition par type de contrats de travail

Le groupe Orchestra-Prémaman continue à privilégier la pérennisation des salariés au travers la conclusion et la présence de salariés en contrat à durée indéterminée (82%).

Les contrats en alternance en France

Le groupe Orchestra-Prémaman continue sa politique volontariste en matière d'alternance avec le renouvellement des contrats d'alternance venus à échéance et le recrutement de nouveaux contrats lors d'ouverture de magasin ou lorsque le besoin est présent.

Au cours de l'exercice 2016-17, le taux d'alternant continue à progresser et atteint 5% de l'effectif global.

Répartition par unités de travail

La part de l'effectif présente sur le réseau magasins continue à progresser au cours de l'exercice (+11%) et représente 77% de l'effectif global.

Afin d'accompagner la croissance du Groupe, les fonctions supports notamment au siège social situé à Saint-Aunès (Dépt.34) continue à progresser (+7%) et représente 19% de l'effectif total.

La part de l'effectif de la plateforme logistique de Saint-Aunès s'établit à 4% de l'effectif du groupe.

Répartition par catégorie professionnelle

89% de l'effectif du groupe est constitué de salariés non cadres (employés, agents de maîtrise). La majeure partie de ces salariés occupe des postes sur le réseau de magasin et à l'entrepôt logistique. Les managers occupant des postes sur le siège social ainsi qu'au niveau de l'encadrement des magasins.



Effectifs par zone géographique	Février 2016	%	Février 2017	%	Variation 2016-2017
France*	1 516	54%	1 693	55%	12%
Europe (hors France)	981	35%	1 029	34%	5%
Hors Europe	335	12%	335	11%	0%
TOTAL	2 832	100%	3 057	100%	8%

*incluant les Dom-Tom

Effectifs par sexe	Février 2016	%	Février 2017	%	Variation 2016-2017
Hommes	553	20%	590	19%	7%
Femmes	2 279	80%	2 467	81%	8%
TOTAL	2 832	100%	3 057	100%	8%

Effectifs par type de contrat	Février 2016	%	Février 2017	%	Variation 2016-2017
Contrat à Durée Indéterminée (CDI)	2 364	83%	2 520	82%	7%
Contrat à Durée Déterminée (CDD)	354	13%	376	12%	6%
Contrat Alternance*	114	4%	161	5%	41%
TOTAL	2 832	100%	3 057	100%	8%

*Contrat d'apprentissage, Contrat de professionnalisation

Effectifs par unités de travail	Février 2016	%	Février 2017	%	Variation 2016-2017
Siège (Fonctions supports)	549	19%	586	19%	7%
Logistique	175	6%	128	4%	-27%
Magasin	2 108	74%	2 343	77%	11%
TOTAL	2 832	100%	3 057	100%	8%

Effectifs par statut professionnel	Février 2016	%	Février 2017	%	Variation 2016-2017
Manager	275	10%	344	11%	25%
Non Manager *	2 557	90%	2 713	89%	6%
TOTAL	2 832	100%	3 057	100%	8%

*Agents de Maîtrise et Employés



La moyenne d'âge du groupe reste relativement jeune. La tranche d'âge des moins de 30 ans continue à représenter 50% de l'effectif calculé.

Moyenne d'âge	Février 2016	Février 2017
Moins de 30 ans	50%	50%
De 31 ans à 44 ans	37%	36%
De 45 ans et plus	13%	14%

L'ancienneté moyenne des effectifs sur le périmètre France est de 3.1 ans.

1.3 Mouvement du personnel

Au cours de l'exercice, le groupe a procédé à 2 351 embauches (soit une augmentation de +7% par rapport au précédent exercice) dont 711 en contrats à durée indéterminée (30%).

86% des embauches ont concerné le réseau, 9% sur les fonctions supports et 5% pour la plateforme de logistique.

Les embauches réparties par unités de travail	Février 2016	Février 2017	%
Siège (Fonctions supports)	144	217	9%
Logistique	83	111	5%
Magasin	1970	2023	86%
TOTAL	2197	2 351	100%

Sur la même période, le groupe a enregistré 2 104 départs, dont 13% de démissions. Les licenciements pour motif personnel ont représenté 11% des départs. Toutefois le motif de fin de contrat à durée déterminée reste le motif de départ le plus fréquent.

1.4 Rémunérations

L'ensemble des rémunérations perçues par les salariés du Groupe Orchestra-Prémaman au cours de l'exercice 2016-17 s'élève à 60 684 654€. Ce montant est en progression par rapport à l'exercice 2015-16 (+3.3%).

❖ Finalités

La politique salariale reste définie au niveau de chaque filiale du groupe. Elle tend à permettre de remplir les conditions pour attirer, motiver et fidéliser les salariés, tout en conservant une maîtrise de la masse salariale.

❖ Démarches & Réalisations

Les différentes évolutions salariales s'entendent pour certains pays au travers d'augmentation générale qui traduit une volonté de la Direction Générale de prendre en compte le coût de la vie et d'autre part d'augmentation à titre individuel. Ces augmentations à titre individuelle traduisent le niveau de performance atteint par les collaborateurs ainsi que leur potentiel évolutif.

Plus particulièrement le système de variable des magasins sur le réseau Français prend appui sur des indicateurs économiques clés tels que le Chiffre d'Affaires du point de vente ou de la Région, la maîtrise de la masse salariale pour les responsables magasin et responsables régionaux, le développement de notre concept « Club » ainsi que sur la bonne tenue de nos magasins.

Cette politique de variable restant animée par les directeurs régionaux qui ont la possibilité de compléter ce dispositif par la réalisation de challenges ponctuels réalisés en magasin et liés à des incentives spécifiques pouvant représenter des temps forts d'un point de vue de l'activité commerciale.



1.5 Epargne salariale

❖ Finalités

Sur le périmètre France, le groupe Orchestra-Prémaman affirme sa volonté d'associer les salariés aux fruits de la réussite de l'entreprise et de sa performance économique, au travers de la mise en place d'un dispositif d'épargne salariale qui se traduit par un accord de participation et d'intéressement.

❖ Démarches & Réalisations

Dans le prolongement de l'arrêté et de l'approbation des comptes-sociaux de l'exercice clos le 29 février 2016, les conditions nécessaires à la dotation de la Réserve Spéciale de PARTICIPATION et du fond collectif d'INTERESSEMENT n'ont pas été réunies.

Ainsi cet exercice comptable ne donne pas lieu à versement de tels droits aux salariés d'ORCHESTRA PREMAMAN FRANCE en raison de :

- ✚ L'absence de bénéfice fiscal pour déclencher la formule de calcul de la Réserve Spéciale de Participation,
- ✚ L'absence d'atteinte du seuil de déclenchement de l'Intéressement, l'Excédent Brut d'Exploitation Opérationnel Consolidé, qui a été réalisé, étant inférieur à l'Excédent Brut d'Exploitation Opérationnel Consolidé sécurisé, qui était budgété.

Au cours de l'exercice un avenant de révision à l'accord d'Intéressement qui vise à améliorer les modalités de calcul de l'intéressement pour l'exercice 2016/2017 a été signé entre la Direction et le Comité d'Entreprise.

Cette amélioration des modalités de calcul est opérée au moyen de :

- ✚ L'abaissement du seuil de déclenchement de l'Intéressement ce qui impacte le calcul du fond

- ✚ collectif d'intéressement au regard du taux de la Performance de Référence ou des Performances inférieures appliqué à l'EBE Opérationnel Consolidé réalisé.

- ✚ Nouvelles modalités de calcul du Bonus de Création de Valeur.

❖ Perspectives à venir

L'accord d'intéressement arrivant à échéance à la fin de l'exercice 2016-17, la Direction Générale s'est engagée auprès des partenaires sociaux à ré-ouvrir des négociations au cours de l'exercice 2017-18.



1.6 Régime de Frais de santé & Prévoyance

❖ Finalités

Le groupe dispose pour la France et la Belgique d'un régime de complémentaire santé & prévoyance qui propose aux salariés des niveaux de garantie compétitifs au regard des pratiques du marché, avec un faible reste à charge et une participation significative de l'employeur au financement.

Pour la France, l'ensemble des salariés disposent d'un régime de complémentaire et de prévoyance obligatoire, collectif et responsable.

❖ Démarches & Réalisations

En France, le régime de frais de santé pour l'ensemble des collaborateurs est passé au cours de l'exercice sous contrat dit « responsable et solidaire ».

La Direction mais également les partenaires sociaux apportent une attention toute particulière à l'équilibre du régime et au maintien du niveau de garanties.

❖ Perspectives à venir

Dans un souci de maintenir un niveau de garantie satisfaisant tout en proposant un régime adapté et proportionné aux besoins des collaborateurs Français, la Direction Générale au travers la Direction des Ressources Humaines étudieront au cours du prochain exercice de nouvelles mesures.

1.7 Organisation du temps de travail

❖ Finalités

Le groupe Orchestra-Prémaman respecte les dispositions légales et conventionnelles en vigueur dans les pays où les filiales sont implantées en matière de durée du travail.

Au niveau du groupe, la durée moyenne hebdomadaire du temps de travail s'élève à 41h pour le personnel cadre et 40h pour le personnel non cadre.

❖ Démarches & Réalisations

Sur le périmètre France, conformément aux dispositions de la loi sur la réduction du temps de travail, l'entité française a mis en œuvre la réduction du temps de travail au travers la signature d'un accord d'entreprise sur l'aménagement, organisation et réduction du temps de travail en date du 16 septembre 1999.

Cette organisation est toujours en vigueur dans les magasins, au siège social et sur la plateforme logistique.

L'horaire de travail des salariés évoluant en magasins est planifié.

Les salariés travaillant sur les fonctions supports bénéficient d'une organisation du temps de travail sur 5 jours ou 4.5 jours suivant les contraintes liées à l'activité et les souhaits des collaborateurs.

Les salariés travaillant sur la plateforme logistique bénéficient d'une gestion annualisée du temps de travail. Le travail de nuit à part ailleurs été mis en place à la logistique en janvier 2013.



Pour l'encadrement, la mise en place d'un forfait d'heures supplémentaires a été déployée.

Pour les filiales étrangères, au niveau local, ces dernières respectent la réglementation en vigueur en matière d'organisation et de gestion du temps de travail.

Le temps partiels

Au niveau du Groupe, le nombre de salariés occupant un poste à temps partiel est en augmentation (+5%) par rapport à l'exercice précédent avec 1027 salariés.

83% des salariés à temps partiel ont une base horaire contrat comprise entre 22h/semaine et inférieure à la durée légale du pays (pour la France 35h/semaine).

Dans la mesure du possible la France privilégie les contrats à temps partiel choisis, à la différence des contrats à temps partiel non choisis, au travers de la communication hebdomadaire des offres internes ainsi que par l'intermédiaire des entretiens professionnels où le collaborateur a la possibilité de s'exprimer sur la durée contractuelle.

Organisation du temps de travail des salariés à temps partiels	Février 2016	Février 2017	%
Moins de 8h/sem	16	11	1%
De 8 à 22h/sem	165	167	16%
De 22 à moins durée légale du pays	797	849	83%
TOTAL	978	1 027	100%

❖ Perspectives à venir

L'adaptation du temps de travail des collaborateurs aux enjeux présents et à venir du Groupe passe est l'un des facteurs clés de la

compétitivité future de l'entreprise. A ce titre, la France au travers de la négociation collective avec les partenaires sociaux ouvrira lors du prochain exercice des négociations sur la révision de l'accord sur l'aménagement du temps de travail en date de 1999.

1.8 Formation : Orchestra, une entreprise apprenante.

❖ Finalités

Dans un marché très concurrentiel, marqué par la création de nouveaux métiers, de nouveaux modes de consommation et de nouvelles organisations de travail, la formation professionnelle apparaît comme un levier stratégique de développement.

La marque Orchestra-Prémaman est implantée dans plus de 40 pays, propose, aujourd'hui, à nos clients une offre complète autour de l'enfant : chaussures, vêtements enfant et maternité, produits de puériculture accompagnés de nombreux services comme le concept Club.

Ce positionnement stratégique nous pousse à vouloir constamment professionnaliser nos équipes siège, logistique et magasins.

Les projets et challenges d'entreprise permettent, à tous collaborateurs engagés, d'enrichir leur quotidien et de travailler de manière transversale.

C'est pour accompagner et soutenir ce développement que l'entreprise s'est dotée en 2013, d'une école de formation interne avec une ouverture internationale.

A destination de l'ensemble des collaborateurs, son rôle est d'intégrer nos nouvelles recrues, de développer leur expertise et de suivre nos talents.



Elle accompagne chacun dans l'excellence au quotidien et dans l'évolution professionnelle.

En chiffres, la formation professionnelle en 2016 s'est traduite sur le périmètre France par :

- Un montant de dépenses consacrées à la formation s'élevant à 417 781 €
- 933 salariés formés au cours de l'année 2016.

❖ **Démarches & Réalisations**

La politique de formation se décline en 3 grandes parties.

✚ L'intégration

Socle de notre politique en matière de formation professionnelle, l'entreprise porte une importance toute particulière à l'intégration de ses collaborateurs. Le process d'intégration mis en place en France mais aussi sur certains pays ont pour finalité première de :

- Véhiculer l'histoire et les valeurs du Groupe aux nouveaux collaborateurs.
- Transmettre le savoir faire et le savoir être.
- Favoriser une prise de poste dans de bonnes conditions.

Toute nouvelle recrue suit un parcours d'intégration composé de deux parties :

- Dans la 1^{ère} partie, une présentation du Groupe et nos « basics métiers ». Elle est commune à tous.
- La 2^{ème} partie se déroule sur le terrain dans nos magasins formateurs. L'objectif est de bien comprendre la finalité de notre activité. Quel que soit le poste

occupé, la vision magasin est partagée avec le nouveau collaborateur avec comme finalité des journées découvertes magasins.

Sur l'année 2016, nous avons intégré 245 collaborateurs sur la France.

Cela représente un total d'heures de 9 767.

✚ Formations métiers

Sur 2016, les formations dites métiers ont représenté plus de 377 collaborateurs formés sur les domaines suivants :

Thèmes de formation	Nombre de collaborateurs	Nombre d'heures de formation
Commerce	51	357
Efficacité professionnelle	19	358
Finance	1	21
Langue	41	1533
Législation	19	190
Logiciel	143	2117
Management	26	470
Produit	77	696
Total général	377	5742

✚ Formations accompagnant le développement

✚ Déploiement nouveau logiciel

L'activité et la forte croissance de ces dernières années a poussé le Groupe Orchestra Prémaman à mettre en place le nouveau WMS sur toutes ses plateformes logistiques.

L'objectif est double :

- Maintenir et améliorer la performance de l'activité logistique,
- Garantir aux salariés un outil facile et adapté à leur métier.



Le Groupe Orchestra Prémaman doit également changer d'ERP pour les services supports dans le but:

- Soutenir la croissance du groupe sur plusieurs années,
- Uniformiser les outils et pratiques et ainsi les fiabiliser,
- Disposer d'une visibilité accrue sur les flux
- Rationnaliser les activités et fluidifier les échanges d'informations.

Ce projet vise à mettre en place une gestion globale et simplifiée des flux autour d'une base de données unique.

La mise en place de ce dispositif passe par la formation interne des stagiaires du siège (fonctions supports). Plus de 200 personnes sont concernés jusqu'en 2018.

Formation Puériculture (thème Produit)

Dans le but de renforcer l'expertise de nos collaborateurs sur la puériculture, nous avons réalisé, à nouveau cette année, un séminaire puériculture.

L'ensemble de nos fournisseurs des rayons Roulant, Sécurité, Chambre était regroupé afin de former les équipes sur les « best produits » vendus et les nouveautés.

Ce séminaire s'adressait à l'ensemble de nos magasins mégastores de France, de Belgique et de Suisse. L'action a touché 77 stagiaires.

Carte Visa Club Orchestra (thème Commerce)

La CVCO est la nouvelle génération de Carte Club.

En plus, des avantages Club, nous proposons à tous nos clients de bénéficier des avantages d'une carte visa gratuite.

L'objectif pour Orchestra Prémaman est de proposer de nouveaux services à nos clients mais également de favoriser le renouvellement de notre carte club.

Avec la CVCO, le renouvellement est automatique.

Ce projet a été mis en place sur l'ensemble de notre parc de magasins Mégastores en France.

Le compte personnel de formation (CPF)

Le CPF est une nouvelle modalité d'accès à la formation, issue de la Loi N°2014-288 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et la démocratie sociale, promulguée le 5 mars 2014 et entrée en vigueur le 1er janvier 2015. Il a pour objectif de permettre à toute personne de sécuriser son parcours professionnel par une formation.

Orchestra Prémaman propose aux collaborateurs en France d'être accompagnés afin d'utiliser les heures CPF afin d'être formés, pendant ou hors le temps de travail, sur des thématiques comme les langues et la bureautique.

Toutes ces formations permettent de valoriser par le biais d'une certification (exemple : Le BULAT pour de anglais et le TOSA pour de l'Excel) les sessions suivies.

Afin de simplifier les démarches de mise en œuvre, nous proposons à chaque stagiaire d'être :

- Accompagné dans la création de leur compte on line,
- Aidé dans le montage du dossier,



- Suivi durant la formation jusqu’à la certification.

Thèmes	Nombre de CPF
Langue	36
Logiciel	17
Total général	53

Cette démarche est également engagée pour l’année 2017.

❖ **Perspectives à venir**

- ✚ Rendre la formation accessible à tous et à tout moment

La volonté poursuivie par le Groupe est de rendre la formation accessible à tous et à tout moment.

Cela signifie proposer à tous nos collaborateurs en accès libre une plateforme E-learning leur permettant d’apprendre, de s’informer ou encore de pratiquer sur différents sujets. Cet outil est destiné à tous, quel que soit le poste occupé et le pays dans lequel le collaborateur travaille.

Pour cela, le pôle formation a mis en place et développer une plateforme d’apprentissage sur laquelle nous mettons à disposition des modules de formation et d’informations.

Traduit en trois langues en Français, Néerlandais et Espagnol, ce support tend à s’enrichir. L’ambition poursuivie est de rendre la plateforme E-learning comme un outil incontournable de l’apprentissage.

En 2016, des modules à destination du réseau ont été déployés (Corporate, Vente et logiciel caisse). Pour 2017, une nouvelle

étape du e-learning sera franchie avec le développement des modules tournés sur la puériculture.



1.9 Développer les parcours de carrière et identifier les talents

❖ Finalités

S'appuyant sur le principe que la croissance et la pérennité de l'entreprise sont le fruit du travail des Hommes et des Femmes, le développement des compétences et la gestion de carrières sont des facteurs fondamentaux pour le développement du groupe.

❖ Démarches & Réalisations

Au cours de l'exercice 16-17 un travail de refonte des supports d'entretien annuel et professionnel a été opéré sur le périmètre France.

❖ Perspectives à venir

La volonté de la Direction Générale sera au cours du prochain exercice de développer des « talents review » afin d'identifier les salariés à potentiel et leur proposer un plan d'accompagnement personnalisé.

1.10 Dialogue social avec les partenaires sociaux

❖ Finalités

La relation entre les partenaires sociaux et la Direction repose sur un dialogue social constructif et recherchant l'équilibre des intérêts en vue d'une performance globale.

Les relations sociales ainsi que la signature des accords collectifs sont gérés au niveau local dans le respect des lois applicables au sein des différents pays.

❖ Démarches & Réalisations

En novembre 2016, la France a procédé aux renouvellements des membres du Comité d'Entreprise et des Délégués du Personnel. Les résultats des élections ont vu la naissance de la représentativité syndicale sur le périmètre France avec l'élection de salariés syndiqués au 1^{er} tour des élections disposant de plus de 10% des suffrages exprimés.

En matière de représentation syndicale, le périmètre France compte à ce jour des délégués syndicaux venant des organisations syndicales de la CFDT, CFTC et CGT.

Au cours de l'exercice, les partenaires sociaux en France et la Direction ont signé un avenant à l'accord sur l'intéressement.

❖ Perspectives à venir

Avec la présence de délégués syndicaux dans le paysage des relations sociales en France, le pôle relations sociales de la Direction des Ressources Humaines programmera en plus des négociations annuelles obligatoires un certain nombre de négociations collectives au cours du prochain exercice portant sur divers thématiques (temps de travail, Régime de frais de santé, Handicap...).

1.11 Santé et Sécurité

❖ Finalités

Le groupe recherche l'amélioration constante des conditions de santé et de sécurité des collaborateurs ; et par conséquent, les questions relatives à l'amélioration des conditions du



travail requièrent une attention toute particulière de la Direction.

Les conditions de santé et de sécurité au travail sont gérées au niveau local dans le plus strict respect des lois applicables au sein de chaque pays.

❖ Démarches & Réalisations

✚ En termes de prévention des risques

Dans le cadre des missions de prévention Sécurité de notre clientèle et de notre personnel, le responsable de sécurité sur le périmètre France a formalisé la procédure de « Gestion de Crise » à destination de l'ensemble du personnel magasin. Cette procédure énumère les noms et numéros de contact des responsables de la Société susceptibles de pouvoir intervenir à l'occasion d'une situation de crise. Elle détaille également les actions à mener en cas de conflit, de sinistre ou d'agression.

Sur le périmètre France et en collaboration avec les membres du CHSCT, un programme de prévention des risques a été établi. Ce programme reprenant les mesures de prévention identifiées lors des mises à jour des documents uniques d'évaluation des risques professionnels.



✚ En termes de formation

En 2016, il a été lancé sur le périmètre France un parcours de formation sur le thème de la sécurité.

Les actions de formation « Sécurité du Travail » visent à l'amélioration des conditions de travail et à la réduction des risques professionnels par la diffusion des mesures préventives : la formation est une composante essentielle de l'action de prévention en complément des mesures techniques et/ou organisationnelles, collectives et/ou individuelles.

Orchestra s'inscrit dans cette démarche et sensibilise l'ensemble de collaborateurs sur différents sujets (SST, Ergonomie, Gestes & Posture...)

Sur l'année 2016, 311 collaborateurs ont suivi une formation sécurité, représentant 1 301 heures de formation.

Un module de formation « Gestion de L'agressivité » a été créé en interne et a été dispensé en test sur le personnel de cinq



magasins de la région Parisienne. Il aborde les sujets allant de l’agressivité verbale, à l’agression à main armée.

✚ En termes de signalisation sécurité

Un important travail de signalisation est effectué sur l’ensemble de nos magasins France : la matérialisation au sol des zones de sécurité (RIA, extincteurs et sorties de secours) le personnel des magasins et les directeurs régionaux sont impliqués dans la mise en place.

Débutée en 2016, une campagne nationale de formation sur les procédures d’évacuation et gestion des extincteurs va se poursuivre en 2017.

Concernant les entrepôts logistiques, des modifications ont été faites sur certains matériels pour améliorer leur sécurité, une échelle sécurisée a été mise en place, l’achat d’une traceuse à bande de peinture permet de renouveler régulièrement les axes de circulation et les zones de sécurité incendie.

Un important travail de modification de l’éclairage sur une zone particulièrement active de l’entrepôt de St-Aunes a permis de modifier considérablement la qualité des conditions de travail du personnel , les modifications ont été contrôlées et validées par les services de la médecine du travail.

✚ Nombre d’accidents de travail sur l’exercice

	Février 2016	Février 2017	%
Nbre d'accidents de travail	100	102	1%
Taux de Fréquence	31,5	24,7	2%
Taux de Gravité	1,9	1,1	30%



1.12 Egalité de traitement & promotion de la diversité

Lutte contre les discriminations

Le groupe Orchestra-Prémaman s’engage dans la lutte contre les discriminations et pour la promotion de la diversité au sein de ses effectifs.

Politique alternance

Le groupe continue à s’engager au travers de l’accueil et l’intégration d’alternants au sein des différents secteurs d’activité de l’entreprise.

Au 28 février 2017, le Groupe comptabilisait 161 alternants dans ses effectifs ce qui représentait un taux d’alternant de 5%.

Recrutements

Afin de faire face à l’accroissement de l’activité au sein de la plateforme Logistique de Saint-Aunès, le Pôle Recrutement a été sollicité par la Direction Logistique pour le recrutement de 30 Employés-Logistiques-Manutentionnaires.

Dans le cadre de cette demande, le pôle recrutement a axé ses démarches afin de favoriser le recrutement et l’intégration de salariés éloignés du monde de travail. A ce titre la Mission Locale de Montpellier et l’Agence POLE EMPLOI de Castelnau le Lez ont été sollicitées pour la diffusion de l’offre auprès d’un public particulièrement éloignés de l’emploi et/ou ayant des difficultés à trouver un emploi. La phase de recrutement a été construite dans l’optique de donner un maximum d’informations aux postulants à savoir :

- Une participation à une Information Collective pilotée par la Responsable Recrutement, un encadrant de l’Entrepôt,

l'interlocuteur de Pôle Emploi et/ou de la Mission Locale,

- Une visite de l'Entrepôt afin de présenter l'environnement de travail et les métiers existants,
- Un entretien de recrutement en face à face avec un membre de l'équipe Recrutement et de l'Entrepôt.

A l'issue de la procédure de recrutement, l'ensemble des personnes identifiées et validées ont intégrées un cursus de Formation appelé POE – Préparation Opérationnelle à l'Emploi.

L'objectif de cette mesure est de former et suivre le stagiaire afin qu'il puisse obtenir les compétences professionnelles requises pour occuper l'emploi identifié. Ainsi, pendant 5 semaines, un Animateur de Formation et des Tuteurs ont pu accompagner chaque stagiaire notamment dans l'utilisation du terminal radio et la présentation des procédures de travail et ce, au sein de l'entrepôt.

Résultat de l'opération : 17 personnes ont été titularisées en CDD d'un an ou en CDI à l'issue de leur POE.

Egalité professionnelle

❖ Finalités

Dans le cadre de sa politique sociale, la Direction affirme son attachement au principe fondamental de l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes au sein de la société.

A travers ses différentes initiatives (principalement sur le périmètre France) la Direction a pour ambition en la matière de s'assurer qu'un traitement équitable soit appliqué entre les Femmes et les Hommes et

d'encourager la mixité au sein des différentes unités de travail.

❖ Démarches & Réalisations

Orchestra-Prémaman est toujours caractérisée par une forte proportion de salariés de sexe féminin (81%) sur l'effectif total.

Cette particularité se retrouve également au niveau du secteur d'activité et plus particulièrement sur le marché du textile enfant et de produits de puériculture.

Sur le périmètre France, conformément à la législation en vigueur, un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle a été poursuivi au cours de l'exercice.

Ce plan s'articule autour d'une série d'actions sur quatre principaux domaines à savoir :

- L'embauche
- Rémunération effective
- Formation professionnelle
- Articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale.

❖ Perspectives à venir

Dans le cadre des négociations collectives avec les organisations syndicales, une négociation sur l'égalité professionnelle a été programmée au cours du prochain exercice.

Handicap

L'intégration et le maintien de salariés en situation de handicap est un axe de travail au sein de la politique RH poursuivi au niveau de la France.

Afin de coordonner les différentes initiatives entreprises en la matière et de définir de



nouvelles actions, un audit a été réalisé par un cabinet extérieur, T’Hompouss consultants, en partenariat avec l’AGEFIPH.

Promotion et respect des stipulations

Dans tous les pays dans lesquels le Groupe Orchestra-Prémaman exerce une activité, l’encadrement du Groupe veille à ce que les conventions fondamentales de l’Organisation Internationale du Travail soient respectées le plus strictement.



2.1 Informations sociétales

2.2 Le dialogue avec les parties prenantes

Le Groupe s'efforce d'entretenir un dialogue permanent et constructif avec ses parties prenantes, qu'elles soient internes ou externes.

		Au 28 février 2017	
		En M€	En % CA
Chiffres d'Affaires		608,3	100%
Fournisseurs	<i>Achats consommés et charges externes</i>	-499,9	-82,2%
Actionnaires	<i>Dividendes versés et OPRA</i>	-0,4	-0,1%
Banques	<i>Frais Bancaires et intérêts de la dette</i>	-7,3	-1,2%
Salariés	<i>Hors charges assises sur les salaires</i>	-59,1	-9,7%
Etats	<i>Y compris charges assises sur les salaires</i>	-24,7	-4,1%
Activités abandonnées		-3,6	-0,6%
Flux non cash et divers		0,5	0,1%
Autofinancement après dividendes		13,9	2,3%
Investissements nets de cessions		-38,6	-6,3%
Autofinancement net d'investissements		-24,7	-4,1%
Augmentation de capital		56,1	9,2%
Financements externes		40,5	6,7%
Variation BFR		-18,6	-3,1%
Variation du Cash		53,3	8,8%



2.3 Relations avec les sous-traitants et les fournisseurs

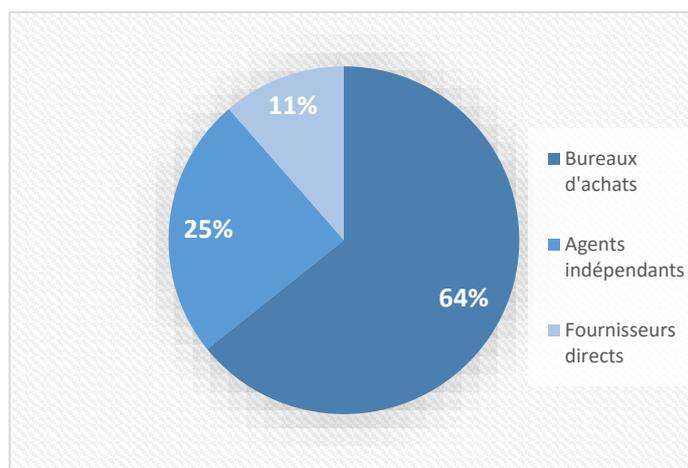
Dans le cadre de notre activité textile, le Groupe Orchestra-Prémaman s’est doté de bureaux d’achats qui ont pour objet d’assurer le suivi des achats et des productions dans le respect des procédures établies par le Groupe.

Le Groupe réalise ces achats textiles au travers de 3 principaux canaux d’approvisionnement :

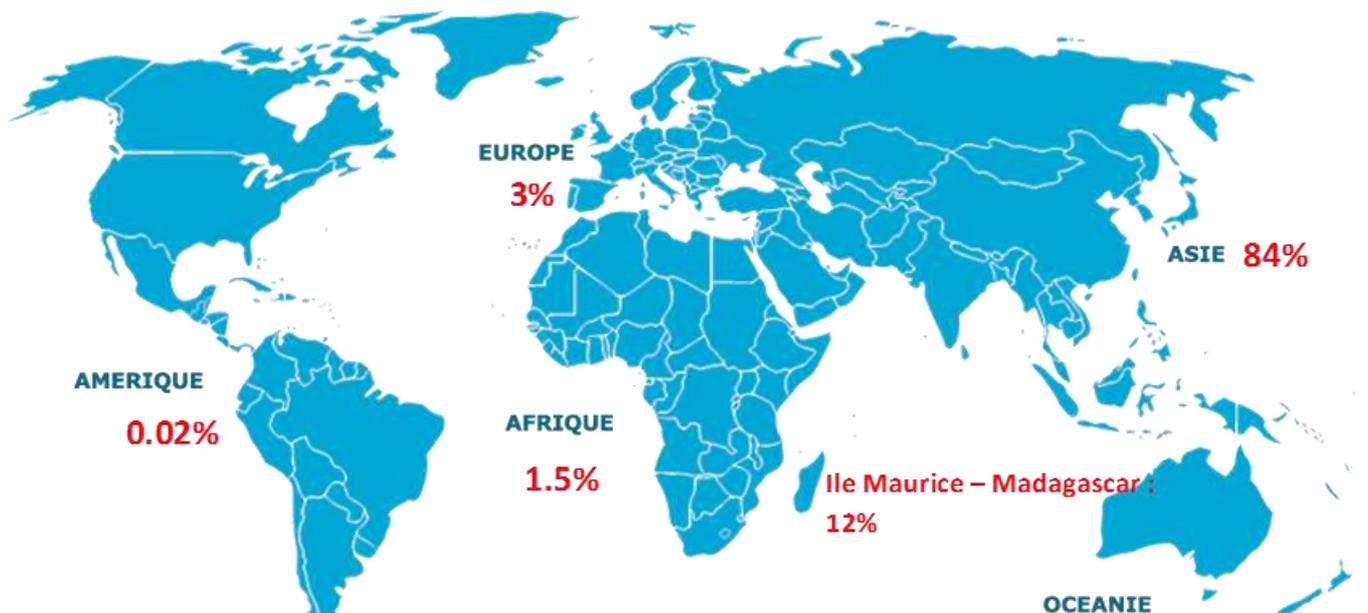
- Des bureaux d’achats (appartenant au Groupe) qui représentent 64.22% des quantités achetées ;
- Des agents indépendants qui représentent 24.39% des quantités achetées ;
- Des fournisseurs en direct qui représentent 11.39% des quantités achetées.

A l’intérieur de chaque bureau d’achats, nous disposons de contrôleurs qualités qui sont chargés d’inspecter nos produits tout au long de la chaîne d’approvisionnement.

Canaux d’approvisionnement des achats textile du Groupe



Répartition des achats textile par zone géographique



Asie : Chine, Inde, Bangladesh, Indonésie, Sri Lanka, Vietnam, Myanmar, Philippines



Relations entre le Groupe et ses bureaux d'achat

Représentant 64.22% des achats textiles, les bureaux d'achats sont des leviers déterminants pour intégrer les principes de responsabilité sociétale dans les processus d'achats. Ils s'assurent en particulier que les fournisseurs signent le code de conduite BSCI et procèdent régulièrement à des audits propres au groupe. Toute nouvelle usine est auditée avant que la première commande soit passée.

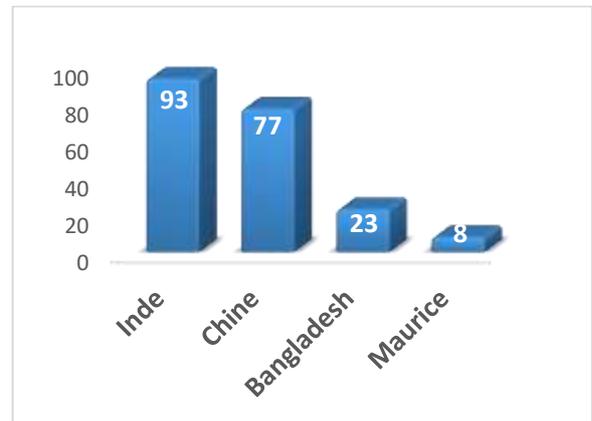
Les bureaux d'achats sont chargés de procéder à des inspections d'usines des fournisseurs. Pour ce faire, ils disposent sur place de contrôleurs qualité formés aux normes et standards du Groupe. Les bureaux d'achats doivent suivre le processus défini dans le cahier des charges qualité.

Un logiciel permet au Groupe de piloter l'activité « contrôle qualité » des bureaux d'achats. L'objectif est que tous les intervenants dans le processus de contrôle qualité disposent du même outil et des données pour évaluer les fournisseurs.

Suite aux visites des contrôleurs qualité des bureaux d'achats, des évaluations des fournisseurs sont réalisées (évaluations techniques et sociétales) et des plans d'actions correctives sont mis en place grâce à un document appelé « Corrective Action Plan ».

Au cours de l'exercice concerné, le nombre d'audits par bureaux d'achat est le suivant :

Audits réalisés par les bureaux d'achats au cours de l'exercice



Le potentiel risque d'instabilité du partenariat fournisseur est minimisé par la politique du Groupe Orchestra, laquelle consiste à pérenniser les relations avec les fournisseurs qualitatifs.

Les déréférencements étant rares, le risque doit être considéré comme quasi inexistant.



Relations entre le Groupe et les agents

Représentant 24.39% des achats textiles, ce moyen de sourcing reste incontournable dans l'organisation de la chaîne d'approvisionnement du Groupe.

Les agents s'engagent à faire le suivi des références qui leur sont confiées et sont garants du contrôle et de la bonne conformité des produits. A la demande expresse du Groupe, les agents font également révérier chaque expédition par un bureau tiers indépendant.

En cohérence avec les objectifs de rationalisation des processus d'achats, le Groupe concentre ses volumes les plus significatifs auprès d'un nombre limité d'agents. En effet, 50% du volume d'achats auprès d'agents est concentré autour de 7 d'entre eux (sur 107 agents). La relation qu'entretient le Groupe avec eux remonte par ailleurs à plus de 15 ans.

Relations entre le Groupe et les fournisseurs

Représentant uniquement 11.39% des achats textiles, les 25 fournisseurs directs avec lesquels nous travaillons ne représentent pas le canal privilégié par le Groupe. Un suivi attentif des résultats d'audit BSCI permet au Groupe de pouvoir avoir une visibilité et transparence quant à la bonne application des principes fondamentaux des conditions de travail chez ces fournisseurs. Le groupe peut d'ailleurs être amené à demander à ses propres bureaux d'achats d'aller inspecter les usines, pour tous les fournisseurs d'accessoires sur la période.

De plus, parmi ces 25 fournisseurs, 3 sont des fournisseurs historiques (depuis plus de 15 ans) et sont considérés comme de véritables partenaires. Ces 5 fournisseurs correspondent à 64% de nos achats en direct.

La stratégie du Groupe est de continuer à concentrer ses volumes d'achats auprès de ses bureaux d'achat et agents historiques.



2.4 Loyauté des pratiques

❖ Finalités

Actions engagées pour prévenir la corruption

Afin de lutter contre la corruption, le Groupe Orchestra Premaman a mis en place des mesures permettant d'encadrer et de contrôler les étapes et les acteurs qui interviennent dans le processus d'achats de marchandises notamment sur la partie textile.

Disposant d'une part d'une équipe d'achats centralisée en France et d'autre part de personnel encadrants se situant directement dans les bureaux d'achats, ces derniers poursuivent des missions communes notamment :

- d'identifier et remonter toutes anomalies
- de favoriser la pluralité de fournisseurs.

De plus, toute décision finale revient uniquement à la Direction Achats.

❖ Démarches & Réalisations

Le groupe Orchestra Premaman adhère depuis décembre 2013 à la Business Social Compliance Initiative (BSCI).

Au-delà de l'encouragement des procédures de diligences raisonnables, l'initiative propose des outils de sensibilisation (pour les acheteurs et les fournisseurs) et incite les donneurs d'ordre à récompenser les fournisseurs les plus engagés. Il n'est pas question d'interrompre les relations commerciales avec les fournisseurs en cas de non-conformité constatée mais de les aider à se mettre en conformité (grâce aux formations dispensées entre autre par le BSCI).

- ✚ Concrètement, aucun fournisseur n'est autorisé à travailler avec le groupe Orchestra Premaman tant qu'il n'a pas signé le code de conduite BSCI (maintenant inséré au cahier des charges).



L'audit BSCI porte sur les grands principes internationaux de responsabilité sociétale : convention de l'OIT, déclarations universelles des droits de l'Homme des Nations-Unies, déclaration de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Pacte Mondial de l'ONU et principes directeurs de l'OCDE.

Ces questions couvrent les thématiques suivantes : relations avec les sous-traitants, heures supplémentaires, salaire minimum, protection sociale, travail forcé, travail des enfants, respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, discrimination, harcèlement et abus, santé et sécurité et garantie du respect des droits de l'Homme.

- ✚ Depuis 2015, les audits se basent sur le nouveau Code de Conduite BSCI qui a changé sa méthode de notation : A (Outstanding), B (Good), C (Acceptable), D (Insuffisant), E (Unacceptable), Zero Tolerance.



Des améliorations mesurables et visibles doivent être constatées à chaque audit.

Résultats des audits BSCI



Ci-dessus les résultats des audits BSCI à Février 2017.

Sur 169 fournisseurs du groupe Orchestra Premaman référencés dans la plateforme BSCI, 112 ont été audités (soit 66.30% contre 40.20% en N-1 et 48.80% en N-2) dont 82 en 2016.

Pilotage par nos bureaux d'achats

Les bureaux d'achat se sont dotés d'un outil informatique appelé SourApp leur permettant de piloter leurs activités et également les audits.

Lors de l'exercice 2016, le nombre d'audits réalisés par bureau sont :

Bureau d'achat	Audit Technique	Audit Social
Inde	141	40
Bangladesh	43	51
Maurice	25	17
Chine	52	En cours de mise en place

❖ Perspectives à venir

A partir de Mai 2017, dès que le PLM sera implanté, il est prévu que la note « Zero Tolerance » de BSCI soit bloquante et ne permette pas aux acheteurs de passer de commande auprès du fournisseur tant que les

résultats du ré-audit ne soient pas été acceptables.

Lors de la dernière formation qualité annuelle qui a eu lieu en février 2017 en Chine, tous les inspecteurs qualité ont été formés aux audits sociaux.

Ceux-ci sont donc en train d'être mis en place. Le résultat de ces audits sera commenté lors du rapport 2017/2018.

2.5 Consommateurs : santé et sécurité

❖ Finalités

Garantir la santé et la sécurité des consommateurs vis-à-vis de la mise sur le marché des produits du Groupe est un enjeu majeur pour Orchestra Premaman.

Orchestra Premaman s'attache à poursuivre ses efforts afin de multiplier le nombre de contrôles qualité tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

❖ Démarches & Réalisations

Concernant la partie textile

✚ En amont de la production

Toute nouvelle usine doit être évaluée avant démarrage d'une production pour le Groupe.

Cela se fait soit par l'équipe qualité de nos bureaux, soit par les agents, soit par le Direction Industrielle du Groupe. De fréquentes visites à l'étranger de celle-ci permettent de s'assurer que notre niveau d'exigence est toujours bien respecté.

Les bureaux d'achats sont chargés de procéder à des inspections d'usines des



fournisseurs. Pour ce faire, ils disposent sur place de contrôleurs qualité formés aux normes et standards du Groupe.

Les bureaux d'achats doivent suivre le processus défini dans le cahier des charges qualité.

Un logiciel permet de piloter l'activité « contrôle qualité » des bureaux d'achats. L'objectif est que tous les intervenants dans le processus de contrôle qualité disposent du même outil et des données pour évaluer les fournisseurs.

Suite aux visites des contrôleurs qualité des bureaux d'achats, des évaluations des fournisseurs sont réalisées (évaluations techniques et sociétales) et des plans d'actions correctives sont mis en place grâce à un document appelé « Corrective Action Plan ».

Le potentiel risque d'instabilité du partenariat fournisseur est minimisé par la politique du Groupe Orchestra, laquelle consiste à pérenniser les relations avec les fournisseurs qualitatifs. Les déréférencements étant rares, le risque doit être considéré comme quasi inexistant.

Chaque article commandé est soumis à des tests expliqués en détail dans le cahier des charges tests. Ces tests permettent à Orchestra Premaman de s'assurer de la conformité de ces articles vis-à-vis des normes REACH mais aussi de ses propres standards qualité avant la mise sur le marché.

Depuis la saison Eté 17, Orchestra Premaman fait également tester ses produits selon les normes américaines. La sécurité et la santé du consommateur est par conséquent renforcée de part certains tests comme le plomb ou l'inflammabilité.

Aucune marchandise ne peut être expédiée si le rapport de tests n'est pas validé par Orchestra Premaman.

Un module « qualité-test » a d'ailleurs été implémenté dans notre logiciel achats afin de pouvoir monitorer ces tests (7 260 tests ont été réalisés sur l'exercice : 3 251 sur l'été 2016 et 4 009 sur l'Hiver 2016).

A réception de la marchandise

L'équipe de contrôleurs qualité basée sur la plateforme logistique en France contrôle toute la marchandise. Ils contrôlent la qualité de plusieurs échantillons de produits de chacune des livraisons qui arrivent à l'entrepôt. Si la marchandise n'est pas conforme à notre cahier des charges, celle-ci est immédiatement bloquée et est soit réparée soit détruite. Un rapport de contrôle est émis et envoyé aux fournisseurs pour chaque défaut rencontré.

Service client

Le Groupe dispose d'un service clients qui a pour mission de prendre en charge tous les appels et mails de nos consommateurs ayant pour objet la présence d'une défectuosité d'un produit acheté dans l'un de nos magasins ou sur le site internet. Il est précisé dans les conditions générales de ventes que dans le cas d'achat d'un article qui présente un signe manifeste de défectuosité, le client dispose d'un délai d'un mois pour obtenir le remboursement ou échange directement en magasin.

Passé ce délai, le client a la possibilité de retourner le produit au service clients d'Orchestra-Premaman.



Concernant la partie puériculture

Les produits de puériculture font également l'objet de différents points de contrôle afin de garantir aux consommateurs finaux que les produits soient conformes à la réglementation en vigueur :

+ Au niveau de nos marques de distribution (MDD)

Les cahiers des charges qualité sont systématiquement envoyés aux fournisseurs MDD avant la validation produit. La validation produit se fait par le recueil des rapports d'essais, la création d'un dossier technique (liste des rapports d'essais, fiche techniques, photos détaillées, liste des marquages produit/packaging/notice d'utilisation ou de montage).

Toutes les commandes des fournisseurs MDD Asiatiques sont inspectées. Les inspections prennent place en fin de production. Elles sont réalisées à 87% par les inspecteurs des bureaux Orchestra, à 8% par des inspecteurs d'une tierce partie (SGS, Intertek...), et à 5% en auto-inspection usine.

Au total, 20 usines, 102 commandes, 742 000 pièces MDD inspectées.

L'inspection des commandes des fournisseurs MDD Européens est traitée par les équipes du fournisseur.

+ Au niveau des fournisseurs marques nationales

Des campagnes de vérification des produits sont réalisées de manière trimestrielle. Les familles vérifiées sont sélectionnées selon la sensibilité des produits.

18% du total des pièces de puériculture achetées (MDD et marques nationales) ont été inspectées par Orchestra.

+ Service clients

Le groupe dispose d'un service clients qui a pour mission de prendre en charge tous les appels de consommateurs ayant pour objet la présence d'une défectuosité d'un produit acheté dans l'un de nos magasins ou sur le site internet.



2.6 Les actions de partenariat et de mécénat

❖ Finalités

La politique de mécénat et de sponsoring en France se traduit principalement par l'octroi de subventions pour des associations, des partenariats sur des manifestations et du sponsoring.

L'objectif étant d'apporter un soutien financier ou matériel à une action ou activité d'intérêt général (culture, humanitaire...).

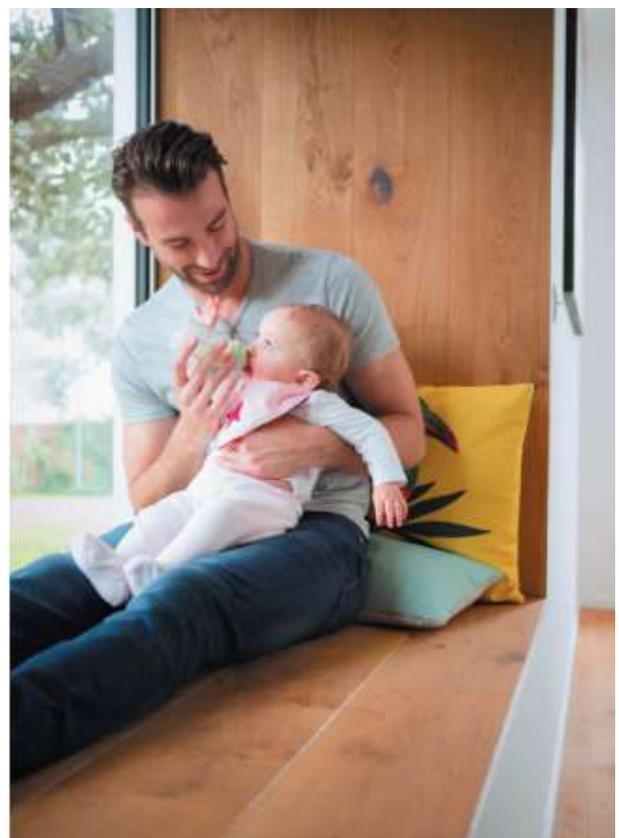
Les valeurs de l'évènement choisi sont aussi importantes : engagement, plaisir, proximité, solidarité, formation, combativité, sportivité, amitié... .



❖ Démarches & Réalisations

La majorité des actions ont pour dénominateur commun le monde de l'enfant, ceci se traduisant principalement par :

- ✚ Le groupe Orchestra-Prémaman soutient et participe depuis plusieurs années par l'intermédiaire du Rotary club, l'association « Espoir en tête » à travers une opération cinéma. Les bénéfices sont versés à l'association pour la recherche des maladies du cerveau.
- ✚ Le groupe a soutenu pour une nouvelle année, la course caritative organisée par l'association « La Montpellier-Reine a du Cœur ». Cette association permet d'aider à lutter contre le cancer du sein en reversant des dons à des organismes qui combattent le cancer du sein.
- ✚ Orchestra est partenaire depuis plusieurs années de deux clubs sportif de Montpellier : Montpellier Hérault Rugby (MHR) et le Montpellier Handball (MHB) au travers d'Ovalie Pitchous pour le MHR et le MHB VILLAGE pour le MHB qui réserve des animations aux enfants durant les rencontres sportives.
- ✚ Orchestra prémaman a réalisé des dons de vêtements à des associations (Secours Populaires et la Croix Rouge) représentant en quantités (14 457 pièces) et pour une valeur marchande de 252 256€ TTC.



3.1 Informations environnementales

3.2 Utilisation durable des ressources

❖ Finalités

Le groupe Orchestra Prémaman a respecté les contraintes environnementales qui lui sont applicables.

Cependant, le groupe n'a pas entamé de démarche d'évaluation ou de certification en matière d'environnement en cours de cet exercice.

❖ Démarches & Réalisations

La consommation énergie et eau

Périmètre France

Périmètre France	2015	2016	%	Emission des Gaz à effet de serres des consommations d'énergie bâtiments 2016 (téq Co2)
Siège+ logistique				
Electricité (KWH)	2 755 227	3 029 370	9,9%	182
Gaz (Kwh)	974 761	495 879	-49,1%	102
Eau (m3)	5 764	3 291	-42,9%	
Magasin				
Electricité (KWH)	12 529 177	11 207 392	-10,5%	672
Eau (m3)		5 738		

Au cours de l'exercice, la consommation électrique au niveau du siège a augmenté de 9.9%.

Toutefois au cours de la même période, la consommation du gaz et de l'eau ont nettement baissée.

Au niveau des magasins, la consommation électrique a baissé de 10.5% malgré l'augmentation du nombre de magasins sur notre parc.

Au cours de l'exercice 2016, la France a réalisé un audit énergétique.

Cet audit s'inscrivait au travers de l'obligation réglementaire imposée par le code de l'énergie article L223-1 créée par la loi 2013-619 du 16 juillet 2013 relative à l'efficacité énergétique.

Les résultats de l'audit ont permis de mettre en avant de nouvelles pistes d'économie d'énergie dont notamment :

- La mise en place de détection de présence.
- Finaliser la rotation des luminaires avec les néons led (actions en cours pour l'ensemble



de nos magasins qui se situent en ouverture et ou en rénovation et sur l'ensemble du bâtiment logistique).

- Sensibilisation du personnel sur les gestes éco-responsables à adopter.
- Modification de la programmation et des consignes de chauffage et refroidissement.

Ces mesures faisant l'objet à ce jour d'une étude de faisabilité au niveau de la direction des travaux.



✚ Périimètre Belgique

Périimètre Belgique	2015	2016	%	Emission des Gaz à effet de serres des consommations d'énergie bâtiments 2016 (téq Co2)
Siège+ logistique				
Gaz (Kwh)	567 446	630 332	11,1%	129
Eau (m3)	867	801	-7,6%	
Mazout (litre)	65 268	59 512	-8,8%	156
Siège + logistique + Magasin				
Electricité (KWH)	5 195 251	7 017 340	35,1%	1 544

Au cours de l'exercice, la consommation électrique sur la Belgique a augmenté de +35.1%. Cependant la consommation, d'eau (-7.6%) et de mazout (-8.8%) ont diminué.

✚ Périimètre Grèce

Périimètre Grèce	2015	2016	Emission des Gaz à effet de serres des consommations d'énergie bâtiments 2016 (téq Co2)
Magasins			
Electricité (MWH)		2428	1743
Eau (m3)		517	



Pour le périmètre France

Définition	Indicateur	Valeur N-1
Sous-traitance de la gestion des emballages ménagers (qui vont chez les clients) mis sur le marché par la société ECO-EMBALLAGES	282k€ 800,3t de papier/carton 362,5t de plastique 7,8t de verre 2,3t de métal 27,6g d'emballage par article vendu	272k€ 119M d'emballages
Sous-traitance de la gestion des déchets mobiliers mis sur le marché par la société ECOMOBILIER	48,9k€ 86 384 unités de mobilier	27,4k€ 55 836 meubles
Sous-traitance de la gestion des déchets des papiers imprimés (tracts, pub...) mis sur le marché par la société ECOFOLIO	13,6k€ 252 tonnes de papier	5,2k€ 96 tonnes de papier
Sous-traitance de la gestion des déchets textiles (vêtements, chaussures, linge de maison) mis sur le marché par la société ECO-TLC	218k€ 47,9M de pièces textile qui correspondent à environ 17 138 tonnes 11,9M de très petites pièces 33,1M de petites pièces 2,7M de pièces moyennes 0,12M de grosses pièces	172,5k€ 34,9M de pièces textile
Traitement des déchets carton issus des entrepôts Orchestra	250 tonnes 100% carton	/

Pour le périmètre Belgique

Définition	Indicateur	Valeur N-1
Sous-traitance de la gestion des emballages ménagers (qui vont chez les clients) mis sur le marché par la société FOSTPLUS	40k€ 12,9M d'unités d'emballages	24 033 €
Sous-traitance de la gestion des déchets électriques mis sur le marché par la société RECUPEL	1 181 €	-1 261 €



3.4 Changement climatique

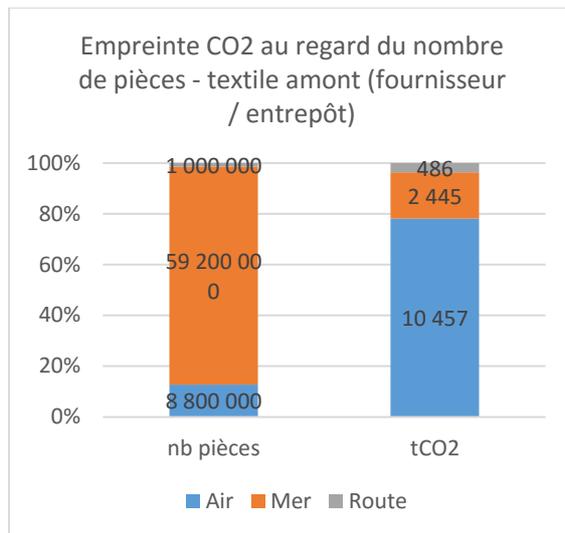
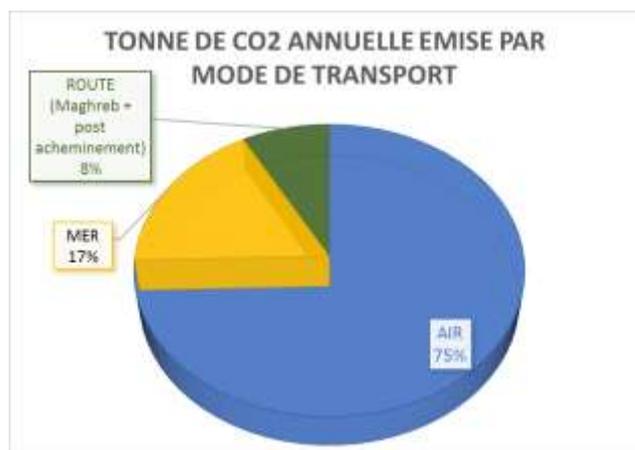
Les rejets de gaz à effet de serre

L'empreinte carbone directe du groupe est peu élevée de par sa qualité de distributeur.

Etant donné que le Groupe Orchestra-Prémaman ne conçoit pas directement les produits vendus sous l'enseigne, l'empreinte carbone du groupe résulte essentiellement du transport des marchandises : via le réseau d'approvisionnement et de sous-traitance des prestataires de transport.

En ce qui concerne l'activité d'approvisionnement, ne sont prises en compte que les importations Textile, gérées par Orchestra-Prémaman, et sur le bassin d'activité Asie du Sud Est, Océan Indien, et le Maroc, qui représentent en moyenne 92% de nos achats.

Sur la période de référence, nous avons, près de 15 000T équivalent CO2 (Eq CO2). Notre consommation se répartit sur différents modes de transport, le trafic aérien, génère 75% de ces émissions, contre seulement 13% des quantités expédiées.



En moyenne, une pièce importée, consomme 204g équivalent CO2.

Pour la partie distribution, le périmètre de cet exercice a été étendu afin de présenter les 12 000 T de consommations liées aux transports effectués par nos principaux prestataires de transport.

- + Des particuliers, sur l'activité e-commerce (France et Belgique) pour 80T.
- + Des magasins France, Espagne, Italie, Suisse, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Grèce/Cypré, Turquie et Maroc, pour près de 11 131T soit, une moyenne de 181g par pièce.
- + En ce qui concerne la puériculture, le périmètre est la livraison des points de ventes en France, Belgique, Grèce. Les pièces étant assez hétéroclites, nous constatons une consommation moyenne de 284 g (Eq CO2)

La rationalisation (centralisation / optimisation) des moyens et méthodes de transport est au cœur de notre quotidien afin de limiter notre empreinte.





4.1 Indicateurs de pilotage R.S.E

Indicateurs sociaux	2015-16	2016-17
Effectif total Groupe	2 832	3 057
Part de femmes dans l'effectif total	80%	81%
Part de salariés travaillant sur les fonctions supports dans l'effectif total	19%	19%
Part de salariés en alternance sur le périmètre France	4%	5%
Nombre total de recrutements en contrat à durée indéterminée	610	711
Salariés ayant un contrat à durée indéterminée dans l'effectif total	83%	82%
Taux de licenciements pour motif économique	3%	1%
Taux effectif travaillant à temps partiel	34%	33%
Taux d'absentéisme France	6,2%	6,5%
Taux d'absentéisme Espagne	6,70%	7,7%
Taux d'absentéisme Suisse	5,20%	5,3%
Taux d'absentéisme Grèce	2%	0,8%
Taux d'absentéisme Inde		1,0%
Nombre d'accidents de travail au niveau du groupe	100	102
Nombre de salariés en situation de handicap en France	2%	1,50%

Indicateurs Environnementaux

Indicateurs environnementaux	2015-16	2016-17
Consommation Electricité - périmètre France (en KWH)	15 284 404	15 558 547
Consommation d'eau – périmètre France (m3)	5 764	9 029
Consommation de Gaz – périmètre France	974 761	495 879



5.1 Note méthodologique sur le reporting

Contexte du rapport extra-financier

La rédaction du rapport extra-financier a pour objectif de répondre aux 43 thématiques de l'article 225 du Grenelle II.

Les informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le présent rapport ont été établies au titre de l'exercice clos le 28 février 2017 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce issu du Décret n°2012-557 du 24 avril 2012.

5.2 Protocole de reporting

Un référentiel de reporting interne a été mis à jour en 2015 et enrichi à chaque exercice.

Ce document a pour objet d'apporter une définition claire et non équivoque des indicateurs reportés à l'ensemble des filiales du périmètre consolidé ainsi que de déterminer les sources des informations reportées. Au cours de l'exercice, un comité de pilotage a été mis en place au sein d'Orchestra afin de coordonner les différentes actions concernant le recueil, l'analyse et la réalisation du reporting RSE. Ce comité est composé des principaux contributeurs internes français et belges.

Les indicateurs sociaux ont été collectés par l'intermédiaire d'un réseau de contributeurs identifiés dans chacune de nos filiales.

Concernant les indicateurs environnementaux, le groupe ne dispose pas encore d'un dispositif de

collecte normalisé au sein des filiales et devra le mettre en place pour les prochains exercices.

Périmètre du rapport extra-financier

Le périmètre de reporting établi conformément aux dispositions des articles L.233-1 et L233-3 du Code de commerce est constitué de la société Orchestra-Prémaman et de ses filiales (hors franchise).

Pour le compte de l'exercice 2016-17, les entités du groupe mises en équivalence n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation.

Période de reporting

Pour tous les indicateurs à l'exception de la formation et de la consommation d'énergie et eau, la période de reporting est basée sur l'exercice fiscal.

Pour la formation et la consommation d'eau et d'énergie la période de reporting est basée sur l'année civile.

5.3 Périmètre de consolidation

Pour les données sociales

A l'exception des indicateurs relatifs aux effectifs, aux embauches, aux départs, aux rémunérations, formation, accidents de travail, les données sociales sont limitées à un périmètre restreint qui correspond à un taux de couverture à savoir :



- Taux de couverture pour le calcul de la pyramide des âges : 94% de l'effectif total du groupe.
- Taux de couverture pour le calcul du taux d'absentéisme correspond au périmètre consolidé en neutralisant les données de la Martinique, OP CHINA et Asia LTD. Le périmètre de couverture du calcul de l'absentéisme comprend la France et les pays suivants (Espagne, Suisse, Grèce, Inde). Les données pour la filiale Belgique était en cours de fiabilisation.
- Taux de couverture pour le calcul de la moyenne d'âge et ancienneté moyenne correspond à l'ensemble du périmètre à l'exclusion de la filiale espagnole.

Le groupe Orchestra-Prémaman s'est inscrit dans une dynamique afin de continuer à enrichir le périmètre de reporting social afin d'améliorer son taux de couverture dans le prochain exercice de reporting.

Pour les données environnementales

+ La consommation énergie et eau

Le périmètre des informations environnementales est limité au périmètre France, Belgique et Grèce pour le présent exercice. De plus les magasins ouverts ou fermés en cours d'exercice modifient le scope entre cet exercice et l'exercice précédent.

- La Belgique reporte ses consommations d'énergie pour 100% des magasins, entrepôt et siège.
- La Belgique reporte ses consommations d'eau pour 37% des magasins, entrepôt et siège (l'entrepôt et siège ne reportent pas).

- La Grèce reporte ses consommations d'énergie pour 77% des magasins, entrepôt et siège.

- La Grèce reporte ses consommations d'eau pour 26% des magasins, entrepôt et siège.

+ **Les informations relatives aux consommations et déchets de carton** sont limitées aux bâtiments logistiques de la zone de l'Hérault (St Aunes, Vendargues et Mauguio). A ce jour, les déchets d'emballages cartons des magasins ne sont pas suivis.

+ **Les données sont répertoriées sur une année civile**, permettant d'obtenir les informations complètes.

5.4 Définition des indicateurs retenus

Données sociales

+ Effectif

Il s'agit de prendre en compte l'effectif inscrit par individu (non proratisé) au dernier jour de l'exercice comptable à savoir le 28/02/2017.

Effectif à prendre en compte dans le calcul

- Tous types de contrats (CDI, CDD, contrats alternance).

Effectif à exclure dans le calcul

- Tous les autres types de contrats (stage...)

+ Embauches

Les embauches se définissent par le total des entrées au cours de l'exercice réparties par type de contrats (CDI, CDD, alternants).

Éléments à prendre en compte pour les « d'entrées »

- Toutes les embauches (CDI, CDD, contrats alternance, sauf stagiaire)



+ Les départs

Les départs se définissent par le total des sorties au cours de l'exercice.

Eléments à prendre en compte en terme de « sorties »

- Licenciement individuel : rupture du contrat de travail qui est lié par une faute commise par le salarié (lic cause réelle et sérieuse, faute grave, faute lourde) ou lié par une insuffisance professionnelle
- Licenciement pour motif économique : rupture du contrat de travail due à des problèmes économiques au niveau de l'entreprise (ex : fermeture de magasin, restructuration)
- Licenciement pour inaptitude : rupture du contrat de travail liée à la santé du collaborateur et reconnu par le médecin du travail comme inapte à son poste de travail
- Démission : rupture du contrat de travail à l'initiative du salarié
- Autres : intégrer les fins de CDD, départ à la retraite, rupture conventionnelle

+ Rémunération

Il s'agit d'indiquer la Masse salariale : montant total des salaires versés aux salariés au cours de l'exercice

+ Taux d'absentéisme

Il s'agit de prendre en compte le nombre d'heure d'absence / nombre d'heures travaillées+ nombre d'heures d'absence

- Heures absences : prendre tous les motifs d'absences à l'exception des

heures d'absence pour congés maternité et congés parentaux et tous types d'absence pour motif familial.

- Heures travaillées : prendre en compte toutes les heures de travail (heures supplémentaires, complémentaires, de nuit) réalisées au cours de l'exercice pour l'ensemble du personnel.

+ Accidents de travail

Nombre d'accidents de travail (hors accidents de trajets) déclarés avec arrêts de travail des salariés (hors stagiaires et intérimaires) au cours de l'exercice.

- + Taux de fréquence : Le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures. Seuls les accidents du travail avec arrêt intervenus pendant l'exercice sont comptabilisés ; les accidents de trajet avec arrêt sont donc exclus du calcul.

- + Taux de gravité : Le taux de gravité correspond au nombre de jours de travail perdus pour les accidents du travail par millier d'heures travaillées. Concernant la nature des jours calendaires perdus, seules les données France et Belgique sont en jours calendaires. Pour les autres filiales cette précision n'a pu être vérifiée.



5.5 Pertinence d'exclusion

Le groupe Orchestra-Prémaman n'est directement engagé dans aucune activité industrielle de transformation de matières ou de production. De fait, les impacts directs de l'activité du groupe sur l'environnement sont limités. Les informations suivantes sont donc jugées non pertinentes pour le groupe.

- ✚ **Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement** : les impacts limités sur l'environnement de nos activités ne justifient pas la mise en place d'actions de formation auprès de nos collaborateurs.
- ✚ **Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions** ; montant des provisions pour risques en matière d'environnement ; mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ; prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à l'activité ; utilisation des sols : le groupe n'est pas à l'origine de risques significatifs ou de pollutions majeures.
- ✚ **Adaptation au changement climatique** : le groupe n'a pas identifié d'impacts directs du changement climatique sur ses activités et n'a donc pas développé de stratégie d'adaptation particulière.
- ✚ **Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité** : le groupe n'est pas à l'origine d'impacts significatifs sur la biodiversité, il n'a pas non plus mis en place de mesures spécifiques pour protéger ou préserver la biodiversité.

- ✚ **Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales hors territoire France.**

Orchestra est principalement présent dans des grandes villes à l'international où son empreinte socio-économique est très réduite.

- ✚ **La consommation de matières premières et les mesures pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation** : Le groupe ne dispose pas à ce jour d'actions collectives au niveau des différentes filiales en matière de politique d'amélioration de la consommation de matières premières.

Néanmoins, le groupe Orchestra s'attache à rester vigilant sur ces questions notamment sur les impacts générés par la chaîne d'approvisionnement.

- ✚ **Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et sécurité au travail** : le groupe ne dispose pas à ce jour d'accord collectif relatif à la santé et la sécurité au travail. Toutefois les documents, bilans, rapport s'inscrivent dans la réglementation en vigueur ainsi que sur les mesures prises afin d'améliorer nos indicateurs en matière de sécurité.

- ✚ **Lutte contre le gaspillage alimentaire**

L'activité centrale n'étant pas en lien avec l'alimentaire, le groupe n'a pas identifié d'impact sur cette thématique.



ORCHESTRA PREMAMAN

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 28 février 2017)

PricewaterhouseCoopers Audit
650, Rue Henri Becquerel
34000 Montpellier

Axiome Audit & Stratégie
215, Rue Samuel Morse
Le Triade 3
34965 Montpellier Cedex 2

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 28 février 2017)

Aux Actionnaires
ORCHESTRA PREMAMAN
200, avenue des Tamaris
ZAC SAINT-ANTOINE
34130 SAINT-AUNES

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 28 février 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ORCHESTRA PREMAMAN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incidence du changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative au mali technique de fusion exposé dans le paragraphe « Principes, règles et méthodes comptables » de la note 1 de l'annexe.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application et le bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-avant et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables

Les modalités d'évaluation des immobilisations financières et des immobilisations incorporelles sont décrites dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Montpellier, le 7 juillet 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Céline Gianni Darnet



Axiome Audit & Stratégie

Pierrick Belen



COMPTES SOCIAUX ANNUELS AU 28/02/2017**COMPTE DE RESULTAT AU 28 FEVRIER 2017**

en milliers d'euros

	28/02/2017	29/02/2016
Produits d'exploitation	536 315	502 442
Chiffre d'affaires	520 539	487 928
Autres produits	13 055	12 910
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 721	1 604
Charges d'exploitation	544 133	500 573
Achats de marchandises et autres approvisionnements	329 099	269 605
Variation de stock	(34 797)	3 696
Autres achats et charges externes	159 270	154 447
Impôts et taxes	7 620	7 501
Salaires et traitements	35 546	31 458
Charges sociales	10 639	9 249
Dotations aux amortissements	26 571	23 218
Dotations aux provisions	9 795	1 122
Autres charges	390	277
RESULTAT D'EXPLOITATION	(7 818)	1 869
Produits financiers	8 236	8 795
Charges financières	(20 584)	(8 835)
Dotations et reprises financières		
RESULTAT FINANCIER	(12 348)	(40)
RESULTAT COURANT	(20 166)	1 830
Produits exceptionnels	24 367	5 318
Charges exceptionnelles	(40 780)	(19 306)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(16 413)	(13 988)
RESULTAT AVANT IMPÔT ET PARTICIPATION	(36 579)	(12 158)
Participation des salariés		
Impôt sur les bénéficiaires	825	1 297
RESULTAT NET	(37 404)	(10 861)

BILAN AU 28/02/2017

		en milliers d'euros		
ACTIF		28/02/17		29/02/16
	Valeurs brutes	Amort. & prov.	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISE	313 190	96 668	216 522	217 352
Immobilisations incorporelles	86 301	29 126	57 175	55 757
Frais de développement	17 164	11 525	5 639	6 408
Frais d'établissement	0	0	0	0
Concessions, brevets, marques	36 146	16 638	19 508	18 465
Fonds commercial	20 039	387	19 652	23 555
Autres	2 140	576	1 564	162
Immobilisations en cours	10 812	0	10 812	7 167
Immobilisations corporelles	104 038	48 224	55 814	51 675
Terrains				
Constructions				
Autres immobilisations	102 555	48 224	54 331	48 502
Immobilisations en cours	1 483	0	1 483	3 173
Immobilisations financières	122 851	19 318	103 533	109 920
Titres et créances rattachées à des participations	117 787	19 198	98 589	97 288
Actions propres	707	42	665	8 030
Autres titres immobilisés	24		24	16
Autres immobilisations financières	4 333	78	4 255	4 586
ACTIF CIRCULANT	306 236	13 463	292 773	225 309
Stock	194 806	2 107	192 699	159 643
Créances d'exploitation	52 091	11 350	40 742	38 071
Créances clients et comptes rattachés	40 547	9 118	31 429	25 010
Autres créances	11 545	2 232	9 313	13 061
Valeurs mobilières de placement	189	6	183	16 613
Disponibilités	59 149	0	59 149	10 982
COMPTES DE REGULARISATION	10 369	0	10 369	8 750
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	90	0	90	162
TOTAL ACTIF	629 885	110 131	519 754	451 573

PASSIF

en milliers d'euros

Avant répartition	28/02/2017	29/02/16
CAPITAUX PROPRES	29 109	28 978
Capital	22 246	19 204
Primes d'émission, fusion, apport	52 672	17 797
Réserves	1 661	1 597
Report à nouveau	(10 222)	639
Résultat de l'exercice	(37 404)	(10 861)
Provisions réglementées	156	602
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	793	710
TOTAL DES DETTES	455 189	406 314
Dettes financières	209 316	216 193
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	150 635	168 815
Emprunts et dettes financières diverses	58 681	47 378
Dettes d'exploitation	245 873	190 121
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	203 405	146 937
Dettes fiscales et sociales	27 269	20 052
Autres dettes	15 199	23 132
COMPTES DE REGULARISATION	33 707	15 527
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	956	44
TOTAL PASSIF	519 754	451 573

NOTE 1

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels arrêtés au 28/02/2017 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n°2016-07 du 4/11/2016 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au PCG.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Continuité d'exploitation ;
- ✓ Indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- ✓ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du point décrit ci-dessous.

Changement de Méthode comptable:

Le règlement ANC 2015-06 modifiant le plan comptable général entraîne une modification du traitement comptable du mali technique de fusion et prévoit l'affectation à l'actif du bilan de ce mali technique aux actifs sous-jacents qui justifient son existence (car ils sont porteurs de plus-values latentes). De ce fait, le mali technique historiquement comptabilisé en "fonds commercial" et correspondant à des plus-values latentes sur les fonds commerciaux de certains magasins d'Orchestra, reste affecté à ces fonds commerciaux mais est reclassé en "autres immobilisations incorporelles" pour un montant de 1 472 000 €.

Le mali ainsi affecté suit les modalités d'amortissement de l'actif sous-jacent. Le fonds commercial a une durée de vie non limitée, il n'est donc pas considéré comme amortissable. Un test de dépréciation permettant de rechercher un éventuel indice de perte de valeur sera réalisé chaque année dans la continuité de ce qui était fait pour les clôtures précédentes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Le contrat de crédit syndiqué signé le 6 mai 2013 et restructuré en juillet 2015, auprès d'un pool de 13 banques, afin d'optimiser la structure financière du Groupe et permettre un traitement pari passu de l'Euro PP avec les financements en place, prévoit le respect de covenants financiers. Les comptes arrêtés au 28/02/2017 respectent les exigences de ces covenants.

Le chiffre d'affaires opéré sur les commissionnaires-affiliés est présenté avant déduction de la commission versée à ces derniers. Cette dernière est quant à elle comptabilisée comme une charge d'exploitation.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées des logiciels acquis ou développés en partie par l'entreprise, les marques acquises, les droits au bail et fonds de commerce ainsi que les malis de fusion.

Les fonds de commerce et droits au bail étant considérés comme des éléments à durée de vie indéterminée ne font pas l'objet d'un plan d'amortissement. Ces derniers sont évalués à la date de clôture de l'arrêté à partir des critères relatifs au chiffre d'affaires, au résultat contributif, à la valeur commerciale estimée de l'emplacement, à la valeur d'acquisition selon des méthodes généralement retenues dans le secteur professionnel.

Les marques acquises et malis de fusion font l'objet d'un test de dépréciation réalisé à la clôture des comptes.

Lorsque la valeur comptable des actifs incorporels devient durablement inférieure à sa valeur actuelle, telle que déterminée selon les méthodes décrites en note 4, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence.

La durée d'amortissement retenue pour les licences et logiciels acquis est généralement d'un an.

Les frais relatifs au développement des outils de la "supply chain" et les logiciels développés en interne sont amortis sur 5 ans.

Frais de développement

Les frais de développement du groupe Orchestra Prémaman sont constitués de frais de collection et de développement en France et dans les filiales.

Les dépenses engagées pendant la phase de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont encourues.

Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées en Immobilisations incorporelles uniquement si elles satisfont l'ensemble des critères suivants conformément au nouveau règlement sur les actifs :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- l'intention et la capacité de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme et pour l'utiliser ou le vendre sont disponibles ;
- le groupe peut démontrer que le projet générera des avantages économiques futurs probables, comme l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée.

Les dépenses de développement (internes et externes) engagées depuis l'exercice précédent concernant les projets informatiques majeurs pour l'Entreprise (Manhattan, Web, M3) ont été immobilisés. Les projets Manhattan et Web ont été activés sur l'exercice précédent; les projets M3 et web US n'étaient pas en service à la date de clôture de l'exercice.

Les frais de collection engagés en N et relatifs à la collection N+1 sont amortis en une seule fois : quand la marchandise entre en stock. Ainsi la charge d'amortissement est neutralisée par la valorisation à la hausse des frais de collection injectés dans le stock. La charge sera constatée au final avec l'écoulement du stock.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation prévue, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Nature des immobilisations	Durée d'utilisation
Installations techniques et outillages	3 à 9 ans
Agencements et aménagements divers	3 à 9 ans
Matériel informatique	2 à 3 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition.

Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence. La valeur d'inventaire des titres tient compte notamment du montant des capitaux propres, de la rentabilité à long terme et d'éléments stratégiques.

Les frais d'acquisition de titres font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur cinq ans.

Les actions propres figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

A la date de clôture, la société détient 72.594 d'actions propres pour une valeur globale d'acquisition d'un montant de 706 milliers d'euros, soit 0,39% du capital de l'entité.
Les valeurs brutes de sortie sont calculées selon la méthode FIFO.

Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au prix de revient qui comprend le prix d'achat et les frais d'approche y afférant. Les stocks de matières premières sont évalués au coût d'acquisition.

Les frais de collection prévisionnels sont intégrés dans le prix de revient dans le logiciel d'exploitation.

Une régularisation est opérée en fin d'exercice permettant d'ajuster la projection au réel intégré dans la valeur des stocks.

L'ensemble des stocks est issu d'un inventaire permanent. Un inventaire physique est réalisé annuellement dans chaque magasin. Des inventaires tournants sont effectués dans les entrepôts.

La direction générale détermine à la clôture la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur les taux de marge négatifs réellement constatés sur chaque collection, ainsi que sur les perspectives d'écoulement auprès des magasins de déstockage pour les articles en stock à la clôture de l'exercice. Les stocks sont ainsi dépréciés par voie de provision en fonction de cette valeur.

Créances clients et évaluations des dépréciations

La méthode de dépréciation des créances prévoit que, pour la partie non couverte par l'assurance-crédit, les créances clients soient dépréciées en fonction de l'analyse du risque de non recouvrement et selon la règle suivante :

- ✓ 25% pour les créances de plus de 6 mois à compter de la mise en contentieux ;
- ✓ 50% pour les créances de 12 mois à 18 mois ;
- ✓ 100% pour les créances supérieures à 18 mois.

Il en résulte une provision pour dépréciation qui figure au bilan pour 6 926 milliers d'euros.

A noter que la Société est actuellement en procès avec l'un de ses clients export et la banque de ce dernier pour une créance impayée de 728 milliers d'euros, assortie d'une garantie bancaire.

La Cour d'Appel de Paris, dans son arrêt rendu le 25 février 2014 a déclaré le Contredit de la Société mal fondé. La Société a formé un pourvoi en Cassation contre cette décision.

A ce stade de la procédure, et compte tenu de la probabilité de non recouvrement de cette créance, la société a porté à 100% le montant de la provision.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la Société devra supporter pour remplir son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

La Société comptabilise une provision pour litige lorsque le risque est considéré comme probable, et peut être raisonnablement évalué sur la base des informations disponibles à la date de clôture.

Le contrôle fiscal relatif aux exercices 2001-2002-2003 avait fait l'objet d'une proposition de rectification en date du 15 décembre 2004. L'essentiel des redressements notifiés portait sur l'utilisation des déficits ordinaires et *les amortissements réputés différés de 2001 pour des montants respectifs de 3 391 milliers d'euros et 53 milliers d'euros.*

Les redressements envisagés ont été contestés par la Société. Cette dernière avait engagé une procédure contentieuse que le Tribunal Administratif a déboutée par un jugement en date 9 juin 2011.

La Société a fait appel le 3 août 2011, maintenant sa position. Néanmoins, conformément à la procédure d'appel, le montant du redressement a dû être versé, soit 1 393 milliers d'euros en principal, et le litige a été provisionné en totalité depuis les comptes au 28 février 2013.

La Cour d'Appel de Marseille ayant rejeté la requête de la Société dans un arrêt du 6 mai 2014, le Conseil d'Etat avait été saisi en octobre 2014. Le Conseil d'Etat avait rendu son jugement en novembre 2015 en faveur de la société. La provision de 1 393 milliers d'euros avait fait l'objet d'une reprise dans les comptes du 29 février 2016.

Le remboursement de 1 393 milliers d'euros a été reçu sur l'exercice, assorti de pénalités et intérêts moratoires en faveur de la société pour un montant total de 472 milliers d'euros.

Instruments financiers

La société met en place des stratégies de couverture de ses achats faits en devises étrangères essentiellement en dollars américains et yuans chinois. Des couvertures sont pratiquées en fonction d'un cours fixe utilisé lors du budget. Ces couvertures sont faites sous forme d'achats à terme.

La couverture est prise au moment du budget et est comptabilisée de la façon suivante :

- ✓ jusqu'à la réalisation des opérations : la couverture constitue un engagement hors bilan et aucune perte ni aucun profit n'est enregistré sur cet engagement à la clôture de l'exercice ;
- ✓ lors de la réalisation des opérations, les achats et les dettes correspondants sont comptabilisés au cours moyen de couverture semestriel. Le report/déport des contrats à terme est considéré comme un coût d'acquisition de l'élément couvert. Aucun écart de change n'est dégagé lors du règlement de la dette.

A la clôture de l'exercice, la différence entre le cours moyen de couverture du semestre écoulé et celui du semestre suivant est portée en résultat financier puis en achat de marchandises. Aucun écart de conversion ne figure au bilan concernant ces couvertures.

Cotisations de retraite et indemnité de départ en retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, le groupe Orchestra-Prémaman s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires à des organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions. La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les engagements du Groupe en matière d'indemnités de départ et de prestations de retraite sont évalués selon la méthode rétrospective. Cette méthode, évalue la quotité de droits acquise par le salarié à la date d'évaluation.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- ✓ Table de mortalité : TF 00-02
- ✓ Age de départ à la retraite : 67 ans
- ✓ Le taux d'actualisation retenu est de 2%
- ✓ Départ à l'initiative du salarié
- ✓ Catégories d'emplois :
 - Employés : taux rotation 14,4% dégressif, taux progression salaires 1% constant
 - Agents de maîtrise : taux rotation 5% dégressif, taux progression salaires 1% constant
 - Cadres : taux rotation 5% constant, taux progression salaires 1% constant

Compte tenu de la pyramide des âges de l'effectif du Groupe, de la faible ancienneté et d'un taux de rotation important du personnel, le montant de l'engagement de retraite a été évalué au 28/02/2017 à 213 milliers d'euros.

Un contrat d'assurance a été signé avec la Société Générale au 28 février 2007 pour un montant de 64 milliers d'euros. L'engagement net de la société s'élève ainsi à 149 milliers d'euros.

Faits caractéristiques de l'exercice

- Expansion internationale

Orchestra-Prémaman a signé un accord de partenariat international avec le groupe CFAO : accord concernant l'approvisionnement de marchandises et accord de franchise visant à développer un réseau de magasins dans sept pays d'Afrique : Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Nigéria, République démocratique du Congo et au Ghana.

Le groupe Orchestra-Prémaman a signé un accord de partenariat international avec Cevital, le plus important groupe privé d'Algérie et leader des distributeurs d'aliments du pays : une franchise et un approvisionnement de marchandises visant à développer une chaîne de magasins de tailles variées dans toute l'Algérie.

- Regroupement d'entreprises

Le 2 mai 2016, Orchestra-Prémaman a cédé à Yeled Invest la quasi-totalité des actions de Destination Maternity Corporation pour leur coût d'acquisition initial de 16,4 millions d'euros, pour lequel un paiement de 16,2 millions d'euros avait déjà été effectué à la clôture de fin d'année du 29 février 2016 (voir note 11.1), le solde de 0,2 million d'euros étant dû 10 jours après la signature de l'accord. Orchestra-Prémaman a l'option de racheter ces actions dans les 24 mois suivant la vente au prix pour lequel elles ont été vendues à Yeled Invest.

Le 19 décembre 2016, Destination Maternity (société cotée américaine) et Orchestra-Prémaman S.A. ont annoncé la conclusion d'un accord définitif concernant une opération de fusion par échange d'actions, créant ainsi un leader mondial dans les secteurs des vêtements de maternité, des vêtements d'enfants et de la puériculture.

Aux termes de l'accord, les actionnaires de Destination Maternity recevront 0.5150 action ordinaire Orchestra-Prémaman S.A., sous la forme d'American Depositary Shares (« ADS »), pour chaque action ordinaire de Destination Maternity qu'ils possèdent. Le prix de l'offre implicite de 7,05 \$ (USD) par action est issu du prix de clôture de l'action d'Orchestra et du taux de change EUR/USD au 19 décembre 2016.

Sur une base pro forma, à l'issue de l'opération, les actionnaires de Destination Maternity détiendront environ 28 % du Groupe fusionné et les actionnaires d'Orchestra en détiendront environ 72 %. Cette opération est soumise aux conditions suspensives habituelles, y compris la réception de l'approbation requise des actionnaires de Destination Maternity et d'Orchestra. Les parties s'attendent à ce que l'opération se réalise au troisième trimestre de 2017.

- Opération sur le capital social

- Plan d'attribution d'actions gratuites

Lors de sa séance du 31 août 2016, le Conseil d'administration d'Orchestra-Prémaman a décidé d'attribuer 52 706 actions gratuites, soit environ 0,3 % du capital social de la société, à certains dirigeants de la société, sous réserve de certaines conditions de performance, lesdites actions gratuites pouvant donner lieu à l'attribution d'actions existantes ou à de nouvelles actions à émettre.

- Emission d'actions nouvelles

Afin d'ouvrir le capital de Orchestra-Prémaman à de nouveaux investisseurs et d'augmenter la liquidité des actions, le Conseil d'Administration a décidé le 29 juillet 2016 de diviser la valeur nominale des actions par cinq, passant ainsi d'une valeur de 6 € à 1,20 €, avec effet au 3 août 2016. Par voie de conséquence, il a été acté la remise de cinq actions de 1,20 € contre une action de 6 €. Le nombre d'actions d'action composant le capital est ainsi multiplié par cinq.

En septembre et octobre 2016, Orchestra-Prémaman a procédé à une augmentation de capital dans le cadre d'une offre publique à prix fixe et d'un placement global impliquant principalement des investisseurs institutionnels français ou étrangers.

Le succès de cette opération et la mise en œuvre d'une clause d'extension et d'une option de sur-allocation a permis à la société de lever 39,6 M€ via l'émission de 2 535 145 actions nouvelles au prix de 15,65 € par action. Par ailleurs, en même temps que cette émission d'actions nouvelles, Yeled Invest (actionnaire principal de d'Orchestra-Prémaman) a vendu 1 885 782 actions au prix identique de 15,65 € par action, pour un montant total d'environ 29,5 M€.

Enfin, le 9 novembre 2016, Orchestra-Prémaman a cédé 1 169 345 actions auto-détenues au prix de 15,52 € par action également, pour un montant total d'environ 18,2 M€.

Suite à la réalisation de ces opérations, le capital de la société Orchestra-Prémaman s'élève à 22 245 732 € divisé en 18 538 110 actions d'une valeur nominale de 1,20 €.

En renforçant ses fonds propres, ces opérations ont permis à la société de renforcer sa structure financière et d'améliorer sa flexibilité financière. Ces opérations ont donné lieu à une augmentation significative de la part de capital flottant de la société, qui est passée de 1,84 % à près de 32 %, Yeled Invest conservant le contrôle avec 68 % du capital.

- Le 16 février 2017, l'actionnaire majoritaire de Orchestra-Prémaman, Yeled Invest, a annoncé la signature d'un accord concernant l'émission par Yeled Invest d'obligations remboursables en actions existantes d'Orchestra-Prémaman pour un montant total brut de 30 M€ avec CM-CIC Investissements SCR. Ces obligations seront émises par Yeled Invest et seront remboursables en actions existantes de la société Orchestra-Prémaman appartenant d'ores et déjà à Yeled Invest. La durée de l'emprunt obligataire convertible sera de cinq ans. Toutefois, les porteurs des obligations seront en mesure de demander le remboursement anticipé des obligations convertibles en actions lors du deuxième anniversaire à compter de la date d'émission. L'objectif de cet emprunt obligataire est de refinancer les échéances de la dette financière de Yeled Invest.

- Transactions avec la SCI Arras en février 2017

La SCI ARRAS (filiale à 67% de HM Belgium Sprl, contrôlée par la famille Mestre, et à 33 % de Gofatra Bvba, contrôlée par la famille Gotlib) a conclu le 3 septembre 2015 avec la société Orchestra-Prémaman un bail portant sur un local à usage d'activités logistiques d'une surface hors d'œuvre nette de 50 245 m², situé sur un terrain d'une surface d'environ 117 500 m² dans la Zone ACTIPARC d'ARRAS à SAINT-LAURENT-BLANGY (62), d'une durée de 10 ans, entré en vigueur à la livraison des installations le 27 Juillet 2016.

Au cours de l'exercice clos le 28 février 2017, la Société s'est rapprochée de la SCI ARRAS compte tenu de son intérêt quant à la signature d'un second bail commercial relatif aux 74 375 m² de locaux à usage d'entrepôt et de bureaux qui seront construits à terme sur le terrain, mais aussi pour accompagner la SCI ARRAS aux fins de structurer cette opération, et faire en sorte que le dossier puisse être présenté à des investisseurs dans le cadre d'une éventuelle cession.

En contrepartie des prestations fournies ayant engendré des charges opérationnelles courantes sur la période (élaboration du montage général du dossier, prospection immobilière, assistance administrative, recherche et montage des financements, recherche de subventions, gestion de trésorerie, assistance technique, conseils juridiques et fiscaux, étude de travaux, conduite de travaux, négociation, analyse des offres, data room technique etc.), la société Orchestra-Prémaman a facturé à la SCI ARRAS la somme de 3 M€ HT.

Par ailleurs, la Société s'est engagée à ratifier un contrat de bail commercial d'une durée ferme et définitive de 10 années, dès réception des constructions dans la période considérée, pour 74 375 m² de locaux réalisés, de part et d'autre du bâtiment existant, par l'édification de nouvelles cellules à usage principal d'entrepôt pour une surface totale d'environ 74 375 m². De plus, la Société s'est également engagée à souscrire un nouveau bail relatif au bâtiment existant, d'une durée de 10 ans à compter de la date de réception de l'extension.

En contrepartie de son engagement d'importance, nécessaire et indispensable, à la SCI Arras pour lui permettre de réaliser l'opération immobilière envisagée, la SCI Arras a accordé à la société Orchestra-Prémaman une économie de loyers futurs qui a été payée d'avance par la SCI Arras, pour un montant de 17 M€ HT, sur l'ensemble immobilier loué à Arras, à compter de la livraison des constructions susmentionnées pour une surface exploitable de 74 375 m², prévue à ce stade de la construction en mai 2019.

Ainsi, dans les états financiers, ce montant a été comptabilisé par Orchestra-Prémaman comme un produit perçu d'avance (en dette d'exploitation, part non courante) à étaler sur la durée du bail, qui débutera à réception des constructions. L'enregistrement de ce produit perçu d'avance est sans effet sur le compte de résultat de la période.

Les deux parties se sont entendues pour une facturation immédiate de l'ensemble de ces rémunérations (refacturation de coûts et valeur de l'économie de loyers futurs payée d'avance).

La somme de 24 M€ (TTC) a été versée à la date du 27 février 2017, par imputation sur le compte-courant créditeur de Yeled Invest chez Orchestra-Prémaman, dans le cadre d'un contrat de cession de créance commerciale conclu le 27 février 2017 entre Orchestra-Prémaman, la SCI Arras et Yeled Invest.

- Participations

La société BABYLAND a été mise en liquidation le 30 août 2016. La société Orchestra-Prémaman SA, possédant 100% du capital de cette société, a repris la créance d'Orchestra-Prémaman Belgium figurant à l'actif du bilan de liquidation de la société BABYLAND pour un montant de 4 722 milliers d'euros. Il a ainsi été constaté un boni de liquidation de 3 527 milliers d'euros.

La société Orchestra MAROC a procédé à une augmentation de son capital social par compensation avec le compte courant d'associé, puis à une réduction de son Capital Social en vue d'apurer les pertes cumulées, et ramener son capital social à 100 mille dirhams.

Il a également été procédé à la cession de 490 parts de la société Orchestra MAROC au profit de la société MCA DISTRIBUTION. La part de détention de la société Orchestra Prémaman SA au 28/02/2017 est de 51% du capital de la société Orchestra MAROC.

La société MAHB a procédé à une augmentation de son capital social pour une valeur de 115 milliers d'euros correspondant à la souscription de 23 actions nouvelles, dont 2 acquises par la société Orchestra-Prémaman SA. Au 28 février 2017, sa part de participation est de 0,05%.

La SAS Boilov a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine envers la société Orchestra-Prémaman SA au 31/08/2016. Cette opération a eu pour effet de générer un mali de fusion de 163 milliers d'euros.

Fin novembre 2016, la société Orchestra Participation a fait l'acquisition de l'ensemble des titres des sociétés BWO, LES JOLIS CŒURS et CLEM (magasins CAF). Ces titres ont été cédés à Orchestra-Prémaman SA fin

décembre 2016 pour une valeur symbolique de 1€ par entité, en vue de procéder à une transmission universelle de patrimoine au 28 février 2017. Dans les comptes de la société Orchestra-Prémaman SA, ces opérations de traduisent par des malis de fusion d'une valeur globale de 480 milliers d'euros.

La Société a créé deux filiales aux Etats-Unis :

- Orchestra Premaman USA Inc, dont elle détient 95% au 28 février 2017, qui a pour objet l'exploitation de magasins de marque Orchestra et du site web aux Etats-Unis.
- US OP Corporation, dont elle détient 100% du capital social, créée en décembre 2016 pour le projet de fusion avec DESTINATION MATERNITY

- Abandon de créances

La Société a consenti un abandon de créances à caractère commercial, avec clause de retour à meilleure fortune, au profit de sa filiale Orchestra-Prémaman Belgium pour un montant de 24 millions d'euros.

- Organisation Logistique

Afin de faire face à la croissance de son activité, la Société avait pris en location provisoire en novembre 2014 un bâtiment de 42 000m² situé à Lauwin Planque en région lilloise, pour assurer l'entreposage et la logistique en complément de son site actuel de Saint Aunès. Ce bail a pris fin au 31/12/2016.

Fin Juillet 2016, la société a pris en location pour un bail de dix ans un bâtiment d'une surface de 50 245m² situé à Saint-Laurent-Blangy Commune de Arras.

Une partie de ce bâtiment (24 000m²) est mis en sous-location auprès de la filiale Orchestra-Prémaman Belgium depuis le 1^{er} septembre 2016, pour un bail de 9 ans.

Autres informations

Le total du bilan de l'exercice après affectation du résultat est de 523 556 milliers d'euros.

Le résultat net comptable est une perte de 35 926 milliers d'euros.

Orchestra-Prémaman SA bénéficie du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi calculé conformément à l'article 244 quater c du CGI, au taux de 7% depuis le 01/01/2017 (6% de 2014 à 2016).

La société présente les produits résultant de l'application de ce dispositif, dans un sous-compte dédié, en diminution de ses charges de personnel pour un montant de 1 732 k€.

La société YELED, sise 9B Bld du Prince Henri 1724 Luxembourg, consolide les comptes de la société selon la méthode de l'intégration globale.

NOTE 2 : ACTIF IMMOBILISE

				en milliers d'euros
	Valeurs brutes au 29/02/16	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 28/02/17
Immobilisations incorporelles	79 856	21 412	14 967	86 301
Immobilisations corporelles	91 252	23 683	10 897	104 038
Immobilisations financières	118 208	224 675	220 032	122 851
TOTAL	289 316	269 770	245 896	313 190

1- Immobilisations incorporelles :

La valeur des droits au bail et fonds de commerce inscrite à l'actif au cours de l'exercice 2016-2017 correspond aux montants décaissés lors des acquisitions.

A la date de clôture le montant des droits au bail s'élève à 17 592 milliers d'euros, et le montant des fonds de commerce s'élève à 2 447 milliers d'euros.

Les comptes enregistrent un mali de fusion d'un montant de 1 472 milliers d'euros trouvant son origine dans l'absorption d'Orchestra par la société Kazibao en octobre 2001. Conformément au règlement ANC 2015-06 ce mali technique historiquement comptabilisé en "fonds commercial" et correspondant à des plus-values latentes sur les fonds commerciaux de certains magasins d'Orchestra, reste affecté à ces fonds commerciaux mais a été reclassé en "autres immobilisations incorporelles" (cf § changement de méthode comptable ci-avant). Le mali ainsi affecté suit les modalités d'amortissement de l'actif sous-jacent. Le fonds commercial a une durée de vie non limitée, il n'est donc pas considéré comme amortissable. Un test de dépréciation est réalisé chaque année. Il ne laisse pas apparaître d'indice de perte de valeur au 28/02/2017.

La société a acquis 16 magasins dont 3 reprises à un Franchisé. La société a cédé 1 magasin à un franchisé (passage en CAF). La société a fermé 6 magasins.

L'exercice 2016/2017 enregistre une sortie d'actif brut pour 10 616 milliers d'euros concernant les frais de développement des saisons antérieures totalement amortis.

Les frais de développement engagés sur l'exercice dans le cadre des projets informatiques, incluant les coûts internes s'élèvent à 3 306 K€.

2- Immobilisations corporelles :

Les augmentations concernent principalement l'acquisition de nouveaux points de vente, la rénovation des magasins et des investissements réalisés au siège.

Les diminutions correspondent à la cession des magasins ainsi qu'à la mise au rebut des immobilisations liées à la rénovation du parc magasins.

3- Immobilisations financières :

Les immobilisations financières correspondent essentiellement aux titres des filiales de la société Orchestra Prémaman S.A. et aux créances rattachées aux participations. Les titres se décomposent comme suit :

en milliers d'euros

au 28 février 2017	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	% détention
OPI	6 000	6 000	0	99,99%
Orchestra Belgique	3 000	0	3 000	99,53%
Orchestra Suisse	2 014	0	2 014	100,00%
Orchestra Prémaman Belgium	10 299	10 128	171	100,00%
Orchestra Hellas (Grèce)	60	0	60	75,00%
Orchestra Turquie	771	771	0	99,99%
Orchestra Canada	0	0	0	100,00%
Orchestra Maroc	294	294	0	51,00%
Orc Distribution Maroc	4	0	4	50,00%
Orchestra Chypre	1	0	1	100,00%
Orchestra Deutschland	115	112	3	90,00%
Orchestra Italie	10	10	0	100,00%
Orchestra Participation	10	0	10	100,00%
Orchestra Asia	446	0	446	99,00%
Kazibao	86	0	86	79,00%
Club at cost	563	0	563	100,00%
Orchestra Vostok	36	36	0	100,00%
Orlog	160	0	160	40,00%
Orchestra Madagascar	0	0	0	100,00%
Orchestra USA Inc	85	0	85	95,00%
US OP Corporation	0	0	0	100,00%
Autres titres de participation	199	79	120	

TOTAL des titres de participation	24 153	17 430	6 723
--	---------------	---------------	--------------

en milliers d'euros

Immobilisations financières
- valeur brute

	29/02/2016	Augmentations	Diminutions	28/02/2017
Titres de participation	24 966	673	1 486	24 153
Créances rattachées à des participations	80 598	198 531	185 496	93 633
Actions propres	8 030	20 226	27 550	706
Autres titres immobilisés	16	8	0	24
Dépôts de garantie et prêts	4 597	5 237	5 500	4 334
TOTAL	118 208	224 675	220 032	122 851

en milliers d'euros

Immobilisations financières
- provisions

	29/02/2016	Augmentations	Diminutions	28/02/2017
Titres de participation	6 859	10 583	13	17 430
Créances rattachées à des participations	1 418	800	451	1 767
Actions propres	0	117	75	42
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Dépôts de garantie et prêts	11	78	11	78
TOTAL	8 288	11 578	550	19 317

en milliers d'euros

Immobilisations financières
- valeur nette

	29/02/2016	Augmentations	Diminutions	28/02/2017
Titres de participations	18 107	686	12 069	6 724
Créances rattachées à des participations	79 180	198 982	186 296	91 866
Actions propres	8 030	20 301	27 667	664
Autres titres immobilisés	16	8	0	24
Dépôts de garantie et prêts	4 586	5 248	5 578	4 256
TOTAL	109 919	225 225	231 610	103 534

NOTE 3 – AMORTISSEMENTS

en milliers d'euros

	29/02/2016	Augmentations	Diminutions	28/02/2017
Immobilisations incorporelles	24 006	15 969	10 941	29 034
Immobilisations corporelles	39 578	11 295	2 649	48 224
TOTAL	63 584	27 264	13 590	77 258

Les amortissements des éléments incorporels correspondent principalement aux logiciels et frais de développement mis en service.

Les autres éléments incorporels non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation conformément à la note 4.

NOTE 4 – PROVISIONS

	en milliers d'euros			
	29/02/2016	Augmentations	Diminutions	28/02/2017
Provisions Réglementées	601	103	549	155
Provisions pour risques et charges	710	990	908	793
Provisions pour risques	350	293	394	249
Provisions pour charges	360	697	514	543
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	92	0	0	92
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	8 289	11 504	474	19 319
Provisions pour dépréciation des stocks et encours	443	1 878	214	2 107
Provisions pour dépréciation des créances & VMP	4 767	6 933	344	11 356
TOTAL GENERAL	14 902	21 408	2 489	33 822

Provisions pour risques et charges

	en milliers d'euros			
	29/02/2016	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	28/02/2017
Provisions pour litiges	188	165	193	160
Provisions pour perte de change	162	128	201	90
Autres provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour charges	360	697	514	543
Total	710	990	908	793

Les provisions pour litiges sont pour l'essentiel constituées de litiges prud'homaux, commerciaux.

Les provisions pour charges sont relatives au solde à l'exercice des bons de clôture liés aux listes de naissance.

Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles

La valeur du fonds commercial et du droit au bail est testée pour chaque magasin à partir d'une valeur estimée sur la base d'un multiple de chiffre d'affaires et en fonction de critères de rentabilité prévisionnels. En cas

d'indice de perte de valeur, il est fait appel à un expert indépendant pour évaluer ces éléments incorporels à partir des méthodes généralement retenues sur le secteur d'activité. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur estimée est inférieure à la valeur nette comptable.

Au 28/02/2017, les provisions pour dépréciation relatives à ces éléments s'élèvent à 92 k€.

Le mali technique de fusion historiquement comptabilisé en "fonds commercial" correspondait à des plus-values latentes sur les fonds commerciaux des magasins existant à la date de fusion entre Orchestra et Kazibao.

Cet actif désormais affecté en « autres immobilisations incorporelles » pour 1 472 000€ est suivi extra-comptablement et continue d'être testé selon les mêmes modalités que les autres fonds commerciaux ou droit au bail de l'entité.

La marque Orchestra également comptabilisée dans les comptes suite à la fusion en 2001 avec l'entité Kazibao n'est pas amortie mais fait l'objet d'un test de dépréciation.

Ce dernier est notamment fondé sur l'actualisation des flux de royalties que le groupe aurait pu percevoir si des contrats d'utilisation des marques étaient conclus ainsi que sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie des magasins concernés.

Par application de ces méthodes à la clôture, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

NOTE 5 – STOCKS

	en milliers d'euros	
	29/02/2016	28/02/2017
Stocks tissus	857	1 121
Stocks agencements	7 639	5 720
Stocks marchandises	151 584	187 965
Stocks échantillons	6	0
Montant brut	160 086	194 806
Provision pour dépréciation	443	2 107
Montant net	159 643	192 699

La valeur des stocks à la clôture de l'exercice intègre les stocks en transit.

Au 28/02/17, la Direction Générale a identifié des pièces présentant un problème de qualité. Au regard des informations disponibles, ce stock qui pourrait être écoulé sous forme de braderie, a fait l'objet d'une provision à hauteur de 70% pour un montant de 554 K€.

Par ailleurs, suite aux décisions de mettre fin au partenariat avec l'Arabie Saoudite, une dépréciation moyenne de 85% a été constatée sur les stocks détenus au 28 février 2017 compte tenu de la faible capacité d'écoulement de ces stocks, pour un montant de 864 K€.

NOTE 6 – CREANCES ET DETTES

a) Echéances des créances et des dettes

	en milliers d'euros		
	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations	93 634		93 634
Autres immobilisations financières	4 333	2	4 331
Total créances de l'actif immobilisé	97 967	2	97 965
Clients et comptes rattachés	40 547	28 726	11 820
Autres créances	11 544	7 819	3 725
Total créances de l'actif circulant	52 091	36 546	15 545

Charges constatées d'avance	10 369	9 687	682
Ecart de Conversion	90	90	
TOTAL	160 320	46 579	113 741

en milliers d'euros

	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à + 1 an et - de 5 ans	Dont à plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts / dettes établissements crédit	150 635	17 538	94 597	38 500
Emprunts et dettes financières diverses	58 681	564	44 904	13 213
Total dettes financières	209 316	18 102	139 501	51 713
Fournisseurs	172 681	172 681		
Fournisseurs factures non parvenues	30 725	30 725		
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	203 406	203 406		
Dettes sociales	10 117	10 117		
Dettes fiscales	17 152	17 152		
Total dettes sociales et fiscales	27 269	27 269		
Dettes diverses	15 199	9 142	6 056	
Total autres dettes	15 199	9 142	6 056	
Total dettes d'exploitation	245 874	239 817	6 056	
Produits constatés d'avance	33 707	13 102	8 259	12 346
Ecart de conversion	956	956		
TOTAL	489 853	271 977	153 816	64 059

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont principalement constitués par la syndication et les emprunts obligataires.

b) Autres créances

Autres créances	en milliers d'euros			
	Net	Brut	Provision	Net
	29/02/2016	28/02/2017		
TVA	2 779	3 218		3 218
Cession immobilisations	82	82		82
Personnel et organismes sociaux	95	206		206
Fournisseurs avoirs à recevoir et avances	3 195	3 627		3 627
Impôt Société	6 223	26		26
Divers	687	4 386	2 232	2 154
TOTAL	13 062	11 545	2 232	9 313

c) Comptes de régularisation

		en milliers d'euros
Charges constatées d'avance	29/02/2016	28/02/2017
Loyers et charges	2 468	2 687
Honoraires syndication	68	116
Cartes Club	4 074	3 971
CB / Assurances / TF/Entretien	726	707
Divers	1 413	2 888
Total	8 749	10 369

		en milliers d'euros
Produits constatées d'avance	29/02/2016	28/02/2017
Cartes Club	14 533	14 572
Economie de Loyer SCI ARRAS (*)	0	17 000
Divers	994	2 135
Total	15 527	33 707

(*) Cf. Note 1 – Faits caractéristiques - Transactions avec la SCI Arras en février 2017

d) Dettes financières

	en milliers d'euros	
Dettes financières	29/02/2016	28/02/2017
Emprunt syndiqué	63 213	46 592
Emprunts obligataires	100 000	100 000
Autres emprunts	261	632
Intérêts courus	2 563	2 615
Concours bancaires	2 777	796
Sous-total des emprunts / dettes établissements de crédit	168 815	150 635
Dépôts et cautionnements reçus	9 138	10 899
Participation des salariés	326	297
Emprunts assortis de conditions particulières	7 300	6 900
Dettes rattachées à des participations	30 613	39 735
Avances Bailleurs		850
Sous-total des emprunts / dettes diverses	47 378	58 681
Total dettes financières	216 193	209 316

Elles sont essentiellement constituées :

- 1) d'un contrat de crédit syndiqué multidevises à terme, signé le 06 mai 2013 auprès d'un pool de 13 banques, d'une durée maximum de 6 ans, d'un montant disponible au 28 Février 2017 de 145 millions d'euros.

en milliers d'euros	Montant total de la ligne au 28/02/2017	Montant utilisé au 28/02/2017		Montant de la ligne disponible au 28/02/2017
		Dettes financières	Engagements par signature	
Tranche A Prêt amortissable	9 300	9 300		0
Tranche B1 Crédit amortissable (avances)	22 425	22 425		0
Tranche B2 Crédit revolving (auxiliaire)	30 000	360		29 640
Tranche B2 USD (ex AED)	15 000	14 867		133
Tranche C1 Engagements par signature	68 500		49 150	19 350
TOTAL	145 225	46 952	49 150	49 123

Echéances du crédit syndiqué :

en milliers d'euros	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à + 1 an et - de 5 ans	Dont à plus de 5 ans
Tranche A Prêt amortissable	9 300	3 100	6 200	
Tranche B1 Crédit amortissable (avances)	22 425	8 737	13 688	
Tranche B2 Crédit revolving (auxiliaire)	360	0	360	
Tranche B2 USD (ex AED)	14 867	2 500	12 367	
TOTAL	46 952	14 337	32 615	0

- 2) d'un emprunt obligataire, contracté le 6 novembre 2014 dans le but d'augmenter et de diversifier le financement général du Groupe, d'un montant de 20 millions d'euros, remboursable en totalité le 6 novembre 2020.
- 3) d'un emprunt obligataire contracté le 15 juillet 2015 et le 7 octobre 2015, d'un montant de 80 millions d'euros remboursable à hauteur de 41,5 millions d'euros le 22 juillet 2021, et le solde de 38,5 millions d'euros le 22 juillet 2022.

e) Charges à payer

	en milliers d'euros	
	29/02/2016	28/02/2017
Factures non parvenues	15 019	30 725
Avoirs à établir	3 676	3 901
Dettes sociales	4 184	4 779
Dettes fiscales	3 160	3 930
Intérêts courus	2 728	2 747
Autres charges à payer	526	228
TOTAL	29 293	46 310

f) Produits à recevoir

	en milliers d'euros	
	28/02/2016	28/02/2017
Factures à établir	12 432	11 818
Fournisseurs - rabais, remises et ristournes à obtenir	923	1 603
Organismes Sociaux	46	180
Autres	349	4 078
TOTAL	13 750	17 679

g) Dettes et créances représentées par des effets de commerce

	en milliers d'euros	
	29/02/2016	28/02/2017
Fournisseurs : effets à payer	24 011	30 584
Clients : effets à recevoir	23 139	12 148

NOTE 7 – INFORMATION SUR LES POSTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

en milliers d'euros

Valeurs brutes concernant	les parties liées	les autres participations
Titres de participation	23 954	199
<i>(Cf. note 2.3)</i>		
Provision sur titres de participation	-17 351	-79
<i>OPI (Espagne)</i>	-6 000	
<i>Orchestra Premaman Belgium</i>	-10 128	
<i>Orchestra Turquie</i>	-771	
<i>Orchestra Maroc</i>	-294	
<i>Orchestra Deutschland</i>	-112	
<i>Autres</i>	-46	-79
Créances rattachées à des participations	93 290	345
<i>OPI (Espagne)</i>	3 592	
<i>Orchestra Belgium</i>	1 721	
<i>Orchestra Prémaman Belgique</i>	48 123	
<i>JRMT</i>	777	
<i>Orchestra Participation</i>	10 499	
<i>Orchestra Suisse</i>	2 849	
<i>Club at cost</i>	517	
<i>Orchestra Maroc</i>	3 991	
<i>Orchestra Hellas (Grèce)</i>	13 248	
<i>Orchestra Canada</i>	832	
<i>Orchestra Italie</i>	527	
<i>Orchestra Turquie</i>	1 267	
<i>Orchestra China</i>	1 014	
<i>SWF</i>	359	
<i>Orchestra Chypre</i>	147	
<i>Orchestra Deutschland</i>	1 625	
<i>Orchestra Luxembourg</i>	493	
<i>Orchestra Vostok (Russie)</i>	1 106	
<i>Orchestra USA</i>	594	
<i>Autres</i>	9	345
Provision sur créances rattachées	-1 631	-135
<i>Orchestra Turquie</i>	-800	
<i>Orchestra Canada</i>	-831	
<i>Autres</i>		-135
Dettes rattachées à des participations	39 735	
<i>Orchestra Asia</i>	18 696	
<i>Orchestra Maurice</i>	67	
<i>Orchestra Chypre</i>	10	
<i>Ets Devresse</i>	20 043	

<i>Orchestra Madagascar</i>	357	
<i>Autour de Bébé</i>	538	
<i>Orchestra Prémaman Luxembourg</i>	14	
<i>Autres partenaires</i>	10	
Créances clients et comptes rattachés	15 545	179
<i>OPI (Espagne)</i>	3 098	
<i>Orchestra Belgium</i>	625	
<i>Orchestra Suisse</i>	1 451	
<i>Orchestra Canada</i>	121	
<i>Orchestra Hellas(Grèce)</i>	4 517	
<i>Orchestra Turquie</i>	93	
<i>Orchestra Prémaman Belgium</i>	8 061	
<i>Orchestra Prémaman Mauritius</i>	871	
<i>Orchestra Chypre</i>	198	
<i>Orchestra Maroc</i>	1 694	
<i>Orchestra Italie</i>	150	
<i>Orchestra Prémaman Luxembourg</i>	430	
<i>Orchestra Deutschland</i>	509	
<i>Orchestra Vostok (Russie)</i>	1 997	
<i>Orchestra USA</i>	142	
<i>YSBV</i>	-200	
<i>ORCH CHASSE</i>	-207	
<i>OMD</i>	-285	
<i>ORC ST JEAN</i>	-302	
<i>ORCH L'ETRAT</i>	-304	
<i>B5A</i>	-326	
<i>ORCAUBIN</i>	-359	
<i>ORCLOM</i>	-363	
<i>SO KIDS</i>	-393	
<i>LA BOUTIQUE D'OPHELIE</i>	-396	
<i>BABY DREAM</i>	-424	
<i>PITCHOUNS</i>	-551	
<i>SAS CARBONE</i>	-733	
<i>YELED</i>		178
<i>Autres partenaires</i>	-3 569	1
Emprunts et dettes financières divers	7 563	
<i>SAS PITCHOUNS</i>	578	
<i>SAS PUERIS</i>	500	
<i>SAS ORCLOM</i>	500	
<i>SAS CARBONE</i>	500	
<i>Autres partenaires</i>	5 485	
Autres créances	757	729
<i>Financière Mestre Limited</i>		235

<i>Sandswear</i>		267
<i>Asia Retail Display</i>		208
ORLOG	747	
<i>Autres partenaires</i>	10	19
Dettes fournisseurs	95 146	5 319
<i>Orchestra Asia</i>	37 152	
<i>Orchestra Premaman Luxembourg</i>	98	
<i>Kazibao</i>	491	
SWF	1 755	
ORLOG	1 158	
<i>FIME HKG</i>		
SCI 3LF		1 849
SCI ARRAS		1 943
<i>Orchestra Prémaman Belgium</i>	19 527	
<i>Orchestra Madagascar</i>	278	
<i>Asia Retail</i>	4 517	
<i>Végotex</i>	30 008	
<i>EURL JMT</i>	162	
<i>Design & Solutions</i>		189
<i>Autres partenaires</i>		1 338
Autres dettes	7 245	
YELED	6 056	
OPI	31	
<i>Orchestra Vostok</i>	60	
<i>Orchestra Maroc</i>	229	
<i>Orchestra Belgium</i>	204	
<i>SO KIDS Merignac</i>	360	
<i>Orcsavanna</i>	57	
<i>Orchestr'un</i>	61	
<i>Autres partenaires</i>	187	

NOTE 8 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

	en milliers d'euros	
	29/02/2016	28/02/2017
Lettres de crédit	8 499	8 754
Créances cédées non échues	10 051	12 593
Crédits documentaires	28 304	44 578
Avais, cautions et garanties données	10 198	16 335
Autres engagements donnés (1)	97	149
Instruments de couverture de change (2)	248 998	229 494
TOTAL	306 147	311 903

(1) *Concerne la provision retraite. Un contrat d'assurance a été signé sur 2007 couvrant l'indemnité de retraite à hauteur de 64 milliers d'euros. La différence entre l'engagement au 28 février 2017 et cet actif constitue un engagement hors bilan.*

(2) *Nominal du dérivé converti au taux de l'instrument de couverture.*

Les informations concernant les crédits-bails se présentent comme suit :

	En milliers d'euros			
	Exercice en cours	A moins d'un an	D'un an à 5 ans	A plus de 5 ans
Redevances versées	2 328			
Redevances restant à payer		1 980	1 725	
Amortissement	2 131	1 811	1 586	

Les crédits-bails ci-dessus concernent le matériel informatique et la mécanisation de l'entrepôt (lot 1 et lot 2).

Le montant des redevances cumulées à la clôture de l'exercice est de 5 190 milliers d'euros.

Le montant des amortissements cumulés à la clôture de l'exercice est de 4 574 milliers d'euros.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, suite à la réforme de la formation professionnelle le compteur d'heures de formation est du ressort de la Caisse des Dépôts et Consignation.

Engagements reçus

	en milliers d'euros	
	29/02/2016	28/02/2017
Cautions	0	0
Abandon de créance avec retour à meilleure fortune (1)	26 132	50 132
Garanties bancaires	2 033	1 720
Lettres de crédit	310	300
Nantissements	916	0
TOTAL	3 259	2 020

(1) *Les abandons de créance concernent :*

- a. *OPI pour 7 714 milliers d'euros*
- b. *Orchestra Premaman Belgium pour 42 277 milliers d'euros*
- c. *Orchestra Canada pour 141 milliers d'euros*

NOTE 9 – CHIFFRE D'AFFAIRES

	en milliers d'euros	
	29/02/2016	28/02/2017
Ventes détail	189 583	186 284
Ventes franchisés et négoce	258 277	287 303
CA adhésion club	26 488	28 497
Autres prestations de service	13 579	18 454
TOTAL	487 928	520 539
France	369 545	392 801
Export	118 383	127 734
TOTAL	487 928	520 539

NOTE 10 – TRANSFERTS DE CHARGES

Le montant du poste transferts de charges (1 158 millions d'euros) correspond essentiellement à des indemnités d'assurance et des frais de personnel.

NOTE 11 – RESULTAT FINANCIER

en milliers d'euros

	29/02/2016	28/02/2017
Intérêts et produits assimilés	514	2 508
Produits financiers de participation	6 308	2 072
Reprise sur provisions	114	474
Différences positives de change	1 858	3 178
Produits cessions VMP	--	4
Total des produits financiers	8 795	8 236
Intérêts et charges assimilés	5 980	7 571
Charges financières de participation	1 070	747
Dotations aux provisions	1 576	11 509
Différences négatives de change	213	276
Mali de fusion	-4	481
Total des charges financières	8 835	20 584
RESULTAT FINANCIER	(40)	(12 348)

Le résultat financier est essentiellement composé des différences de change, des intérêts bancaires, des intérêts sur comptes courants des filiales, des provisions sur immobilisations financières, des intérêts des obligations ainsi que des dividendes reçus des filiales.

NOTE 12 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros

	29/02/2016	28/02/2017
Résultat sur opérations de gestion	839	723
Produits de cessions d'immobilisations (2)	3 848	23 083
Reprises de provisions	631	560
Total des produits exceptionnels	5 318	24 367
	29/02/2016	28/02/2017
Résultat sur opérations de gestion (1)	14 840	27 854
VNC des cessions d'immobilisations	3 912	12 822
Dotations aux provisions	554	104
Total des charges exceptionnelles	19 306	40 780
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(13 988)	(16 413)

(1) dont :	29/02/2016	28/02/2017
-abandon de créance au profit de O.P.BELGIUM		24 000
-correction d'erreur au 28/02/2015	13 025	
-honoraires projet de fusion Destination Maternity		2 953

(2) dont :

- 18,150 millions d'euros d'actions propres
- 4,723 millions d'euros de boni de liquidation Babyland

NOTE 13 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
en milliers d'euros						
Capitaux propres au 29/02/2016	19 203	17 797	2 237	(10 861)	602	28 978
Affectation du résultat de l'exercice N-1			(10 861)	10 861		0
Distribution de dividendes						0
Augmentation de capital	3 042	34 875	63			37 980
Diminution de capital						0
Résultat au 28/02/2017				(37 404)		(37 404)
Amortissements dérogatoires					(446)	(446)
Capitaux propres au 28/02/2017	22 246	52 672	(8 561)	(37 404)	156	29 109

Le capital est composé de 18 538 110 actions pour une valeur nominale de 1,20 euros.
(Cf Note 1 - § *Faits Caractéristiques : opérations sur capital social*)

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du nombre d'actions :

Nombre d'actions	29/02/2016		28/02/2017
	Avant division du nominal	Après division du nominal (3)	Après division du nominal (3)
- Autorisées (1)	6 533 926	32 669 630	32 669 630
- Emises	3 200 593	16 002 965	18 538 110
- En circulation (2)	2 958 856	14 794 280	18 465 516
Actions auto-détenues	241 737	1 208 685	72 594

(1) Incluant les autorisations données par l'Assemblée Générale pour augmenter le capital d'un montant maximum de 20 M€ en nominal

(2) Excluant les actions auto-détenues

(3) Après la division par cinq du nominal intervenue le 3 août 2016.

NOTE 14 – EXPOSITION AUX RISQUES DU MARCHE ET ENGAGEMENTS FINANCIERS

Risque de change

La Société paie ses achats en dollars, en yuans et en euros et vend sa production dans une quarantaine de pays principalement en euro. Elle se trouve donc partiellement exposée à un risque de change.

La gestion du risque de change est assurée par le Directeur Général Délégué Finances du groupe, directement rattaché au Directeur Général et au Président, qui effectue un reporting quotidien du taux du dollar (USD) et du yuan (RMB).

Des couvertures sont pratiquées sur la totalité de l'exposition principalement sous forme de contrats de change à terme classiques, qui prévoient, à une échéance donnée, un achat de la devise à un cours et un montant donné.

La valeur de marché nominale des instruments de couvertures en cours au 28 février 2017 est de :

- 223 millions d'USD avec des échéances allant du 7 Avril 2017 au 29 Octobre 2018, soit 206 millions d'euros au regard des taux de couverture des dérivés.
- 176 millions de RMB avec des échéances allant du 19 Juin 2017 au 28 Mai 2018, soit 23 millions d'euros au regard des taux de couverture des dérivés.

L'essentiel des ventes sont réalisées en euros.

Risques liés aux taux d'intérêts

La Société est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêts sur environ un tiers de ses dettes financières (principalement crédit syndiqué) dont les taux d'intérêts sont indexés sur l'EURIBOR ou l'EONIA augmenté d'une marge. L'EURIBOR ou l'EONIA pourraient augmenter à l'avenir, entraînant une charge d'intérêts supplémentaire pour la Société. Toutefois, la société ne se couvre pas spécifiquement contre le risque de fluctuation des taux d'intérêts, considérant ce risque relativement limité compte tenu d'une part importante de ses dettes financières à taux fixe

NOTE 15 – EFFECTIFS

L'effectif inscrit au 28 février 2017 est de 1 688 personnes.

	29/02/2016	28/02/2017
Cadre	221	250
Agent de maîtrise	212	246
Employé	1 066	1 192
TOTAL	1 499	1 688

NOTE 16 – RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté	28/02/2013	28/02/2014	28/02/2015	29/02/2016	28/02/2017
Durée de l'exercice	12mois	12mois	12mois	12mois	12mois
Forme juridique de la société	SA	SA	SA	SA	SA
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	23 460	19 203	19 203	19 203	22 245
Nombre d'actions émises	3 910 019	3 200 593	3 200 593	3 200 593	18 538 110
Valeur nominale d'action	6.0	6.0	6.0	6.0	1.20
Résultat global des opérations effectuées					
	(en milliers d'euros)				
Chiffre d'affaires hors taxes	316 035	383 244	444 947	487 928	520 538
Résultat avant impôt, participation, amortissements et provisions	27 070	31 842	33 184	12 369	8 803
Impôt sur les bénéfices	(2 135)	(5 413)	(4 622)	1 297	825
Participation des salariés		(1 104)	(714)	0	0
Résultat après impôt, participation, amortissements et provisions	(309)	8 510	8 616	(10 861)	(37 404)
Montant des bénéfices distribués	1 235	5 439	8 001	8 811	0

Résultat des opérations réduit à une seule action	(en euros)				
Résultat après impôt et participation mais avant amortissements et provisions	6.38	7.91	8.70	3.86	0.43
Résultat après impôt, participation, amortissements et provisions	(0.0)	2.7	2.7	(3.39)	(2.02)
Dividende versé à chaque action	0.3	1.7	2.5	2.75	0

Personnel

Nombre de salariés (effectifs fin période)	1 221	1 279	1 442	1 499	1 688
Masse salariale (milliers d'euros)	22 139	26 073	30 822	31 458	35 546

Analyse du résultat et de l'impôt sur les sociétés :

	28/02/2017	Part d'IS
Résultat d'exploitation	(7 818)	0
Résultat financier	(12 348)	0
Résultat exceptionnel	(16 413)	0
Résultat avant impôts	(36 579)	0
Taxe dividendes et Crédits impôt		0
Impôts sur les bénéfices au 28/02/2017 (1)		(825)
Résultat après impôts		(37 404)

(1) Les charges d'IS comptabilisées correspondent à :

- La part d'IS sur les frais d'augmentation de capital reclassés en prime d'émission pour 846 milliers d'euros
- Au redressement fiscal suite au contrôle des exercices 2013 à 2015 pour 86 milliers d'euros
- Des retenues à la source sur des dividendes ou remboursements de prêts obtenus de nos filiales étrangères, pour 14 milliers d'euros
- Aux crédits d'impôts de l'exercice diminuant la charge d'IS de l'exercice de 120 milliers d'euros

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt :

	en milliers d'euros	
Accroissement & allègement de la dette future d'impôt	Base	Part d'IS
Charges à payer	209	70
Provision pour participation légale	0	0
Ecart de conversion sur devises	128	43
Déficit fiscal reportable en avant (1) & (2)	44 842	14 947
Résultat avant impôts	45 179	15 060

(1) Dont déficit reporté en avant d'Orchestra Participations SAS (société intégrée fiscalement). 218 K€.

(2) Dont déficits reportables N-1 : 16 121 k€

Le taux d'impôt retenu par simplification correspond au taux d'impôt sur les sociétés applicables en France (33,3 1/3%).

Une convention d'intégration fiscale a été signée le 10 juin 2015 entre la société Orchestra-Prémaman SA et sa filiale Orchestra Participations SAS. La société Orchestra Participation SAS autorise la société Orchestra-Prémaman SA à se constituer seule redevable de l'impôt sur les résultats pour le groupe.

NOTE 17 – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'exercice
OPI (Espagne)	-4 967	99,99%	6 000	0	3 592	-	25 213	-2 091	-
Orchestra Suisse	6 850	100,00%	2 014	2 014	2 849	-	18 932	49	456
Orchestra Belgium	3 053	99,53%	3 000	3 000	1 721	-	4 567	264	-
Orchestra Premaman Belgium	-7 156	100,00%	10 299	171	48 123	-	114 774	1 058	-
Orchestra Hellas (Grèce)	1 065	75,00%	60	60	13 248	-	42 299	-363	-
Orchestra Turquie	-621	99,99%	771	0	1 267	-	612	-522	-
Orchestra Canada	-616	100,00%	0	0	832	-	956	11	-
Orchestra Maroc	-562	51,00%	294	0	3 991	-	13 399	-571	-
Orc Dist Maroc	1 201	50,00%	4	4	-	-	4 372	340	131
Orchestra Chypre	866	100,00%	1	1	137	-	5 717	275	-
Orchestra Italie	-257	100,00%	10	0	527	-	1 906	-46	-
Orchestra Asie	58 217	99,00%	446	446	-18 693	-	18 305	10 586	1 089
Kazibao Maurice	854	79,00%	86	86	-69	-	1 446	681	-
CAC Maurice	646	100,00%	563	563	517	-	260	3	395
Orchestra Participation	214	100,00%	10	10	10 499	-	-	-54	-
Orchestra Allemagne	-214	90,00%	115	3	1 625	-	3 718	-351	-
ORLOG	718	40,00%	160	160	-	-	-	198	-
Kazibao Allemagne		100,00%	25	0	136	-	-	-	-
JCG MEDIA		2,94%	50	0	204	-	-	-	-
MAHB		5,04%	120	120	-	-	-	-	-
Pofra		50,00%	4	0	-	-	-	-	-
Orchestra USA		95,00%	85	85	591	-	-	-691	-
VOSTOK	-1576	100,00%	36	0	1 106	-	1 678	-454	-
US OP CORPORATION		100,00%	0	0	-	-	-	-	-
Orchestra Madagascar	548	100,00%	0	0	-361	-	706	426	-

NOTE 18 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET JETONS DE PRESENCE

Le montant des rémunérations versées sur l'exercice, pour les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance est de 1 787 milliers d'euros au 28/02/2017 (1 794 milliers d'euros sur l'exercice précédent).

Un montant de 24,2 milliers d'euros au titre des jetons de présence a été versé au titre de l'exercice (29,5 milliers d'euros sur l'exercice précédent).

NOTE 19 - AUTRES INFORMATIONS

Honoraires comptabilisés en charges au titre de l'exercice relatifs aux Commissaires aux Comptes :

	En milliers d'euros			
	AXIOME Audit et Stratégie		Pricewaterhouse Coopers Audit	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Certification des comptes	115	98%	142	29%
Services autres que la certification des comptes	3	2%	352	71%
Total	118	100%	494	100%

NOTE 20 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Expansion internationale :

Le groupe Orchestra-Prémaman a conclu plusieurs contrats de partenariat à l'International au cours du 1er trimestre de l'exercice 2017-2018 :

- avec le groupe CREO sur les Antilles (Martinique, Guadeloupe) et la Guyane : contrat de commission-affiliation visant au développement d'un réseau de magasins multi-formats sur ces territoires,
- avec le Groupe LOCATE : contrat de commission-affiliation, visant au développement d'un réseau de magasins multi-formats sur l'île de la Réunion,
- avec le Groupe AL-OTHAIM : contrat de franchise et d'approvisionnement de marchandises visant au développement d'un réseau de magasins multi-formats sur l'Arabie Saoudite.

Regroupement d'entreprises Destination Maternity :

Comme annoncé précédemment, par communiqué en date du 20 décembre 2016, les conseils d'administration d'Orchestra-Prémaman et Destination Maternity ont approuvé à l'unanimité la fusion entre ces deux sociétés. Au jour de réalisation de la fusion, chaque actionnaire de Destination Maternity recevra 0,5150 action ordinaire d'Orchestra-Prémaman sous la forme d'American Depositary Shares qui seront cotés sur le NASDAQ. En principe, l'échange de titres ne devrait pas être imposable au titre de l'impôt fédéral sur le revenu pour les actionnaires de Destination Maternity.

A la suite de la réalisation de l'opération, les actionnaires de Destination Maternity détiendront 28% de la société fusionnée, dont environ 3% devant être acquis par un affilié d'Orchestra-Prémaman au titre des actions Destination Maternity qu'il détient.

Le travail se poursuit sur la préparation du Registration Statement on Form F-4 qui doit être déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») relatif aux actions Orchestra-Prémaman représentées par des American Depositary Shares devant être transférés aux actionnaires de Destination Maternity en échange

de leurs actions Destination Maternity au jour de réalisation de la fusion, ainsi que le dépôt coordonné auprès du régulateur français d'Orchestra-Prémaman, l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »). Les deux sociétés continuent à travailler sur le processus réglementaire, ainsi que sur les plans d'intégration. Le dépôt public auprès de la SEC devrait intervenir à la suite du dépôt des comptes annuels audités d'Orchestra-Prémaman relatifs à l'exercice social clos le 28 février 2017 qui, conformément à la réglementation française, doivent être déposés le 30 juin 2017 au plus tard. La fusion reste soumise à d'autres conditions habituelles, y compris l'approbation des Assemblées Générales des actionnaires de Destination Maternity et d'Orchestra-Prémaman. Les deux sociétés restent confiantes quant à la réalisation de l'opération qui devrait intervenir avant la fin du troisième trimestre de l'exercice social 2017 de Destination Maternity.

ORCHESTRA PREMAMAN

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 28 février 2017)

PricewaterhouseCoopers Audit
650, Rue Henri Becquerel
34000 Montpellier

Axiome Audit & Stratégie
215, Rue Samuel Morse
Le Triade 3
34965 Montpellier Cedex 2

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 28 février 2017)

Aux Actionnaires
ORCHESTRA PREMAMAN
200, avenue des Tamaris
ZAC SAINT-ANTOINE
34130 SAINT-AUNES

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 28 février 2017, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ORCHESTRA PREMAMAN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 aux états financiers consolidés qui présente l'incidence de la correction d'erreurs sur les comptes clos le 29 février 2016.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 6.1 « Goodwill » et 6.2 « Immobilisations incorporelles » des annexes aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées. Nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

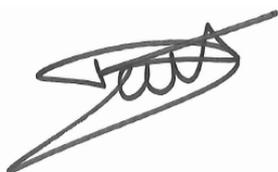
Fait à Montpellier, le 7 juillet 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Axiome Audit & Stratégie

Céline Gianni Darnet



Pierrick Belen



ORCHESTRA-PREMAMAN S.A.

COMPTES CONSOLIDES

Sommaire

1.	<i>Compte de résultat consolidé</i>	2
2.	<i>Etat du résultat global consolidé</i>	3
3.	<i>Etat de la situation financière consolidée</i>	4
4.	<i>Tableau des flux de trésorerie consolidés</i>	5
5.	<i>Variation des capitaux propres consolidés</i>	5
6.	<i>Notes annexes aux états financiers consolidés</i>	7



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

Etats financiers

1. Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros (sauf nombre d'actions et résultat par action)			
	Notes	29/02/2016 retraité	28/02/2017
Produit des activités ordinaires	5.1	559 560	608 345
Charges d'exploitation		(508 929)	(570 900)
Achats consommés	5.2	(264 724)	(304 956)
Charges externes	5.2	(172 918)	(189 327)
Impôts et taxes		(6 203)	(6 865)
Charges de personnel	5.2	(65 143)	(73 979)
Autres charges et produits d'exploitation	5.3	59	4 228
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION COURANT		50 631	37 445
Dotations nettes	5.3	(31 859)	(48 447)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		18 772	(11 002)
Autres charges et produits opérationnels	5.4	11 284	(10 908)
RESULTAT OPERATIONNEL		30 056	(21 911)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	6.6	(243)	2 022
RESULTAT OPERATIONNEL après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		29 812	(19 889)
Produits et charges financiers		(3 239)	(14 210)
Coût de l'endettement financier net	8.8	(6 869)	(7 251)
Autres charges et produits financiers, nets	8.8	3 630	(6 959)
RESULTAT AVANT IMPOTS		26 573	(34 098)
Impôts sur les résultats	9	(861)	4 342
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		25 712	(29 756)
Résultat net des activités non poursuivies	2.2	(5 617)	(3 593)
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		20 095	(33 350)
Part du Groupe		17 697	(33 554)
Part revenant aux intérêts minoritaires	10.8	2 398	205

		29/02/2016 retraité (cf. Note 2.1)	28/02/2017
Résultat par action			
Résultat par action des activités poursuivies (*)			
Nombre moyen d'actions en circulation, excluant les actions autodétenues	10.6	14 848 673	16 146 233
Nombre d'actions dilué en circulation	10.6	14 848 673	16 146 233
Résultat net de base par action (en €)	10.6	1,73	-1,84
Résultat net dilué (en €)	10.6	1,73	-1,84
Résultat par action (*)			
Nombre moyen d'actions en circulation, excluant les actions autodétenues	10.6	14 848 673	16 146 233
Nombre d'actions dilué en circulation	10.6	14 848 673	16 146 233
Résultat net de base par action (en €)	10.6	1,35	-2,07
Résultat net dilué (en €)	10.6	1,35	-2,07

(*) Les résultats par action nets et dilués des exercices clos les 29 février 2016 ont été ajustés de façon rétrospective afin de tenir compte de l'effet de la division du nominal décrite dans la note 10.6.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

2. Etat du résultat global consolidé

	En milliers d'euros	
	29/02/2016 retraité	28/02/2017
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	25 712	(29 756)
RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	(5 617)	(3 593)
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	20 095	(33 350)
Ecart de conversion	957	1 916
Variations de juste valeur des instruments de couverture	(17 987)	(69)
Effet d'impôts différés sur les variations de juste valeur des instruments de couverture	5 996	23
Variation de juste valeur des Actifs financiers disponibles à la vente	(2 149)	2 150
Effet d'impôts différés sur les variations de juste valeur des Actifs financiers disponibles à la vente	716	(716)
Sous-total des éléments pouvant faire ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat	(12 467)	3 303
RESULTAT GLOBAL DES ACTIVITES POURSUIVIES	13 245	(26 453)
RESULTAT GLOBAL DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	(5 617)	(3 593)
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE	7 628	(30 046)
Part du Groupe	5 155	(30 285)
Part revenant aux intérêts minoritaires	2 473	239



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

3. Etat de la situation financière consolidée

		En milliers d'euros	
		29/02/2016 retraité	28/02/2017
ACTIF	Notes		
ACTIF NON COURANT		213 708	221 361
Goodwill	6.1	5 434	7 215
Immobilisations incorporelles	6.2	72 118	72 163
Immobilisations corporelles	6.3	103 380	105 270
Actifs financiers non courants	8.1	9 228	8 153
Autres créances d'exploitation - part à plus d'un an	5.7		743
Instruments dérivés de change	8.7	5 576	2 074
Titres des sociétés mises en équivalence	6.6	3 905	4 971
Actifs d'impôts différés	9.3	14 067	20 772
ACTIF COURANT		354 142	409 291
Stocks et en-cours	5.6	217 501	257 427
Créances clients	5.7	18 772	24 497
Autres créances d'exploitation	5.7	65 181	49 367
Instruments dérivés de change - part courante	8.7	15 550	3 033
Autres actifs financiers courants		14 294	
Trésorerie et équivalents de trésorerie		22 844	74 967
Actifs non courants détenus en vue de la vente	6.5	1 465	1 465
TOTAL ACTIF		569 316	632 116
		29/02/2016 retraité	28/02/2017
PASSIF	Notes		
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		112 232	134 693
Capital	10.1	19 204	22 246
Réserves consolidées		75 332	146 002
Résultat de l'exercice		17 697	(33 554)
INTERETS MINORITAIRES	10.8	3 346	1 153
Réserves minoritaires		948	948
Résultat minoritaire		2 398	205
TOTAL CAPITAUX PROPRES		115 578	135 846
PASSIFS NON COURANTS		174 149	189 796
Provisions non courantes	7.1	5 032	5 305
Passifs d'impôts non courant différés	9.3	1 741	2 106
Instruments dérivés de change	8.7	1 875	622
Passifs financiers - part à plus d'un an	8.3	165 501	161 767
Autres dettes d'exploitation - part à plus d'un an	5.8		19 997
PASSIFS COURANTS		279 589	306 474
Passifs financiers - part à moins d'un an	8.3	35 994	49 827
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.8	146 702	170 020
Dettes fiscales et sociales	5.8	38 619	43 232
Instruments dérivés de change - part courante	8.7	8 853	2 165
Autres créditeurs	5.8	49 421	41 230
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		569 316	632 116



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

4. Tableau des flux de trésorerie consolidés

	Notes	En milliers d'euros	
		29/02/2016 retraité	28/02/2017
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net		20 095	(33 350)
Amortissements	11.1	33 066	45 696
Provisions	11.1	(5 123)	(611)
Autres produits et charges sans effet sur la trésorerie, nets	11.1	(13 441)	4 561
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		243	(2 022)
Coût de l'endettement financier net	8.8	6 869	7 251
Variation de juste valeur des instruments dérivés		938	6 284
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés		(1 948)	(4 342)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt		40 700	23 466
Impôts sur les résultats décaissés		(3 441)	(3 084)
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité		(32 294)	(18 802)
Variation de stock	11.2	(4 379)	(41 079)
Variation des créances d'exploitation	11.2	(6 722)	(37 732)
Variation des dettes d'exploitation	11.2	(10 200)	22 692
Variations des autres créances et autres dettes	11.2	(10 993)	37 317
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE		4 966	1 580
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6.2 et 6.3	(56 427)	(39 093)
Acquisitions d'actifs financiers	11.3	(17 686)	(1 232)
Cessions d'actifs financiers	11.3		2 599
Dépôts sur contrat de liquidité	11.3		(716)
Acquisitions de participations, nettes de la trésorerie acquise	11.3	(175)	(27)
Cessions des immobilisations	11.3	12 771	691
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	11.3	418	1 867
Autres incidences des variations de périmètre	11.3	(208)	(2 194)
FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENTS		(61 307)	(38 106)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Augmentation de capital en numéraire			39 675
Coûts d'émission d'actions			(2 533)
Achats d'actions propres		(2 075)	
Ventes d'actions propres		367	18 150
Souscription de nouveaux emprunts	11.4	85 956	72 481
Depôts et cautionnements reçus		3 305	3 080
Remboursement de dettes de location-financement		(700)	(2 328)
Souscription d'autres financements	11.4	30 206	12 593
Remboursements d'autres financements	11.4	(30 618)	(10 051)
Variation de juste valeur des instruments dérivés		(1 730)	925
Remboursement d'emprunts	11.4	(28 746)	(34 293)
Intérêts financiers nets versés	11.4	(5 630)	(6 753)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(8 642)	
Dividendes versés par les sociétés consolidées aux intérêts minoritaires		(386)	(444)
Variation des intérêts minoritaires			(918)
FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT		41 307	89 585
Incidence de la variation des taux de change		1 539	247
VARIATION DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		(13 495)	53 307
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		33 067	19 572
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		19 572	72 879
VARIATION DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		(13 495)	53 307
Trésorerie et équivalent de trésorerie		22 844	74 967
Découverts bancaires		(3 272)	(2 088)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		19 572	72 879



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

5. Variation des capitaux propres consolidés

	En milliers d'euros						
	Capital	Primes	Actions autodétenues	Autres réserves et résultats	Capitaux propres - Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 28/02/2015 (Retraité)	19 204	18 267	(5 828)	79 587	111 230	1 528	112 758
Résultat net de la période				17 697	17 697	2 398	20 095
Ecart de conversion				883	883	75	957
Variations de justes valeurs des instruments de couverture				(17 987)	(17 987)		(17 987)
Effets d'impôts différés sur les variations de justes valeurs des instruments de couverture				5 996	5 996		5 996
Variations de justes valeurs des actifs financiers disponibles à la vente				(2 149)	(2 149)		(2 149)
Effets d'impôts différés sur les variations de justes valeurs des actifs financiers disponibles à la vente				716	716		716
Total autres éléments du résultat global				(12 542)	(12 542)	75	(12 467)
Résultat global total de la période				5 155	5 155	2 473	7 628
Acquisitions et cessions d'actions autodétenues			(2 075)	367	(1 708)		(1 708)
Opérations sur dérivés entre actionnaires liées à la cession des actions Destination Maternity (cf. Note 8.7)				5 335	5 335		5 335
Distribution de dividendes		(470)		(8 172)	(8 642)	(386)	(9 028)
Total des transactions entre actionnaires		(470)	(2 075)	(2 470)	(5 015)	(386)	(5 401)
Autres variations (*)				862	862	(269)	593
Capitaux propres au 29/02/2016 (Retraité)	19 204	17 797	(7 903)	83 134	112 233	3 346	115 578
Résultat net de la période				(33 554)	(33 554)	205	(33 350)
Ecart de conversion				1 882	1 882	34	1 916
Variations de justes valeurs des instruments de couverture				(69)	(69)		(69)
Effets d'impôts différés sur les variations de justes valeurs des instruments de couverture				23	23		23
Variations de justes valeurs des actifs financiers disponibles à la vente				2 150	2 150		2 150
Effets d'impôts différés sur les variations de justes valeurs des actifs financiers disponibles à la vente				(716)	(716)		(716)
Total autres éléments du résultat global				3 270	3 270	34	3 303
Résultat global total de la période				(30 285)	(30 285)	239	(30 046)
Augmentation de capital	3 042	34 938			37 980		37 980
Création d'une réserve indisponible		(63)		63			
Acquisitions et cessions d'actions autodétenues			7 196	10 472	17 668		17 668
Effets d'impôts sur les acquisitions et cessions d'actions autodétenues				(3 490)	(3 490)		(3 490)
Distribution de dividendes						(444)	(444)
Total des transactions entre actionnaires	3 042	34 875	7 196	7 045	52 158	(444)	51 714
Autres variations (*)	0	(0)		588	587	(1 988)	(1 400)
Capitaux propres au 28/02/2017	22 246	52 672	(706)	60 482	134 693	1 153	135 846

(*) Les Autres variations sont liées aux variations du % des intérêts minoritaires.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

6. Notes annexes aux états financiers consolidés

NOTE - 1 Principes comptables	8	NOTE - 7 Provisions, passifs éventuels, engagements hors bilan 49	
1.1 - Référentiel comptable	8	7.1 - Provisions non courantes.....	49
1.2 - Bases de préparation et hypothèses.....	9	7.2 - Provisions pour retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	50
NOTE - 2 Correction d'erreurs et Activités non poursuivies.....	12	7.3 - Engagements hors bilan.....	51
2.1 - Correction d'erreurs sur l'exercice clos le 29 février 2016	12	NOTE - 8 Financement et instruments financiers.....	52
2.2 - Activités non poursuivies	14	8.1 - Actifs financiers non courants.....	52
NOTE - 3 Faits marquants de l'exercice	19	8.2 - Autres actifs financiers courants.....	53
3.1 - Expansion internationale	19	8.3 - Dettes financières	53
3.2 - Regroupement d'entreprises	19	8.4 - Evolution de l'endettement et respect des « covenants financiers ».....	55
3.3 - Réorganisation en Belgique	20	8.5 - Concentration des risques sur les instruments financiers	56
3.4 - Opérations sur le capital social	20	8.6 - Juste valeur des instruments financiers.....	59
3.5 - Transactions avec la SCI Arras	21	8.7 - Instruments financiers dérivés.....	63
NOTE - 4 Périmètre de consolidation	22	8.8 - Produits et charges financiers.....	67
4.1 - Nouvelles sociétés consolidées.....	22	NOTE - 9 Impôts sur les résultats	69
4.2 - Sociétés déconsolidées au cours de l'exercice.....	22	9.1 - Taux d'impôt effectif.....	70
4.3 - Sociétés non consolidées	22	9.2 - Preuve d'impôt et analyse de la charge d'impôt	70
4.4 - Variation des % de détention des sociétés restant sous contrôle exclusif.....	22	9.3 - Détail des impôts différés	72
4.5 - Changement de méthode de consolidation.....	22	NOTE - 10 Capitaux propres et Résultats par action ..	74
4.6 - Variations de périmètre liées aux sociétés mises en équivalence	22	10.1 - Capital	74
4.7 - Rappel des variations de périmètre de consolidation sur l'exercice précédent clos le 29 février 2016	22	10.2 - Actions auto-détenues.....	75
4.8 - Liste des sociétés consolidées.....	24	10.3 - Ecarts de conversion	75
NOTE - 5 Produits et charges opérationnels, Actifs et passifs d'exploitation	27	10.4 - Dividendes par action	75
5.1 - Produits des activités ordinaires.....	27	10.5 - Plans de paiement en actions	75
5.2 - Achats consommés, charges de personnel et charges externes	29	10.6 - Résultats par action	75
5.3 - Dotations nettes et Autres charges et produits d'exploitation.....	30	10.7 - Gestion du capital	76
5.4 - Autres produits et charges opérationnels.....	31	10.8 - Intérêts minoritaires	76
5.5 - Information sectorielle	32	NOTE - 11 Flux de trésorerie	78
5.6 - Stocks.....	34	11.1 - Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	78
5.7 - Créances d'exploitation	34	11.2 - Variations du besoin en fond de roulement	79
5.8 - Dettes d'exploitation	36	11.3 - Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements	83
NOTE - 6 Immobilisations incorporelles et corporelles	38	11.4 - Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	85
6.1 - Goodwill.....	38	11.5 - Détail des principales transactions non monétaires	86
6.2 - Immobilisations incorporelles.....	40	NOTE - 12 Transactions avec les parties liées	87
6.3 - Immobilisations corporelles.....	44	12.1 - Transactions avec les actionnaires et les parties liées ..	87
6.4 - Contrats de location-financement	46	12.2 - Transactions avec les participations non consolidées..	91
6.5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente.....	46	12.3 - Rémunérations des dirigeants	92
6.6 - Titres mis en équivalence	47	NOTE - 13 Honoraires des commissaires aux comptes	93
		NOTE - 14 Evénements postérieurs à la clôture.....	93
		14.1 - Expansion internationale	93
		14.2 - Regroupement d'entreprises Destination Maternity...	93



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

NOTE - 1 Principes comptables

La Société Orchestra-Prémaman est une Société Anonyme de droit français dont le siège social est situé 200 avenue des Tamaris, 34130 SAINT-AUNES. La Société est cotée sur le marché Euronext Paris (compartiment B) sous le code FR 0010160564KAZI.

Les états financiers consolidés d'Orchestra-Prémaman reflètent la situation comptable de la société Orchestra-Prémaman et de ses filiales, (ensemble désignés « le Groupe »), ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées et co-entreprises. L'exercice annuel de douze mois clôture le dernier jour de février de chaque année.

Orchestra-Prémaman est un acteur majeur dans le domaine de la vente textile, chaussures et accessoires destinés aux enfants de 0 à 14 ans, ainsi que sur le marché de la puériculture et de la maternité. Le Groupe est présent dans plus de 50 pays, soit par le biais de ses succursales, soit via ses commissionnaires-affiliés et ses franchisés.

Les états financiers consolidés au 28 février 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 6 juillet 2017.

Les montants sont exprimés en milliers d'euros (« K€ ») sauf indication contraire.

Les informations financières présentées dans ce document ont été arrondies pour faciliter leur présentation. En conséquence, il est possible que dans certains tableaux, la somme des nombres d'une colonne ne soit pas parfaitement égale au total de la colonne indiqué.

1.1 - Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés d'Orchestra-Prémaman sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) émis par l'IASB (*International Accounting Standards Board*), tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture de ses états financiers.

Ce référentiel appliqué est disponible sur le site internet de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Nouvelles normes et interprétations IFRS

Les principes comptables et règles d'évaluation appliqués par le Groupe dans les comptes annuels consolidés sont identiques à ceux utilisés dans les états financiers au 29 février 2016.

Les normes, amendements et interprétations suivants sont applicables à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} mars 2016 et n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe :

- ✓ IFRS 14 : « Comptes de report réglementaires »
- ✓ Amendements à IFRS 11 « Partenariats » : comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune
- ✓ Amendements à IAS 16 et IAS 38 : « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables »
- ✓ Amendements à IAS 16 et IAS 41 : « Agriculture : Plantes productrices »
- ✓ Amendements à IAS 27 : « Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels »
- ✓ Amendements à IFRS 10 et IAS 28 : « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise »
- ✓ Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2012-2014
- ✓ Amendements à IAS 1 : « Initiative concernant les informations à fournir »
- ✓ Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 : « Entités d'investissement : application de l'exemption de consolidation ».

Textes d'application obligatoire postérieurement au 28 février 2017, non appliqués par anticipation

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes, interprétations ou amendements suivants :

- ✓ IFRS 9 « Instruments financiers », applicable en remplacement d'IAS 39 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette norme modifie les conditions de comptabilisation des couvertures, de classification et d'évaluation des actifs et passifs financiers, et d'appréciation des provisions (fondée sur les pertes attendues et non plus sur les pertes encourues). Pour le Groupe, l'application de cette norme pourrait modifier les règles de comptabilisation des dépréciations sur les créances clients.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

✓ IFRS 15 « Produit des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », applicable en remplacement d'IAS 18 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société effectue un travail approfondi sur l'impact potentiel de la norme sur ses revenus. Compte tenu de la constitution du chiffre d'affaires du Groupe, il n'est pas attendu de modifications significatives sur ses comptes consolidés. Certaines catégories de revenus pourront toutefois être impactées, notamment les revenus liés aux incitations clients et au programme de fidélité du Groupe intitulé le « Club Orchestra », aux droits de retours, ainsi que les revenus collectés pour le compte de tiers et les contrats de franchise.

✓ IFRS 16 « Contrats de location », applicable avec effet rétroactif pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette norme, en supprimant la distinction entre la location simple et la location financement d'IAS 17, et en prévoyant la comptabilisation de tous les contrats de location au bilan du preneur, aura un impact significatif sur la présentation des états financiers consolidés du Groupe (augmentation de l'actif immobilisé et de l'endettement financier au bilan, augmentation de l'EBE courant et du coût de l'endettement financier au compte de résultat, augmentation du cash-flow opérationnel).

Le Groupe effectue un travail d'analyse des impacts potentiels de cette nouvelle norme sur chaque type de catégorie de contrat de location. Il s'attend à un impact important résultant de l'adoption de cette nouvelle norme sur les contrats de location simple des biens immobiliers, car tous les biens immobiliers (sièges sociaux, magasins, entrepôts, etc.) que le Groupe utilise pour ses activités commerciales sont actuellement loués via des contrats de location simple.

- ✓ IAS 12 : « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes » (applicable au 01/01/2017)
- ✓ IAS 7 : « Initiative concernant les informations à fournir » (applicable au 01/01/2017)
- ✓ IFRS 2 : « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » (applicable au 01/01/2018)

- ✓ IFRS 4 : Application d'IFRS 9 « Instruments financiers » avec IFRS 4 « Contrats d'assurance » (applicable au 01/01/2018)
- ✓ Améliorations annuelles 2014-2016 des IFRS (applicables au 01/01/2017 ou au 01/01/2018 selon les normes concernées)
- ✓ IAS 40 : « Transferts d'immeubles de placement » (applicable au 01/01/2018)
- ✓ IFRIC 22 : « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée » (applicable au 01/01/2018)

Nouvelles normes publiées, non encore appliquées

- ✓ Amendement à IFRS 10 et IAS 28 - Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise. Cette norme clarifie la comptabilisation des gains et des pertes résultant de la vente ou de l'apport d'actifs constituant une entreprise et des actifs qui ne constituent pas une entreprise. L'entrée en vigueur a été reportée à une date indéterminée.

1.2 - Bases de préparation et hypothèses

Bases d'évaluation

Les comptes consolidés ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception des instruments financiers dérivés, des actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat, des actifs financiers disponibles à la vente, et des actifs et passifs éventuels comptabilisés à leur juste valeur.

Les valeurs comptables des actifs et des passifs qui sont désignés comme éléments couverts dans des couvertures de juste valeur, qui seraient autrement comptabilisés au coût amorti, sont ajustées pour enregistrer les variations de juste valeur attribuable aux risques couverts par des relations de couverture efficaces.

Les actifs détenus en vue de leur vente sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur valeur de marché.

Les engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi sont évalués à la valeur actuelle.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

Les méthodes comptables sont appliquées d'une manière uniforme dans les comptes des entités consolidées du Groupe.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés selon le référentiel IFRS nécessite de la part de la Direction l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les états financiers et leurs annexes.

A chaque clôture, ces hypothèses et estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ont évolué ou si de nouvelles informations sont à disposition des dirigeants.

Ces jugements, estimations et hypothèses portent principalement sur les postes des états financiers consolidés suivants :

- ✓ montant des dépréciations des créances clients (cf. note 5.7) ;
- ✓ valorisation des goodwill et des actifs incorporels acquis lors d'un regroupement d'entreprises (cf. notes 6.1 et 6.2) ;
- ✓ exécution des tests de dépréciation des goodwill et des autres actifs incorporels (cf. notes 6.1 et 6.2) ;
- ✓ évaluation du montant des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (cf. note 7.2) ;
- ✓ évaluation de la recouvrabilité des impôts différés actifs nets (cf. note 9.3) ;
- ✓ évaluation du montant des provisions pour litiges (cf. note 7.1).

Méthodes de consolidation

Intégration globale des filiales contrôlées exclusivement

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle selon la définition d'IFRS 10, sont consolidées par intégration globale. Le Groupe contrôle une entité s'il a le pouvoir sur cette entité, est exposé à, ou détient des droits aux rendements

variables de cette entité, et a la capacité d'agir sur ces rendements.

La liste des filiales contrôlées est présentée dans la note 4.

Mise en équivalence des co-entreprises et des entreprises associées

Les entités sur lesquelles le Groupe n'exerce pas un contrôle selon IFRS 11 sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le Groupe exerce un contrôle conjoint sur une entité s'il en partage le contrôle avec au moins un partenaire dans le cadre d'un accord formalisé, si ce contrôle collectif est exclusif au sens d'IFRS 10, et si les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des partenaires, aucun des partenaires ne pouvant exercer un contrôle unilatéral de ces activités.

Le Groupe exerce une influence notable s'il a le pouvoir de participer aux décisions liées aux politiques financières et opérationnelles de l'entité détenue, sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint sur ces politiques.

La liste des entités mises en équivalence est présentée dans la note 4.

Méthode de conversion des éléments en devises

- ✓ Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change moyen de la période.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les écarts de change qui en résultent sont enregistrés en résultat.

- ✓ Etats financiers des entités étrangères

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère est l'euro.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de conversion résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Ecarts de conversion » des capitaux propres consolidés.

Les écarts de conversion dégagés lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisés dans les capitaux propres. Ces écarts sont comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel ces activités sont cédées.

Glossaire

Le Groupe utilise le *résultat opérationnel courant* (ROC) pour mesurer la performance opérationnelle de ses secteurs opérationnels et de ses magasins. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel, après soustraction des Autres produits et charges opérationnels.

Le Groupe utilise *l'excédent brut d'exploitation courant* (EBE courant) pour mesurer la performance opérationnelle de ses secteurs opérationnels et de ses magasins. L'excédent brut d'exploitation courant correspond au résultat opérationnel courant, après soustraction des dotations nettes (somme des dotations aux amortissements nettes et des dotations aux provisions nettes).



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

NOTE - 2 Correction d'erreurs et Activités non poursuivies

2.1 - Correction d'erreurs sur l'exercice clos le 29 février 2016

Erreur significative relative au calcul des résultats par action

Selon IAS 33 « Résultat par action », le calcul du résultat de base par action est basé sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Toutefois, par exception à cette règle, les actions auto-détenues, présentées en déduction des capitaux propres dans les états financiers, ne doivent pas être prises en compte dans ce calcul.

Après avoir publié les états financiers du semestre clos le 31 août 2016, il est apparu que la Société n'avait pas exclu ses actions auto-détenues du calcul du résultat par action.

La Société a identifié les ajustements à comptabiliser, impactant ainsi le résultat de base par action et le résultat dilué par action pour l'exercice clos le 29 février 2016 tels qu'ils avaient été initialement publiés dans le rapport financier annuel.

La correction de cette erreur a conduit à une augmentation du résultat de base et du résultat dilué par action de 7,8 %.

Erreur significative relative à une opération complexe réalisée le 29 février 2016

Après avoir publié les comptes du semestre clos le 31 août 2016, la Société a également identifié une erreur liée au traitement comptable d'une opération complexe réalisée le 29 février 2016. Cette erreur concerne la valorisation d'actifs financiers disponibles à la vente acquis entre septembre et décembre 2015, et la reconnaissance de produits dérivés entre actionnaires.

Les actifs financiers disponibles à la vente liés à cette opération ont été comptabilisés à leur coût d'achat et auraient dû être ajustés en fin d'exercice à leur valeur de marché, avec impact en Autres éléments du résultat global.

De plus, les instruments dérivés liés à cette opération entre actionnaires n'ont pas été valorisés à la fin de

l'exercice. Ces derniers auraient dû être comptabilisés initialement à leur juste valeur, et les ajustements comptabilisés en compte de résultat.

Cette erreur n'a pas d'impact sur le compte de résultat de l'exercice clos le 29 février 2016, mais crée une augmentation des capitaux propres et de l'actif de 3,9 M€.

Par ailleurs, en vertu de la convention, la créance de compte courant détenue par Yeled Invest sur la Société a été réduite pour un montant de 16,2 M€ et un passif a été comptabilisé en Autres créiteurs courants, pour le même montant. Dans le tableau de flux de trésorerie, cette compensation de 16,2 M€ aurait dû être considérée comme une transaction non monétaire, et donc sans impact sur la trésorerie (impact sur les lignes Remboursement d'emprunts et Variation des autres créances et autres dettes).

Erreur significative relative à des dividendes intra-groupe

Après avoir publié les comptes du semestre clos le 31 août 2016, la Société a également identifié une erreur relative au traitement comptable des dividendes intra-groupe versés par la filiale Fimitobel. Ces dividendes n'ont pas été correctement éliminés du compte de résultat.

La correction de cette erreur crée une diminution de 1,9 M€ des Autres produits et charges opérationnels de l'exercice clos le 29 février 2016 et une augmentation des Réserves consolidées pour le même montant.

Erreur significative relative à une cession de titres

Après avoir publié les comptes du semestre clos le 31 août 2016, la Société a également identifié une erreur relative au traitement comptable de la cession des titres de la société Karina. La cession de la participation détenue dans la société Karina a dégagé une plus-value de cession dans les comptes sociaux. La différence de montant des titres Karina entre les comptes sociaux et les comptes consolidés, d'un montant de 1,2 M€, a été enregistrée à tort en capitaux propres, alors qu'elle aurait dû minorer la plus-value de cession. La correction de cette erreur crée une diminution des Autres produits et charges opérationnels de



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

1,2 M€ et une augmentation des Réserves consolidées pour le même montant.

Enfin, le produit de la cession des actions Karina International de 20 M€ à Yeled Invest n'a pas été correctement comptabilisé dans le tableau des flux de trésorerie. En effet, cette cession n'a pas généré de flux de trésorerie car 8 M€ ont été soldés par une compensation du compte courant de la société Yeled Invest, et le solde de 12 M€ a été constaté à l'actif du bilan en « Autres créances » au 29 février 2016. Ainsi, le produit de la cession de 20 M€ aurait dû être considéré comme une transaction non monétaire avec un montant de 12 M€ comptabilisé dans les Variations des autres créances et autres dettes, et un montant de 8 M€ comptabilisé dans le Remboursement d'emprunts.

En application de la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », l'impact de ces corrections a été chiffré et les écritures de correction ont été comptabilisées. Les chiffres des états financiers du 29 février 2016 et du 31 août 2016 initialement publiés ont été ajustés rétrospectivement afin de prendre en compte ces corrections d'erreurs.

Les tableaux suivants présentent l'impact des ajustements sur les comptes initialement publiés. La colonne « Retraité » correspond aux soldes de chaque poste après corrections.

La colonne « Publié » des états financiers au 29 février 2016 ci-dessous inclut quelques reclassements supplémentaires en comparaison avec les états financiers historiques tels qu'ils avaient été initialement déposés et publiés. Ces modifications n'étant pas considérées comme des erreurs en tant que telles car non significatives, elles ne sont donc pas détaillées dans les paragraphes précédents.

En milliers d'euros			
	29/02/2016 Publié	Corrections	29/02/2016 Retraité
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	559 560		559 560
Charges d'exploitation	(508 929)		(508 929)
Achats consommés	(264 724)		(264 724)
Charges externes	(172 918)		(172 918)
Impôts et taxes	(6 203)		(6 203)
Charges de personnel	(65 143)		(65 143)
Autres charges et produits d'exploitation	59		59
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION COURANT	50 631		50 631
Dotations nettes	(31 859)		(31 859)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	18 772		18 772
Autres produits et charges opérationnels	14 393	(3 109)	11 284
RESULTAT OPERATIONNEL	33 165	(3 109)	30 056
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(243)		(243)
RESULTAT OPERATIONNEL après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	32 921	(3 109)	29 812
RESULTAT FINANCIER			
Coût de l'endettement financier net	(6 869)		(6 869)
Autres charges et produits financiers	3 630		3 630
RESULTAT AVANT IMPOTS	29 682	(3 109)	26 573
Impôts sur les résultats	(861)		(861)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	28 821	(3 109)	25 712
Résultat net des activités abandonnées	(5 617)		(5 617)
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	23 204	(3 109)	20 095
Part du Groupe	20 806	(3 109)	17 697
Part revenant aux intérêts minoritaires	2 398		2 398
Résultat par action	Publié	Actions propres	Retraité
Résultat par action des activités poursuivies (*)			
Nombre moyen des actions en circulation	16 002 965	(1 154 293)	14 848 673
Nombre d'actions dilués en circulation	16 002 965	(1 154 293)	14 848 673
Résultat net de base par action (en €)	1,80	0,00	1,73
Résultat net dilué (en €)	1,80	0,00	1,73
Résultat par action (*)			
Nombre moyen des actions en circulation	16 002 965	(1 154 293)	14 848 673
Nombre d'actions dilués en circulation	16 002 965	(1 154 293)	14 848 673
Résultat net de base par action (en €)	1,45	0,00	1,35
Résultat net dilué (en €)	1,45	0,00	1,35

(*) Les résultats par action nets et dilués ont été ajustés de façon rétrospective afin de tenir compte de l'effet de la division du nominal décrite dans la Note 10.6.

En milliers d'euros			
	29/02/2016 Publié	Corrections	29/02/2016 Retraité
ACTIF			
ACTIF NON COURANT	210 200	3 508	213 708
Goodwill	5 434		5 434
Immobilisations incorporelles	72 118		72 118
Immobilisations corporelles	103 380		103 380
Actifs financiers non courants	9 228		9 228
Instruments dérivés de change	1 936	3 640	5 576
Titres des sociétés mises en équivalence	4 037	(132)	3 905
Actifs d'impôts différés	14 067		14 067
ACTIF COURANT	353 748	394	354 142
Stocks et en-cours	217 501		217 501
Créances clients	18 772		18 772
Autres créances d'exploitation	65 181		65 181
Instruments dérivés de change - part courante	13 007	2 543	15 550
Autres actifs financiers courants	16 443	(2 149)	14 294
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 844		22 844
Actifs non courants détenus en vue de la vente	1 465		1 465
TOTAL ACTIF	565 414	3 902	569 316



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

	29/02/2016 Publié	Corrections	29/02/2016 Retraité
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	108 330	3 902	112 232
Capital	19 204		19 204
Réserves consolidées	68 321	7 011	75 332
Résultat de l'exercice	20 806	(3 109)	17 697
INTERETS MINORITAIRES	3 346		3 346
Réserves minoritaires	948		948
Résultat minoritaire	2 398		2 398
TOTAL CAPITAUX PROPRES	111 676	3 902	115 578
PASSIFS NON COURANTS	174 149		174 149
Provisions non courantes	5 032		5 032
Passifs d'impôts non courant différés	1 741		1 741
Instruments dérivés de change	1 875		1 875
Passifs financiers - part à plus d'un an	165 501		165 501
PASSIFS COURANTS	279 589		279 589
Passifs financiers - part à moins d'un an	35 994		35 994
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	146 702		146 702
Dettes fiscales et sociales	38 619		38 619
Instruments dérivés de change - part courante	8 853		8 853
Autres créditeurs	49 421		49 421
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	565 414	3 902	569 316

2.2 - Activités non poursuivies

Les activités non poursuivies ont généré une perte nette de 3,6 M€ au 28 février 2017 contre une perte nette de 5,6 M€ au 29 février 2016. Cette perte correspond pour l'essentiel à l'impact du plan de fermeture des magasins (-1,5 M€) et à l'incidence de l'arrêt des succursales en Chine (-1,7 M€) et en Turquie (-0,4 M€).

Le Groupe présente en activités non poursuivies les charges et produits relatifs au plan unique et coordonné de cession/fermetures de magasins de surface de vente insuffisante, dans le respect de la norme IFRS 5.

Ce plan de fermetures a concerné, en Belgique, les magasins de petite surface situés en centre-ville et en très proche périphérie (sorties de ville).

Ces magasins, du fait de leur surface insuffisante et de leur zone d'implantation, ne correspondent plus au modèle économique du Groupe basé sur un parc de magasins localisés en périphérie dans des retail parks. De fait, ces magasins étaient devenus obsolètes au regard du concept standard des magasins du Groupe et du plan de développement associé.

Le plan correspond à un plan unique et coordonné de fermeture des magasins ayant un espace de ventes insuffisant et situés dans une zone géographique spécifique et clairement définie. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie des activités non poursuivies sont présentés ci-dessous.

En milliers d'euros			
	29/02/2016 Publié	Corrections	29/02/2016 Retraité
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net	23 204	(3 109)	20 095
Amortissements	33 066		33 066
Provisions	(5 123)		(5 123)
Autres produits et charges sans effet sur la trésorerie, nets	(16 550)	3 109	(13 441)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	243		243
Coût de l'endettement financier net	6 869		6 869
Variation de juste valeur des instruments dérivés	938		938
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	(1 948)		(1 948)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt	40 700		40 700
Impôts sur les résultats décaissés	(3 441)		(3 441)
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité	(27 851)	(4 443)	(32 294)
Variation de stock	(4 379)		(4 379)
Variation des créances d'exploitation	(6 722)		(6 722)
Variation des dettes d'exploitation	(10 200)		(10 200)
Variations des autres créances et autres dettes	(6 550)	(4 443)	(10 993)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE	9 409	(4 443)	4 966
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(56 427)		(56 427)
Acquisitions d'actifs financiers	(17 686)		(17 686)
Acquisitions de participations, nettes de la trésorerie acquise	(175)		(175)
Cessions des immobilisations	32 771	(20 000)	12 771
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	418		418
Autres incidences des variations de périmètre	(208)		(208)
FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENTS	(41 307)	(20 000)	(61 307)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Achats d'actions propres	(2 075)		(2 075)
Ventes d'actions propres	367		367
Souscription de nouveaux emprunts	85 956		85 956
Dépôts et cautionnements reçus	3 305		3 305
Remboursement de dettes de location-financement	(700)		(700)
Souscription d'autres financements	30 206		30 206
Remboursements d'autres financements	(30 618)		(30 618)
Variation de juste valeur des instruments dérivés	(1 730)		(1 730)
Remboursement d'emprunts	(53 189)	24 443	(28 746)
Intérêts financiers nets versés	(5 630)		(5 630)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(8 642)		(8 642)
Dividendes versés par les sociétés consolidées aux intérêts minoritaires	(386)		(386)
FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT	16 864	24 443	41 307
Incidence de la variation des taux de change	1 539		1 539
VARIATION DE LA TRESORERIE	(13 495)		(13 495)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	33 067		33 067
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	19 572		19 572
VARIATION DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	(13 495)		(13 495)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	22 844		22 844
Découverts bancaires	(3 272)		(3 272)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	19 572		19 572



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

Compte de résultat des activités non poursuivies

	En milliers d'euros	
	29/02/2016	28/02/2017
Produit des activités ordinaires	12 235	3 904
Charges d'exploitation	(19 110)	(5 768)
Achats consommés	(7 956)	(2 468)
Charges externes	(7 917)	(3 063)
Impôts et taxes	(496)	(220)
Charges de personnel	(2 810)	(556)
Autres charges et produits d'exploitation	70	539
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION COURANT	(6 875)	(1 864)
Dotations nettes	(754)	(2 517)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	(7 629)	(4 381)
Autres charges et produits opérationnels	(820)	(474)
RESULTAT OPERATIONNEL	(8 449)	(4 855)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0	0
RESULTAT OPERATIONNEL après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(8 449)	(4 855)
Produits et charges financiers		
Coût de l'endettement financier net	0	(72)
Autres charges et produits financiers, nets	23	(3)
RESULTAT AVANT IMPOTS	(8 426)	(4 929)
Impôts sur les résultats	2 809	1 336
RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	(5 617)	(3 593)
Part du Groupe	(5 617)	(3 593)
Part revenant aux intérêts minoritaires	0	0
Résultat par action des activités non poursuivies (*)		
Nombre moyen d'actions en circulation	14 848 673	16 146 233
Nombre d'actions dilué en circulation	14 848 673	16 146 233
Résultat net de base par action (en €)	(0,38)	(0,22)
Résultat net dilué (en €)	(0,38)	(0,22)
Calcul de l'impôt		
Résultat avant impôt	(8 426)	(4 929)
Impôts sur les résultats	2 809	1 336
Taux d'impôt	33,33%	27,10%
RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	(5 617)	(3 593)

(*) Les résultats par action nets et dilués des exercices clos le 29 février 2016 ont été ajustés de façon rétrospective afin de tenir compte de l'effet de la division du nominal décrite dans la note 10.6.

Dans le tableau ci-dessus, le produit d'impôt correspond à l'allocation de la quote-part de l'impôt généré par les activités abandonnées, sans impact sur la valeur des impôts différés actifs et passifs du bilan consolidé.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

Compte de résultat des activités non poursuivies, détaillé par activités, pour l'exercice clos le 28 février 2017

	En milliers d'euros					
	Magasins déclassés	Succursales Chine	Home Market	Textile adultes	Filiale Turquie	28/02/2017
Produit des activités ordinaires	2 440	822	0	29	612	3 904
Charges d'exploitation	(4 131)	(1 105)	462	(163)	(831)	(5 768)
Achats consommés	(1 386)	(410)	(28)	(163)	(481)	(2 468)
Charges externes	(1 894)	(555)	(352)	0	(263)	(3 063)
Impôts et taxes	(99)	(2)	(118)	0	(1)	(220)
Charges de personnel	(751)	(139)	421	0	(87)	(556)
Autres charges et produits d'exploitation	0	0	539	0	0	539
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION COURANT	(1 690)	(283)	462	(134)	(219)	(1 864)
Dotations nettes	(294)	(1 765)	(377)	163	(244)	(2 517)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	(1 985)	(2 048)	86	29	(463)	(4 381)
Autres charges et produits opérationnels	(188)	(113)	(46)		(127)	(474)
RESULTAT OPERATIONNEL	(2 173)	(2 161)	40	29	(590)	(4 855)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0	0
RESULTAT OPERATIONNEL après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(2 173)	(2 161)	40	29	(590)	(4 855)
Produits et charges financiers						0
Coût de l'endettement financier net	(61)	0	0	0	(11)	(72)
Autres charges et produits financiers, nets	0	0	(7)	0	4	(3)
RESULTAT AVANT IMPOTS	(2 234)	(2 161)	33	29	(596)	(4 929)
Impôts sur les résultats	745	412	(11)	(10)	200	1 336
RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	(1 489)	(1 749)	22	20	(396)	(3 593)
Part du Groupe	(1 489)	(1 749)	22	20	(396)	(3 593)
Part revenant aux intérêts minoritaires						0
Résultat par action des activités non poursuivies						
Nombre moyen d'actions en circulation	16 146 233	16 146 233	16 146 233	16 146 233	16 146 233	16 146 233
Nombre d'actions dilué en circulation	16 146 233	16 146 233	16 146 233	16 146 233	16 146 233	16 146 233
Résultat net de base par action (en €)	(0,09)	(0,11)	0,00	0,00	(0,02)	(0,22)
Résultat net dilué (en €)	(0,09)	(0,11)	0,00	0,00	(0,02)	(0,22)
Calcul de l'impôt						
Résultat avant impôt	(2 234)	(2 161)	33	29	(596)	(4 929)
Impôts sur les résultats	745	412	(11)	(10)	200	1 336
Taux d'impôt	33,33%	19,06%	33,33%	33,33%	33,52%	27,10%
RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	(1 489)	(1 749)	22	20	(396)	(3 593)



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

Compte de résultat des activités non poursuivies, détaillé par activités, pour l'exercice clos le 29 février 2016

	En milliers d'euros				
	Magasins déclassés	Succursales Chine	Home Market	Textile adultes	Total
Produit des activités ordinaires	10 488	1 712	4	30	12 235
Charges d'exploitation	(14 143)	(2 148)	(2 349)	(469)	(19 110)
Achats consommés	(6 723)	(764)	0	(469)	(7 956)
Charges externes	(5 360)	(1 048)	(1 509)		(7 917)
Impôts et taxes	(246)	(6)	(244)		(496)
Charges de personnel	(1 815)	(330)	(665)		(2 810)
Autres charges et produits d'exploitation	0	0	70		70
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION COURANT	(3 656)	(436)	(2 344)	(439)	(6 875)
Dotations nettes	(719)	(165)	(338)	469	(754)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	(4 375)	(602)	(2 683)	30	(7 629)
Autres charges et produits opérationnels	(1 876)	0	1 057		(820)
RESULTAT OPERATIONNEL	(6 251)	(602)	(1 626)	30	(8 449)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence					0
RESULTAT OPERATIONNEL après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(6 251)	(602)	(1 626)	30	(8 449)
Coût de l'endettement financier net					0
Autres charges et produits financiers	31		(8)		23
RESULTAT AVANT IMPOT	(6 220)	(602)	(1 634)	30	(8 426)
Impôts sur les résultats	2 073	201	545	(10)	2 809
RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	(4 147)	(401)	(1 089)	20	(5 617)
Part du Groupe	(4 147)	(401)	(1 089)	20	(5 617)
Part revenant aux intérêts minoritaires					
Résultat par action des activités non poursuivies (*)					
Nombre moyen d'actions en circulation	14 848 673	14 848 673	14 848 673	14 848 673	14 848 673
Nombre d'actions dilué en circulation	14 848 673	14 848 673	14 848 673	14 848 673	14 848 673
Résultat net de base par action (en €)	(0,28)	(0,03)	(0,07)	0,00	(0,38)
Résultat net dilué (en €)	(0,28)	(0,03)	(0,07)	0,00	(0,38)

Calcul de l'impôt

Résultat avant impôt	(6 220)	(602)	(1 634)	30	(8 426)
Impôts sur les résultats	2 073	201	545	(10)	2 809
Taux d'impôt	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%
RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	(4 147)	(401)	(1 089)	20	(5 617)

(*) Les résultats par action nets et dilués des exercices clos le 29 février 2016 ont été ajustés de façon rétrospective afin de tenir compte de l'effet de la division du nominal décrite dans la note 10.6.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

Tableau de flux de trésorerie des activités non poursuivies, détaillé par activités

						En milliers d'euros	
	Magasins déclassés	Succursales Chine	Home Market	Textile adultes	Filiale Turquie	28/02/2017	29/02/2016
Flux de trésorerie liés à l'activité							
Résultat net	(1 489)	(1 749)	22	20	(396)	(3 593)	(5 617)
Amortissements	283	86	18		49	436	895
Provisions	11	1 679	359	(163)	195	2 081	(2 474)
Autres produits et charges sans effet sur la trésorerie							3 200
Coût de l'endettement financier net	61		7		6	74	11
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	(745)	(412)	11	10	(200)	(1 336)	(2 809)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt	(1 879)	(396)	416	(134)	(346)	(2 338)	(6 794)
Impôts décaissés							
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité	1 248	(631)	1 413	163	434	2 627	2 669
Variation de stocks	1 248	(631)		163	(43)	737	3 882
Variation des créances clients			(161)		139	(22)	29
Variation des dettes fournisseurs			(164)		334	170	(1 374)
Variations des autres créances et autres dettes			1 738		4	1 742	131
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	(631)	(1 027)	1 829	29	89	289	(4 125)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements							
Produits de cession des immobilisations							7 465
FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENTS							7 465
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement							
Intérêts financiers nets versés	(61)		(7)		(6)	(74)	(11)
FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT	(61)		(7)		(6)	(74)	(11)
Variation de la trésorerie							
Flux de trésorerie liés à l'activité	(631)	(1 027)	1 829	29	89	289	(4 125)
Flux de trésorerie liés aux investissements							7 465
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(61)		(7)		(6)	(74)	(11)
VARIATION DE LA TRESORERIE	(692)	(1 027)	1 822	29	82	215	3 329

Le tableau de flux des activités non poursuivies se compose des agrégats suivants au 28 février 2017 :

- ✓ Perte de l'exercice : (3 593) K€;
- ✓ Retraitement des impôts différés, des amortissements et des reprises sur provisions : 1 181 K€;
- ✓ Variation du BFR : 2 627 K€;
- ✓ Total : 215 K€.

Le tableau de flux des activités non poursuivies se composait des agrégats suivants au 29 février 2016 :

- ✓ Perte de l'exercice : (5 617) K€;
- ✓ Elimination de l'impact sur la capacité d'autofinancement des écritures de reclassement (1 188) K€;
- ✓ Variation du BFR : 2 669 K€;
- ✓ Produit des cessions des actifs non courants détenus en vue de la vente : 7 465 K€
- ✓ Total : 3 329 K€.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

NOTE - 3 Faits marquants de l'exercice

3.1 - Expansion internationale

Orchestra-Prémaman a signé un accord de partenariat international avec le groupe CFAO : accord concernant l'approvisionnement de marchandises et accord de franchise visant à développer un réseau de magasins dans sept pays d'Afrique : Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Nigéria, République démocratique du Congo et au Ghana.

Le groupe Orchestra-Prémaman a signé un accord de partenariat international avec Cevital, le plus important groupe privé d'Algérie et leader des distributeurs d'aliments du pays : une franchise et un approvisionnement de marchandises visant à développer une chaîne de magasins de tailles variées dans toute l'Algérie.

3.2 - Regroupement d'entreprises

✓ Autour de Bébé Suisse

Le Groupe a réalisé le 10 mars 2016, avec un effet rétroactif au 1^{er} mars 2016, l'acquisition de la société AUTOUR DE BEBE SUISSE, réseau de six magasins de puériculture Grand Format, exploités en succursales et localisés en Suisse Francophone. Le chiffre d'affaires de ces magasins s'est établi à environ 12 M€ en 2015. Renommé Babycare en Octobre 2016, Autour de Bébé Suisse est consolidée depuis le 1er mars 2016.

Un goodwill provisoire lié à l'acquisition de la société Autour de Bébé Suisse par la filiale Orchestra Switzerland le 10 mars 2016, a été enregistré le 31 août 2016 pour 1 164 K€ sans réévaluer à la juste valeur les actifs et les passifs de la société acquise. Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », le goodwill définitif doit être calculé, alloué et comptabilisé au plus tard 12 mois après la date d'acquisition. Le goodwill définitif a donc été calculé en réévaluant à la juste valeur les actifs et les passifs de la société acquise et comptabilisé dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 28 février 2017 pour un montant de 1 297 K€.

✓ Destination Maternity

Le 2 mai 2016, Orchestra-Prémaman a cédé à Yeled Invest la quasi-totalité des actions de Destination Maternity Corporation pour leur coût d'acquisition initial de 16,4 M€, pour lequel un paiement de 16,2 M€ avait déjà été effectué à la clôture de fin d'année du 29 février 2016 (voir note 12.1), le solde de 0,2 M€ étant dû 10 jours après la signature de l'accord. Orchestra-Prémaman a l'option de racheter ces actions dans les 24 mois suivant la vente au prix pour lequel elles ont été vendues à Yeled Invest.

Le 19 décembre 2016, Destination Maternity (société cotée américaine) et Orchestra-Prémaman S.A. ont annoncé la conclusion d'un accord définitif concernant une opération de fusion par échange d'actions, créant ainsi un leader mondial dans les secteurs des vêtements de maternité, des vêtements d'enfants et de la puériculture.

Aux termes de l'accord, les actionnaires de Destination Maternity recevront 0.5150 action ordinaire Orchestra-Prémaman S.A., sous la forme d'American Depositary Shares (« ADS »), pour chaque action ordinaire de Destination Maternity qu'ils possèdent. Le prix de l'offre implicite de 7,05 \$ (USD) par action est issu du prix de clôture de l'action d'Orchestra et du taux de change EUR/USD au 19 décembre 2016.

Sur une base pro forma, à l'issue de l'opération, les actionnaires de Destination Maternity détiendront environ 28 % du Groupe fusionné et les actionnaires d'Orchestra en détiendront environ 72 %. Cette opération est soumise aux conditions suspensives habituelles, y compris la réception de l'approbation requise des actionnaires de Destination Maternity et d'Orchestra. Les parties s'attendent à ce que l'opération se réalise au troisième trimestre de 2017.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

3.3 - Réorganisation en Belgique

Lors du Conseil d'entreprise extraordinaire du vendredi 25 mars 2016, la Direction de la filiale Orchestra-Prémaman Belgium ont annoncé que plusieurs décisions concernant la structuration de l'activité Puériculture et du siège social belge avaient été prises par le Conseil d'administration du 22 mars 2016.

Afin d'accompagner le développement international du Groupe et assurer une croissance pérenne notamment au travers de l'ouverture de magasins mixtes et mégastores, il a été décidé de modifier courant 2016 l'organisation comme suit :

- repositionner la totalité de l'activité logistique à Arras sur un site répondant aux nouvelles exigences en termes de capacité de traitement,
- déplacer la centrale d'achat et de référencement à Paris ainsi que les activités de gestion des flux et merchandising afin de mieux gérer notre marché principal français,
- conserver une structure restreinte et autonome d'achats dédiée au marché local belge,
- rationaliser notre back office en rassemblant à Saint-Aunès les fonctions comptables.

Durant le second semestre de l'exercice clos au 28 février 2017, Orchestra-Prémaman Belgium a finalisé son plan de réorganisation qui consiste principalement:

- à fermer le principal entrepôt de puériculture d'Haren (Belgique) dont l'activité doit être transférée à l'entrepôt d'Arras (France) ;
- à fermer le siège social historique de Prémaman en Belgique et à limiter sa présence en Belgique à une structure de vente centralisée pour les magasins à Zaventem (Belgique) et à déplacer les centrales d'achats et de référencement de puériculture à Paris (France).

Le coût des départs avait été provisionné au 31 août 2016 (1,6 M€). La provision résiduelle (1 M€) au 28 février 2017 correspond aux indemnités de départ qui restent à verser (cf. note 7.1).

3.4 - Opérations sur le capital social

- ✓ Plan d'attribution d'actions gratuites

Lors de sa séance du 31 août 2016, le Conseil d'administration d'Orchestra-Prémaman a décidé d'attribuer 52 706 actions gratuites, soit environ 0,3 % du capital social de la société, à certains dirigeants de la société, sous réserve de certaines conditions de performance, lesdites actions gratuites pouvant donner lieu à l'attribution d'actions existantes ou à de nouvelles actions à émettre.

Ce plan n'a aucun impact sur le compte de résultat au 28 février 2017 car les conditions de performance ne sont pas atteintes.

- ✓ Emission d'actions nouvelles

En septembre et octobre 2016, Orchestra-Prémaman a procédé à une augmentation de capital dans le cadre d'une offre publique à prix fixe et d'un placement global impliquant principalement des investisseurs institutionnels français ou étrangers.

Le succès de cette opération et la mise en œuvre d'une clause d'extension et d'une option de sur-allocation a permis à la société de lever 39,6 M€ via l'émission de 2 535 145 actions nouvelles au prix de 15,65 € par action. Orchestra-Prémaman a reçu un produit net total de 37 980 K€ après déduction des frais d'émission.

Par ailleurs, en même temps que cette émission d'actions nouvelles, Yeled Invest (actionnaire principal de d'Orchestra-Prémaman) a vendu 1 885 782 actions au prix identique de 15,65 € par action, pour un montant total d'environ 29,5 M€.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

Enfin, le 9 novembre 2016, Orchestra-Prémaman a cédé 1 169 345 actions auto-détenues au prix de 15,52 € par action également, pour un montant total d'environ 18,2 M€.

Suite à la réalisation de ces opérations, le capital de la société Orchestra-Prémaman s'élève à 22 245 732 € divisé en 18 538 110 actions d'une valeur nominale de 1,20 €.

Ces opérations ont entraîné une augmentation significative de la part de capital flottant de la société, qui est passée de 1,84 % à près de 32 %, Yeled Invest conservant le contrôle avec 68 % du capital.

- ✓ Le 16 février 2017, l'actionnaire majoritaire de Orchestra-Prémaman, Yeled Invest, a annoncé la signature d'un accord concernant l'émission par Yeled Invest d'obligations remboursables en actions existantes d'Orchestra-Prémaman pour un montant total brut de 30 M€ avec CM-CIC Investissements SCR. Ces obligations seront émises par Yeled Invest et seront remboursables en actions existantes de la société Orchestra-Prémaman appartenant d'ores et déjà à Yeled Invest. La durée de l'emprunt obligataire convertible sera de cinq ans. Toutefois, les porteurs des obligations seront en mesure de demander le remboursement anticipé des obligations convertibles en actions lors du deuxième anniversaire à compter de la date d'émission. L'objectif de cet emprunt obligataire est de refinancer les échéances de la dette financière de Yeled Invest.

3.5 – Transactions avec la SCI Arras

Au cours de l'exercice clos le 28 février 2017, et dans le cadre du développement de ses activités logistiques pour partie dans le nord de la France, Orchestra-Prémaman s'est rapprochée de la SCI Arras (filiale à 67% de HM Belgium Sprl, contrôlée par la famille Mestre, et à 33 % de Gofatra Bvba, contrôlée par la famille Gotlib) compte tenu de son intérêt quant à la signature d'un second bail commercial relatif aux 74 375 m2 de locaux à usage d'entrepôt et de bureaux qui seront construits à terme sur le terrain, mais aussi pour accompagner la SCI Arras aux fins de structurer cette opération, et faire en sorte que le dossier puisse être présenté à des investisseurs dans le cadre d'une éventuelle cession.

Les prestations fournies par Orchestra-Prémaman ayant engendré des charges opérationnelles courantes sur la période, la Société a facturé à la SCI Arras la somme de 3 M€ HT, enregistrée en Autres charges et produits d'exploitation sur l'exercice (cf. notes 5.3 et 12.1).

Par ailleurs, en contrepartie de son engagement de prise à bail de l'extension et du bâtiment existant pour une durée ferme de 10 ans à compter de la réception de la nouvelle construction, la SCI Arras a accordé à Orchestra-Prémaman une économie de loyers futurs qui a été payée d'avance par la SCI Arras, pour un montant de 17 M€ HT. Ce montant a donc été comptabilisé par Orchestra-Prémaman comme un produit perçu d'avance (en dette d'exploitation, part non courante) à étaler sur la durée du bail, qui débutera à réception des constructions, prévue au plus tard en mai 2019. L'enregistrement de ce produit perçu d'avance est sans effet sur le compte de résultat de la période (cf. note 12.1).

Les deux parties se sont entendues pour une facturation immédiate de l'ensemble de ces rémunérations (refacturation de coûts et économie de loyers futurs payée d'avance). La somme de 24 M€ (TTC) a été versée à la date du 27 février 2017, par imputation sur le compte-courant créditeur de Yeled Invest chez Orchestra-Prémaman, dans le cadre d'un contrat de cession de créance commerciale conclu le 27 février 2017 entre Orchestra-Prémaman, la SCI Arras et Yeled Invest (cf. note 12.1).



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

NOTE - 4 Périmètre de consolidation

4.1 - Nouvelles sociétés consolidées

ORCHESTRA SWITZERLAND, détenue à 100 % par ORCHESTRA-PREMAMAN, a acquis le 10 mars 2016 la société AUTOUR DE BEBE SUISSE, réseau de six magasins de puériculture Grand Format, exploités en succursales et localisés en Suisse Francophone. AUTOUR DE BEBE SUISSE, renommée BABYCARE en octobre 2016, est consolidée selon la méthode de l'intégration globale à compter du 1er mars 2016. Voir note 6.1.

La société Orchestra-Prémaman USA Inc. a été créée sur l'exercice et est détenue à 95 %. La société US OP CORPORATION a été créée sur l'exercice et est détenue à 100 %. Elles sont consolidées par intégration globale.

4.2 - Sociétés déconsolidées au cours de l'exercice

BABYLAND DISTRIBUTION, détenue à 100 % par ORCHESTRA-PREMAMAN, devenue sans activité depuis la cession d'universalité intervenue au 1er mars 2014 au profit d'ORCHESTRA-PREMAMAN BELGIUM, a été liquidée en date du 30 août 2016.

4.3 - Sociétés non consolidées

Entre septembre et décembre 2015, le Groupe avait pris une participation de 14 % environ dans le capital de la société Destination Maternity Corporation. Le Groupe n'exerçant pas d'influence notable sur cette entité, cette dernière n'était pas consolidée au 29 février 2016. La quasi-totalité des actions a été cédée à l'actionnaire majoritaire Yeled Invest en date du 2 mai 2016. Par ailleurs, la Société dispose de la possibilité de racheter les actions ainsi cédées pendant une période de 24 mois à compter du 2 mai 2016 pour un prix d'achat correspondant au prix d'acquisition payé par Yeled Invest (cf. note 12.1).

4.4 - Variation des % de détention des sociétés restant sous contrôle exclusif

La société-mère Orchestra-Prémaman S.A. a cédé 49 % de sa filiale Orchestra Maroc en juin 2016. Celle-ci est désormais détenue à hauteur de 51%. Néanmoins Orchestra-Prémaman conserve le contrôle exclusif de sa filiale.

Asia Retail Display est désormais une filiale détenue à 100 % suite au rachat des parts minoritaires en juin 2016. Elle était précédemment déjà comptabilisée selon la méthode de l'intégration globale avec une participation de 50 % au 29 février 2016.

Les sociétés Orchestrin et Orcsavanna sont désormais des filiales détenues à 100 % suite au rachat des parts minoritaires en novembre 2016. Elles étaient précédemment déjà comptabilisées selon la méthode de l'intégration globale avec une participation de 50 % au 29 février 2016.

4.5 - Changement de méthode de consolidation

La société PREMAMAN MAURITIUS, consolidée par intégration globale au 29 février 2016, est mise en équivalence au 31 août 2016, suite à la perte de contrôle intervenue après la cession partielle des titres détenus par la société CLUB AT COST LTD, faisant ainsi passer son pourcentage de détention de 50 % à 40 %.

4.6 - Variations de périmètre liées aux sociétés mises en équivalence

Dans le cadre de sa stratégie de développement le Groupe a pris 40 % de détention dans 15 nouvelles sociétés créées sur l'exercice par le biais de sa filiale Orchestra Participation.

Ces sociétés sont consolidées pour la première fois sur l'exercice, selon la méthode de la mise en équivalence en l'absence de contrôle exclusif.

Il en est de même pour la société française CRISLOR, dont Orchestra Participation détient 33 %.

4.7 - Rappel des variations de périmètre de consolidation sur l'exercice précédent clos le 29 février 2016

ORCHESTRA PREMAMAN VOSTOK (Russie), créée à la fin de l'exercice clos le 28 février 2015, qui exploite trois magasins à Moscou depuis l'été 2015, a été consolidée selon la méthode de l'intégration globale pour la première fois au 29 février 2016.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

Orchestra Asia a pris une participation de 50 % dans le capital de ASIA RETAIL DISPLAY LTD (Chine) qui fournit au Groupe, meubles et agencements pour les magasins. Au regard du contrôle exercé par le Groupe, cette société est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} mars 2015.

Dans une volonté de séparer les activités de bureau d'achats des îles Maurice et Madagascar, la société ORCHESTRA MADAGASCAR avait été créée en fin d'exercice clos le 29 février 2016. Elle est détenue à 100 % par Orchestra-Prémaman SA et est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

La société belge Fimitobel a été cédée en mai 2015.

ORLOG (France), créée en fin d'exercice clos le 28 février 2015 pour assurer les prestations de stockage et de logistique sur le site de Lauwin Planque, détenue à 40 % par Orchestra-Prémaman SA, a été consolidée par mise en équivalence pour la première fois au 29 février 2016.

Les neuf sociétés françaises LES PETITS LOUPS, BROTEX, MTK, JMT, JMSPDM, JMA, STILPASS, STE PICHOUNS, LA BOUTIQUE D'OPHELIE dont Orchestra Participation détient 40 %, ont été consolidées selon la méthode de la mise en équivalence depuis le 1^{er} mars 2015, en l'absence de contrôle exclusif.

L'EURL ORCH L'ETRAT, détenue par MATHEOR SAS, filiale à 40 % d'Orchestra Participation, est également consolidée depuis le 1^{er} mars 2015 selon la méthode de la mise en équivalence, en l'absence de contrôle exclusif.

Il en va de même pour SARAVELAKI Ltd et ORCHERO Ltd (Grèce), détenues chacune à 40 % par ORCHESTRA HELLAS, mises en équivalence depuis le 1^{er} mars 2015.

Le Groupe ayant cédé ses participations dans le capital des sociétés industrielles KARINA INTERNATIONAL et IE TRUST INDUSTRY Private Ltd, ces dernières sont sorties du périmètre de consolidation au 29 février 2016. Ces entités étaient auparavant consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'entité IE TRUST INDUSTRY Private Ltd avait été consolidée depuis le 31 août 2015.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

4.8 - Liste des sociétés consolidées

Les tableaux ci-dessous détaillent la liste des sociétés consolidées au 28 février 2017 :

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% intérêts au 29/02/2016	% intérêts au 28/02/2017
Distribution puériculture et vêtements pour enfants				
Orchestra-Prémaman SA	France	Intégration globale	Société mère	Société mère
Orchestra-Prémaman Belgium SA	Belgique	Intégration globale	100%	100%
Orchestra Hellas SA	Grèce	Intégration globale	100%	100%
Prémaman Mauritius	Ile Maurice	Mise en équivalence	50%	40%
Orchestra-Prémaman Luxembourg SA	Luxembourg	Intégration globale	100%	100%
Orchestra Distribution Maroc SARL (**)	Maroc	Intégration globale	50%	50%
Orchestra Maroc SARL	Maroc	Intégration globale	100%	51%
Orchestra Switzerland S.A.	Suisse	Intégration globale	100%	100%
OMD SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
Pueris SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
BABY DREAM SAS	France	Mise en équivalence	24,9%	24,9%
Carbone SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
SoKids SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
Babycare SA	Suisse	Intégration globale	nc (*)	100%
Orchestra-Prémaman USA INC	Etats-Unis	Intégration globale	nc (*)	95%
Distribution puériculture et vêtements pour enfants				
Orchestra Deutschland	Allemagne	Intégration globale	90%	90%
Orchestra Belgium BVBA	Belgique	Intégration globale	100%	100%
Vêtements Orchestra Canada Inc	Canada	Intégration globale	100%	100%
Orchestra Cyprus Ltd	Chypre	Intégration globale	100%	100%
Orchestra Prendas Infantiles	Spain	Intégration globale	100%	100%
Orchestra Participation	France	Intégration globale	100%	100%
Orchestra China Ltd	Hong Kong	Intégration globale	99%	99%
Orchestrin SAS	Ile de la Réunion	Intégration globale	50%	100%
Orcsavanna SAS	Ile de la Réunion	Intégration globale	50%	100%
Orchestra Italia	Italie	Intégration globale	100%	100%
Orchestra-Premaman Vostok	Russie	Intégration globale	100%	100%
Orchestra Shanghai Commercial and Trading	Chine	Intégration globale	99%	99%
Orchestra Turkey Ltd	Turquie	Intégration globale	100%	100%

(*) Entités non consolidées au 29/02/2016

(**) Les modalités contractuelles de partenariat et de gestion confèrent le contrôle à Orchestra-Prémaman SA. La société est donc consolidée selon la méthode de l'intégration globale.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2017 – Notes annexes aux comptes consolidés

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% intérêts au 29/02/2016	% intérêts au 28/02/2017
Zanaka SPRL	Belgique	Mise en équivalence	40%	40%
Soguitex SAS	France	Mise en équivalence	24%	24%
Lanmor SAS	France	Mise en équivalence	24,9%	24,9%
Jupiter	France	Mise en équivalence	nc (*)	24,9%
Eclip's SARL	France	Mise en équivalence	24,9%	24,9%
Neptune SAS	France	Mise en équivalence	24,9%	24,9%
Saturne	France	Mise en équivalence	24,9%	24,9%
Venus	France	Mise en équivalence	nc (*)	39,2%
L.A.M. SAS	France	Mise en équivalence	24,9%	24,9%
Sosso et Cyrine SAS	France	Intégration globale	24,9%	100,0%
Jador SAS	France	Mise en équivalence	24,9%	24,9%
Orch'Amilly SAS	France	Mise en équivalence	24,9%	24,9%
ELB SAS	France	Mise en équivalence	24,9%	24,9%
Le Trèfle SAS	France	Mise en équivalence	24,9%	24,9%
Théo et Chloë SAS	France	Mise en équivalence	24,9%	24,9%
Triborc SAS	France	Mise en équivalence	25%	25%
Les Doudous SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
2HBAK SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
ORC Super Star SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
Magorian SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
Dugaukids SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
Nadco SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
Clequen SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
Matheor SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
Orchchasse EURL	France	Mise en équivalence	40%	40%
Orchcreche EURL	France	Mise en équivalence	40%	40%
Orchchalon EURL	France	Mise en équivalence	40%	40%
Orch l'Etrat	France	Mise en équivalence	40%	40%
Orch Roman	France	Mise en équivalence	nc (*)	40%
Orch Salaise	France	Mise en équivalence	nc (*)	40%
Rev One SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
Les Petits Loups SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
So Kids United	Etats-Unis	Mise en équivalence	nc (*)	40%
Sokids Merignac	France	Mise en équivalence	nc (*)	40%
Brotex SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
MTK SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
JMT SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
JMSPDM SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%

(*) Entités non consolidées au 29/02/2016.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2017 – Notes annexes aux comptes consolidés

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% intérêts au 29/02/2016	% intérêts au 28/02/2017
JMA SAS	France	Mise en équivalence	40%	40%
Stilpass	France	Mise en équivalence	40%	34%
Sté Pitchouns	France	Mise en équivalence	40%	40%
La Boutique d'Ophélie	France	Mise en équivalence	40%	40%
ORCAHORS	France	Mise en équivalence	nc (*)	40%
YSBV	France	Mise en équivalence	nc (*)	40%
CGBB KIDS	France	Mise en équivalence	nc (*)	40%
ORCAUBIN	France	Mise en équivalence	nc (*)	40%
ORC SAINT-JEAN	France	Mise en équivalence	nc (*)	40%
B5A	France	Mise en équivalence	nc (*)	40%
LOUVROR	France	Mise en équivalence	nc (*)	40%
CRISLOR	France	Mise en équivalence	nc (*)	40%
Le Magasin d'Ophélie	Luxembourg	Mise en équivalence	nc (*)	40%
ORC RELILA	France	Mise en équivalence	nc (*)	40%
ORCHESTRA AJACCIO	France	Mise en équivalence	nc (*)	40%
ORCLOM	France	Mise en équivalence	nc (*)	40%
BERSO	France	Mise en équivalence	nc (*)	40%
SDPO	France	Mise en équivalence	nc (*)	40%
Saravelaki Ltd	Grèce	Mise en équivalence	40%	40%
Orchero Ltd	Grèce	Mise en équivalence	40%	40%
Bureaux d'achats				
Orchestra Asia Ltd	Hong Kong	Intégration globale	99%	99%
Shanghai World Fashion	Hong Kong	Mise en équivalence	49,5%	49,5%
Shanghai World Fashion	Chine	Mise en équivalence	49,5%	49,5%
Orchestra India Ltd	Inde	Intégration globale	97%	97%
Kazibao Ltd	Ile Maurice	Intégration globale	79%	79%
Club at Cost Ltd	Ile Maurice	Intégration globale	100%	100%
Orchestra Madagascar	Madagascar	Intégration globale	100%	100%
Sands wear	Ile Maurice	Mise en équivalence	nc (*)	50%
Achat de matériels d'agencements magasins				
Asia Retail Display Company Limited	Hong Kong	Intégration globale	50%	100%
Société d'entreposage et de stockage				
ORLOG	France	Mise en équivalence	40%	40%
Sociétés sans activité, en cours de radiation				
JRMT BVBA	Belgique	Intégration globale	100%	100%
Baby 2000 BVBA	Belgique	Intégration globale	100%	100%
Baby 2000 Antwerpen BVBA	Belgique	Intégration globale	100%	100%
Etablissements F. Devresse	Belgique	Intégration globale	100%	100%

(*) Entités non consolidées au 29/02/2016.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

NOTE - 5 Produits et charges opérationnels, Actifs et passifs d'exploitation

5.1 - Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires est constitué de ventes de biens et de services faisant l'objet d'un contrat avec un tiers.

Le chiffre d'affaires est présenté net des retours de produits et des avantages accordés aux distributeurs ou consommateurs donnant lieu à une sortie de trésorerie tels que la coopération commerciale, les coupons, les escomptes et les programmes de fidélisation.

Les remises, ristournes, provisions pour retours et avantages accordés aux clients sont comptabilisées simultanément à la reconnaissance des ventes, lorsqu'ils peuvent être estimés de façon raisonnablement fiable, en se basant sur les données statistiques issues de l'expérience passée et sur les conditions contractuelles.

Le Groupe restant propriétaire du stock détenu par les magasins en commission affiliation, le chiffre d'affaires réalisé par ces derniers est comptabilisé avant déduction de la commission versée aux commissionnaires-affiliés. Cette commission est quant à elle comptabilisée comme une charge d'exploitation, telle une prestation de service reçue.

Succursales - commerce de détail

Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires : le Groupe exploite une chaîne de magasins de détail. Les revenus tirés de la vente de biens dans ces magasins directement exploités par le Groupe sont comptabilisés lors de la vente du produit au client final.

Evaluation du chiffre d'affaires : la politique du Groupe est de vendre ses produits au client final avec un droit d'échange ou de retour et de remboursement dans les 30 jours. L'historique accumulé par le Groupe démontre que les retours de produits ne sont pas significatifs et ne font donc pas l'objet de provisions.

Affiliés - commerce de détail

Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires : le Groupe conserve le titre de propriété sur les produits détenus dans des magasins affiliés jusqu'à ce qu'ils soient vendus au client final. Ainsi, les revenus tirés de la vente de biens dans des magasins affiliés sont comptabilisés lorsque la société affiliée vend le produit au client final.

Evaluation du chiffre d'affaires : les revenus générés par ces magasins affiliés sont évalués avant déduction de la commission de l'affilié, qui est comptabilisée dans les charges d'exploitation comme des services reçus.

La politique du Groupe est de vendre ses produits au client final avec un droit d'échange ou de retour et de remboursement dans les 30 jours. L'historique accumulé par le Groupe démontre que les retours de produits ne sont pas significatifs et ne font donc pas l'objet de provisions.

Vente en ligne

Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires : les ventes sont comptabilisées lorsque les produits prépayés sont expédiés au client final, qu'ils soient livrés à une adresse spécifiée ou dans les magasins.

Evaluation du chiffre d'affaires : la politique du Groupe est de vendre ses produits au client final avec un droit d'échange ou de retour et de remboursement dans les 30 jours. L'historique accumulé par le Groupe démontre que les retours de produits ne sont pas significatifs et ne font donc pas l'objet de provisions.

Affiliés - mobilier et équipements de magasins

Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires : le Groupe a mis en place un concept spécifique qui exige que tous les magasins respectent les mêmes normes de présentation et d'exploitation. Par conséquent, le Groupe vend une gamme de mobiliers et d'équipements de magasins à ses affiliés. Les ventes sont reconnues lorsque les produits sont livrés à l'affilié.

Evaluation du chiffre d'affaires : le chiffre d'affaires des ventes est basé sur le prix indiqué sur la confirmation écrite de commande.

Franchisés

Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires : le Groupe vend une gamme de produits aux franchisés à l'étranger. Les ventes sont reconnues lorsque les produits sont livrés au client. La livraison se produit à la date du transfert des risques du Groupe au client selon les termes, conditions et INCOTERMS fixés dans les accords de vente.

Evaluation du chiffre d'affaires : le chiffre d'affaires des ventes est basé sur le prix spécifié dans les contrats de vente.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

Négoce – ventes aux magasins multimarques

Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires : le Groupe vend une gamme de produits à quelques clients grossistes. Les termes et conditions sont décrits dans les Conditions Générales de Vente du Groupe (CGV). Les ventes sont reconnues lorsque les produits sont livrés au grossiste. La livraison est réputée avoir eu lieu lorsque les marchandises sont remises au premier transporteur ou lorsque le client ou son représentant prend livraison des marchandises dans les entrepôts du Groupe. Les ventes à l'exportation sont réputées avoir été conclues conformément aux règles Ex Works des Incoterms 2010.

Evaluation du chiffre d'affaires : Le chiffre d'affaires des ventes est basé sur la liste des prix du Groupe. Le prix applicable est le prix en vigueur à la date à laquelle la confirmation écrite de la commande est reçue.

Prestations de services

Autres services aux sociétés affiliées (principalement contrats de crédit-bail, travaux, services informatiques)

Les revenus sont comptabilisés dans la période comptable au cours de laquelle les services sont rendus, sur la base du prix fixé dans les contrats.

Programme de fidélité

Depuis 2010, le Groupe propose un programme de fidélité appelé le "Club Orchestra".

Pour devenir membres, les clients paient un droit de souscription de 30 € pour une adhésion de 12 mois ou 50 € pour une adhésion de 24 mois (TVA incluse), ce qui leur permet d'accéder aux prix du Club Orchestra correspondant à des rabais de 50 % sur leurs achats textile, 30 % sur les chaussures et jusqu'à 20 % sur les produits de puériculture.

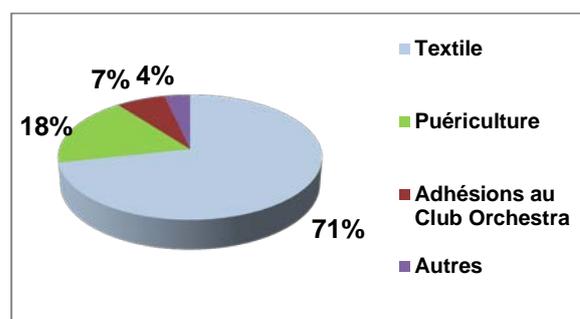
Le Groupe diffère le revenu du droit de souscription au programme «Club Orchestra» et le reconnaît en revenus sur une période de 12 mois ou de 24 mois selon la méthode linéaire.

Le chiffre d'affaires est composé pour environ 90 % par les ventes de produits (puériculture et textile). Le chiffre d'affaires restant comprend les adhésions au club Orchestra ainsi que les ventes de biens et services aux affiliés (équipements, informatique, etc.).

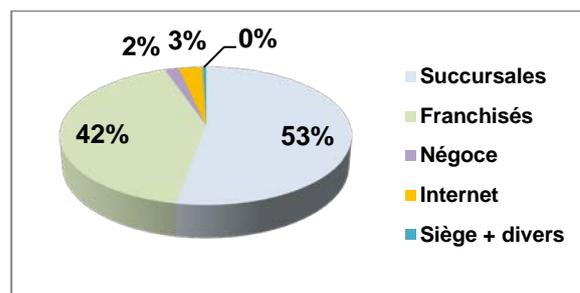
Le chiffre d'affaires du Groupe ne présente pas de caractéristique de concentration : aucun client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition du chiffre d'affaires consolidé par réseau de distribution, par pays et par activité.

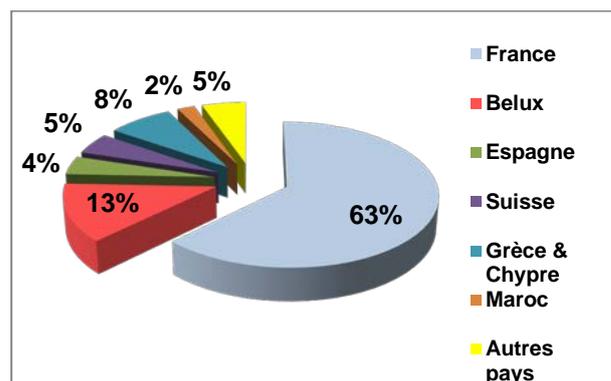
Chiffre d'affaires consolidé par activité



Chiffre d'affaires consolidé par réseau de distribution



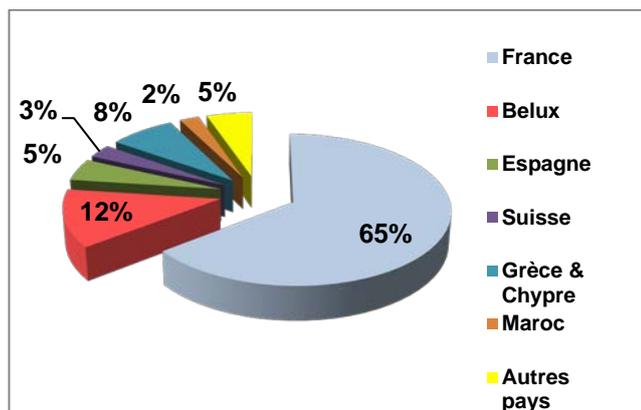
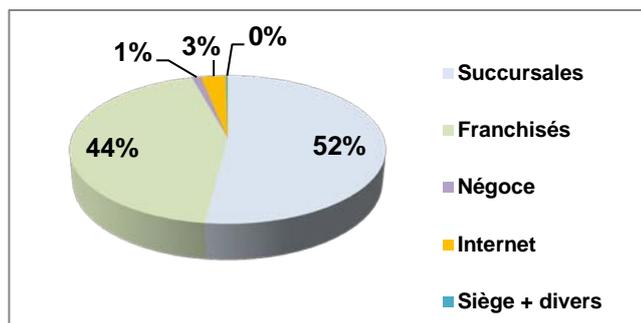
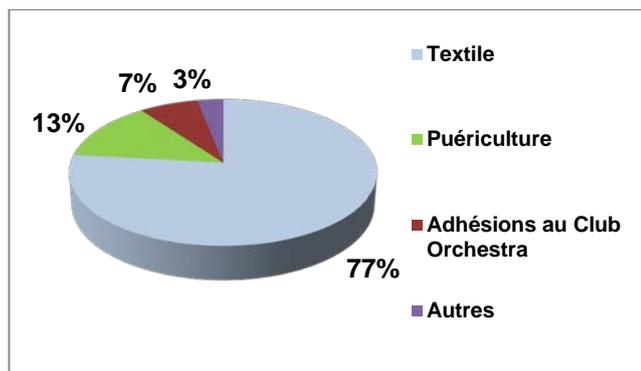
Chiffre d'affaires consolidé par pays



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

Chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos le 29 février 2016



5.2 – Achats consommés, charges de personnel et charges externes

Achats consommés

Les achats consommés progressent de +15,2 %. Les principaux effets de cette augmentation plus rapide que le chiffre d'affaires sont :

- ✓ une activité puériculture en croissance (cf. note 5.1) par rapport aux autres activités du Groupe entraînant une augmentation du coût des achats

du fait de la plus faible marge générée sur les ventes d'articles de puériculture,

- ✓ des achats textile plus onéreux sur l'exercice suite à un renchérissement des achats réalisés en dollar.

Charges externes

Les autres charges externes sont principalement composées des dépenses de location, des commissions versées aux affiliés (a), des coûts de transport entre les entrepôts et les magasins ainsi que des frais de publicité.

Les dépenses de location couvrent les loyers du réseau de magasins succursales et en location gérance, des centres logistiques et du siège social.

Les charges externes représentent 31,1 % du chiffre d'affaires, soit une charge de 189,3 M€ pour l'exercice clos le 28 février 2017, contre une charge de 172,9 M€ au 29 février 2016 (soit 30,9 % du chiffre d'affaires).

La hausse des charges externes de 16,4 M€ provient principalement de :

- ✓ une augmentation de 5,5 M€ des dépenses de location en lien avec la croissance du parc de magasins,
- ✓ une augmentation de 7,3 M€ du poste rémunérations d'intermédiaires et honoraires, du fait notamment de l'augmentation de la commission versée aux affiliés.

	En milliers d'euros	
	29/02/2016	28/02/2017
Locations et charges locatives	42 184	47 699
Entretien et réparations	6 929	7 282
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (a)	82 870	90 154
Publicité et marketing	13 334	13 255
Transport	18 130	18 814
Autres	9 471	12 123
TOTAL	172 918	189 327

Charges de personnel

Les charges de personnel augmentent du fait de l'accroissement du parc de magasins succursales (+7,6 M€) ainsi que de l'augmentation des frais de personnel sur les fonctions commerce, puériculture et finance (+1,1 M€).



Concernant les charges de personnel des magasins succursales, les principaux impacts relèvent de la croissance externe effectuée par le groupe (acquisition de la société « Autour de Bébé Suisse » présentée en note 3.2) pour 2,2 M€ et principalement de l'augmentation du parc de magasins (principalement mégastores) en France pour 3,2 M€, en Belgique pour 0,7 M€ et en Grèce pour 0,5 M€.

5.3 – Dotations nettes et Autres charges et produits d'exploitation

Dotations nettes

Les dotations nettes augmentent de 16,6 M€ sur l'exercice.

Le total de ce poste (48,5 M€) se décompose entre dotations aux amortissements (35,7 M€ contre 32,2 M€ au 29 février 2016) et dépréciations diverses (12,8 M€ contre une reprise de 0,3 M€ au 29 février 2016).

Les dotations aux amortissements sont constituées des amortissements d'agencement magasins et du matériel siège et entrepôts.

Les dépréciations diverses de l'exercice proviennent principalement des éléments suivants :

- ✓ Dépréciation des stocks : 1,5 M€ (cf. note 5.6)
- ✓ Dépréciation des créances clients : 8,8 M€ (cf. note 5.7)
- ✓ Provisions pour risques et charges : 2,6 M€ (cf. note 7.1)

Autres charges et produits d'exploitation

Pour l'exercice clos le 28 février 2017, les autres produits d'exploitation correspondent principalement à la rémunération de 3 M€ facturée à la SCI Arras (cf. note 12.1).



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

5.4 - Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnelles sont des éléments non récurrents, significatifs, clairement identifiés, que le management du Groupe estime nécessaire de présenter sur une ligne distincte.

Ces éléments sont isolés dans le compte de résultat consolidé du Groupe de manière à garantir une continuité d'appréciation de la performance opérationnelle d'un exercice à l'autre.

Pour l'exercice clos le 28 février 2017, le résultat exceptionnel comprend essentiellement :

- ✓ Des honoraires de conseils dans le cadre du dossier de fusion avec Destination Maternity (3,5 M€) ;
- ✓ Des sorties d'actifs incorporels et corporels (2,7 M€) résultant de la fermeture ou du transfert de certains magasins (principalement en France, en Belgique et en Suisse pour 2,1 M€) ainsi que du déménagement des entrepôts et du siège belges (0,6 M€) ;
- ✓ Des charges non récurrentes liées à la réorganisation des activités puériculture du Groupe entre la Belgique et le nord de la France (1,8 M€) ;

- ✓ D'autres charges exceptionnelles diverses, dont principalement :
 - ✓ des coûts de réorganisation de l'équipe dirigeante et du siège à Paris (0,5 M€) ;
 - ✓ des honoraires et frais relatifs à des projets non réalisés (croissance externe et haut de bilan) (0,6 M€) ;
 - ✓ des amendes et pénalités administratives et fiscales (0,6 M€).

Pour l'exercice clos le 29 février 2016 :

- ✓ Les autres produits opérationnels, d'un montant total de 15,9 M€, sont principalement constitués des plus-values nettes sur les cessions d'actifs intervenues en février 2016 (cession d'un bloc de participations minoritaires au sein de sociétés de production industrielle textile de la zone Océan Indien, cession de succursales à des franchisés et cession d'immeubles en Belgique) (cf. note 12.1 Transactions avec les parties liées), ainsi que de la moins-value sur la cession de la société Fimitobel.
- ✓ Les autres charges opérationnelles se composent principalement des dépréciations et sorties d'actifs (1,3 M€), des honoraires et frais relatifs à des projets de croissance non réalisés (1,1 M€), des surcoûts logistiques (0,7 M€) et des litiges commerciaux (0,5 M€).

	En milliers d'euros	
	29/02/2016 Retraité	28/02/2017
Coûts de transaction Destination Maternity		(3 463)
Dépréciation et sorties d'actifs	(1 314)	(2 688)
Réorganisation de l'activité puériculture		(1 823)
Résultat sur cessions	15 908	(112)
Badwill	192	
Autres	(3 502)	(2 821)
TOTAL	11 284	(10 908)



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

5.5 - Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle est présentée et établie sur la base des données de gestion interne, utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par le Président et le Conseil d'Administration, qui forment le principal organe de décision opérationnel du Groupe.

Chaque secteur opérationnel fait l'objet d'un suivi individuel en termes de reporting interne selon des indicateurs de performance communs à l'ensemble du Groupe.

Les principaux décideurs opérationnels du Groupe examinent la performance en fonction du résultat opérationnel courant.

Aucun secteur opérationnel n'a été regroupé pour constituer les secteurs opérationnels présentés ci-dessous.

Chaque secteur opérationnel représente un réseau de distribution.

Contribution des secteurs opérationnels aux principaux agrégats du résultat

28/02/2017						En milliers d'euros
Compte de résultat	Succursales	Franchisés (1)	Négoce (2)	Internet	Siège + divers	Total
Produits des activités ordinaires	321 717	254 546	10 702	18 615	2 765	608 345
Dotations nettes	(18 602)	(3 865)	(501)	(374)	(25 104)	(48 447)
Résultats opérationnels courants	10 805	30 023	3 710	3 324	(58 864)	(11 002)
% des produits des activités ordinaires	3%	12%	35%	18%		-2%
Autres produits et charges opérationnels						(10 908)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence						2 022
Produits et charges financiers					(14 210)	(14 210)
RESULTAT AVANT IMPOTS						(34 098)
Impôts sur les résultats						4 342
Résultat net des activités non poursuivies						(3 593)
RESULTAT DE L'EXERCICE						(33 350)
Part revenant aux intérêts minoritaires						205

(1) Commissionnaires affiliés et négoce opérant sous les enseignes du Groupe.

(2) Négoce multimarques.

Commentaires

La rentabilité opérationnelle diminue de 5 points de chiffre d'affaires sur les deux principaux segments opérationnels (3% en 2016/2017 pour les succursales et 12% pour les franchisés). Cette évolution tient compte principalement d'une diminution du taux de marge de 3 points ainsi que du développement du parc de magasins Grand format non mature nécessitant une structure de coûts plus importante lors de la période de démarrage.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

Le résultat opérationnel courant de la colonne « Siège + divers » regroupe les charges et les produits du siège de l'entité mère et des sièges des filiales de distribution et des bureaux d'achats (exemple : masses salariales des services supports, loyers des bureaux et des entrepôts).

Les charges du segment Siège/Divers progressent de 7,9 M€ compte tenu principalement de la progression des dotations nettes aux provisions pour 9,1 M€, intégrant des litiges fournisseurs ainsi que les dotations aux provisions pour risques concernant la restructuration du siège en Belgique.

29/02/2016						En milliers d'euros
Compte de résultat	Succursales	Franchisés (1)	Négoce (2)	Internet	Siège + divers	Total (Retraité)
Produits des activités ordinaires	290 708	244 999	5 941	16 813	1 099	559 560
Dotations nettes	(15 095)	(389)	(22)	(342)	(16 011)	(31 859)
Résultats opérationnels courants	23 128	42 350	2 009	2 290	(51 006)	18 772
% des produits des activités ordinaires	8%	17%	34%	14%		3%
Autres produits et charges opérationnels						11 284
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence						(243)
Produits et charges financiers					(3 239)	(3 239)
RESULTAT AVANT IMPOTS						26 573
Impôts sur les résultats						(861)
Résultat net des activités non poursuivies						(5 617)
RESULTAT DE L'EXERCICE						20 095
Part revenant aux intérêts minoritaires						2 398

Informations par zone géographique

28/02/2017								En milliers d'euros
	France	Belux	Espagne	Suisse	Grèce & Chypre	Maroc	Autres pays	Groupe
Produits des activités ordinaires	380 914	79 455	25 386	29 141	48 125	12 876	32 448	608 345
Goodwills nets	1 126	695	0	5 364			29	7 215
Immobilisations incorporelles nettes	54 036	10 545	2 674	2 196	30	6	2 677	72 163
Immobilisations corporelles nettes	58 375	27 471	3 576	5 182	5 060	2 758	2 848	105 270
Actifs non courants détenus en vue de la vente		1 465						1 465
Total actifs	113 537	40 176	6 250	12 742	5 090	2 764	5 554	186 113
	0	0	0	0	0	0	0	0
29/02/2016								
	France	Belux	Espagne	Suisse	Grèce & Chypre	Maroc	Autres pays	Groupe
Produits des activités ordinaires	361 258	69 951	26 653	16 201	43 099	12 727	29 671	559 560
Goodwills nets	740	695	0	3 967	0	0	32	5 434
Immobilisations incorporelles nettes	51 264	12 110	2 825	2 423	33	0	3 463	72 118
Immobilisations corporelles nettes	55 290	32 170	3 068	3 257	4 741	1 861	2 993	103 380
Actifs non courants détenus en vue de la vente		1 465	0	0	0	0	0	1 465
Total actifs	107 294	46 440	5 893	9 647	4 774	1 861	6 488	182 398



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

5.6 - Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au prix de revient qui comprend le prix d'achat et les frais d'approche afférents (coûts de création de la collection et coûts logistiques notamment).

Un inventaire physique est réalisé annuellement dans chaque magasin. Des inventaires tournants sont effectués dans les entrepôts.

La direction générale détermine à la clôture la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur les taux de marge négatifs réellement constatés sur chaque collection, ainsi que sur les perspectives d'écoulement auprès des magasins de déstockage pour les articles en stock à la clôture de l'exercice. Les stocks textiles sont ainsi dépréciés par voie de provision en fonction de ces observations et projections.

Le stock de puériculture est déprécié, par voie de provisions, en fonction du taux d'écoulement observé sur les six derniers mois.

Au 28 février 2017, le montant du stock lié au mobilier et agencements pour les nouveaux magasins s'élevait à 5,4 M€, contre 6,4 M€ au 29 février 2016.

Le taux de dépréciation rapporté à la valeur brute du stock est passé de 0,5 % au 29 février 2016 à 1,6 % au 28 février 2017.

Au 28 février 2017, la Direction Générale a identifié des pièces présentant un problème de qualité. Au regard des informations disponibles, ce stock qui pourrait être écoulé sous forme de braderie, a fait l'objet d'une provision à hauteur de 70 % pour un montant de 554 K€.

Par ailleurs, le Groupe a décidé de mettre fin à son activité en Turquie et en Chine et de mettre fin au partenariat avec l'Arabie Saoudite. Ainsi, une dépréciation moyenne au taux de 85 % a été constatée, compte tenu de la capacité d'écoulement sur le marché local, pour un montant de 2 611 K€.

Les montants présentés incluent les stocks dans les magasins exploités par des commissaires-affiliés, qui restent la propriété du Groupe jusqu'à la vente au client final.

En milliers d'euros

	29/02/2016	28/02/2017
Marchandises et stocks en transit	218 492	261 659
Provision pour dépréciation	(990)	(4 232)
Total	217 501	257 427

5.7 - Créances d'exploitation

Créances clients et risque de recouvrement

En milliers d'euros

	29/02/2016	28/02/2017
Créances clients	25 236	39 813
Provision pour dépréciation	(6 464)	(15 316)
Total	18 772	24 497

L'augmentation des créances commerciales est liée à :

- ✓ la hausse de 9,2 M€ du commerce de détail,



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

- ✓ la facturation de pénalités aux fournisseurs au cours du dernier trimestre (en augmentation de 5,4 M€ environ).

La variation des dépréciations clients s'explique quant à elle par une hausse de la sinistralité des créances affiliées et partenaires ainsi que par des litiges fournisseurs.

Cf. note 8.5 sur le risque de crédit.

Les créances clients se décomposent comme suit :

Créances clients	En milliers d'euros	
	28/02/2017	
	Brut	Net
Non échues	17 827	17 650
Echues moins de 6 mois	8 595	6 218
Echues entre 6 et 12 mois	3 781	246
Echues entre 12 et 18 mois	3 444	29
Echues depuis plus de 18 mois	6 167	354
Total	39 813	24 497

Le délai moyen de règlement a évolué ainsi sur les deux derniers exercices :

	En milliers d'euros	
	29/02/2016	28/02/2017
Créances clients	18 772	24 497
Chiffre d'affaires total	559 560	608 345
Chiffre d'affaires hors succursales	268 852	286 628
Délai moyen (en jours)	25	31

Les clients commissionnaires affiliés se voient prélever le produit de leurs ventes, net de la commission contractuelle, sur une fréquence mensuelle.

Autres créances d'exploitation

Les autres créances se composent des postes suivants :

	En milliers d'euros	
	29/02/2016	28/02/2017
Créances sociales	368	355
Créances fiscales	18 662	14 154
Fournisseurs - avoirs et avances	9 532	6 656
Comptes courants envers des parties liées (*)	19 598	11 129
Créances diverses	3 273	1 844
Charges constatées d'avance	13 748	15 230
Total	65 181	49 367

(*) Cf. note 12.1



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

Les créances d'exploitation ont une échéance à moins d'un an, à l'exception des charges constatées d'avance sur les commissions affiliation calculées sur les ventes d'adhésions au Club Orchestra, lesquelles s'étalent pour partie sur deux ans (743 K€ en autres créances non courantes).

La diminution des créances fiscales (4,5 M€) provient du recouvrement de créances d'impôt société d'Orchestra-Prémaman SA : régularisation d'un litige fiscal (1,4 M€) et remboursement des acomptes versés au titre de l'impôt société de l'exercice clos au 29 février 2016 (3,4 M€).

Les comptes courants comprennent principalement les créances des comptes courants détenues par Orchestra Participation sur les sociétés des partenaires mises en équivalence (8,6 M€), et par Orchestra Asia Ltd vis-à-vis de la société Yeled Invest (1,5 M€).

Les créances de comptes courants au 29 février 2016 étaient détenues par Orchestra Participation sur les sociétés des partenaires mises en équivalence (7,4 M€), et par Orchestra Asia Ltd vis-à-vis de la société Yeled Invest (12,2 M€).

Les charges constatées d'avance sont composées principalement de loyers versés par avance, des commissions affiliation calculées sur les ventes des adhésions au Club Orchestra, ainsi que d'autres charges externes se rattachant au prochain exercice.

5.8 - Dettes d'exploitation

	En milliers d'euros	
	29/02/2016	28/02/2017
Dettes fournisseurs	146 702	170 020
Dettes sociales	13 354	13 650
Dettes fiscales	25 265	29 582
Total des dettes fiscales et sociales	38 619	43 232
Clients - avoirs et avances	706	6 341
Dettes diverses	25 013	11 432
Produits constatés d'avance	23 702	23 456
Total des autres dettes	49 421	41 230
Total	234 742	254 482

Les dettes sociales sont constituées des salaires de février et des charges sociales afférentes versés le mois suivant ainsi que de la provision pour congés payés.

Les dettes fiscales sont composées essentiellement de la TVA en instance de versement et des impôts et taxes provisionnés à la clôture.

La baisse des dettes diverses provient de l'acompte reçu de la société Yeled Invest (16,2 millions d'euros) au 29 février 2016 au titre de la cession des actions de la société Destination Maternity Corporation intervenue le 2 mai 2016 (cf. note 12.1).

Les produits constatés d'avance sont composés de l'étalement du prix de l'adhésion au Club Orchestra.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

Les dettes d'exploitation sont à moins d'un an, à l'exception :

- ✓ des produits constatés d'avance sur les ventes des adhésions au Club Orchestra, lesquels pour partie s'étaient sur deux ans (3 M€) ;
- ✓ des produits constatés d'avance relatifs à l'étalement de la rémunération de l'engagement de prise à bail de nouveaux bâtiments sur le site d'Arras (cf. note 12.1).



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

NOTE - 6 Immobilisations incorporelles et corporelles

6.1 - Goodwill

Principes comptables

Comptabilisation initiale

Le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition définie par IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Le goodwill résultant de l'acquisition d'une filiale contrôlée exclusivement est comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière, sur une ligne dédiée. Le goodwill provenant de l'acquisition d'entreprises associées ou de co-entreprises est inclus dans la valeur des titres mis en équivalence.

Dans les cas où la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs identifiables et passifs éventuels identifiables excède le coût du regroupement d'entreprises (badwill), ce badwill est comptabilisé en résultat, après vérification que les différents éléments pris en compte dans son calcul ont été correctement identifiés et évalués.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charge sur la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Chaque goodwill est alloué aux différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) bénéficiant du regroupement d'entreprises.

Cessions

Lors de la cession d'UGT auxquelles est allouée une part de goodwill, le montant attribuable à ce dernier est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Tests de dépréciation

Les goodwill ne sont pas amortis et font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture d'exercice conformément à la norme IAS 36 et plus fréquemment dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Les pertes de valeurs constatées sur les goodwill sont comptabilisées en dépréciations dans le résultat opérationnel du compte de résultat, et de manière irréversible.

Les UGT du Groupe correspondent aux magasins individuellement.

Les goodwill ne sont pas testés au niveau des magasins, mais au niveau du réseau de distribution (regroupement de magasins). Ainsi dans le tableau ci-dessous, le goodwill de la Suisse a été testé globalement sur le regroupement des magasins succursales de la filiale. Il en va de même du test du goodwill de la Belgique.

La valeur recouvrable est basée sur la valeur d'utilité et est déterminée au niveau de l'UGT.

La méthode d'évaluation compare la somme des flux futurs de trésorerie du regroupement de magasins projetés à 5 ans (source : budget et plan d'affaires validés par la Direction générale), actualisés au taux de 9,0 %, avec la valeur nette des actifs utilisés pour générer les flux de trésorerie. Ce taux correspond au coût moyen pondéré du capital du Groupe au 28 février 2017. Sur l'exercice clos au 29 février 2016, le taux utilisé était de 10,0 %.

Hypothèses-clés opérationnelles

La projection des flux de trésorerie est réalisée sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées représentant la meilleure estimation de la Direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité de l'UGT restant à courir.

La projection des flux futurs repose sur une hypothèse de croissance annuelle du chiffre d'affaires de +2 % pour chacune des deux filiales, et d'un excédent brut d'exploitation courant autour de 10 % du chiffre d'affaires.

Conclusion des tests

Après réalisation des tests décrits ci-dessus, aucune perte de valeur n'a été identifiée sur l'exercice.

Analyse de sensibilité

L'augmentation du taux d'actualisation de 50 points de base (soit 9,5 %) ne change pas la conclusion du test.

Une variation de la parité EUR / CHF de plus ou moins 5 % ne change par la conclusion du test pour la filiale Suisse.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

Une variation à la baisse de -2 points de la croissance du chiffre d'affaires projeté ne change pas la conclusion du test sur les deux filiales suisse et belge.

Regroupement d'entreprise AUTOUR DE BEBE SUISSE

Le Groupe a acquis le 10 mars 2016, avec un effet rétroactif au 1^{er} mars 2016, la société AUTOUR DE BEBE SUISSE, réseau de six magasins de puériculture Grand Format, exploités en succursales et localisés en Suisse Francophone.

Cette acquisition apporte au Groupe un réseau d'un réseau de six magasins de puériculture Grand Format, exploités en succursales et localisés en Suisse Francophone. Au moment de l'acquisition, Autour de Bébé Suisse employait environ 52 personnes. Autour de Bébé Suisse a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 12 M€ en 2015.

Un goodwill provisoire, lié à l'acquisition par la filiale ORCHESTRA SWITZERLAND, a été comptabilisé au 31 août 2016 pour 1 164 K€ sans réévaluer à la juste valeur les actifs et les passifs de la société acquise. Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », le goodwill définitif doit être calculé, affecté et comptabilisé au plus tard dans les 12 mois après la date d'acquisition. Le goodwill définitif a donc été calculé en réévaluant à la juste valeur les actifs et les passifs de la société acquise et comptabilisé dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 28 février 2017 pour un montant de 1 297 K€. Ce goodwill reflète l'évaluation des actifs et passifs d'Autour de Bébé Suisse à leur juste valeur au 1^{er} mars 2016, notamment ses droits au bail.

La juste valeur à la date d'acquisition de la contrepartie totale transférée est de 2,8 M€ en numéraire (avance de 0,5 M€ payée en décembre 2015, 0,9 M€ payés à la signature, 0,7 M€ payés en mars 2017 et solde de 0,7 M€ à payer en mars 2018).

Les coûts liés à l'acquisition s'élèvent à 42 K€, comptabilisés en Autres produits et charges opérationnels.

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition pour chaque catégorie principale d'actifs acquis et passifs assumés sont détaillés comme suit :

En milliers d'euros

	<i>(non audité)</i>
ACTIF NON COURANT	1 066
Immobilisations incorporelles	409
Immobilisations corporelles	657
ACTIF COURANT	3 898
Stocks et en-cours	3 246
Créances clients	22
Autres créances d'exploitation	130
Trésorerie et équivalents de trésorerie	500
TOTAL ACTIF	4 965
PASSIF NON COURANT	744
Provisions non courantes	523
Passifs d'impôts différés	222
Dette et autres passifs financiers long terme	
PASSIF COURANT	2 700
Dette et autres passifs financiers court terme	956
Dettes fournisseurs	1 183
Dettes fiscales et sociales	225
Autres créditeurs	337
TOTAL PASSIF	3 445

Le goodwill comprend la valeur des synergies attendues découlant de l'acquisition. Le goodwill est entièrement attribué au segment des magasins succursales.

L'écart d'acquisition reconnu ne devrait pas être déductible fiscalement.

Le goodwill BABYCARE a été testé au 28 février 2017 sans indice de perte de valeur, les analyses de sensibilité donnent la même conclusion.

Autour de Bébé Suisse est consolidée selon la méthode de l'intégration globale à compter du 1^{er} mars 2016. Au cours de l'exercice clos le 28 février 2017, Autour de Bébé Suisse a contribué à hauteur de 10 858 K€ au chiffre d'affaires et à hauteur de (373) K€ au résultat net avant impôts des activités poursuivies du Groupe.

Autour de Bébé Suisse a été renommée BABYCARE en octobre 2016.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

Exercice clos le 28 février 2017

En milliers d'euros				
	29/02/2016	Acquisitions	Effet de change	28/02/2017
Canada	32		(3)	29
Suisse	3 967		99	4 066
Babycare		1 297		1 297
Belgique	695			695
Participation dans des franchisés (Jolis coeurs, Clem, BWO)		386		386
Autres	740			740
Total	5 434	1 684	97	7 215

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus sont des montants bruts. Depuis leur comptabilisation initiale, aucune dépréciation n'a été enregistrée sur ces goodwill.

Exercice clos le 29 février 2016

En milliers d'euros				
	28/02/2015	Acquisitions	Effet de change	29/02/2016
Canada	38		(6)	32
Suisse	4 071		(104)	3 967
Belgique	695			695
Pomme Framboise	659			659
Fusion H2179/Couleurs Arc en ciel/Nialex	81			81
Total	5 544	0	(110)	5 434

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus sont des montants bruts. Depuis leur comptabilisation initiale, aucune dépréciation n'a été enregistrée sur ces goodwill.

6.2 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées et comptabilisées à leur coût initial conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur déterminées selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Les immobilisations incorporelles sont constituées des frais de développement, des marques, des logiciels et des projets informatiques achevés, ainsi que des droits au bail.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont constitués des frais engagés pour créer les nouvelles collections textile et les nouveaux produits de la marque de distributeur puériculture, des coûts de développement du réseau de distribution en France et dans les filiales, ainsi que des frais de développements informatiques.

Les dépenses engagées pendant la phase de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont encourues. Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées en Immobilisations incorporelles conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles ».



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

Les frais de collection engagés sur l'année N et relatifs à la collection de l'année N+1 sont amortis sur six mois ou un an suivant la nature de la dépense.

Le Groupe n'a comptabilisé aucun frais de recherche en charges au cours des exercices présentés.

Marques

Les marques sont valorisées à leur coût d'acquisition lequel, lorsqu'elles sont issues d'un regroupement d'entreprises, est égal à leur juste valeur en date d'acquisition.

En tant qu'immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, elles ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation annuel à la date de clôture ou plus fréquemment lors de la survenance d'indices de pertes de valeur conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Les marques représentent une valeur comptable de 13 100 K€ au 28 février 2017.

Tests de dépréciation

Les marques sont testées globalement au niveau de Groupe, et non par magasin.

Elles sont évaluées selon la méthode des redevances, sur la base d'un taux de royalties théorique de 10 %, appliqué à une base de chiffre d'affaires négoce projeté sur 5 ans et actualisé au taux de 9 %.

Ce taux de 10 % correspond à la rémunération qui serait perçue si la marque testée était louée à un tiers.

La base de chiffre d'affaires négoce correspond au chiffre d'affaires consolidé associé à la marque, converti en équivalent chiffre d'affaires négoce. Ce dernier est obtenu en multipliant le chiffre d'affaires résultant de la ventes des produits de la marque dans les magasins et sur internet, par un coefficient minorateur déterminé à partir des tarifs de ventes négoce du Groupe.

La projection des royalties théoriques repose sur une hypothèse de croissance annuelle du chiffre d'affaires de +2 %.

Après réalisation des tests décrits ci-dessus, aucune perte de valeur n'a été identifiée sur l'exercice. Les hypothèses sont les mêmes que celles utilisées au 29 février 2016.

Analyse de sensibilité

La diminution du taux de royalties de 10 % à 8 ainsi qu'une variation à la baisse de 2 points de la croissance du chiffre d'affaires n'auraient pas changé la conclusion du test au 28 février 2017.

Droits au bail et actifs incorporels liés

Les droits au bail sont des actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée issus d'un contrat ou d'un autre document juridique. Les droits au bail ne sont généralement pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel à la date de clôture ou plus fréquemment lors de la survenance d'indices de pertes de valeur.

Pratiques du marché

La pratique habituelle du marché valorise les fonds de commerce du secteur de la distribution en fonction du chiffre d'affaires, bien que leur réelle valeur d'exploitation ressorte de leurs capacités à générer des bénéfices, lesquelles sont mesurées par l'excédent brut d'exploitation

Les fonds de commerce de prêt-à-porter se vendent habituellement entre 40 % et 150 % du chiffre d'affaires TTC moyen des trois dernières années.

Cependant ces pourcentages sont dépassés dans le cas des beaux emplacements ou lorsqu'il existe une forte valeur de droit au bail, et pour les enseignes nationales et internationales qui pratiquent une marge brute d'exploitation plus élevée que les commerçants indépendants.

Tests de dépréciation

Les droits au bail sont testés au niveau de chaque magasin (UGT).

Tous les magasins succursales du Groupe sont testés selon la même méthode : la valeur recouvrable du droit au bail attaché à un magasin est calculée en appliquant au chiffre d'affaires annuel un pourcentage (compris entre 40 % et 80 %) déterminé en fonction de la qualification de la zone commerciale d'implantation du magasin.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

Le niveau du résultat contributif ainsi que le budget prévisionnel du magasin sont des éléments d'appréciation complémentaires, notamment pour détecter un indice de perte de valeur et demander une évaluation par un cabinet d'expertise indépendant.

Par ailleurs, chaque année, et si besoin par rapport au test de dépréciation, des magasins différents font l'objet d'une évaluation indépendante afin de conforter la valeur de l'actif incorporel inscrit au bilan consolidé.

Les hypothèses utilisées au 28 février 2017 sont semblables à celles utilisées au 29 février 2016.

Analyse de sensibilité

Une minoration à la baisse de 5 points du ratio de chiffre d'affaires (ex : un pourcentage de 80 % dans le test standard est ramené à 75 %) ou du taux de marge brute ne change pas la conclusion du test, quel que soit le pays concerné (France, Belgique, Espagne, Suisse) au 28 février 2017.

Exercice clos le 28 février 2017

	En milliers d'euros				
	28/02/2017			29/02/2016	
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Frais d'établissement	19	(11)		8	2
Frais de développement	15 186	(9 561)		5 624	7 766
Marques	13 100			13 100	13 100
Logiciels	27 623	(17 358)		10 264	9 411
Droits au bail et actifs incorporels liés	33 556	(1 083)	(1 043)	31 430	33 704
Autres immobilisations incorporelles	1 318	(783)	(92)	442	580
Immobilisations incorporelles en cours	11 294			11 294	7 555
Total	102 095	(28 797)	(1 135)	72 163	72 118

Valeurs nettes	En milliers d'euros				
	29/02/2016	Acquisitions / Variation de périmètre	Cessions / Mises au rebut / Autres	Amort. / Dep.	28/02/2017
Frais d'établissement	2	65	(44)	(16)	8
Frais de développement	7 766	8 414	12	(10 567)	5 625
Marques	13 100	0	0	0	13 100
Logiciels	9 411	3 623	(66)	(2 705)	10 264
Droits au bail et actifs incorporels liés	33 704	884	(2 327)	(831)	31 430
Autres immobilisations incorporelles	580	17	(143)	(11)	442
Immobilisations incorporelles en cours	7 555	3 730	9	0	11 294
Total	72 118	16 734	(2 559)	(14 130)	72 163

Frais de développement

Les augmentations des frais de développement sont principalement constituées des frais de création des nouvelles collections textile.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

Marques

Les marques correspondent pour 9,2 M€ à la marque Orchestra et pour 3,9 M€ à la marque Prémaman.

Logiciels

La colonne « Acquisitions/variations de périmètre » correspond aux logiciels et aux frais de développement liés aux projets informatiques majeurs, dont le logiciel de gestion d'entrepôt « Manhattan » ainsi que le logiciel de caisses CBR.

Immobilisations incorporelles en cours

La colonne « Acquisitions/variations de périmètre » correspond aux frais de développement liés aux projets informatiques majeurs, dont l'ERP M3 ainsi qu'au nouveau site américain d'e-commerce.

Droits au bail et actifs incorporels liés

La colonne « Cessions/mises au rebut/autres » enregistre les sorties et mises au rebut d'actifs consécutives à la fermeture de magasins.

Etats comparatifs pour l'exercice clos le 29 février 2016

Valeurs nettes	En milliers d'euros									
	28/02/2015	Acquisitions et activations	Cessions	Variation de périmètre	Mises au rebut	Amortissements	Dépréciations	Reclass	Autres	29/02/2016
Frais d'établissement	(8)	10								2
Frais de développement	8 359	7 164				(7 758)				7 766
Marques	13 100									13 100
Logiciels	3 879	2 487			(6)	(1 335)		4 386		9 411
Droits au bail et actifs incorporels liés	33 585	482	(22)		(1 131)	(350)	(385)	1 603	(77)	33 704
Autres immobilisations incorporelles	619	187			(90)	(130)			(5)	580
Immobilisations incorporelles en cours	7 361	6 183						(5 989)		7 555
Total	66 896	16 513	(22)		(1 228)	(9 573)	(385)		(82)	72 118

Frais de développement

Les augmentations de frais de développement sont principalement constituées des frais de création des nouvelles collections textile.

Marques

Les marques correspondent pour 9,2 M€ à la marque Orchestra et pour 3,9 M€ à la marque Prémaman.

Logiciels

Les acquisitions de l'exercice concernent les logiciels ainsi que les dépenses de développement liées aux projets informatiques majeurs, dont l'ERP M3, le logiciel de gestion d'entrepôt « Manhattan » ainsi que le nouveau site d'e-commerce.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

6.3 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût initial d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque les composants d'une immobilisation corporelle ont un coût significatif par rapport au montant total de cette immobilisation ainsi que des durées d'utilité significativement différentes des autres composants, ils sont comptabilisés distinctement et amortis sur leur durée d'utilité propre.

Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

A chaque clôture, le Groupe apprécie s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, ou si un test de dépréciation annuel est requis, le Groupe doit estimer la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable de l'actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Si, et seulement si, la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif doit être ramenée à sa valeur recouvrable. Cette réduction est une perte de valeur. Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement comptabilisé en charges d'exploitation.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilité suivantes :

Nature des immobilisations	Durée d'utilité
Constructions	20 à 30 ans
Installations techniques et outillages	3 à 9 ans
Agencements et aménagements divers	3 à 9 ans
Matériel informatique	2 à 3 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé et sont inclus dans les Autres produits et charges opérationnels.

Exercice clos le 28 février 2017

Immobilisations corporelles, nettes	En milliers d'euros				
	28/02/2017			29/02/2016	
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	327		13	340	337
Constructions	296	(75)		221	57
Constructions en crédit bail	415	(415)			
Installations techniques	10 739	(7 009)		3 729	2 837
Installations techniques en crédit bail	3 632	(3 167)		464	1 191
Mobiliers, équipements et agencements des magasins	173 251	(78 312)	(340)	94 599	92 179
Mobiliers, équipements et agencements des magasins en crédit bail	4 850	(1 656)		3 194	2 547
Immobilisations corporelles en cours	2 723			2 723	4 233
Total	196 233	(90 635)	(327)	105 270	103 380



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

Variation des immobilisations corporelles									En milliers d'euros	
Valeurs nettes	29/02/2016	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Mises au rebut	Amortissements	Dépréciations	Autres	28/02/2017	
Terrains	337				(10)			13	340	
Constructions	56	375	(213)			(8)		9	221	
Installations techniques	2 837	625	(185)	657	(131)	(154)		79	3 729	
Installations techniques en crédit bail	1 191					(726)			464	
Mobiliers, équipements et agencements des magasins	92 179	20 444	(874)	142	(1 050)	(15 606)	(16)	(620)	94 599	
Mobiliers, équipements et agencements des magasins en crédit bail	2 547	4 259	(2 131)		(39)	(1 442)		(0)	3 194	
Immobilisations corporelles en cours	4 233	(1 531)						22	2 723	
Total	103 380	24 172	(3 403)	800	(1 229)	(17 936)	(16)	(497)	105 270	

La colonne « Acquisitions » correspond aux acquisitions, nettes d'amortissement, and aux reclassements.
La colonne « Amortissements » correspond aux amortissements à l'ouverture.

Constructions

Les cessions (213 K€) concernent la vente d'un immeuble de la société Orchestra-Prémaman Belgium.

Mobiliers, équipements et agencements des magasins

Ce poste correspond principalement aux agencements et équipements du parc de magasins succursales.

Etats comparatifs pour l'exercice clos le 29 février 2016

Variation des immobilisations corporelles									En milliers d'euros	
Valeurs nettes	28/02/2015	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Mises au rebut	Amortissement	Dépréciation	Reclass.	Autres	28/02/2016
Terrains	383		(32)						(14)	337
Constructions	1 824		(973)				(789)	(6)		56
Installations techniques	2 803	606	(38)		(406)	(112)		(15)		2 837
Installations techniques en crédit bail	1 917					(726)				1 191
Mobiliers, équipements et agencements des magasins	76 743	21 680	(2 809)		(3 297)	(14 801)		14 870	(207)	92 179
Mobiliers, équipements et agencements des magasins en crédit bail	2 559	1 008				(1 019)				2 547
Immobilisations corporelles en cours	6 605	11 780					(14 127)	(25)		4 233
Total	92 834	35 073	(3 852)		(3 703)	(16 659)		(46)	(267)	103 380

Constructions

Les cessions (973 K€) concernent les ventes de deux immeubles de la société Orchestra-Prémaman Belgium.

La variation négative de la colonne « Reclasse » pour 789 K€ correspond à un reclassement comptable du compte « Constructions » vers le compte « Mobiliers, équipements et agencements des magasins ».



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

6.4 - Contrats de location-financement

Les contrats de location, pour lesquels le Groupe supporte la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location financement.

Les contrats de location significatifs considérés comme des contrats de location financement au sens de la norme IAS 17 « Contrats de location » font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés.

Ces actifs sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs similaires détenus ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

Le Groupe traite ses baux commerciaux comme des contrats de locations simples, car ils ne remplissent aucun des critères énoncés dans IAS 17.10 et ne confèrent pas au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. En conséquence, ces baux sont comptabilisés comme des contrats de location simple et ne sont pas retraités comme les contrats de locations-financement, avec les principes énoncés par IAS 17.8.

Les principaux contrats de location-financement portent sur le parc de matériel informatique du Groupe, ainsi que sur des équipements liés à la mécanisation des flux de marchandises des entrepôts.

La valeur nette des actifs liés aux équipements de mécanisation des entrepôts s'élève à 464 K€ (« Installations techniques en crédit-bail ») au 28 février 2017, tandis que le parc de matériel informatique en location financement représente une valeur d'actif net de 2 932 K€ (« Mobiliers, équipements et agencements des magasins en crédit-bail »).

Le tableau ci-dessous résume les échéances des redevances restant à verser et des amortissements futurs.

	En millier d'euros				
	Exercices antérieurs	Exercice en cours	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Redevances versées	2 862	2 328			
Redevances restant à verser			1 980	1 725	
Amortissements	2 443	2 131	1 811	1 586	

6.5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont constitués d'un immeuble situé en Belgique, qu'il est prévu de céder sur le prochain exercice conformément à un nouveau compromis de vente signé en février 2017. Le dénouement de cette opération devrait se solder par une plus-value de cession.

	En milliers d'euros				
	28/02/2015	Cessions	29/02/2016	Cessions	28/02/2017
Terrains	43	(43)			
Constructions	9 953	(6 506)	3 447		3 447
Total valeurs brutes	9 996	(6 549)	3 447		3 447
Terrains					
Constructions	2 994	(1 012)	1 982		1 982
Total amortissements	2 994	(1 012)	1 982		1 982
Terrains	43	(43)			
Constructions	6 959	(5 494)	1 465		1 465
Total valeurs nettes	7 002	(5 537)	1 465		1 465



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 3984715650042

6.6 - Titres mis en équivalence

Les principaux agrégats des sociétés mises en équivalence sont présentés dans les tableaux ci-dessous conformément à IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ».

Etat de la situation financière des sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros

	OMD	Stilpass	Sté Pitchouns	CGBB Kids	YSBV	Autres filiales d'Orchestra Participation	Shanghai World Fashion	MAURITIUS	Autres (*)	Total
Actifs non courants	3 037	1 350	2 028	1 912	1 447	19 951	1 425	1 470	1 682	34 301
Actifs courants	1 321	807	513	341	757	9 966	4 514	3 037	3 297	24 553
Total actif net	4 358	2 156	2 541	2 253	2 204	29 917	5 939	4 508	4 978	58 854
Passifs non courants	1 261	199	(506)	(769)	27	1 223	3 887	1 573	799	7 693
Passifs courants	3 097	1 958	3 048	3 021	2 177	28 694	2 052	2 935	4 180	51 161
Total passif	4 358	2 156	2 541	2 253	2 204	29 917	5 939	4 508	4 978	58 854

(*) Orlog, Zanaka, Saravelaki, Orchero, Sands Wear

OMD est un affilié qui exploite sept magasins en France.
Shanghai World Fashion est un fabricant asiatique de textile.

Titres des sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros

	OMD	Stilpass	Sté Pitchouns	CGBB Kids	YSBV	Autres filiales d'Orchestra Participation	Shanghai World Fashion	MAURITIUS	Autres (*)	Total
Titres mis en équivalence	504	68		(93)	11	894	1 986	603	320	4 292
Goodwill	566			94	18	1				679
Total titres mis en équivalence	1 071	68		0	29	895	1 986	603	320	4 971

(*) Orlog, Zanaka, Saravelaki, Orchero, Sands Wear

Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros

	OMD	Stilpass	Sté Pitchouns	CGBB Kids	YSBV	Autres filiales d'Orchestra Participation	Shanghai World Fashion	MAURITIUS	Autres (*)	Total
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(49)	55	(127)	(114)	(83)	669	1 492	77	102	2 022
%	-2%	3%	-6%	-6%	-4%	33%	74%	4%	5%	100%

(*) Orlog, Zanaka, Saravelaki, Orchero, Sands Wear



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

Etats comparatifs pour l'exercice clos le 29 février 2016

En milliers d'euros

	OMD	MATHEOR	CARBONE	STILPASS	STE PICHOUNS	Autres filiales d'Orchestra Participation	Shanghai World Fashion	Autres (*)	Total
Actifs non courants	2 133	1 826	1 714	1 437	2 215	9 345	1 613	778	21 062
Actifs courants	1 309	1 035	586	1 281	639	4 823	5 782	1 298	16 752
Total actif net	3 442	2 861	2 301	2 718	2 854	14 168	7 395	2 076	37 814
Passifs non courants	1 504	273	(82)	54	(346)	1 122	5 591	539	8 656
Passifs courants	1 938	2 588	2 383	2 664	3 200	13 046	1 804	1 536	29 158
Total passif	3 442	2 861	2 301	2 718	2 854	14 168	7 395	2 076	37 814

(*) Sociétés ORLOG, ZANAKA, SARAVELAKI, ORCHERO.

En milliers d'euros

	OMD	MATHEOR	CARBONE	STILPASS	STE PICHOUNS	Autres filiales d'Orchestra Participation	Shanghai World Fashion	Autres (*)	Total
Titres mis en équivalence	602	109	(33)	22	(138)	320	2 243	214	3 338
Goodwill	566								566
Total titres mis en équivalence	1 168	109	(33)	22	(138)	320	2 243	214	3 905

En milliers d'euros

	OMD	MATHEOR	CARBONE	STILPASS	STE PICHOUNS	Autres filiales d'Orchestra Participation	Shanghai World Fashion	Autres (*)	Total
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	48	105	(48)	(41)	(142)	(53)	(64)	(49)	(243)

(*) Sociétés ORLOG, ZANAKA, SARAVELAKI, ORCHERO.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

NOTE - 7 Provisions, passifs éventuels, engagements hors bilan

En application de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est constituée lorsque :

- ✓ le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- ✓ une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques pour éteindre l'obligation est probable ;
- ✓ une estimation fiable du montant de l'obligation est possible.

7.1 - Provisions non courantes

La provision pour Autres risques de 2,9 M€ concerne exclusivement la Belgique, avec :

- ✓ le plan de reconversion du réseau Home Market et la fin de la restructuration Prémaman, qui avaient été annoncés et provisionnés au cours des exercices précédents ;
- ✓ le plan de départ d'une partie du personnel du siège et de la logistique de Bruxelles, dans le cadre de la réorganisation de l'activité puériculture au sein du Groupe, dont la mise en œuvre a été initiée en cours d'exercice.

	En milliers d'euros					
	29/02/2016	Entrée de périmètre	Dotations	Reprises		28/02/2017
				utilisées	non utilisées	
Litiges	929		628	(232)	(69)	1 257
Engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	355		52	(129)		278
Autres charges	491	523	257		(360)	910
Autres risques	3 257		1 652	(2 048)		2 860
Total	5 032	523	2 589	(2 409)	(429)	5 305

Suite à une injonction de payer signifiée par Orchestra-Prémaman Belgium à Loide Moda (ancien partenaire italien Prémaman), celui-ci a formé une demande reconventionnelle à hauteur de 13 M€, jugée non fondée par le Groupe. Le juge a d'ailleurs estimé insuffisants les éléments communiqués par le défendeur et a fait droit à notre demande afférente à la créance. Par conséquent, aucune provision n'avait été constatée au titre de la demande reconventionnelle de cette société. Par arrêt en date du 29 mai 2017 le tribunal de Rome a déclaré irrecevable l'opposition formée par la société Loide Moda. L'arrêt d'injonction est devenu définitif et a désormais force de chose jugée.

Par ailleurs, le Groupe, au regard de son périmètre et du nombre de filiales le composant, fait actuellement l'objet de plusieurs contrôles en matière fiscale et douanière.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

Etat comparatif pour l'exercice clos le 29 février 2016

	28/02/2015	Dotation	Reprise		29/02/2016
			utilisée	non utilisée	
Impôts	1 393			(1 393)	
Litiges	950	68	(58)	(31)	929
Engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	412	3	(42)	(17)	355
Autres charges	130	361			491
Autres risques	5 736	617	(3 096)		3 257
Total	8 620	1 049	(3 196)	(1 442)	5 032

La provision pour Autres risques de 3,3 M€ concernait exclusivement la Belgique, avec le plan de reconversion du réseau Home Market et la fin de la restructuration Prémaman, qui avaient été annoncés et provisionnés au cours des exercices précédents.

La Société avait obtenu gain de cause le 18 novembre 2015 devant le Conseil d'Etat dans le litige qui l'opposait à l'administration fiscale suite à la contestation d'un redressement portant sur les exercices 2001 à 2003. La provision de 1,4 M€, correspondant aux rappels d'impôts déjà mis en recouvrement, a donc été reprise au 29 février 2016. Le remboursement restait en attente au 29 février 2016.

7.2 - Provisions pour retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux dispositions de la loi française, le Groupe s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires à des organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les engagements du Groupe en matière d'indemnités de départ et de prestations de retraite sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode, qui repose sur une évaluation actuarielle des droits, prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite.

Compte tenu de la pyramide des âges de l'effectif du Groupe, de la faible ancienneté et d'un taux de rotation important du personnel, le montant de l'engagement de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi s'élevait à la clôture à 278 K€

(dont 213 K€ sur Orchestra-Prémaman SA et 51 K€ sur Orchestra-Prémaman Belgium), charges sociales comprises.

La valeur de cet engagement calculé a fait l'objet d'une provision (ligne « Engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi » du tableau ci-dessus).

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- ✓ Table de mortalité TF 00-02.
- ✓ Age de départ à la retraite à 67 ans, sauf dérogation individuelle.
- ✓ Taux d'actualisation égal à 2 %.
- ✓ Cotisations sociales de l'employeur : 45 %.
- ✓ Départ à l'initiative de l'employeur.
- ✓ Taux progression salaires égal à 1 %.
- ✓ Taux de rotation : 14,4 % dégressif pour les employés, 5 % dégressif pour les agents de maîtrise, 5 % constant pour les cadres.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

7.3 - Engagements hors bilan**Engagements donnés**

	En milliers d'euros	
	29/02/2016	28/02/2017
Crédits documentaires	28 303	46 693
Lettres de crédit	8 499	8 754
Avals, cautions et garanties donnés	12 670	17 789
Instruments de couverture de change (1)	248 998	230 851
TOTAL	298 470	304 087

(1) Nominal du dérivé converti au taux de l'instrument de couverture.

Engagements reçus

	En milliers d'euros	
	29/02/2016	28/02/2017
Cautions	0	0
Garanties bancaires	2 530	2 217
Lettres de crédit	310	300
Nantissements	916	0
TOTAL	3 756	2 517



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

NOTE - 8 Financement et instruments financiers**8.1 - Actifs financiers non courants**

	En milliers d'euros			
	28/02/2017			29/02/2016
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Titres de participations non consolidées	200	(80)	120	276
Autres titres immobilisés	24		24	16
Créances sur participations non consolidées	334	(178)	156	548
Autres immo. financières	7 931	(78)	7 852	8 388
Total	8 490	(337)	8 153	9 228

Variation des actifs financiers non courants						En milliers d'euros
Valeurs nettes	29/02/2016	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Autres (*)	28/02/2017
Titres de participations non consolidées	276	22	(50)	(175)	47	120
Autres titres immobilisés	16	8			0	24
Créances sur participations non consolidées	548				(391)	156
Autres immo. financières	8 388	2 162	(2 758)		60	7 852
Total	9 228	2 192	(2 808)	(175)	(284)	8 153

(*) Dotations et reprises des immobilisations acquises antérieurement, écarts de conversion.

Les autres immobilisations financières sont constituées principalement de dépôts et cautionnements versés.

Etat comparatif de l'exercice clos le 29 février 2016

	En milliers d'euros					29/02/2016
	28/02/2015	Acquisitions	Variations de périmètre	Cessions	Autres (*)	
Titres de participations non consolidées	1 100	175	(204)	(667)	(0)	404
Autres titres immobilisés	16				(0)	16
Créances sur participations non consolidées	499	110	(25)	(38)	1	548
Autres immo. financières	7 554	2 177	0	(1 184)	(148)	8 399
Total valeurs brutes	9 170	2 462	(228)	(1 889)	(148)	9 366
Titres de participations non consolidées	128				0	128
Autres immo. financières	96	0	0	0	(85)	11
Total dépréciations	223	0	0	0	(85)	138
Titres de participations non consolidées	972	175	(204)	(667)	(0)	276
Autres titres immobilisés	16	0	0	0	(0)	16
Créances sur participations non consolidées	499	110	(25)	(38)	1	548
Autres immo. financières	7 458	2 177	0	(1 184)	(63)	8 388
Total valeurs nettes	8 946	2 462	(228)	(1 889)	(63)	9 228

(*) Dotations et reprises de provisions sur immobilisations financières, et variation des écarts de conversion.

L'acquisition des titres de participations non consolidées concerne les sociétés SAS ORCAHORS, SAS YSBV, SAS CGBB KIDS, SAS ORCAUBIN, SAS SAINT JEAN, et SAS B5A.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

Les variations de périmètre correspondent aux sociétés VOSTOK, ORLOG, SAS LES PETITS LOUPS et SAS MTK.

La cession de titres de participations non consolidés porte sur la société CIEL TEXTILE LTD.

L'augmentation des créances sur participations non consolidées concerne les sociétés JCG MEDIA, BOILOV ainsi que la société VOSTOK consolidée pour la première fois au cours de l'exercice.

8.2 - Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants sont constitués des actions des sociétés Destination Maternity Corporation et Mothercare, d'une juste valeur non significative au 28 février 2017. Au cours de l'exercice, les actions de la société Destination Maternity Corporation ont été cédées à la société Yeled Invest pour un montant de 16 432 K€ (cf. note 12.1).

8.3 - Dettes financières

Les dettes financières comprennent principalement les concours bancaires, les emprunts bancaires et les emprunts obligataires. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur qui correspond normalement au prix de transaction ou contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération.

Par la suite, elles sont évaluées à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les frais relatifs à l'émission d'emprunts sont constatés au compte de résultat en « Coût de l'endettement financier brut » sur la durée de vie des emprunts et selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La trésorerie et équivalent de trésorerie comprend des liquidités en comptes bancaires et des placements à court terme, liquides, ne présentant pas de risque significatif de changement de valeur et dont la date de réalisation à leur date d'acquisition est inférieure à trois mois.

Les placements en actions et les liquidités bloquées à plus de trois mois sont exclus de la trésorerie et présentés dans les Autres actifs financiers courants.

Les découverts bancaires, assimilés à un financement, sont présentés en dette financière courante.

- ✓ d'un contrat de crédit syndiqué multidevises de 6 ans, signé le 6 mai 2013 et restructuré le 10 juillet 2015, auprès d'un pool de 13 banques, incluant : des lignes de crédit d'un montant total disponible au 28 février 2017 de 76,7 M€ (composé d'un prêt amortissable et de lignes de crédit revolving, à échéance 2019), et une ligne de 68,5 M€ destinée à l'émission de lettres de crédit et garanties (« engagements hors bilan ») à échéance 2018 ;
- ✓ d'un emprunt obligataire, contracté le 6 novembre 2014 d'un montant de 20 M€, remboursable en totalité le 6 novembre 2020. Le 6 novembre 2015, le taux d'intérêt annuel a été ramené de 6,25 % à 4,75% l'an suite à l'application d'une clause de step-down de 150 bp ;
- ✓ d'un emprunt obligataire multi tranches, contracté le 22 juillet 2015, d'un montant de 80 M€. L'émission obligataire est composée d'une tranche de 41,5 M€ de maturité 6 ans (venant à échéance le 22 juillet 2021) avec un taux d'intérêt annuel de 4,031 % et d'une tranche de 38,5 M€ de maturité 7 ans (venant à échéance le 22 juillet 2022) avec un taux d'intérêt annuel de 4,340 % ;
- ✓ de financements bilatéraux pour un montant de 52,4 M€, incluant des prêts bancaires (27,8 M€), des crédits-bails (3,7 M€) et des avances en comptes courants avec des parties liées (20,9 M€).

Au 28 février 2017, la dette financière est principalement constituée :



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

Détail des dettes financières

	En milliers d'euros	
	29/02/2016	28/02/2017
Passifs financiers - part courante et non courante	201 494	211 594
Crédit syndiqué	61 764	45 963
Emprunt obligataire 2014	19 679	19 740
Emprunt obligataire Euro-PP 2015	79 386	79 491
Dettes bancaires bilatérales	25 922	27 807
Dettes de location-financement	3 813	3 701
Comptes courants passifs reçus des parties liées		20 912
Dépôts et cautions reçus	10 604	13 684
Participation salariés	326	297

Détail des dettes financières, part courante, incluant les découverts bancaires

	En milliers d'euros	
	29/02/2016	28/02/2017
Passifs financiers - part courante	35 994	49 827
Crédit syndiqué	16 358	13 805
Dettes bancaires bilatérales, incluant les découverts bancaires	17 712	19 308
Dettes de location-financement	1 925	1 859
Comptes courants passifs reçus des parties liées (*)		14 855

(*) dont avance en compte courant de Yeled Invest à Orchestra-Prémaman Belgium (cf. note 12.1)

Détail des dettes financières, part non courante

	En milliers d'euros	
	29/02/2016	28/02/2017
Passifs financiers - part non courante	165 500	161 767
Crédit syndiqué	45 406	32 158
Emprunt obligataire 2014	19 679	19 740
Emprunt obligataire Euro-PP 2015	79 386	79 491
Dettes bancaires bilatérales	8 210	8 498
Dettes de location-financement	1 888	1 842
Comptes courants passifs reçus des parties liées (*)		6 057
Dépôts et cautions reçus	10 604	13 684
Participation salariés	326	297

(*) dont avance en compte courant de Yeled Invest à Orchestra-Prémaman (cf. note 12.1)



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

Echéancier des dettes financières, part non courante

Passifs financiers	Total	En milliers d'euros			
		28/02/2020	28/02/2021	28/02/2022	28/02/2023 et au-delà
Crédit syndiqué	32 158	18 309			
Emprunt obligataire 2014	19 740		19 740		
Emprunt obligataire Euro-PP 2015	79 491			41 241	38 251
Dettes bancaires bilatérales	8 498	1 603	1 422	1 169	2 314
Dettes de location-financement	1 842	519	131		
Comptes courants passifs reçus des parties liées	6 057			6 057	
Dépôts et cautions reçus	13 684				13 684
Participation salariés	297				297
Total	161 767	20 431	21 292	48 466	54 546

Intérêts dus sur les principales dettes financières

Intérêts financiers dus	Total	En milliers d'euros				
		28/02/2018	28/02/2019	28/02/2020	28/02/2021	28/02/2022 et au-delà
Crédit syndiqué	2 971	1 759	1 023	189		
Emprunt obligataire 2014	3 483	950	950	950	633	
Emprunt obligataire Euro-PP 2015	16 383	3 344	3 344	3 344	3 344	3 008
Dettes bancaires bilatérales	976	227	200	167	134	249
Total	23 814	6 280	5 516	4 650	4 111	3 257

L'échéancier ci-dessus inclut les commissions contractuelles et les intérêts dus sur les principales dettes financières à long terme du Groupe. Concernant la dette à taux d'intérêt variable, l'hypothèse prise en compte pour le calcul est que l'EURIBOR 3M est fixé à 0 %.

8.4 - Evolution de l'endettement et respect des « covenants financiers »

Le contrat syndiqué (ratios R1, R2 et R3 pour le syndiqué), ainsi que les emprunts obligataires (ratios R1 et R3 pour les obligataires), prévoient le respect de ratios de covenants financiers.

Les ratios susmentionnés se définissent comme suit d'après la documentation :

- a) Le ratio « R1 » d'endettement financier : il désigne le ratio de l'endettement net consolidé (ou dette financière nette consolidée) sur l'EBITDA consolidé (correspondant à la notion d'Excédent Brut d'Exploitation courant, telle qu'utilisée par le Groupe).

L'Excédent Brut d'Exploitation courant n'intègre pas les dotations nettes décrites dans la note 5.3, ni les éléments exceptionnels décrits dans la note 5.4.

L'endettement net consolidé se définit comme la somme des passifs financiers, nets des comptes courants actifs des parties liées, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des autres actifs financiers, et retraités des dépôts et cautions reçus et de la participation des salariés.

Les effets des transactions avec la SCI Arras décrites dans la note 12.1 sont donc pris en compte pour la détermination de l'endettement net consolidé.

Ce ratio doit être maintenu inférieur à 3.

- b) Le ratio « R2 » de couverture des frais financiers : il désigne le ratio de l'EBITDA (correspondant à la notion d'Excédent Brut d'Exploitation courant, telle qu'utilisée par le Groupe) sur le montant des charges



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

financières consolidées (correspondant au coût de l'endettement financier net du compte de résultat). Le coût de l'endettement financier net exclut les variations de juste valeur qui pourraient être constatées sur des instruments financiers hybrides (notamment les contrats de couverture du risque de change et du risque de taux).

Ce ratio doit être maintenu supérieur à 5.

- c) Le ratio « R3 » de « gearing » : il désigne le ratio de l'endettement net consolidé sur le montant des fonds propres consolidés (étant les capitaux propres consolidés, y compris les intérêts minoritaires, n'intégrant pas les avances en compte courant d'actionnaires, ni l'impact de la valorisation à la juste valeur des instruments de couverture de change et de couverture de taux, ni les emprunts obligataires dans la mesure où ils ne seraient pas subordonnés au contrat syndiqué).
Ce ratio doit être maintenu inférieur à 1,25.

Le Groupe se trouve en conformité avec l'ensemble de ces engagements financiers au 28 février 2017. Le Groupe porte une attention particulière au respect des différents engagements financiers définis ci-dessus. Le Groupe est confiant dans sa capacité à respecter les différents ratios / covenants imposés par la documentation bancaire et obligataire sur les prochains exercices.

	29/02/2016 Retraité	28/02/2017
R1 : Endettement net (*) / EBE courant (< 3)	2,64	2,98
R2 : EBE Courant / Charges Financières (>5)	7,37	5,16
R3 : Endettement net (*) / Capitaux propres (< 1,25)	1,16	0,83

(*) : tel que défini dans les contrats d'emprunt

8.5 - Concentration des risques sur les instruments financiers

Les principaux passifs financiers du Groupe, autres que les instruments financiers dérivés, comprennent des dettes obligataires, des prêts bancaires, des crédits-bails et des comptes courants avec des parties liées. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les opérations d'investissements et de croissance du Groupe.

Les principaux actifs financiers du Groupe sont les prêts aux parties liées et les disponibilités et dépôts à court-terme qui proviennent directement de son exploitation.

Le Groupe détient également des actifs financiers disponibles à la vente, et des instruments financiers dérivés.

Le Groupe est exposé au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité.

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varie du fait de changements dans les prix de marché. Le risque de marché comprend trois types

de risques : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et les autres risques liés aux prix. Les instruments financiers soumis au risque de marché sont les emprunts et les prêts, les actifs financiers disponibles à la vente, les dettes et créances commerciales, et les instruments financiers dérivés.

La Direction générale du Groupe supervise la gestion de ces risques, avec pour objectif que la gestion du risque financier du Groupe soit régie par des procédures et des politiques appropriées et que les risques financiers soient identifiés, évalués et gérés conformément aux politiques et aux objectifs de risque du Groupe.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de la variation des taux d'intérêt du marché.

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché concerne principalement les prêts et emprunts à long-terme du Groupe et les emprunts à taux d'intérêt variable.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

Comptes consolidés de l'exercice clos au 28 février 2017 – Notes annexes aux comptes consolidés

En milliers d'euros

Devise	EUR	USD	CHF	CAD	HKD	MUR	TRY	CNY	MAD	INR	RUB	28/02/2017
ACTIF FINANCIER NON COURANT	9 795	24	735	0	119	11	16	85	119	66	0	10 970
Actifs financiers non courants	6 979	24	735	0	119	11	16	85	119	66	0	8 153
Instruments dérivés de change	2 074	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 074
Autres créances d'exploitation - part à plus d'un an	743											743
ACTIF FINANCIER COURANT	142 349	63	1 731	101	2 622	669	433	1 220	1 732	133	811	151 864
Créances clients	24 124	0	24	0	300	0	0	0	48	0	0	24 497
Autres créances d'exploitation	42 918	55	702	6	2 251	296	212	1 150	1 161	98	518	49 367
Instruments dérivés de change - part courante	3 033	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 033
Autres actifs financiers courants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	72 274	8	1 005	95	71	373	221	69	524	35	293	74 967
TOTAL DE L'ACTIF FINANCIER	152 144	86	2 467	101	2 740	680	449	1 305	1 852	199	811	162 833
DETTES FINANCIERES NON COURANTES	162 368	0	0	0	21	0	0	0	0	0	0	162 389
Passifs financiers - part à plus d'un an	161 746	0	0	0	21	0	0	0	0	0	0	161 767
Instruments dérivés de change	622	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	622
Autres dettes d'exploitation - part à plus d'un an	19 997											19 997
DETTES FINANCIERES COURANTES	250 089	12	6 473	184	4 822	265	83	438	808	49	18	263 242
Passifs financiers - part à moins d'un an	47 122	0	773	0	1 932	0	0	0	0	0	0	49 827
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	166 381	12	2 512	35	505	58	78	143	259	19	18	170 020
Instruments dérivés de change - part courante	2 165	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 165
Autres créditeurs	34 422	0	3 188	149	2 385	207	5	295	549	29	0	41 230
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	412 457	12	6 473	184	4 843	265	83	438	808	49	18	425 630

En milliers d'euros

Devise	EUR	USD	CHF	CAD	HKD	MUR	TRY	CNY	MAD	INR	RUB	29/02/2016 Retraité
ACTIF FINANCIER NON COURANT	13 287	0	975	0	97	128	19	98	75	125	0	14 804
Actifs financiers non courants	7 711		975	0	97	128	19	98	75	125	0	9 228
Instruments dérivés de change	5 576		0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 576
ACTIF FINANCIER COURANT	113 615	0	967	107	16 725	505	842	835	2 146	213	686	136 641
Créances clients	18 242		59	0	182	80	0	0	209	0	0	18 772
Autres créances d'exploitation	47 574		682	5	14 153	230	420	800	784	119	413	65 181
Instruments dérivés de change - part courante	15 550		0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 550
Autres actifs financiers courants	14 294		0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 294
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 955		226	101	2 390	195	422	35	1 154	94	273	22 844
TOTAL DE L'ACTIF FINANCIER	126 902	0	1 942	107	16 823	632	861	933	2 221	339	686	151 445
DETTES FINANCIERES NON COURANTES	147 676	19 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	167 376
Passifs financiers - part à plus d'un an	145 801	19 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	165 501
Instruments dérivés de change	1 875		0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 875
DETTES FINANCIERES COURANTES	231 070	0	3 301	165	4 452	673	249	305	620	28	107	240 970
Passifs financiers - part à moins d'un an	34 734		0	0	1 075	5	179	0	0	0	0	35 994
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	141 609		1 679	28	2 648	182	68	269	164	0	55	146 702
Instruments dérivés de change - part courante	8 853		0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 853
Autres créditeurs	45 873		1 622	137	729	486	1	36	455	28	52	49 421
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	378 746	19 700	3 301	165	4 452	673	249	305	620	28	107	408 346

Risque de crédit

Le risque de crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance ou plus généralement celui d'un tiers qui ne répond pas à ses obligations et ne paie pas sa dette à temps. Le Groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités d'exploitation (principalement sur les créances commerciales) et de ses activités de financement, y compris les dépôts auprès des banques et des institutions financières, les opérations de change et les autres instruments financiers.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

Le risque de crédit client est géré par chaque entité soumise à la politique du Groupe via des procédures et des contrôles relatifs à la gestion du risque crédit client. La qualité de crédit d'un client est évaluée selon un barème de notation étendu et les limites de crédit sont définies conformément à cette évaluation.

Les créances clients échues sont régulièrement contrôlées et les transactions réalisées avec des clients majeurs sont généralement couvertes par les lettres de crédit, d'avances versées ou d'autres formes d'assurance crédit.

Pour les clients à l'export dont le passif n'est pas suffisamment couvert par une assurance crédit ou par un autre moyen, le paiement est requis avant que les marchandises soient expédiées.

Le risque de crédit lié aux dépôts auprès des banques et des institutions financières est géré par le Groupe conformément à la politique du Groupe. Les placements de trésorerie sont réalisés uniquement auprès d'institutions agréées et dans les limites de crédit assignées à chaque institution. Les limites sont fixées afin de limiter la concentration des risques et donc atténuer les pertes financières liées à la défaillance éventuelle de l'institution.

Les valeurs nettes comptables du Groupe représentent le montant maximum de l'exposition du Groupe au risque de crédit à chaque date de clôture, comme illustré dans la note 8.6, à l'exception des instruments financiers dérivés. L'exposition au risque de crédit du Groupe concernant les instruments financiers dérivés est décrite dans la note 8.7.

Risque de liquidité

L'objectif du Groupe est de maintenir un équilibre entre la pérennité des financements et la flexibilité grâce à l'utilisation de découverts bancaires, de prêts bancaires, de dettes obligataires, d'augmentation de capital et de contrats de location-financement.

Le Groupe a accès à une diversité suffisante de sources de financement.

Environ 22 % de la dette du Groupe arrivera à échéance à moins d'un an à compter du 28 février 2017. Ce pourcentage est basé sur la valeur comptable des emprunts comptabilisés dans les états financiers.

Le groupe Orchestra est implanté en Grèce via sa filiale locale, Orchestra Hellas. Le Groupe réalise environ 7 % de son chiffre d'affaires sur cette zone géographique. Ce pays connaît des difficultés financières importantes depuis plusieurs années et des mesures de restrictions de capitaux ont été mises en place. Parmi ces mesures, un plafonnement des versements effectués à l'étranger a été instauré.

Le Groupe a donc un accès restreint à la trésorerie d'Orchestra Hellas qui s'élève à 400 K€ au 28 février 2017 (soit 0,5 % de la trésorerie disponible totale du Groupe). Ce risque n'a pas de conséquences significatives sur les valorisations des actifs (actifs corporels, incorporels et stocks) et les dépréciations éventuelles.

8.6 - Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation. L'évaluation d'une juste valeur suppose que la transaction pour la vente de l'actif ou le transfert du passif a lieu :

- soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif ;
- soit, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

Le marché principal ou le marché le plus avantageux doit être accessible par le Groupe.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée à l'aide des hypothèses que les participants au marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, en supposant que les participants au marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Afin de fournir des informations sur les justes valeurs, le Groupe a déterminé les catégories d'actifs et de passifs financiers en fonction de la nature, des caractéristiques et des risques de l'actif ou du passif et du niveau de la hiérarchie de la juste valeur, comme expliqué ci-dessous.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

Actifs financiers

Les actifs financiers détenus par le Groupe sont classés en quatre catégories:

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat
- Prêts et créances
- Investissements détenus jusqu'à leur échéance
- Instruments financiers dérivés (cf. note 8.7)

Tous les actifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur plus, dans le cas des actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les coûts de transaction qui sont attribuables à l'acquisition de l'actif financier.

Lors des évaluations ultérieures, les actifs financiers disponibles à la vente sont ensuite évalués à la juste valeur et les gains ou pertes latents comptabilisés en Autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit décomptabilisé, auquel cas le gain ou la perte cumulé est comptabilisé dans les autres produits ou charges financiers, ou que l'actif doit être déprécié, auquel cas la perte cumulée est reclassée de Autres éléments du résultat global en charges financières au compte de résultat.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à leur juste valeur, et les variations nettes de juste valeur sont comptabilisées en charges financières (pour les variations nettes négatives de juste valeur) ou en produits financiers (pour les variations nettes positives de juste valeur) au compte de résultat.

Les prêts et créances sont ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du TIE (Taux d'Intérêt Effectif), moins les éventuelles pertes de valeur.

Les investissements détenus jusqu'à l'échéance sont ultérieurement évalués au coût, moins les éventuelles pertes de valeur.

Dettes financières

Les passifs financiers sont classés, lors de leur comptabilisation initiale, en emprunts, dettes ou instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture efficace (cf. note 8.7), selon le cas.

Les passifs financiers du Groupe comprennent les autres dettes, les prêts et emprunts, y compris les découverts bancaires, et les instruments financiers dérivés.

Tous les passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et, dans le cas de prêts, emprunts et dettes, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables.

Lors des évaluations ultérieures, les prêts et emprunts portant intérêt sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du TIE (Taux d'Intérêt Effectif).

Hiérarchie des justes valeurs

Le Groupe mesure les instruments financiers tels que les instruments dérivés, les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les actifs financiers disponibles à la vente, à leur juste valeur à chaque date de clôture.

Tous les actifs et passifs pour lesquels la juste valeur est évaluée ou fournie dans les états financiers sont classés selon la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessous, au même niveau de la hiérarchie des justes valeurs que la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble :

- Niveau 1 - Prix cotés (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

- Niveau 2 - Techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur est directement ou indirectement observable
- Niveau 3 - Techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur n'est pas observable.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur à l'aide des évaluations de niveau 1, car elles correspondent à des titres cotés.

Les actifs financiers non cotés représentant des participations dans des entités exclues du périmètre de consolidation sont classés en actifs disponibles à la vente, mais sont comptabilisés au coût car il est impossible d'estimer la juste valeur de ces actifs non cotés.

Les instruments financiers dérivés sur devises et les opérations sur dérivés entre actionnaires sont évalués à leur juste valeur en utilisant les évaluations de niveau 2.

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 pendant les périodes présentées.

Pour les actifs et passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur (c'est-à-dire toutes les catégories, à l'exception des actifs financiers à la juste valeur par résultat, des actifs financiers disponibles à la vente et des dérivés), la meilleure estimation du Groupe est que les valeurs comptables sont des approximations raisonnables des justes valeurs.

Le tableau suivant fournit les catégories de juste valeur des actifs et passifs financiers du Groupe au 28 février 2017 et au 29 février 2016.

En milliers d'euros								
Catégorie	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Investissements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances au coût amorti	Actifs disponibles à la vente	Instruments financiers dérivés à la juste valeur (cf Note 8.7)	Prêts et emprunts portant intérêt au coût amorti	Autres dettes financières au coût amorti	28/02/2017 Valeur nette comptable totale
Hiérarchie des justes valeurs	Niveau 1		Coût amorti	Niveau 1	Niveau 2	Coût amorti	Coût amorti	
ACTIF FINANCIER NON COURANT	0	0	8 751	144	2 074	0	0	10 970
Titres de participations non consolidées				120				120
Autres titres immobilisés				24				24
Créances sur participations non consolidées			156					156
Autres créances d'exploitation non courantes			743					743
Instruments dérivés de change					2 074			2 074
Actifs financiers non courants			7 852					7 852
ACTIF FINANCIER COURANT	74 967	0	73 864	0	3 033	0	0	151 864
Créances clients			24 497					24 497
Autres créances d'exploitation			49 367					49 367
Instruments dérivés de change - part courante					3 033			3 033
Autres actifs financiers courants								0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	74 967							74 967
TOTAL ACTIF FINANCIER	74 967	0	82 615	144	5 106	0	0	162 833
PASSIF FINANCIER NON COURANT	0	0	0	0	622	161 767	19 997	182 386
Dettes et autres passifs financiers long terme						161 767		161 767
Instruments dérivés de change					622			622
Autres dettes d'exploitation non courantes							19 997	19 997
PASSIF FINANCIER COURANT	0	0	0	0	2 165	49 827	211 250	263 242
Dettes et autres passifs financiers court terme						49 827		49 827
Dettes fournisseurs							170 020	170 020
Instruments dérivés de change - part courante					2 165			2 165
Autres créditeurs							41 230	41 230
TOTAL PASSIF FINANCIER	0	0	0	0	2 786	211 594	231 247	445 627



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

En milliers d'euros

Catégorie	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Investissements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances au coût amorti	Actifs disponibles à la vente	Instruments financiers dérivés à la juste valeur (cf Note 8.7)	Prêts et emprunts portant intérêt au coût amorti	Autres dettes financières au coût amorti	29/02/2016 Valeur nette comptable totale retraitée
Hiérarchie des justes valeurs	Niveau 1		Coût amorti	Niveau 1	Niveau 2	Coût amorti	Coût amorti	
ACTIF FINANCIER NON COURANT	0	0	8 936	292	5 576	0	0	14 804
Titres de participations non consolidées				276				276
Autres titres immobilisés				16				16
Créances sur participations non consolidées			548					548
Instruments dérivés de change					5 576			5 576
Actifs financiers non courants			8 388					8 388
ACTIF FINANCIER COURANT	22 844	0	83 953	14 294	15 550	0	0	136 641
Créances clients			18 772					18 772
Autres créances d'exploitation			65 181					65 181
Instruments dérivés de change - part courante					15 550			15 550
Autres actifs financiers courants				14 294				14 294
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 844							22 844
TOTAL ACTIF FINANCIER	22 844	0	92 889	14 586	21 126	0	0	151 445
PASSIF FINANCIER NON COURANT	0	0	0	0	1 875	165 501	0	167 376
Dette et autres passifs financiers long terme						165 501		165 501
Instruments dérivés de change					1 875			1 875
PASSIF FINANCIER COURANT	0	0	0	0	8 853	35 994	196 123	240 969
Dette et autres passifs financiers court terme						35 994		35 994
Dettes fournisseurs							146 702	146 702
Instruments dérivés de change - part courante					8 853			8 853
Autres créditeurs							49 421	49 421
TOTAL PASSIF FINANCIER	0	0	0	0	10 728	201 495	196 123	408 345



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

8.7 - Instruments financiers dérivés

Le Groupe achète et vend des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa stratégie de couverture des taux de change. Le Groupe a également mis en place un instrument dérivé avec des actionnaires.

Eligibilité à la comptabilité de couverture

La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert, selon IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », (a) que les risques couverts puissent être clairement identifiés ; (b) que l'efficacité de la couverture puisse être démontrée ; et (c) qu'il soit possible de s'assurer que l'instrument de couverture et les différentes positions de risques sont spécifiquement désignés.

Pour être éligible à la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuables au risque couvert doivent être très efficaces pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture sur une base prospective, et sur une base rétrospective, avec des résultats des tests d'efficacité qui doivent se situer dans une fourchette de 80 % à 125 %.

Comptabilisation des instruments de couverture

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à leur juste valeur sur les lignes « Instruments financiers dérivés » courants et non courants.

L'incidence comptable des variations de juste valeur de ces instruments dérivés est différente selon que l'on applique ou non la comptabilité de couverture.

Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée :

- ✓ pour les couvertures de juste valeur de passifs existants dans l'état de la situation financière, l'élément couvert de ces passifs est réévalué à sa juste valeur par le compte de résultat. La variation de juste valeur de l'instrument dérivé de couverture est enregistrée en totalité en résultat et compensée (pour la part efficace) par les variations symétriques de juste valeur de l'élément couvert. La part inefficace de variation de juste valeur est comptabilisée en Autres produits ou autres charges financières;

- ✓ pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée directement dans les Autres éléments du résultat global et la part inefficace en Autres produits et charges financiers.

Dans le cas où la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

Certains instruments financiers dérivés de change et instruments dérivés avec des actionnaires, bien qu'ils offrent une couverture économique, ne répondent pas toujours aux critères de la comptabilité de couverture. Aussi, la variation de valeur de ces dérivés est enregistrée en Autres produits et charges financiers. Elle est généralement compensée par la variation de valeur des dettes et créances sous-jacentes. Les contrats d'achat à termes accumulateurs ainsi que les options « Vanille » et « Exotiques » ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture et ces dérivés sont comptabilisés en tant que tel (opération de trading).

Le Groupe a recours à la comptabilité de couverture pour des transactions futures hautement probables, généralement significatives. Dans ce cas, la variation de juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en Autres éléments du résultat global pour la part efficace et est ensuite reprise en résultat dès que l'élément couvert affecte ce dernier. La part inefficace est inscrite en Autres produits et charges financiers. La variation de juste valeur des instruments dérivés relative aux dettes existantes à la clôture est enregistrée en résultat et compensée.

Arrêt de la comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture est arrêtée si l'entité révoque ses relations de couverture, ou si l'instrument de couverture ne répond plus aux critères d'éligibilité mentionnés précédemment.

Les gains ou pertes enregistrés en capitaux propres y sont maintenus après la date de déqualification : ils ne sont recyclés en résultat que lorsque la transaction précédemment couverte affecte le résultat.

Si la transaction future ne doit pas se réaliser, les montants enregistrés en capitaux propres sont immédiatement recyclés en résultat.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

Instruments financiers dérivés liés au risque de change

Les instruments dérivés destinés à couvrir le risque de change sont comptabilisés dans l'état de la situation financière dans les rubriques et pour les montants suivants au 28 février 2017 :

En milliers d'euros

	29/02/2016 retraité				Variation de juste valeur		28/02/2017			
	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants	Compte de résultat	Autres éléments du résultat global	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants
Couvertures de juste valeur	1 715		362		(980)		626		253	
Couvertures de flux de trésorerie	1 090	380	190	149	(559)	(408)	32	361		229
Instruments financiers dérivés de trading	10 201	1 556	8 301	1 726	(746)		2 375	915	1 912	393
sous-total instruments dérivés	13 006	1 936	8 853	1 875	(2 285)	(408)	3 033	1 276	2 165	622
Swaps dénoués au sein de l'exercice					2 561	339				
Total	13 006	1 936	8 853	1 875	276	(69)	3 033	1 276	2 165	622

L'impact en compte de résultat a été comptabilisé dans la rubrique Autres produits et charges financiers pour -1 305 K€ et en Achats consommés pour 1 581 K€.

Il n'y avait pas de portion inefficace liée aux instruments de couverture de juste valeur pour les périodes closes le 29 février 2016 et le 28 février 2017.

Les instruments financiers dérivés de trading ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture et sont donc comptabilisés par le résultat.

Les instruments dérivés liés à la gestion du risque de change au 28 février 2017 sont les suivants :

En milliers d'euros

	Echéance ≤ 3 mois	3 mois < échéance ≤ 6 mois	6 mois < échéance ≤ 12 mois	échéance > 12 mois	Juste valeur nette au 28/02/2017
CONTRATS A TERME	69	59	(92)	324	360
OPTIONS VANILLE			(58)	68	10
OPTIONS EXOTIQUES		180	710	262	1 152
TOTAL	69	239	560	654	1 522

En milliers d'euros

Position de couverture		Taux de change au 28/02/2017	Nombre de contrats	Montant de la couverture en millions d'euros	Montants des engagements en millions d'euros	Juste valeur nette au 28/02/2017
USD 2016-2017	IMPORT	1,0597 USD/EUR	68	212,896 MUSD	307,452 MUSD	1 236
USD Belgique 2016-2017	IMPORT	1,0597 USD/EUR	4	1,470 MUSD	1,470 MUSD	29
EURCNY 2016-2017	IMPORT	7,2652 CNH/EUR	9	175,500 MCNH	227,500 MCNH	256
						1 522



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

	En milliers d'euros		
	Juste valeur nette au 28/02/2017		
	Couverture de juste Valeur	Couverture de flux de trésorerie futurs	Opération de trading
Dérivés de couverture			
USD	216	111	
CNY	157	53	
Trading			
USD			938
CNY			46
Total	373	164	984

Au cours de l'exercice clos le 28 février 2017, le Groupe a également procédé à des opérations de cessions suivies de rachats (SWAP) sur certains de ses instruments de couverture. Les swaps ont généré un gain net de 10 653 K€ au cours de l'exercice clos le 28 février 2017.

Chiffres comparatifs pour l'exercice clos le 29 février 2016

	En milliers d'euros						
	28/02/2015	Variation de juste valeur		29/02/2016 Retraité			
		Actifs courants	Compte de résultat	Autres éléments du résultat global	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs courants
Couvertures de juste valeur		1 353		1 715		362	
Couvertures de flux de trésorerie	7 932	704	(7 505)	1 090	380	190	149
Instruments financiers dérivés de trading		1 730		10 201	1 556	8 301	1 726
sous-total instruments dérivés	7 932	3 787	(7 505)	13 006	1 936	8 853	1 875
Swaps dénoués au sein de l'exercice		21 557	(10 482)				
Total	7 932	25 344	(17 987)	13 006	1 936	8 853	1 875

L'impact en compte de résultat a été comptabilisé dans la rubrique Autres produits et charges financiers pour 2 434 K€ et en Achats consommés pour 22 909 K€.

Les instruments dérivés liés à la gestion du risque de change au 29 février 2016 étaient les suivants :

	En milliers d'euros				
	Echéance ≤ 3 mois	3 mois < échéance ≤ 6 mois	6 mois < échéance ≤ 12 mois	échéance > 12 mois	Juste valeur nette au 29/02/2016
CONTRATS A TERME	1 733	914	913	231	3 791
OPTIONS VANILLE	0	353	(205)	(1 150)	(1 002)
OPTIONS EXOTIQUES	0	411	35	980	1 426
TOTAL	1 733	1 678	742	61	4 215



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

Position de couverture		Taux de change au 29/02/2016	Nombre de contrats	Montant de la couverture en millions de devises	Montant des engagements en millions de devises	Juste valeur nette au 29/02/2016 En K€
<u>USD 2016-2017</u>	IMPORT	1,0888 USD/EUR	89	232,627 MUSD	371,769 MUSD	3 094
<u>USD Belgique 2016-2017</u>	IMPORT	1,0888 USD/EUR	26	3,050 MUSD	4,050 MUSD	(20)
<u>EURCNY 2016-2017</u>	IMPORT	7,1302 CNH/EUR	14	361,000 MCNH	454,000 MCNH	1 141
						4 215

En milliers d'euros

	Juste valeur nette au 29/02/2016		
	Couverture de juste Valeur	Couverture de flux de trésorerie futurs	Opération de trading
Dérivés de couverture			
USD	678	406	
CNY	675	725	
Trading			
USD			1 990
CNY			(260)
Total	1 353	1 131	1 730

Au cours de l'exercice clos le 29 février 2016, le Groupe avait également procédé à des opérations de cessions suivies de rachats (SWAP) sur certains de ses instruments de couverture. Les swaps ont généré un gain net de 11 075 K€ au cours de l'exercice clos le 29 février 2016.

Instruments dérivés avec les actionnaires

Les dérivés avec actionnaires sont décrits en note 12.1 et répondent à la définition d'un dérivé car :

- ✓ il existe une variable sous-jacente,
- ✓ il n'y a pas d'investissement net initial,
- ✓ il y a un règlement futur.

Il existe deux dérivés différents avec les actionnaires, qui sont des options (voir détails en note 12.1). L'actif sous-jacent est le même et a un prix côté.

La juste valeur de ces dérivés est considérée comme de niveau 2, ce calcul étant basé sur des informations fournies par Bloomberg.

La juste valeur initiale des dérivés est comptabilisée par les capitaux propres puisque ces dérivés sont donnés gratuitement par l'actionnaire.

Toute variation ultérieure de la juste valeur des options est comptabilisée dans le compte de résultat en « Autres produits et charges financiers ».



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

Le dernier jour de l'exercice clos le 29 février 2016, le Groupe avait conclu deux dérivés avec des actionnaires, comptabilisés comme suit au 29 février 2016 (cf. note 12.1):

En milliers d'euros					
	Au 28/02/2015	Comptabilisation initiale	Variation de juste valeur	Au 29/02/2016 Retraité	
				Actifs courants	Actifs non courants
		Capitaux propres	Compte de résultat		
Dérivé 1 - option Vanille (European put)		2 543		2 543	
Dérivé 2 - option Vanille (American call)		3 640			3 640
Total	0	6 183	0	2 543	3 640

Ils ont varié comme suit au cours de l'exercice clos le 28 février 2017 :

En milliers d'euros						
	29/02/2016 retraits		Comptabilisation initiale	Variation de juste valeur	28/02/2017	
	Actifs courants	Actifs non courants			Actifs courants	Actifs non courants
			Capitaux propres	Compte de résultat		
Dérivé 1 - option Vanille (European put)	2 543			(2 543)		
Dérivé 2 - option Vanille (American call)		3 640		(2 842)		798
Total	2 543	3 640	0	(5 385)	0	798

8.8 - Produits et charges financiers

Produits et charges financiers, nets

Le coût de l'endettement financier net est essentiellement constitué des intérêts sur emprunts court et moyen terme.

	En milliers d'euros	
	29/02/2016	28/02/2017
Coût de l'endettement financier net	(6 869)	(7 251)
Autres produits et charges financiers	3 630	(6 959)
TOTAL	(3 239)	(14 210)



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

Autres produits et charges financiers

	En milliers d'euros	
	29/02/2016	28/02/2017
Produits financiers	6 713	1 367
Gains de change et variation de juste valeur des instruments dérivés	3 743	666
Autres produits financiers	2 971	701
Charges financières	(3 084)	(8 326)
Pertes de change et variation de juste valeur des instruments dérivés	(2 466)	(2 054)
Pertes latentes des instruments dérivés avec actionnaires		(2 842)
Pertes réalisées sur instruments dérivés avec actionnaires		(2 543)
Provisions pour dépréciation des actifs financiers	0	(30)
Autres charges financières	(618)	(856)
TOTAL	3 630	(6 959)

Les variations nettes de juste valeur des instruments dérivés de couvertures de change comptabilisées en résultat au 28 février 2017 s'élèvent à -1 305 K€ contre 2 435 K€ au 29 février 2016.

Le 2 mai 2016, Orchestra-Prémaman a cédé à Yeled Invest la quasi-totalité des actions de Destination Maternity Corporation pour leur coût d'acquisition initial de 16,4 millions d'euros (cf. note 12.1). La juste valeur des dérivés avec les actionnaires tels que décrits en notes 12.1 et 8.7 a diminué de 5,4 M€, variation enregistrée en Autres charges financières au cours de l'exercice clos le 28 février 2017.

Les autres produits financiers au 29 février 2016 incluaient la plus-value nette de 1,4 M€ sur la cession des titres de la société Mothercare, 0,3 M€ sur la cession d'autres titres, 0,3 M€ de dividendes reçues de sociétés non consolidées, 0,3 M€ sur des escomptes de règlement obtenus sur des paiements anticipés de fournisseurs, et d'autres produits financiers pour 1 M€.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

NOTE - 9 Impôts sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées.

Les impôts différés sont calculés pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs du Groupe.

Les impôts relatifs aux éléments comptabilisés dans le résultat global sont comptabilisés dans le résultat global et non dans le compte de résultat.

Déficits reportables

Un actif d'impôt différé est comptabilisé sur les déficits reportables si le Groupe estime probable qu'il y aura un bénéfice imposable futur suffisant pour lequel les reports déficitaires pourront être utilisés. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture et réduite (ou augmentée) dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible (ou qu'il est probable que le bénéfice imposable disponible sera supérieur à celui prévu).

Les déficits fiscaux reportables non activés ont augmenté cette année de 18,6 M€ par rapport à l'exercice précédent relativement à des filiales ayant des antécédents de pertes, et qui ne peuvent être utilisés pour compenser les revenus imposables dans une autre entité du Groupe. Ces filiales n'ont ni différence fiscale temporaire imposable, ni aucune opportunité fiscale disponible qui pourrait justifier partiellement la comptabilisation de ces pertes en actifs d'impôts différés. Sur cette base, le Groupe a déterminé qu'il ne peut pas comptabiliser les actifs d'impôts différés sur ces déficits fiscaux reportables.

Traitement de la CVAE

La CVAE payable en France est présentée en impôt sur le résultat.

La CVAE se détermine par application d'un taux sur la valeur ajoutée produite par l'entreprise au cours de l'exercice.

Dans la mesure où d'une part, le montant de la valeur ajoutée est calculé par la différence positive entre certains produits et charges et que d'autre part, les résultats du Groupe sont composés pour l'essentiel d'éléments entrant dans la composition de la valeur ajoutée de par son activité, le Groupe a jugé que la CVAE répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 « Impôts dus sur la base des bénéfices imposables ».

Aucun impôt différé passif sur les différences temporelles liées aux investissements dans des filiales n'a été constaté sur les exercices présentés, qu'il s'agisse de filiales intégrées globalement ou mises en équivalence. Le Groupe a déterminé que les bénéfices non distribués de ses sociétés ne seraient pas distribués dans un avenir proche.

Le versement des dividendes en 2015 de la société mère, Orchestra-Prémaman S.A., à ses actionnaires n'a pas eu de conséquence fiscale, hormis le paiement de la contribution de 3 % sur les dividendes versés qui s'élève à 259 K€, comptabilisée en charges d'impôt au compte de résultat.

Aucun dividende n'a été voté ou distribué en 2016 et 2017.

Changement de taux d'impôt en France

En application de la loi de finances 2017, le taux d'imposition des sociétés passera en France de 33,33 % à 28 % à partir de 2019. Les impôts différés à long terme ont donc été ajustés pour refléter cette réduction du taux d'imposition futur. Le montant relatif à cette différence de taux représente un impact de -100 K€ au compte de résultat.



9.1 - Taux d'impôt effectif

La charge d'impôts sur les résultats du Groupe est de 4 342 K€ pour l'exercice clos le 28 février 2017, soit un taux effectif de 11,5 %, contre 861 K€ et 4,1 % au 29 février 2016. Cf. note 9.2 ci-dessous pour davantage de détails.

9.2 - Preuve d'impôt et analyse de la charge d'impôt

Preuve d'impôt pour l'exercice clos le 28 février 2017

	En milliers d'euros		
	Total consolidé	Impôt exigible	Impôt différé
Résultat consolidé	(33 350)	(24 184)	(9 165)
Impôt réel (impôt exigible et impôt différé)	(4 342)	1 556	(5 897)
Résultat consolidé avant impôt	(36 496)	(22 629)	(13 867)
Taux d'impôt applicable en France	33,3%	33,3%	33,3%
Impôt théorique	(12 563)	(7 542)	(5 020)
Ecart constaté entre théorique et réel	8 221	9 098	(877)

	En milliers d'euros
	28/02/2017
Impôt théorique	(12 563)
Taux d'impôt théorique applicable en France	33,3%
Eléments de réconciliation :	
Différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat social	0
IDA non comptabilisé sur déficits fiscaux	6 258
Différences de taux et retraitements fiscaux	(433)
Distorsions fiscales vs résultat comptable	731
Impôt des activités abandonnées	891
CVAE	1 042
Sociétés mises en équivalence	(435)
Correction d'erreur (écarts de conversion)	62
Autres (*)	104
Impôt comptabilisé (impôt exigible et impôt différé)	(4 342)
Taux effectif	11,5%

(*) Incluant l'impact du changement de taux d'impôt sur la France (voir la note 9)

Les impôts différés actifs non comptabilisés sur déficits fiscaux d'un montant de 6 258 K€ correspondent aux 18,6 M€ de base de déficits fiscaux reportables. Ces derniers se rapportent principalement aux sociétés Orchestra Prendas Infantiles, Orchestra-Prémaman Belgium SA et les Etablissements F.Devresse.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

Chiffres comparatifs pour l'exercice clos le 29 février 2016

	29/02/16 Retraité	Impôt exigible	Impôt différé
Résultat consolidé	20 095	4 574	15 521
Impôt comptabilisé (impôt exigible et impôt différé)	861	3 441	(2 579)
Résultat consolidé avant impôt	20 956	8 015	12 942
Taux d'impôt théorique applicable en France	33,3%	33,3%	33,3%
Impôt théorique	6 985	2 672	4 314
Ecart constaté entre impôt théorique et comptabilisé	(6 124)	769	(6 893)

	29/02/16 Retraité
Impôt théorique	6 985
Taux d'impôt théorique applicable en France	33,3%
Éléments de réconciliation :	
Différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat social	169
IDA non comptabilisé sur déficits fiscaux	607
Différences de taux et retraitements fiscaux	(6 469)
Distorsions fiscales vs résultat comptable	(3 752)
Impôt des activités abandonnées	1 872
CVAE	1 120
Sociétés mises en équivalence	81
Correction d'erreur (écarts de conversion)	250
Autres	(1)
Impôt comptabilisé (impôt exigible et impôt différé)	862
Taux effectif	4,1%

Les distorsions fiscales d'un montant de -3 752 K€ étaient principalement dues à la reprise d'une provision fiscale de 1,4 M€ sur Orchestra-Prémaman SA (cf. note 7.1) dont l'impact sur le résultat avait été comptabilisé en déduction de l'impôt exigible, ainsi qu'à la plus-value sur cession d'actifs de la filiale Orchestra Asia qui n'était pas soumise à l'impôt sur les sociétés.

Les différences de taux et retraitements fiscaux d'un montant de -6 469 K€ concernaient essentiellement les filiales Orchestra Asia, Orchestra Switzerland et Asia Retail Display Company Ltd.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

9.3 - Détail des impôts différés

Au 28 février 2017, les impôts différés passifs s'élèvent à 2 106 K€.

Les impôts différés actifs s'élèvent à 20 772 K€, dont 14 729 K€ sont liés aux reports déficitaires sur la société Orchestra-Prémaman SA et 8 719 K€ sur Orchestra-Prémaman Belgium.

Aucun actif d'impôt différé n'a été constaté sur le capital à risque reportable de la société Orchestra-

Prémaman Belgium (0,4 M€ d'impôt différé) en l'absence de visibilité certaine sur la capacité de la filiale à l'utiliser dans les délais d'imputation autorisés.

Variation des impôts différés au cours de l'exercice clos le 28 février 2017 :

	+ = actif				En milliers d'euros	
	28/02/2016 Retraité	Résultat	Capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Variation du périmètre, autres	28/02/2017
Report déficitaire	20 445	4 452				24 898
Différences temporaires	76	(20)			17	72
Elimination opérations internes	(2 535)	289				(2 246)
Locations-financement	66	(29)				38
Provision indemnité de départ en retraite	54	17				71
IFRIC 21, listes de naissance	(76)	311				235
Marge interne sur stock	2 878	96				2 974
Ajustements de juste valeur	(7 320)	(335)				(7 655)
Couverture de change	2 212	1 083				3 296
Provisions internes	(229)	15				(214)
Immobilisations incorporelles	424	(27)			9	406
Immobilisations financières	48					48
Stocks	(314)	330			(247)	(231)
Recherche et développement	(216)	178				(38)
Amortissements	(1 344)	(279)				(1 623)
Garantie de passif	(131)					(131)
Autres	(254)	324				71
Couverture de change	(1 328)			23		(1 305)
Variation des actifs financiers disponibles à la vente	716		(716)			0
Variation des instruments dérivés avec les actionnaires	(848)	848				(0)
Imposition différée totale (*)	12 326	7 254	(716)	23	(222)	18 666
Actifs d'impôts différés dans l'état de la situation financière consolidée	14 067					20 772
Passifs d'impôts différés dans l'état de la situation financière consolidée	(1 741)					(2 106)
Impôt différé net	12 326					18 666

(*) hors impôts différés liés aux activités abandonnées suite à leur reclassement dans le compte de résultat sans incidence sur l'état de la situation financière consolidée.

La hausse des reports déficitaires de 4 452 K€ sur l'exercice clos le 28 février 2017 concerne principalement la société Orchestra-Prémaman SA (9 150 K€), compensée par la baisse sur Orchestra-Prémaman Belgium (1 919 K€), Orchestra Prendas Infantiles (1 564 K€) et Etablissements F.Devresse (1 255 K€).



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

Variation des impôts différés au cours de l'exercice clos le 29 février 2016 :

	+ = actif			En milliers d'euros	
	28/02/2015 Retraité	Variations comptabilisées par			29/02/2016 Retraité
		Résultat	Capitaux propres	Autres éléments du résultat global	
Report déficitaire	13 385	7 061			20 445
Différences temporaires	244	(169)			76
Elimination opérations internes	(2 598)	63			(2 535)
Locations-financement	57	9			66
Provision indemnité de départ en retraite	60	(6)			54
IFRIC 21	(57)	(19)			(76)
Marge interne sur stock	2 025	853			2 878
Ajustements de juste valeur	(9 715)	2 395			(7 320)
Couverture de change	6 537	(4 324)			2 212
Provisions internes	(125)	(104)			(229)
Immobilisations incorporelles	424				424
Immobilisations financières	106	(57)			48
Stocks	(260)	(54)			(314)
Recherche et développement	(371)	155			(216)
Amortissements	(1 037)	(307)			(1 344)
Garantie de passif	(131)				(131)
Autres	(143)	(110)			(254)
Couverture de change	(7 324)			5 996	(1 328)
Variation des actifs financiers disponibles à la vente				716	716
Variation des instruments dérivés avec les actionnaires			(848)		(848)
Imposition différée totale (*)	1 076	5 386	(848)	6 712	12 326

Actifs d'impôts différés dans l'état de la situation financière consolidée	7 054	14 067
Passifs d'impôts différés dans l'état de la situation financière consolidée	(5 978)	(1 741)
Impôt différé net	1 076	12 326

(*) hors impôts différés liés aux activités abandonnées (cf. note 2.2).



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

NOTE - 10 Capitaux propres et Résultats par action**10.1 - Capital**

Le 29 février 2016, le capital social de la société s'élevait à 19 203 558 € divisés en 3 200 593 actions ordinaires en circulation, d'une valeur nominale de 6 € chacune, comme au 28 février 2015 (ou 16 002 965 actions d'une valeur nominale de 1,20 € chacune après la division de la valeur nominale de l'action décrite ci-dessous).

Afin d'ouvrir le capital de Orchestra-Prémaman à de nouveaux investisseurs et d'augmenter la liquidité des actions, le Conseil d'Administration a décidé le 29 juillet 2016 de diviser la valeur nominale des actions par cinq, passant ainsi d'une valeur de 6 € à 1,20 €, avec effet au 3 août 2016. Par voie de conséquence, il a été acté la remise de cinq actions de 1,20 € contre une action de 6 €. Le nombre d'actions composant le capital est ainsi multiplié par cinq.

Au 31 août 2016, le capital social de la société s'élevait donc à 19 203 558 € divisés en 16 002 965 actions ordinaires en circulation d'une valeur nominale de 1,20 € chacune.

En septembre et octobre 2016, Orchestra-Prémaman a procédé à une augmentation de capital dans le cadre d'une offre publique à prix fixe et d'un placement global impliquant principalement des investisseurs institutionnels français et étrangers.

Le 24 octobre 2016, Orchestra-Prémaman a finalisé la vente de 2 535 145 actions nouvelles au prix de 15,65 € par action dans le cadre d'une convention de prise ferme. La Société a ainsi levé 37 980 K€ après déduction des frais d'émission de 1 695 K€.

Par ailleurs, parallèlement à cette émission d'actions nouvelles, Yeled Invest (actionnaire principal de d'Orchestra-Prémaman) a vendu 1 885 782 actions au prix identique de 15,65 € par action, pour un montant total d'environ 29,5 M€.

Suite à la réalisation de ces opérations, le capital de la société Orchestra-Prémaman s'élève au 28 février 2017 à 22 245 732 € divisés en 18 538 110 actions d'une valeur nominale de 1,20 €.

Ces opérations ont entraîné une augmentation significative de la part de capital flottant de la Société, qui est passée de 1,84 % à près de 32 %, Yeled Invest conservant le contrôle avec 68 % du capital.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du nombre d'actions :

Nombre d'actions	Au 29/02/2016		Au 31/08/2016	Au 28/02/2017
	Avant division du nominal	Après division du nominal (3)	Après division du nominal (3)	Après division du nominal (3)
- Autorisées (1)	6 533 926	32 669 630	32 669 631	32 669 630
- Emises	3 200 593	16 002 965	16 002 965	18 538 110
- En circulation (2)	2 958 856	14 794 280	14 785 588	18 465 516
Actions auto-détenues	241 737	1 208 685	1 217 377	72 594

(1) Incluant les autorisations données par l'Assemblée Générale d'augmenter le capital à concurrence de 20 M€ en nominal.

(2) Excluant les actions auto-détenues.

(3) Après la division par cinq du nominal le 3 août 2016.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

10.2 - Actions auto-détenues

Les actions auto-détenues par le Groupe, quel que soit l'objet de leur détention, sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres jusqu'à la date de leur cession.

Tout profit ou perte résultant de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe est comptabilisé directement dans les capitaux propres et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

En lien avec l'augmentation de capital décrite dans la note 10.1, le 9 novembre 2016, Orchestra-Prémaman a cédé 1 169 345 actions auto-détenues au prix de 15,52 € par action également, pour un montant total d'environ 18,2 M€.

Le nombre d'actions auto-détenues au 28 février 2017 s'élève à 72 594 actions, pour un montant de 706K€, et représente 0,39 % du nombre total d'actions en circulation au 28 février 2017. Au 29 février 2016, le nombre d'actions auto-détenues était de 241 737 (ou 1 208 685 après la division par 5 de la valeur nominale de l'action le 3 août 2016), soit 7,55 % du nombre total d'actions en circulation au 29 février 2016.

10.3 - Ecart de conversion

La variation des écarts de conversion (part du Groupe) est un gain latent de 1 916 K€, qui reflète les variations de parités EUR/HKD, contre 957 K€ au 29 février 2016.

10.4 - Dividendes par action

Aucun dividende n'a été voté ou payé au cours de l'exercice clos le 28 février 2017, ni jusqu'à la date d'arrêté des présents comptes consolidés par le Conseil d'Administration.

Un dividende de 2,90 euros par action (ou 0,58 euros après la division par cinq de la valeur nominale des actions du 3 août 2016) a été versé sur l'exercice clos au 29 février 2016, pour un montant total de 9 281 K€, ou 8 642 K€ en excluant les actions auto-détenues.

10.5 - Plans de paiement en actions

Lors de sa séance du 31 août 2016, le Conseil d'administration d'Orchestra-Prémaman a décidé d'attribuer 52 706 actions gratuites, soit environ 0,3 % du capital social de la société, à certains dirigeants de la société, sous réserve de certaines conditions de performance, lesdites actions gratuites pouvant donner lieu à l'attribution d'actions existantes ou à de nouvelles actions à émettre.

Ce plan n'a aucun impact sur le compte de résultat au 28 février 2017 car les conditions de performance ne sont pas atteintes.

10.6 - Résultats par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto-détenus.

Afin d'ouvrir le capital de Orchestra-Prémaman à de nouveaux investisseurs et d'augmenter la liquidité des actions, le Conseil d'Administration a décidé le 29 juillet 2016 de diviser la valeur nominale des actions par cinq, passant ainsi d'une valeur de 6 € à 1,20 €, avec effet au 3 août 2016. Par voie de conséquence, il a été remis cinq actions de 1,20 € contre une action de 6 €. Le nombre d'actions composant le capital est ainsi multiplié par 5.

Les calculs des résultats par action de base et dilué au 29 février 2016 et au 28 février 2017 ont été ajustés rétrospectivement afin de tenir compte de l'effet de cette division du nominal.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

Le résultat de base par action de -2,07 € pour le Groupe est calculé en divisant le résultat net part du Groupe au 28 février 2017 par le nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice soit 17 008 605 actions, déduction faite du nombre moyen d'actions auto-détenues, soit 862 371 actions.

Le résultat de base par action de 1,35 € pour le Groupe est calculé en divisant le résultat net part du Groupe au 29 février 2016 par le nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice soit 16 002 964 actions, déduction faite du nombre moyen d'actions auto-détenues, soit 1 154 293 actions.

52 706 actions gratuites ont été attribuées le 31 août 2016 représentant environ 0,3 % du capital social de la société. Comme le Groupe a réalisé une perte au cours de l'exercice clos le 28 février 2017, les actions ordinaires potentielles ne sont pas considérées comme dilutives.

Il n'y avait aucun effet dilutif à prendre en compte pour l'exercice clos au 29 février 2016.

10.7 - Gestion du capital

Aux fins de la gestion du capital du Groupe, le capital comprend le capital émis, les primes d'émission et toutes les autres réserves attribuables aux actionnaires de la société mère. L'objectif principal de la gestion du capital du Groupe est de maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le Groupe gère sa structure de capital et fait des ajustements à la lumière des changements dans les conditions économiques et des exigences des clauses financières. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le paiement du dividende aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires ou émettre de nouvelles actions. Le Groupe surveille le capital en utilisant un ratio d'endettement, qui est la dette nette divisée par les capitaux propres (cf. note 8.4). Afin d'atteindre cet objectif global, la gestion du capital du Groupe, entre autres choses, vise à s'assurer qu'elle respecte les clauses financières associées aux emprunts bancaires qui définissent les exigences de la structure du capital.

Aucun changement n'a été apporté aux objectifs, aux politiques ou aux processus de gestion du capital pendant les exercices clos les 28 février 2017 et 29 février 2016.

10.8 - Intérêts minoritaires

L'information financière concernant les filiales ayant des intérêts minoritaires est présentée ci-dessous.

Réserves accumulées par les intérêts minoritaires :

Nom	Pays	En milliers d'euros	
		29/02/2016	28/02/2017
ASIA	Hong Kong	492	577
CLUB AT COST LTD	Ile Maurice		
KAZIBAO LTD	Ile Maurice	196	222
ORCHESTRA INDIA	Inde		12
ORCHESTRA MAROC	Maroc		(180)
ORCHESTRA DISTRIB. MAROC	Maroc	557	603
ORCHESTRUN	Ile de la Réunion	189	
MAURITIUS	Ile Maurice	357	
ORCHESTRA DEUTSHLAND	Allemagne		(9)
ORC SAVANNAH	Ile de la Réunion	134	
ASIA RETAIL DISPLAY	Hong Kong	1 447	(3)
ORCHESTRA USA	Etats-Unis		(23)
Autres		(26)	(47)
TOTAL		3 346	1 153



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

Résultat alloué aux intérêts minoritaires :

Nom	Pays	En milliers d'euros	
		29/02/2016	28/02/2017
ASIA	Hong Kong	263	87
CLUB AT COST LTD	Ile Maurice		65
KAZIBAO LTD	Ile Maurice	83	105
ORCHESTRA INDIA	Inde		1
ORCHESTRA MAROC	Maroc		(276)
ORCHESTRA DISTRIB. MAROC	Maroc	266	170
ORCHESTRUN	Ile de la Réunion	98	56
MAURITIUS	Ile Maurice	165	
ORCHESTRA DEUTSHLAND	Allemagne		(22)
ORC SAVANNAH	Ile de la Réunion	90	45
ASIA RETAIL DISPLAY	Hong Kong	1 411	
ORCHESTRA USA	Etats-Unis		(27)
Autres		21	(1)
TOTAL		2 398	205



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

NOTE - 11 Flux de trésorerie**11.1 - Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles****Provisions et divers**

		En milliers d'euros	
	Classement au compte de résultat	29/02/2016 Retraité	28/02/2017
Dotations aux provisions	Dotations nettes	312	2 752
Provisions restructuration	Charges de personnel	(763)	(2 036)
Provisions à caractère financier	Autres charges et produits financiers	(114)	(155)
Provisions non récurrentes	Autres charges et produits opérationnels	(448)	(1 132)
Reprise provision fiscale	Impôt sur les résultats	(1 393)	
Reprise provision sur activité abandonnée	Résultat net des activités non poursuivies	(2 474)	
Autres		(241)	(40)
Provisions		(5 123)	(611)

Les dotations nettes du compte de résultat d'un montant de (48 447) K€ consolidé se composent dans le tableau des flux de trésorerie des dotations aux amortissements pour (35 659) K€ moins les dotations aux provisions pour (12 788) K€.

La charge d'amortissement dans le tableau des flux de trésorerie s'élève à 45 696 K€, dont 35 659 K€ décrits ci-dessus, majoré de 10 037 K€ liés aux dotations pour dépréciations d'actifs.

Autres produits et charges sans effet sur la trésorerie, nets

	En milliers d'euros	
	29/02/2016 Retraité	28/02/2017
Plus value sur la cession des actifs industriels d'Orchestra Asia	(18 305)	
Plus et moins values liées aux cessions d'immeubles et d'autres actifs	1 729	2 642
Badwill sur l'acquisition d'Asia Retail Display Company	(192)	
Pertes sur cessions d'activités abandonnées	3 200	1 181
Autres éléments	126	738
Autres produits et charges sans effet sur la trésorerie	(13 441)	4 561



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

11.2 - Variations du besoin en fond de roulement

Variation de stock

Au 28/02/2017 :

				En milliers d'euros
Marchandises et stocks en transit	29/02/2016	Variation	28/02/2017	Impact BFR
Stock à l'ouverture	218 492			
Variation de stock		41 079		(41 079)
Autres, dont variation du périmètre et écarts de change		2 088		
Total	218 492	43 167	261 659	(41 079)

Au 29/02/2016 :

				En milliers d'euros
Marchandises et stocks en transit	28/02/2015	Variation	29/02/2016	Impact BFR
Stock à l'ouverture	213 950			
Variation de stock		4 379		(4 379)
Autres, dont variation du périmètre et écarts de change		163		
Total	213 950	4 542	218 492	(4 379)

Variation des créances clients

Au 28/02/2017 :

				En milliers d'euros
Créances clients	29/02/2016	Variation	28/02/2017	Impact BFR
Créances clients nettes à l'ouverture	25 797			
Variation des créances clients		37 732		(37 732)
Variation des provisions	(7 025)	(5 277)		
Autres, dont variation du périmètre et écarts de change		(2 730)		
Compensation de compte courant parties liées		(24 000)		
Total	18 772	5 725	24 497	(37 732)



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

Au 29/02/2016 :

Créances clients	28/02/2015	Variation	29/02/2016	Impact BFR
Créances clients nettes à l'ouverture	11 459			
Variation des créances clients		6 722		(6 722)
Variation des provisions		(602)		
Autres, dont variation du périmètre et écarts de change		1 193		
Total	11 459	7 313	18 772	(6 722)

Variation des dettes fournisseurs**Au 28/02/2017 :**

				En milliers d'euros
Dettes fournisseurs	29/02/2016	Variation	28/02/2017	Impact BFR
Dettes fournisseurs à l'ouverture	146 702			
Variation des dettes d'exploitation		22 692		22 692
Variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations		392		
Impact des swaps et de la juste valeur en marge des couvertures		(980)		
Autres, dont variation du périmètre et écarts de change		1 214		
Total	146 702	23 318	170 020	22 692

Au 29/02/2016 :

Dettes fournisseurs	28/02/2015 Retraité	Variation	29/02/2016	Impact BFR
Dettes fournisseurs à l'ouverture	142 961			
Variation des dettes d'exploitation		(10 200)		(10 200)
Impact des swaps et de la juste valeur en marge des couvertures		13 477		
Variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations		(502)		
Autres, dont variation du périmètre et écarts de change		965		
Total	142 961	3 741	146 702	(10 200)



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

Variations des autres créances et autres dettes**28/02/2017 :**

En milliers d'euros				
Autres créances	29/02/2016	Variation	28/02/2017	Impact BFR
Autres créances brutes	65 530			
Autres créances (provisions)	(349)			
Variations des autres créances		(9 687)		9 687
Compensation de compte courant suite à la cession des actions Karina à Yeled (*)		(10 500)		
Elimination de la créance sociale constatée dans le boni de liquidation Babyland		4 723		
Autres, dont variation du périmètre et écarts de change		392		
Total	65 181	(15 072)	50 110	9 687 A

En milliers d'euros				
Dettes fiscales et sociales	29/02/2016	Variation	28/02/2017	Impact BFR
Dettes fiscales et sociales	38 619			
Variations des autres dettes fiscales et sociales		3 628		3 628
Autres, dont variation du périmètre et écarts de change		985		
Total	38 619	4 613	43 232	3 628 B

En milliers d'euros				
Autres dettes	29/02/2016	Variation	28/02/2017	Impact BFR
Autres dettes	49 421			
Variations des autres dettes		24 003		24 003
Compensation des Autres dettes du produit de cession des actions Destination Maternity à Yeled (*)		(16 443)		
Autres, dont variation du périmètre et écarts de change		4 246		
Total	49 421	11 806	61 227	24 003 C

(*) Transactions non monétaires (voir la note 12.1)

En milliers d'euros	
Autres créances et dettes	Impact BFR
Variations des autres créances et autres dettes	37 317 A+B+C



Au 29/02/2016 :

En milliers d'euros				
Autres créances	28/02/2015	Variation	29/02/2016	Impact BFR retraité
Autres créances brutes	38 118			
Autres créances (provisions)	(797)	(36)		
Variations des autres créances		16 194		(16 194) A
Créances sur les cessions de Karina et de IE Trust à Yeled		12 000		
Autres, dont variation du périmètre et écarts de change		(298)		
Total	37 321	27 860	65 181	(16 194)

En milliers d'euros				
Dettes fiscales et sociales	28/02/2015	Variation	29/02/2016	Impact BFR retraité
Dettes fiscales et sociales	35 494			
Variations des autres dettes fiscales et sociales		3 113		3 113 B
Autres, dont variation du périmètre et écarts de change		12		
Total	35 494	3 125	38 619	

En milliers d'euros				
Autres dettes	28/02/2015 Retraité	Variation	29/02/2016	Impact BFR retraité
Autres dettes	30 385			
Variations des autres dettes		2 088		2 088 C
Dépôt de garantie sur la cession des actions de Destination Maternity à Yeled		16 443		
Autres, dont variation du périmètre et écarts de change		504		
Total	30 385	19 036	49 421	

En milliers d'euros				
Autres créances et dettes				Impact BFR retraité
Variations des autres créances et autres dettes				(10 993) A+B+C



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

11.3 - Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements**Acquisitions de participations de filiales et de sociétés mises en équivalence, nettes de la trésorerie acquise**

	En milliers d'euros	
	29/02/2016	28/02/2017
SAS Orcaors	(20)	
SAS YSBV	(4)	
SAS CGBB Kids	(67)	
SAS Orcaubin	(4)	
SAS Saint Jean	(60)	
SAS B5A	(20)	
BOILOV		(2)
MAHB SAS		(20)
SANDS WEAR		(5)
Acquisitions de participations, nettes de la trésorerie acquise	(175)	(27)

Acquisitions d'actifs financiers

	En milliers d'euros	
	29/02/2016	28/02/2017
Acquisition des titres Destination Maternity	(16 443)	
Créances rattachées à des participations		213
Acquisition de nouveaux dépôts et cautionnements	(1 243)	(1 446)
Acquisitions d'actifs financiers	(17 686)	(1 232)

Cessions d'actifs financiers

Les cessions d'actifs financiers d'un montant de 2 599 K€ correspondent aux remboursements de dépôts et cautionnements.

Dépôts sur contrat de liquidité

Les dépôts sur contrat de liquidité d'un montant de (716) K€ regroupent les liquidités réservées pour les acquisitions d'actions auto-détenues.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

Produits de cession des immobilisations

	En milliers d'euros	
	29/02/2016	28/02/2017
Cession de titres Orchestra Asia Ltd	752	
Cession des titres Retail estate	5 142	
Cession de biens immobiliers	3 043	
Cession de titres Premaman Mauritius		115
Cession de titres Orchestra Maroc		56
Autres, dont cessions de magasins	3 835	520
Produits de cessions des immobilisations	12 771	691

Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

	En milliers d'euros	
	29/02/2016	28/02/2017
Frais d'établissement	(13)	(6)
Frais de développement	(9 065)	(8 387)
Marques, logiciels	(8 158)	(4 507)
Droits au bail	(2 085)	(396)
Autres immobilisations incorporelles	(222)	(17)
Immobilisations incorporelles en cours	(194)	(4 526)
Coût d'acquisition des immobilisations incorporelles	(19 736)	(17 838)
Installations techniques	(683)	116
Autres immobilisations corporelles	(23 769)	(15 681)
Immobilisations corporelles en cours	(11 737)	(6 237)
Coût d'acquisition des immobilisations corporelles	(36 189)	(21 802)
Acquisition d'immobilisations corporelles en crédit bail (non monétaire)	1 204	156
Variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 706)	392
Trésorerie décaissée pour l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	(56 427)	(39 093)

Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence

	En milliers d'euros	
	29/02/2016	28/02/2017
OMD SAS	62	48
Orch'Amilly SAS	5	
Sosso et Cyrine SAS	5	
L.A.M. SAS	13	
Dugaukids SAS	1	
Karina International	332	
SWF		1 818
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	418	1 867



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

Autres incidences des variations de périmètre

Les autres incidences des variations de périmètre concernent principalement l'acquisition de la société Autour de Bébé Suisse, renommée Babycare en octobre 2016, pour un montant net de trésorerie de (2,3 M€).

11.4 - Flux de trésorerie liés aux opérations de financement**Souscription de nouveaux emprunts**

	En milliers d'euros	
	29/02/2016	28/02/2017
Emprunts obligataires	80 000	
Emprunts bilatéraux	5 870	360
Participation des salariés	86	
Comptes courants passifs des parties liées		72 112
Autres		10
Nouveaux emprunts	85 956	72 481

Variations des autres financements

	En milliers d'euros	
	29/02/2016 Retraité	28/02/2017
Crédit syndiqué : emprunts en devises (tranche B2)	20 155	
Créances clients - effets escomptés	10 051	12 593
Souscription d'autres financements	30 206	12 593

	En milliers d'euros	
	29/02/2016 Retraité	28/02/2017
Crédit syndiqué : emprunts en devises	(18 133)	
Remboursement des créances clients - effets escomptés	(12 485)	(10 051)
Remboursement des autres financements	(30 618)	(10 051)

Le montant du remboursement du crédit syndiqué en devises d'une valeur de (4 784 K€) est présenté au 28 février 2017 dans le tableau des remboursements d'emprunts ci-dessous.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

Remboursement d'emprunts

	En milliers d'euros	
	29/02/2016 retraité	28/02/2017
Crédit syndiqué	(12 349)	(11 838)
Emprunts bilatéraux et intérêts d'emprunt	(1 640)	(943)
Crédit syndiqué (emprunts en devises)		(4 784)
Comptes courants passifs des parties liées	(14 757)	(16 700)
Participation des salariés		(29)
Remboursement d'emprunts	(28 746)	(34 293)

Au cours de l'exercice, conformément à l'échéancier de son crédit syndiqué, la Société a procédé au remboursement d'échéances sur plusieurs lignes de crédit pour un montant total de 16,6 M€.

Intérêts financiers nets versés

La différence entre le coût de l'endettement financier net d'un montant de 7 251 K€ retraité de la capacité d'autofinancement d'une part, et le montant des intérêts financiers nets versés d'un montant de (6 753) K€ présentés dans les flux de financement d'autre part, provient de l'impact de l'amortissement des coûts de transaction du crédit syndiqué et des emprunts obligataires.

11.5 - Détail des principales transactions non monétaires

Lors de l'exercice clos le 28 février 2017, la Société a acquis des immobilisations corporelles par le biais de contrats de location-financement pour un montant de 4,3 M€, contre 1,2 M€ lors de l'exercice précédent.

Au 28 février 2017, les dettes sur acquisitions d'immobilisations corporelles au bilan s'élèvent à 5,8 M€, contre 5,2 M€ au 29 février 2016, et 5,9 M€ au 28 février 2015.

Au cours de l'exercice clos le 28 février 2017, les actions Destination Maternity Corporation qui étaient détenues par le Groupe ont été vendues à leur coût d'acquisition à l'actionnaire majoritaire Yeled Invest pour 16 432 K€ (voir note 12.1). Le produit de cette cession ne s'apparente pas à de la trésorerie, puisqu'il a été compensé par le montant inscrit en Autres dettes envers Yeled Invest au 29 février 2016 pour le paiement de ce prix de vente (voir note 12.1).

En février 2017, Orchestra-Prémaman a facturé à la SCI Arras une rémunération au titre des services rendus et coûts encourus durant l'exercice clos le 28 février 2017 afin de mener à bien le projet immobilier d'Arras (3,6 M€ TTC) et a enregistré une rémunération de l'engagement de conclure un bail d'une durée de 10 ans sur l'ensemble des bâtiments du site d'Arras à partir de la livraison de l'extension en mai 2019 (20,4 M€ TTC). La somme de 24 M€ a été payée à la date du 27 février 2017 par la société Yeled Invest, par imputation sur le montant de son compte-courant créditeur au sein de la société Orchestra-Prémaman dans le cadre d'un contrat de cession de créance commerciale conclu entre Orchestra-Prémaman, la SCI Arras et Yeled Invest (voir note 12.1).

Durant l'exercice clos le 29 février 2016, les actions détenues par Orchestra Asia dans la société Karina ont été cédées à l'actionnaire majoritaire Yeled Invest pour 20 M€. Le produit de cette cession ne s'apparente pas à de la trésorerie, puisqu'il a été compensé par une diminution du compte courant débiteur de Yeled Invest pour 8,5 M€ au 29 février 2016, et par une augmentation des Autres créances courantes pour le solde. Au cours de l'exercice clos le 28 février 2017, une partie de cette créance a été compensée avec le compte courant débiteur de Yeled pour 10,5 M€.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

NOTE - 12 Transactions avec les parties liées**12.1 - Transactions avec les actionnaires et les parties liées**

	En milliers d'euros							
	Créances	Dettes	Produits	Charges	Cession / remboursement d'actifs	Acquisition d'immobilisations	Dépôts de garantie versés	Produit constaté d'avance avec SCI Arras
Actionnaires								
HM Belgium		333		19				
Yeled Invest	1 695	18 514	195	214				
Parties liées aux actionnaires								
FIME France		13	3	12		24		
FIME Hong Kong	970	343		324				
FIME China	633			211				
FIME Belgium				85				
Sociétés du pôle agro-touristique FIME		144		170				
SCI du pôle immobilier FIME - Baux magasins		1 158		1 758	362	32	65	
SCI du pôle immobilier FIME - Baux bureaux et entrepôts		3 923	3 000	4 515	1 258		552	17 000
<i>Dont SCI Arras</i>		1 926	3 000	1 410	552		552	17 000
DESIGN & SOLUTION SAS (agencements magasins)		189		208		220		
VEGOTEX (marchandises)		30 334	16	35 265				
Karina International		2 313		5 683				
IE Trust Industry private LTD	70	260	74	1 426				
SWF	529	3 518	1 818	1 991				
Total	3 896	61 043	5 106	51 881	1 620	276	617	17 000

HM Belgium est l'actionnaire majoritaire ultime de Yeled Invest, avec une participation de 67 % dans la société Yeled Invest.

Yeled Invest est le principal actionnaire de la SA Orchestra-Prémaman.

La dette de 18,5 M€ envers Yeled Invest correspond à une avance en compte courant. Elle correspond principalement à une avance de Yeled Invest à :

- ✓ Orchestra-Prémaman Belgium pour un montant de 12 457 K€ (intérêts courus inclus) dans le cadre d'une convention de crédit revolving à échéance du 01/09/2017 (cf. note 8.3),
- ✓ Orchestra-Prémaman pour un montant de 6 057 K€ (intérêts courus inclus) dans le cadre d'une convention de crédit revolving à échéance du 31/01/2022 (cf. note 8.3).

La créance de 1,6 M€ sur Yeled Invest est liée à la cession de la participation détenue dans la société Karina International qui est intervenue au cours de l'exercice clos le 29 février 2016 pour 20 M€, 8 M€, 6 M€ puis 4,5 M€ ont été compensés par le compte courant en février, juillet et décembre 2016, et 1,5 M€ seront payés en juin 2017. Un intérêt de 1,95 % est calculé sur la créance de 1,5 M€ entre janvier et juin 2017. Les autres montants n'ont pas donné lieu à intérêt.

Les conventions de management et de conseil avec les sociétés FIME Hong-Kong, FIME China et FIME Belgium sont conclues pour une durée d'un an et sont renouvelables annuellement par tacite reconduction.

La convention de management et de conseil conclue avec la société FIME Belgium a pris fin le 29 février 2016.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

Les charges issues des transactions avec les parties liées FIME China et FIME Honk Kong ont été partiellement immobilisées en frais de développement des nouvelles collections textile : 96 K€ pour FIME China et 123 K€ pour FIME Hong Kong.

Le Groupe a conclu différents baux commerciaux avec les SCI du pôle immobilier Financière Mestre (FIME), pour des durées allant de 9 à 10 ans concernant des magasins, bureaux et entrepôts. Financière Mestre France SAS est détenue à 89.97 % par HM Belgium.

Les remboursements d'actifs correspondent à des remboursements de dépôts de garantie.

Vegotex est une société de vente en gros, détenue par l'actionnaire minoritaire de Yeled Invest (la famille Gotlib, qui détient 33 % du capital de Yeled Invest). Le contrat d'approvisionnement avec la société Vegotex a été signé le 19 janvier 2004, pour une durée de trois ans. Lors de sa réunion en date du 14 février 2007, le Conseil d'administration a autorisé le renouvellement du contrat d'approvisionnement pour la même durée, sans modifier les clauses du contrat précédent. Ce contrat n'a pas été formellement renouvelé depuis. Les soldes dus à la clôture ne font pas l'objet de garanties, ne portent pas intérêt et seront payés en numéraire.

Les sociétés Shanghai World Fashion (SWF), basées à Hong Kong et à Shanghai, sont mises en équivalence (cf. note 4.8). Elles interviennent comme commissionnaires à l'achat sur certaines références textile et facturent à ce titre des commissions sur achats à Orchestra-Prémaman.

La quote-part de résultat de ces sociétés mises en équivalence qui a été reconnue dans le compte de résultat consolidé du Groupe s'élève à 1,5 M€ au titre de l'exercice clos au 28 février 2017 (cf. note 6.6).

Au cours de l'exercice clos au 28 février 2017, elles ont versé 1,8 M€ de dividendes à la société Orchestra Asia, qui les détient à 49,5%.

Toutes les autres parties liées ci-dessus sont des entités contrôlées directement ou indirectement par HM Belgium.

Lors de sa séance en date du 25 janvier 2012, le Conseil d'administration a autorisé en guise de dépôt de garantie, la mise en place d'une lettre de confort de la société Orchestra-Prémaman au profit du bailleur du magasin de Zaragoza exploité par la société OPI Prendas Infantiles, filiale espagnole.

Il n'existe aucune autre garantie reçue ou fournie envers une dette ou créance de partie liée.

Description de l'accord concernant la cession des actions de Destination Maternity conclu avec Yeled Invest le 29 février 2016

Entre septembre et décembre 2015, Orchestra-Prémaman avait acquis 1 922 820 actions de la société Destination Maternity Corp. (NASDAQ : DEST) sur le marché financier, pour un coût total de 15,8 M€, net des frais de transaction de 0,6 M€.

Afin de se concentrer sur ses objectifs stratégiques et opérationnels et d'éviter de compromettre sa capacité à financer ses activités cœur de métier et son développement, Orchestra-Prémaman a accepté de vendre sa participation dans Destination Maternity Corp. à Yeled Invest, son actionnaire majoritaire.

Dans l'intérêt du groupe, la participation a été cédée en mai 2016 pour son coût historique de 15,8 M€, majoré des frais de transaction de 0,6 M€.

Le contrat de cession signé le 29 février 2016 définit les conditions suivantes :

- Réalisation de la cession dans des délais courts ;
- Yeled Invest s'est engagé à réduire immédiatement son compte courant avec Orchestra-Prémaman. Le solde créditeur du compte courant de Yeled Invest dans les comptes d'Orchestra-Prémaman (parts courante et non courante, cf. note 8.3) avait été réduit de 16,2 M€, et une dette



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

avait été constatée dans le poste des Autres dettes courantes (cf. note 5.8) pour le même montant au 29 février 2016. Cette dette n'était pas soumise à intérêt.

- Le contrat incluait deux clauses conditionnelles, considérées comme des instruments dérivés au 29 février 2016 (cf. note 8.7) :
 - A date de règlement, si le cours de bourse des actions de Destination Maternity Corp. devenait supérieur au prix de cession à Yeled Invest, un complément de prix serait versé par Yeled Invest pour la différence. Au contraire, à la date de règlement, même si le cours des actions de Destination Maternity Corp. devenait inférieur au prix de cession à Yeled Invest, la Société recevrait l'équivalent du coût historique. Pendant deux ans à compter de la date de règlement, si Yeled Invest cédait les actions de Destination Maternity Corp. à un prix supérieur à celui auquel elle les aura acquises auprès d'Orchestra-Prémaman, la différence serait reversée à la société Orchestra-Prémaman. Cette clause conditionnelle a été considérée et comptabilisée comme une option Vanille (put).
 - L'accord confère également à Orchestra-Prémaman pendant 24 mois la possibilité de racheter les titres ainsi cédés pour un prix d'achat correspondant à celui payé par Yeled Invest. Cette clause a été considérée et comptabilisée comme une option Vanille (call).

Le 2 mai 2016, Orchestra-Prémaman a cédé à Yeled Invest la quasi-totalité des actions de Destination Maternity Corporation, ce qui a entraîné une diminution des Actifs disponibles à la vente, une décomptabilisation du dérivé (droit de vente à Yeled Invest à prix fixe) et une diminution des Autres dettes courantes pour 16,4 M€.

Les impacts sur le compte de résultat de l'exercice liés à ces instruments dérivés sont décrits dans la note 8.7 Instruments financiers dérivés.

Description des transactions avec la SCI Arras en février 2017

La SCI Arras (filiale à 67% de HM Belgium Sprl, contrôlée par la famille Mestre, et à 33 % de Gofatra Bvba, contrôlée par la famille Gotlib) a conclu le 3 septembre 2015 avec la société Orchestra-Prémaman un bail portant sur un local à usage d'activités logistiques d'une surface hors d'œuvre nette de 50 245 m², situé sur un terrain d'une surface d'environ 117 500 m² dans la Zone ACTIPARC d'Arras à Saint-Laurent-Blangy (62), d'une durée de 10 ans, entré en vigueur à la livraison des installations le 27 Juillet 2016.

Au cours de l'exercice clos le 28 février 2017, la société Orchestra-Prémaman s'est rapprochée de la SCI Arras compte tenu de son intérêt quant à la signature d'un second bail commercial relatif aux 74 375 m² de locaux à usage d'entrepôt et de bureaux qui seront construits à terme sur le terrain, mais aussi pour accompagner la SCI Arras aux fins de structurer cette opération, et faire en sorte que le dossier puisse être présenté à des investisseurs dans le cadre d'une éventuelle cession.

En contrepartie des prestations fournies ayant engendré des charges opérationnelles courantes sur la période (élaboration du montage général du dossier, prospection immobilière, assistance administrative, recherche et montage des financements, recherche de subventions, gestion de trésorerie, assistance technique, conseils juridiques et fiscaux, étude de travaux, conduite de travaux, négociation, analyse des offres, data room technique etc.), la société Orchestra-Prémaman a facturé à la SCI Arras la somme de 3 M€ HT, enregistrée en autres charges et produits d'exploitation sur l'exercice (cf. note 5.3).

Par ailleurs, Orchestra-Prémaman s'est engagée à ratifier un contrat de bail commercial d'une durée ferme et définitive de 10 années, dès réception des constructions dans la période considérée, pour 74 375 m² de locaux réalisés, de part et d'autre du bâtiment existant, par l'édification de nouvelles cellules à usage principal d'entrepôt pour une surface totale d'environ 74 375 m². De plus, la Société s'est également engagée à souscrire un nouveau bail relatif au bâtiment existant, d'une durée de 10 ans à compter de la date de réception de l'extension.

En contrepartie de son engagement d'importance, nécessaire et indispensable, à la SCI Arras pour lui permettre de réaliser l'opération immobilière envisagée, la SCI Arras a accordé à la société Orchestra-Prémaman une économie de loyers futurs qui a été payée d'avance par la SCI Arras, pour montant de 17 M€ HT, sur l'ensemble



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

immobilier loué à Arras, à compter de la livraison des constructions susmentionnées pour une surface exploitable de 74 375 m², prévue à ce stade de la construction en mai 2019.

Ainsi, dans les comptes consolidés du groupe, ce montant a été comptabilisé par Orchestra-Prémaman comme un produit perçu d'avance (en dette d'exploitation, part non courante) à étaler sur la durée du bail, qui débutera à réception des constructions. L'enregistrement de ce produit perçu d'avance est sans effet sur le compte de résultat de la période.

Les deux parties se sont entendues pour une facturation immédiate de l'ensemble de ces rémunérations (refacturation de coûts et valeur de l'économie de loyers futurs payée d'avance).

La somme de 24 M€ (TTC) a été versée à la date du 27 février 2017, par imputation sur le compte-courant créditeur de Yeled Invest chez Orchestra-Prémaman, dans le cadre d'un contrat de cession de créance commerciale conclu le 27 février 2017 entre Orchestra-Prémaman, la SCI Arras et Yeled Invest.

Tableau comparatif de l'exercice clos au 29 février 2016

	En milliers d'euros							
	Créances	Dettes	Produits	Charges	Cession d'actifs	Acquisition d'immobilisations	Dépôts de garantie versés	Dépôts de garantie reçus
Actionnaires								
HM Belgium	72		1		4 128			
YELED	12 201	16 268	30	487	21 472			
Parties liées aux actionnaires								
FIME France	97		10	32		64		
FIME Hong Kong	1 306	612		1 436				
FIME China	1 057	508		978				
FIME Belgium				649				
Sociétés du pôle agro-touristique FIME		59		144				
SCI du pôle immobilier FIME - Baux magasins	51	375	15	1 251			345	
SCI du pôle immobilier FIME - Baux bureaux et entrepôts	11	1 239		3 035			690	
DESIGN & SOLUTION SAS (agencements magasins)		277		183		546		
VEGOTEX (marchandises)		15 850		24 716				
Total	14 795	35 188	56	32 912	25 600	610	1 035	

Les cessions d'actifs à la Société Yeled Invest concernaient les participations détenues dans les sociétés Karina, IE Trust Industry et Ciel Textile pour 21,5 M€, générant une plus-value de 19,5 M€ comptabilisée en « Autres charges et produits opérationnels » au compte de résultat. Au 29 février 2016, il restait une créance de 12,2 M€ sur Yeled concernant cette vente (le paiement ayant été réalisé pour 6 M€ par une compensation de compte courant en juillet 2016, 4,5 M€ compensés également par le compte courant en décembre 2016, et 1,5 M€ seront payés en juin 2017). Un intérêt de 1,95 % est calculé sur la créance de 1,5 M€ entre janvier et juin 2017. Les autres montants n'ont pas donné lieu à intérêt.

Des actifs avaient également été cédés à la société HM Belgium. Ils concernaient la participation détenue dans Retail Estates par les Etablissements Fernand Devresse pour 4,1 M€, générant un profit de 56 K€.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX - France - Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z - N° intracommunautaire FR93398471565 - Siret 39847156500042

12.2 - Transactions avec les participations non consolidées

	En milliers d'euros							
	Créances	Dettes	Produits	Charges	Cession d'actifs	Acquisition d'immobilisations	Dépôts de garantie versés	Dépôts de garantie reçus
Participations non consolidées								
MAHB				20				
JCG Media SAS	204							
Total	204			20				

Tableau comparatif de l'exercice clos au 29 février 2016

	En milliers d'euros							
	Créances	Dettes	Produits	Charges	Cession d'actifs	Acquisition d'immobilisations	Dépôts de garantie versés	Dépôts de garantie reçus
Participations non consolidées								
BOILOV	39	33	67	46	0	0	0	0
MAHB	0	0	0	10	0	0	0	0
JCG MEDIA SAS	204	0	2	0	0	0	0	0
RETAIL ESTATES	22	0	63	2 314	5 174	0	0	0
Filiales d'Orchestra Participation non consolidées au 29/02/2016								
YSBV	646	0	2 104	207	0	0	0	286
ORC CAHORS	310	0	521	95	0	0	0	70
CGBB KIDS	1 645	0	1 232	0	0	0	0	0
ORC AUBIN	171	18	(5)	0	1 000	0	0	200
ORC ST JEAN	1 374	12	(8)	2	864	0	0	283
SAS B5A	1 619	23	(18)	2	1 000	0	0	264
SARL VENUS	0	6	(4)	0	0	0	0	0
ORC ROMANS	0	4	(3)	0	0	0	0	0
ORC SALAISE	77	0	(1)	0	65	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	6 108	96	3 949	2 675	8 103	0	0	1 103

Les cessions d'actifs à Retail Estates concernaient la cession des immeubles détenus par les Etablissements Fernand Devresse pour 5,2 M€, générant une plus-value de 1,1 M€ comptabilisée dans les Résultats des activités non poursuivies au compte de résultat. Le paiement de 5,1 M€ avait été reçu sous la forme d'actions de Retail Estates (par la suite vendues à HM Belgium, cf. note 12.1).



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

12.3 - Rémunérations des dirigeants

	En milliers d'euros	
	29/02/2016	28/02/2017
Avantages à court terme	6 154	1 945
<i>Salaires</i>	775	1 108
<i>Compensation variable</i>	157	198
<i>Jetons de présence</i>	54	59
<i>Avantages en nature</i>	32	28
<i>Management fees (*)</i>	5 136	552
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail (**)	69	282
Paielements fondés sur des actions		
TOTAL	6 222	2 227

(*) Conventions de conseil et management avec FIME Hong Kong, FIME China et FIME Belgium (cette dernière ayant pris fin au 29 février 2016).

L'information présentée au 29 février 2016 concernait les rémunérations comptabilisées au titre de l'exercice clos le 29 février 2016, à l'exclusion des régularisations à venir (avoirs à recevoir de 2 363 K€ suite à la modification de la convention autorisée par le conseil du 29 février 2016, à effet 1er mars 2015).

L'information présentée au 28 février 2017 correspond aux rémunérations versées au cours de l'exercice (au titre de l'exercice clos le 28 février 2017 et au titre du solde et de la régularisation de l'exercice précédent) et ne tient pas compte des régularisations à venir (avoirs à recevoir pour 1 603 K€).

(**) Le 9 novembre 2016, le conseil d'administration de la Société a décidé de mettre fin au mandat de Directeur Général de M. Philippe Thirache, avec effet immédiat. Une indemnité de 282 000 €, validée par le conseil d'administration du 15 novembre 2016, lui a été versée.

Le conseil d'administration a nommé, le 30 novembre 2016, M. Thomas Hamelle en tant que Directeur Général, lequel a pris ses fonctions le 5 décembre 2016. Dans le cas où Orchestra-Prémaman mettrait fin au mandat de Directeur général de M. Hamelle (sauf en cas de faute grave intentionnelle), Orchestra-Prémaman devra lui verser une indemnité d'un montant de 150 000 €, en plus de l'intégralité de son salaire pour le mois au cours duquel se produirait la résiliation.

Le contrat de travail de Jacques Blanchet prévoit, en cas de licenciement dans les 5 premières années suivant l'embauche, le versement d'une indemnité équivalente à 3 mois de salaire (calculée comme l'indemnité légale ou conventionnelle) en sus de l'indemnité légale ou conventionnelle de licenciement, soit un montant estimé à 69 457 € à la clôture au 28 février 2017.

Les directeur général et directeurs généraux délégués bénéficient également du plan d'actions gratuites mis en place en milieu d'année 2016 au profit de certains salariés et dirigeants de la Société.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

NOTE - 13 Honoraires des commissaires aux comptes

Le tableau ci-dessous présente les honoraires des commissaires aux comptes de la Société et des membres de leurs réseaux pris en charge par Orchestra-Prémaman et ses filiales consolidées au 28 février 2017 :

Valeurs en K€	En milliers d'euros			
	AXIOME Audit et Stratégie		Pricewaterhouse Coopers Audit	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Certification des comptes	119	98%	163	32%
Services autres que la certification des comptes	3	2%	352	68%
Total	121	100%	515	100%

NOTE - 14 Evénements postérieurs à la clôture**14.1 - Expansion internationale**

Le Groupe Orchestra-Prémaman a conclu plusieurs contrats de partenariat à l'International au cours du 1er trimestre de l'exercice 2017-2018 :

- ✓ avec le Groupe CREO sur les Antilles (Martinique, Guadeloupe) et la Guyane : contrat de commission-affiliation visant au développement d'un réseau de magasins multi-formats sur ces territoires,
- ✓ avec le Groupe LOCATE : contrat de commission-affiliation, visant au développement d'un réseau de magasins multi-formats sur l'île de la Réunion,
- ✓ avec le Groupe AL-OTHAIM : contrat de franchise et d'approvisionnement de marchandises visant au développement d'un réseau de magasins multi-formats en Arabie Saoudite.

Le site internet version US a ouvert le 24 avril 2017 et le 1er magasin aux USA ouvert le 15 mai 2017 dans le centre commercial de King of Prussia dans la banlieue de Philadelphie (un des 5 premiers centres commerciaux américains). Le site internet et le magasin vont permettre au groupe d'analyser le comportement des clients et d'adapter si nécessaire la collection et le concept au marché américain. Un accord de distribution commerciale a également été signé entre Orchestra Premaman USA et la société Destination Maternity afin d'ouvrir 17 rayons bébé dans des magasins Destination Maternity avant fin juin 2017.

14.2 - Regroupement d'entreprises Destination Maternity

Comme annoncé précédemment, par communiqué en date du 20 décembre 2016, les conseils d'administration d'Orchestra-Prémaman et Destination Maternity ont approuvé à l'unanimité la fusion entre ces deux sociétés. Au jour de réalisation de la fusion, chaque actionnaire de Destination Maternity recevra 0,5150 action ordinaire d'Orchestra-Prémaman sous la forme d'American Depositary Shares qui seront cotés sur le NASDAQ. En principe, l'échange de titres ne devrait pas être imposable au titre de l'impôt fédéral sur le revenu pour les actionnaires de Destination Maternity.



ORCHESTRA – PREMAMAN S.A.

200 avenue des Tamaris - SAINT AUNÈS - CS 80200 - 34134 MAUGUIO CEDEX – France – Tél. 33 (0)4 99 13 08 00 - Fax 33 (0)4 99 13 08 01
S.A. au capital de 22.245.732 € - RCS B 398 471 565 - APE 4771Z – N° intracommunautaire FR93398471565 – Siret 39847156500042

ORCHESTRA PREMAMAN

**Rapport des commissaires aux comptes, établi en application
de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du
Président du conseil d'administration de la société
ORCHESTRA PREMAMAN**

(Exercice clos le 28 février 2017)

PricewaterhouseCoopers Audit
650, Rue Henri Becquerel
34000 Montpellier

Axiome Audit & Stratégie
215, Rue Samuel Morse
Le Triade 3
34965 Montpellier Cedex 2

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société ORCHESTRA PREMAMAN

(Exercice clos le 28 février 2017)

Aux Actionnaires
ORCHESTRA PREMAMAN
200, avenue des Tamaris
ZAC SAINT-ANTOINE
34130 SAINT-AUNES

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ORCHESTRA PREMAMAN et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 28 février 2017.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Fait à Montpellier, le 7 juillet 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Axiome Audit & Stratégie

Céline Gianni Darnet



Pierrick Belen



Rapport du Président
du Conseil d'Administration
sur les conditions de préparation et
d'organisation des travaux du Conseil
d'Administration et sur les procédures de
contrôle interne et de gestion des risques

ORCHESTRA PREMAMAN

Société anonyme au capital de 22.245.732 Euros
Siège social : 200, avenue des Tamaris – 34130 SAINT AUNES
RCS Montpellier B 398.471.565.

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code du Commerce, le Président de votre Conseil d'Administration vous présente ci-dessous les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration le 6 juillet 2017 et transmis aux commissaires aux comptes.

1. Code de référence en matière de gouvernement d'entreprise

L'adoption d'un code de référence en matière de gouvernement d'entreprise (tels que les Codes AFEP/MEDEF ou Middlednext) n'est pas une obligation. En effet, l'article L. 225-37 du Code de commerce institue une faculté pour les sociétés cotées sur Euronext de se référer à un Code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de l'élaboration de leur rapport du Président. Néanmoins, il n'en fait nullement obligation et prévoit d'ailleurs le cas de sociétés ne se référant à aucun Code.

Dans ce cadre, un certain nombre de sociétés ont choisi, à l'instar de notre groupe, de ne se référer à aucun code de gouvernance.

Au cas particulier, le conseil a pris connaissance de chacun des deux Codes de gouvernance mais les a jugé tous deux inadaptés aux spécificités de la société pour les raisons suivantes :

- le Code AFEP/MEDEF est destiné aux grandes entreprises et semble inadapté aux sociétés des compartiments B et C ayant un fort actionnariat de référence et notamment familial
- le Code Middlednext, bien qu'établi pour des valeurs moyennes et petites contrôlées par des actionnaires historiques, formule des recommandations générales qui ne tiennent pas compte de la spécificité d'organisation de chaque société.

Ainsi, plutôt que de se référer à un Code de gouvernance édictant des grands principes et des recommandations génériques, le conseil a préféré adopter une approche concrète et pragmatique de la gouvernance de la société.

Toutefois, en matière de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées, le Conseil, lors de sa réunion du 25 novembre 2008, a pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 et a exprimé son adhésion à ces recommandations.

Par ailleurs, au-delà des exigences prévues par la loi, la société s'est fixé différentes règles en matière de gouvernement d'entreprise, notamment :

- la dissociation des fonctions du Président et du directeur général, le Président étant assisté par des Vice-présidentes et le directeur général étant assisté par des directeurs généraux délégués,
- la prise en considération d'une représentation équilibrée entre hommes et femmes au sein du Conseil d'Administration, lequel comporte aujourd'hui 3 hommes et 2 femmes, soit un taux de féminisation de 40%, dans le respect de la loi en termes de parité au sein du conseil (qui requiert un taux de 40%),
- les réunions du Conseil d'Administration, dont l'organisation, la fréquence et la durée permettent aux administrateurs d'examiner en détail les points abordés à l'ordre du jour.

Enfin, dans le cadre de ses réflexions sur la gouvernance de la Société, le Conseil d'administration a décidé de mettre en œuvre une évaluation des travaux du Conseil, sur la base de questionnaires transmis à chacun des administrateurs. Cette évaluation a porté notamment sur la composition du Conseil, l'organisation et la fréquence des réunions, les sujets à l'ordre du jour et la qualité des discussions, ainsi que l'accès à l'information des administrateurs. Les résultats de cette évaluation ont fait l'objet d'un débat lors du Conseil du 12 mai 2016.

2. Le Conseil d'administration

Les statuts de la société (articles 14 à 21) définissent la composition et les missions du Conseil d'administration, ses conditions d'organisation et de fonctionnement, les modalités de nomination et de rémunération de ses membres ainsi que l'étendue de leur responsabilité.

Composition du Conseil d'administration au 28 février 2017

- M. Pierre Mestre, Président,
- Mme Chantal Mestre, Vice-Présidente
- M. Marcel Gotlib,
- M. Charles Gotlib

Mission générale de contrôle et de surveillance

Au cours de l'exercice clos le 28 février 2017, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni 13 fois. Le taux de présence moyen des administrateurs s'est élevé à 90%.

Le nombre de réunions du Conseil d'administration tient compte des différents événements qui ponctuent la vie de la Société. Ainsi, le Conseil d'administration se réunit d'autant plus fréquemment que l'actualité de la Société le justifie.

Accès à l'information

La date de chaque conseil est déterminée en fonction des plannings de chacun pour permettre une présence maximale. La convocation est adressée par courrier électronique ou par télécopie au moins 7 jours avant le Conseil (sauf urgence) et systématiquement assortie d'un ordre du jour détaillé. L'ordre du jour est complété des remarques des participants avant diffusion.

Les éléments essentiels constituant les points traités dans l'ordre du jour sont adressés une semaine avant la séance (voire 78 heures au plus tard) pour permettre à chaque administrateur d'être pleinement informé de l'activité de la société et de participer efficacement aux séances.

Les membres du Conseil d'Administration sont régulièrement et individuellement informés de la situation financière de la Société, de sa trésorerie, des activités des pôles, des conditions et perspectives du marché, ainsi que des litiges susceptibles d'avoir une incidence sur sa situation ou son activité.

Le Conseil d'administration se réunit systématiquement afin d'examiner l'activité trimestrielle et les résultats semestriels et annuels de la société. La situation du groupe et les perspectives de développement sont régulièrement examinées au cours de ses réunions.

Activité du Conseil en 2016/2017

Outre les points et décisions relevant légalement de cet organe, le Conseil a débattu au cours de l'exercice 2016/2017 de toutes les opérations majeures conduites, tant sur le plan externe (acquisitions, cessions, commercialisations, marchés et stratégie du Groupe, politique financière, ...), qu'interne (organisation, nominations, fonctionnement, code d'éthique...).

Le Conseil a en particulier :

- arrêté les comptes sociaux et consolidés de la Société pour l'exercice clos le 29 février 2016 ;
- arrêté le rapport de gestion du Conseil d'administration et fixé l'affectation du résultat de l'exercice clos le 29 février 2016 pour proposition à l'Assemblée Générale du 29 juillet 2016 ;
- examiné les comptes consolidés semestriels clos le 31 août 2016 ;
- adopté le budget de l'exercice clos le 28 février 2018 ;
- fixé l'ordre du jour et arrêté le projet des résolutions soumis à l'Assemblée Générale du 29 juillet 2016 ;
- réexaminé les conventions règlementées conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'était poursuivie ;
- analysé et approuvé les réponses aux questions posées par des actionnaires préalablement à l'Assemblée Générale ;
- décidé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 29 juillet 2016 ;
- décidé de la mise en place d'un plan d'attribution gratuites au profit de certains membres du personnel ;
- examiné à plusieurs reprises la situation du Groupe (évolution des résultats, prévisions d'atterrissage...) et ses perspectives de développement ;
- décidé de procéder à une augmentation de capital dans le cadre d'une offre publique avec suppression du droit préférentiel de souscription, et constaté sa réalisation définitive ;
- décidé de reclasser les titres auto-détenus ;
- procédé à des nominations au sein du Conseil et de la direction générale et fixé la rémunération du nouveau directeur général et des directeurs généraux délégués ;
- approuvé la conclusion d'un contrat de fusion avec la société Destination Maternity ;
- étudié le plan d'organisation logistique du Groupe à moyen/long terme, et validé le schéma d'extension du site logistique d'Arras ;
- décidé d'un abandon de créance au profit de sa filiale Orchestra-Prémaman Belgium.

Limitations de pouvoirs du Président

Le Président exerce ses pouvoirs conformément à la loi et dans les limites de l'objet social. Aucune limitation à ces pouvoirs n'a été imposée par le Conseil d'Administration de la Société.

Limitations de pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, et représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

En outre, le conseil d'administration du 30 novembre 2016 a décidé que les décisions suivantes devraient faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration :

- Investissements quelconques portant sur une somme supérieure à 500.000 euros par opération ;
- Emprunts sous quelque forme que ce soit d'un montant supérieur à 1.000.000 euros ;
- Crédits consentis par la Société pour une somme supérieure à 500.000 euros par opération ;
- Embauche de tout salarié dont la rémunération brute annuelle serait supérieure à 120.000 euros bruts ;
- Toute décision d'agir en justice au nom de la Société dans le cas où le montant du litige serait supérieur à 50.000 euros.

Règlement Intérieur

Le Conseil d'Administration du 12 mai 2016 a entériné un règlement intérieur, qui définit notamment le mode de fonctionnement, les pouvoirs, les attributions et les missions du conseil et des comités spécialisés institués en son sein, ainsi que les devoirs et les obligations faites aux administrateurs (notamment en termes de détention d'informations privilégiées et de prévention des délits et manquements d'initiés) ; il fixe également le principe de l'évaluation régulière du fonctionnement du conseil.

Ce règlement intérieur est accessible sur le site internet de la société ; il est prévu d'en faire une revue régulière et, le cas échéant, de le compléter ou le modifier, pour s'adapter au contexte réglementaire.

3. Participation aux Assemblées Générales

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce ; (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, et être reçues au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

4. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'OPA

Conformément à l'article L225-100-3 du Code de Commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'OPA sont décrits dans le rapport de gestion.

5. Contrôle interne et de gestion des risques

La description des procédures de contrôle interne repose sur une analyse des risques réalisée chaque fin d'année. Cette analyse a été menée par le biais d'entretiens avec les responsables des différentes fonctions de la Société

Le dispositif de contrôle interne du Groupe repose sur un ensemble d'éléments permettant de donner une assurance raisonnable – et non une certitude - quant à la réalisation des objectifs de contrôle interne suivants :

- Mise en œuvre effective et optimisation des opérations ;
- Fiabilité des informations financières ;
- Conformité aux lois, réglementations et directives internes en vigueur.
- Garantie de la sécurité des actifs et préventions des risques d'erreurs ou de fraudes.

Ce dispositif repose sur un référentiel de procédures et sur la responsabilisation des directions en charge des activités et la collégialité dans le processus de prise de décisions.

Néanmoins, un système de contrôle interne conçu pour répondre aux objectifs décrits ci-dessus ne donne cependant pas la certitude que les objectifs fixés sont atteints, et ce en raison des limites inhérentes au fonctionnement de toute procédure.

Suite à la demande du Conseil d'Administration en date du 4 Mai 2016, la Direction Financière, renforcée d'un Directeur de la Trésorerie et d'un Adjoint au Directeur Administratif et Financier, a mis en place :

- une nouvelle procédure de détermination des taux de change à utiliser par les équipes comptables
- un contrôle par la Direction Trésorerie Groupe à chaque clôture des opérations de conversion réalisée par la Direction Comptable France,
- un reporting régulier sur les risques de change, les opérations de couverture, l'impact de l'évolution des devises sur la marge et le résultat financier du groupe, à l'attention du Conseil d'Administration et/ou du Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit a été réuni pour la 1^{ère} fois le 29 Mars 2017, sachant qu'en l'absence d'administrateur indépendant ce sont l'ensemble des membres du Conseil d'Administration qui se sont réunis en formation de Comité d'Audit, et en présence des commissaires aux comptes, pour :

- mettre en place le Comité d'Audit, préciser son rôle et ses responsabilités, et fixer le calendrier annuel de ses réunions,
- analyser une 1^{ère} cartographie des risques, et fixer les priorités du plan d'audit annuel,
- examiner les éléments relatifs à la clôture des comptes au 28 février 2017, en termes d'enjeux et de calendrier, de faits significatifs, d'amélioration des process et méthodes, et d'événements post-clôture.

La 2^{ème} réunion du Comité d'Audit, en date du 29 Juin 2017, a porté sur l'examen des comptes au 28 février 2017, notamment la pertinence des méthodes comptables utilisées et le traitement des opérations significatives, ainsi que sur la restitution des travaux d'audit des commissaires aux comptes.

5.1. L'environnement de contrôle

Au sein du Groupe Orchestra Prémaman, un ensemble de règles d'organisation, de politiques, de procédures et de dispositifs ou d'organes d'évaluation et de contrôle, contribue à l'efficacité du contrôle interne

5.1.1. Les valeurs et principes d'actions.

Le concept ORCHESTRA s'est développé autour de notre charte de services auprès des consommateurs. Cette charte constitue un élément essentiel de nos contrats de partenariats avec nos franchisés et fait ainsi l'objet d'un contrôle strict dans son application.

Nos équipes commerciales s'attachent donc à ce que la qualité de service dans tous les points de vente à l'enseigne ORCHESTRA, partout dans le monde, soit irréprochable. La Direction Générale Déléguée, en charge du commerce, centralise l'ensemble de l'information et en assure le contrôle.

Les principes et règles de déontologie boursière sont quant à elle systématiquement rappelées lors des Comités de Direction mensuels, et particulièrement lorsque des informations confidentielles sont à l'ordre du jour.

Par ailleurs, les transactions effectuées par les mandataires sociaux du groupe sont déclarées à l'Autorité des Marchés Financiers.

5.1.2. L'attachement éthique au respect des droits de l'individu.

Soucieux de veiller au respect des employés de sous-traitants de fabrication – et plus particulièrement des enfants – la société a mis en place un code de conduite annexé au cahier des charges régissant ses relations avec ses sous-traitants de fabrication.

Ce code de conduite dispose ainsi que tous les fabricants des produits de la société et leurs sous-traitants :

- n'utiliseront pas le travail infantile ;
- offriront aux salariés un lieu de travail salubre et non dangereux, assureront au minimum l'accès correct à l'eau potable et aux équipements sanitaires, la sécurité contre l'incendie et un éclairage et une aération adéquates.

Dès lors, la société s'autorise à prendre part, directement ou par le biais d'agents qu'elle aura désignés, à des activités de surveillance par l'inspection sur site, à l'improviste, des installations de fabrication pour confirmer le respect de ce code de conduite. Ce contrôle est piloté par un Directeur Général Délégué, en charge des achats.

5.1.3. Les risques juridiques

Les risques juridiques sont suivis mensuellement sous l'autorité du Directeur Général Délégué Finances par la Direction Juridique, qui s'assure du bon respect des réglementations applicables aux opérations de la Société et de la protection juridique des intérêts du Groupe.

Le service juridique veille à l'application du droit du travail sur l'ensemble des succursales, à la protection des marques dans le monde et au respect du droit de la distribution auprès de ses partenaires.

Elle se fait assister en tant que de besoin par des experts externes.

Par ailleurs, a été mise en place à la Direction Générale une consigne systématique et immédiate que toutes les lettres recommandées avec accusé de réception soient reçues de manière centralisée. Copie de la première page est systématiquement adressée chaque jour au Président, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués.

5.1.4. Les risques informatiques

La gestion des risques informatiques de la Société repose essentiellement sur les procédures formalisées de sauvegardes régulières des données informatiques et sur le contrôle automatique de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre déportée en dehors des sites de sauvegarde.

5.2. Les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

5.2.1. La fonction comptable et de gestion.

Sous l'autorité du Directeur Général Délégué Finances, la Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité assume les missions essentielles de mise en cohérence des données financières du Groupe. Ainsi,

- elle assure la production des comptes consolidés du Groupe et des comptes sociaux dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales ;
- elle pilote le processus budgétaire et prévisionnel et produit le reporting mensuel de gestion dans les meilleurs délais, en assurant la consolidation et la cohérence des données ;
- elle produit la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion ;

La fonction comptable assure la production des comptes et les déclarations fiscales et douanières de la société mère et des filiales. Elle assure aussi l'évolution et la maintenance du système d'information comptable.

La fonction contrôle de gestion assure le contrôle des stocks, le suivi du budget d'achat, la validation des marges et des prix de vente ainsi que le reporting mensuel et le suivi budgétaire.

5.2.2. Le reporting comptable.

Les tableaux de gestion et de pilotage mis en place dans le cadre du suivi de la société s'articulent autour de trois composantes fondamentales, à savoir :

- le business plan à trois ans ;
- le processus budgétaire et la révision semestrielle ;
- le reporting mensuel.

Chaque année, un business plan est établi avec le Directeur Général qui intègre les choix stratégiques du Groupe, eu égard à l'évolution des marchés, du secteur d'activité et de l'environnement concurrentiel.

Le processus budgétaire – établi sur le dernier trimestre de l'exercice – s'attache à déterminer mensuellement par division et point de vente un budget d'exploitation et d'investissement pour l'année à venir, en tenant compte des projections d'ouvertures (aussi bien sous forme de succursales que de franchisés). Ces prévisions sont appréhendées au moins six mois à l'avance compte tenu de nos cycles de production et la prudence dans notre politique d'achats et de gestion des stocks. Ce budget fait l'objet d'une révision semestrielle qui tient compte de l'arrêté comptable du 31 août.

Le reporting mensuel s'affiche alors comme une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il analyse l'évolution précise de l'activité et du carnet de commande prévisionnel, constate le niveau

de consommation du budget des charges et alerte sur les anomalies. Il s'accompagne de tableaux de bord de suivi plus spécifiques comme la masse salariale des succursales, le suivi des réceptions / livraisons ou l'évolution du carnet d'achats...

5.2.3. La convergence des systèmes d'information comptable et de gestion

Le renforcement de l'efficacité et de la fiabilité de l'information pour plus de réactivité accompagne les nouvelles exigences réglementaires IFRS.

Sous la responsabilité du Directeur Général Délégué en charge de la Direction financière, le progiciel Sbase d'Hypérion a été mis en place et permet une analyse multidirectionnelle plus pertinente et un rapprochement plus aisé des données comptables et des données de gestion de Columbus, utile à la fois pour le service Contrôle de Gestion que pour le service de Gestion des Stocks.

La société est toujours soucieuse de renforcer son équipe comptable afin d'augmenter les compétences internes et renforcer la qualité de la tenue de la comptabilité.

6. Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et les avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La rémunération perçue par les mandataires sociaux se compose soit d'un salaire, fixé par le Président et/ou soit d'honoraires de management calculés selon une convention préalablement autorisée par le Conseil d'Administration, et/ou soit de jetons de présence.

6.1. Rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs résulte de l'attribution de jetons de présence

La répartition des jetons de présence se fait selon les modalités suivantes :

- la moitié est allouée en fonction de l'assiduité aux séances du Conseil d'Administration.
- l'autre moitié est une partie fixe.

6.2 Rémunération des Directeurs Généraux Délégués

3 (au cours de l'exercice) et 2 (à ce jour) Directeurs Généraux Délégués ont disposé / disposent d'un contrat de travail assorti d'un véhicule de fonction.

En application de l'article L.225-185 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a décidé que les Dirigeants seront tenus de conserver au minimum 20% des actions issues des levées d'Options au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Le détail de leurs rémunérations est repris dans le rapport de gestion.

A Saint Aunès, le 6 juillet 2017

Le Président